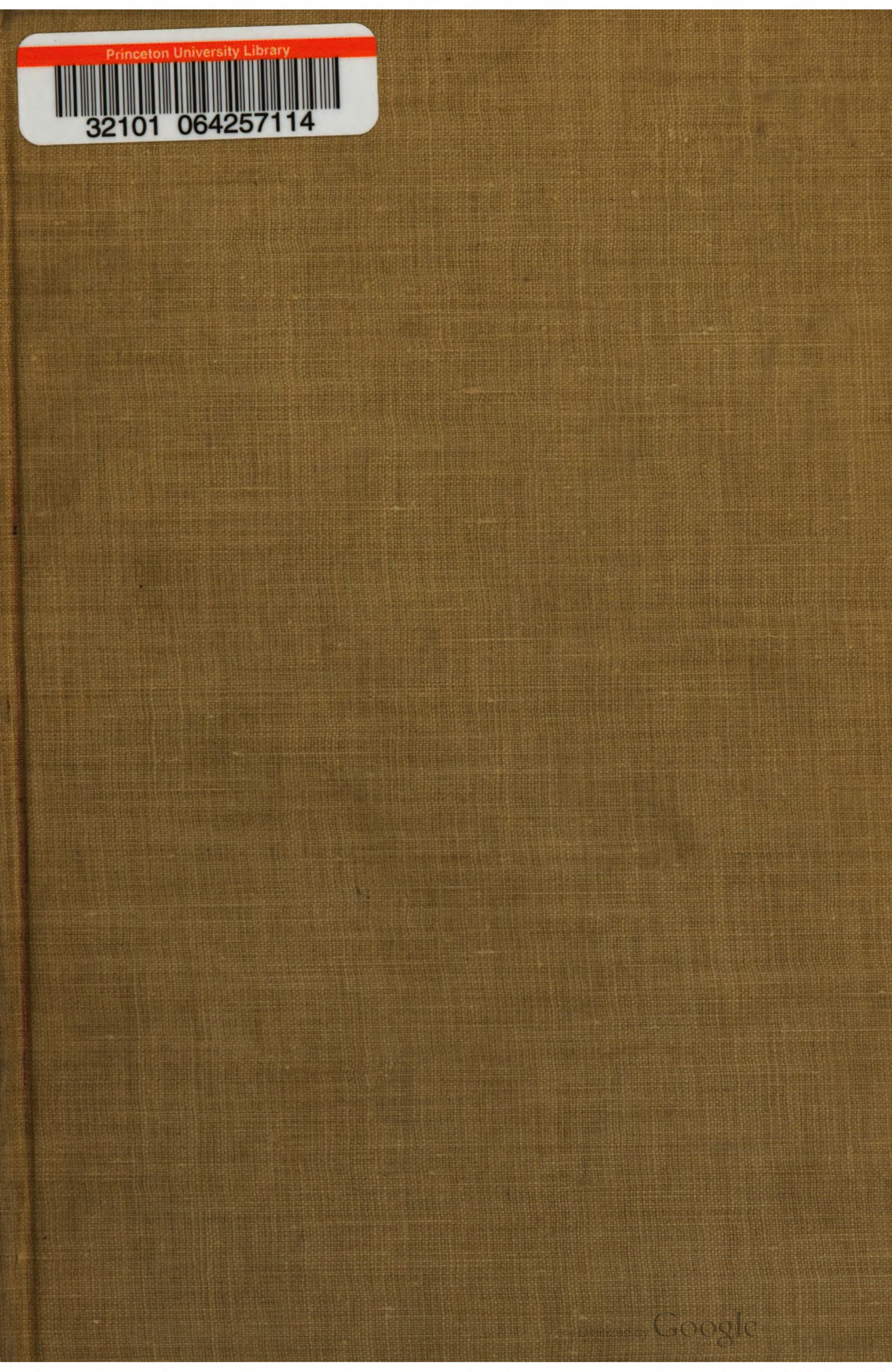



VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

1895

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

EXPÉRIENCES D'ACOUSTIQUE

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Les expériences dont il va être question sont faites soit avec le tube à tirage tel que celui que nous avons déjà employé (1), soit avec des appareils dont les dispositions reposent sur le même principe.

Deux tubes rentrant l'un dans l'autre permettent de faire varier la longueur totale d'un tuyau dont une extrémité est fermée, et dont l'autre, munie d'un conduit latéral pour l'accès du courant d'air, porte une anche dont les vibrations s'effectuent dans le sens de l'axe. Nous constaterons l'existence de variations de longueurs propres au son et au silence. Si a et b représentent deux variations successives, l'expérience montre que

$$a + b = \text{constante},$$

on en conclut que $a + b$ mesure la longueur d'onde du son propre à l'anche.

(1) *Annales de chimie et de physique*, IX, 6e série.



Imaginons, pour nous en rendre compte, un tuyau sonore fermé, produisant un son harmonique, c'est-à-dire divisé en un certain nombre de nœuds et de ventres. La masse d'air qu'il renferme est partagée en tranches dont les amplitudes de vibrations varient d'un maximum à zéro. Une lame mince promenée à l'intérieur participerait de l'effet de ce va-et-vient plus ou moins énergique et resterait en repos aux nœuds. L'action se produira encore si la lame mince, animée d'un mouvement propre, est l'origine même du mouvement vibratoire de l'air du tuyau et on aura simplement alors à considérer l'effet résultant de deux mouvements composants. C'est là le cas réalisé lorsqu'on fait varier la grandeur du tube à tirage muni d'une anche.

Plus le courant d'air sera fort, plus a sera grand et b petit, $a + b$ restant le même. La force du courant augmente en effet l'amplitude du mouvement originel de l'anche; mais il faut éviter un accès de l'air trop énergique, dont les irrégularités auraient une influence perturbatrice grande, et qui enlèverait à l'anche même son aptitude à bien vibrer. Dans les cas les plus défavorables, un déclanchement fort net signale le passage de l'anche par un nœud où se produit une variation du sens de la vitesse de vibration.

(I). — On pourra mesurer la longueur d'onde du son d'une anche dans un milieu gazeux quelconque et, par conséquent, répéter dans des conditions très simples la détermination de la vitesse du son dans les différents gaz faite pour la première fois par Dulong. Il suffira de remplir le gazomètre qui doit fournir le

milieu vibrant soit avec de l'air, soit avec de l'acide carbonique, soit avec de l'hydrogène ou du gaz d'éclairage, etc. On mesurera dans chaque cas $a + b$, et le rapport sera celui des vitesses de propagation. Biot, en effet, a démontré que le nombre des vibrations produites par une anche, dans un milieu gazeux quelconque, restait constant.

J'ai utilisé ce procédé pour déterminer la vitesse du son dans la vapeur saturée de l'eau, de l'acool et de l'éther. On pourrait l'étendre sans difficulté aux vapeurs d'autres liquides obtenus purs en assez grande quantité et dont le point d'ébullition ne serait pas trop élevé.

(II). — Adjoignons, à l'extrémité du tube mobile, un tube de verre renfermant de la poudre de lycopode ou du carbonate de magnésie et nous verrons se dessiner des stries en relation avec la distribution des nœuds et des ventres.

(III). — Fermons l'ouverture opposée à l'anche au moyen d'un disque sur lequel est tendue une membrane, et nous pourrons représenter l'effet qu'elle produit par la variation de longueur nécessaire pour ramener un état déterminé pour une fermeture complète.

Une cause importante d'erreur se trouve ici dans les variations de tension de la membrane en relation avec la force du courant d'air employé. J'ai dû, pour l'étude complète des phénomènes, recourir à une autre méthode (1).

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1888.

(IV). — En disposant à l'extrémité du tube à tirage une sphère ou toute autre partie dilatée, il sera possible d'évaluer la perturbation apportée : il en sera de même dans le cas d'une partie contractée en relation avec les tuyaux dits à cheminée.

Une dilatation amène une diminution de la longueur et une contraction nécessite une augmentation. Ce résultat n'est constant dans les deux cas que pour de faibles variations, et il faut, afin de donner des faits précis, étudier les modifications apportées dans le cas d'une dilatation régulière, comme peuvent la fournir des cylindres de diamètres différents.

Recourbons l'extrémité du tube à tirage et adaptons-y un large cylindre de verre, maintenu vertical, et dans lequel nous pourrons, grâce à un vase communiquant, établir pour fond variable une surface d'eau. Il sera facile de remplir complètement le cylindre au début et de mesurer la longueur du tube L propre à un effet déterminé. On abaissera le niveau liquide d'une petite quantité α et on trouvera une longueur L-a, a étant plus grand que α. En continuant ainsi, on trouvera un abaissement limite α' à partir duquel la longueur L-a' reste constante.

Si l'on continue à faire écouler le liquide, on retrouve une région peu épaisse pour laquelle la plus faible variation du niveau donne une diminution considérable de L, qui finit par diminuer d'une quantité égale à la longueur d'onde du son de l'anche λ. L'indifférence se retrouve ensuite, suivie d'une nouvelle région active analogue à la précédente, et ainsi de suite.

L'intervalle de deux régions actives est égal aussi à λ.

Les expériences ont été faites avec deux anches dont les longueurs d'onde étaient 24 et 15 centimètres (1).

Les cylindres avaient environ un mètre de hauteur et comme diamètre 40 millimètres et 55 millimètres.

Le tube à tirage avait 25 millimètres de diamètre.

Le résultat a été le même avec les deux cylindres. Une réserve cependant est à faire en relation avec l'intensité du son de l'anche. Si celle-ci est très grande, on n'obtient plus par variation du tube à tirage que des minimas relatifs, et pas de silence absolu, à cause de l'affaiblissement du coefficient de la vibration d'autant mieux marqué que le cylindre est plus large. Il faut donc prendre de très faibles courants d'air.

(V). — Supprimons le tube à tirage et disposons au-dessus des cylindres une tubulure sur laquelle l'anche pourra être installée dans un sens ou dans l'autre. L'accès de l'eau sera assez rapide pour amener la formation d'un courant d'air, et l'anche chantera ou se taira suivant les niveaux auxquels le liquide sera parvenu. Intervertissons la position de l'anche et faisons écouler l'eau, nous retrouverons nos régions du son et du silence. Le système forme, comme on le voit, un véritable tube à tirage dont le diamètre peut être très grand.

(1) M. Mutin, notre organiste bien connu, m'a fourni des anches dans des conditions excellentes de fonctionnement. J'en étais réduit d'abord à me servir d'anches de trompettes d'enfants.

Il était intéressant de rechercher si il existe une limite de la section du cylindre, au-delà de laquelle l'anche fonctionnerait comme dans un milieu indéfini. J'ai, dans ce but, répété les expériences précédentes avec des cylindres de zinc dont les diamètres étaient

140 millimètres
200 »
400 »

bien supérieurs pour les derniers à 150, longueur d'onde de l'anche la plus aiguë, le résultat a encore été le même ; on perçoit pendant que l'eau se déplace un son, qui cesse complètement pour des régions équidistantes fort nettement déterminées.

On pourrait assimiler ces résultats à ceux obtenus par Savart, en notant les interférences produites par un son direct et le même son réfléchi sur un mur ; les expériences suivantes montrent que nous nous trouvons ici en présence de phénomènes d'un autre ordre.

Au lieu d'opérer avec les cylindres verticaux, inclinons-les d'un angle assez considérable, afin de donner au fond une obliquité assez grande par rapport à l'axe et de rendre impossible le retour vers l'ouverture du rayon purement réfléchi sur ce fond. Les résultats sont encore les mêmes ; les régions du silence ne sont plus aux mêmes endroits, mais elles existent avec leur équidistance précédente.

(VI). — Pour poursuivre l'étude de l'influence de la forme même du vase dans les phénomènes que nous

étudions, j'ai répété ces expériences avec deux réservoirs, l'un conique, l'autre sensiblement sphérique :

Un cône, dont la hauteur est 95 centimètres,
et le diamètre de base 54 centimètres,

porte l'anche sur son sommet et est muni à sa base d'une tubulure propre à l'introduction ou l'écoulement de l'eau.

Deux cas sont à distinguer : 1° l'axe du cône est vertical. Alors, tout se passe comme si le réservoir était cylindrique; 2° l'axe du cône est incliné. Les régions du silence existent toujours, mais leurs intervalles ne sont plus égaux. Pour une inclinaison de 45° avec l'anche aiguë, j'ai obtenu, comptés suivant l'axe, les intervalles 50, 32, 125, 60, 120 et 160 millimètres.

Le réservoir, sensiblement sphérique, était constitué par une grosse bonbonne de verre. Hauteur du col, 11 centimètres; diamètre, 50 centimètres; l'anche est installée sur le col, à côté d'un tube plongeant jusqu'au fond et propre au maniement de l'eau.

Le récipient étant maintenu droit, j'ai obtenu pour intervalles avec l'anche dont le $\lambda = 15$ centimètres, 70mm, 88, 100, 80, 105, 45, en commençant par le haut; si la bonbonne est inclinée, on trouve :

70, 110, 40, 92, 15, 80 millimètres.

Citons encore les résultats obtenus avec trois tubes de lampes à gaz reliés entre eux par des cylindres de



plus petit diamètre : j'ai obtenu 130, 160, 120, 180 millimètres.

Il serait difficile de varier encore les expériences, et on peut admettre que le partage en régions analogues à celles qui caractérisent le fonctionnement d'un tuyau sonore se retrouve pour les masses gazeuses les plus irrégulières, avec cette particularité de l'inégale répartition des intervalles.

(VII). — Un tube à tirage a été disposé de la même manière que la coulisse d'un trombone, portant quatre retours bien rectangulaires, pour permettre de constater l'action spéciale que pouvaient produire des réflexions extraordinaires dans l'établissement des régimes vibratoires que nous étudions. Cette action est insensible et l'intervalle de deux extinctions du son, comprenant deux coudes de 90 degrés, est toujours égal à λ. Savare a fait remarquer depuis longtemps qu'un son peut revenir sur lui-même, en contournant un obstacle, sans modification apparente.

Un tuyau sonore renfermant des obstacles solides pourra donc se comporter comme un tuyau ordinaire plus long. J'ai vérifié cette conséquence par les expériences suivantes :

Les cylindres de verre de 40 et de 55 millimètres de diamètre ont été disposés comme dans le paragraphe V, après avoir été remplis préalablement soit de billes, de noyaux, de grenaille de zinc, etc. Les successions du son et du silence se produisent encore dans ce milieu troublé ; leurs intervalles sont égaux, mais notablement plus petits que dans une colonne normale d'air.

Ainsi pour $\lambda = 24$ centimètres, on obtient:

Avec tournure de zinc . . .	16 cent.
Fragments de tubes creux. .	16
Noyaux de prunes	18

On se trouve loin ici de la réalisation des mouvements parallèles que l'on compose pour l'établissement de la théorie des tuyaux sonores, et il y aurait sans doute lieu de recourir à des lois analogues à celle qui régit la diffraction de la lumière.

(VIII). — Une anche vibrant à l'extrémité d'un tuyau de grande longueur n'éprouverait qu'une action peu intense des ondes réfléchies, affaiblies par leur long parcours, et se comporterait comme dans un milieu indéfini.

Avec un tuyau de plomb d'une quinzaine de mètres, on constate avec un courant d'air modéré des maximas et des minimas, et il faut un son peu intense pour réaliser les silences absolus.

Un tuyau de caoutchouc de six mètres se comporte de manière à donner, comme un tuyau solide de même dimension, des effets très nets de son et de silence; quelquefois,au contraire, il y a comme déperdition de vibrations sonores par les parois et indifférence presque complète de la longueur. Je cherche à déterminer actuellement la cause qui modifie si complètement l'élasticité de cette substance.

En recherchant l'affaiblissement plus parfait dans des tubes de verre de petit diamètre, on arrivera à dé-

terminer la longueur limite pour l'indifférence et à pouvoir mesurer ainsi l'affaiblissement d'un son se propageant dans un tuyau cylindrique ; mes résultats ne sont pas encore assez nettement établis pour que je puisse entrer actuellement dans plus de détails.

Je signalerai, en terminant, une particularité en relation avec le déplacement un peu rapide du fond d'un tuyau, observée sur un tube étroit de verre fonctionnant à tirage par déplacement d'eau.

Si le fond se rapproche de l'anche, les intervalles sont diminués, et sont augmentés au contraire si il s'éloigne.

SUR UN PROBLÈME

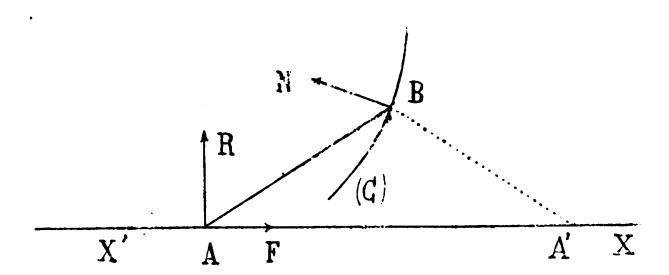
RELATIF AU FROTTEMENT

Par M. A. de SAINT GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Dès qu'on fait intervenir des forces de frottement dans un problème de mécanique, il faut, si simple que soit l'énoncé, regarder les choses de près pour discuter un peu complètement la solution obtenue : je vais essayer de le faire pour un problème que j'ai proposé dans mon *Recueil d'exercices de mécanique* et sur lequel un savant étranger m'a fait l'honneur d'appeler mon attention. Il s'agit de déterminer dans un plan vertical une courbe (C), parfaitement polie et telle qu'une barre pesante et homogène AB, s'appuyant par son extrémité B sur la courbe (C) et par son extrémité A sur une horizontale dépolie X′X, soit, dans

toutes les positions qu'elle peut prendre, sur le point de glisser.



La barre A B doit être en équilibre sous l'action de quatre forces :

1° Son poids P, appliqué au milieu ;

2° La réaction normale N de (C) sur le point B ;

3° La réaction verticale R de X′X sur le point A, cette force étant comptée positivement quand elle est dirigée vers le haut ;

4° La force de frottement F, qui agit sur le point A et est égale à la valeur absolue de $R \tang \varphi$, φ désignant l'angle de frottement ; elle sera dirigée vers la droite si l'on suppose que le point A tende à glisser vers la gauche sous l'action du poids de la barre ; je suppose en outre que le point A soit à gauche de la verticale du point B.

Prenons pour axes coordonnés la droite X′X et une verticale O Y dont je fixerai bientôt la position. Soit α l'angle que la tangente en B à la courbe (C) fait avec O X : la réaction N sera comptée positivement dans la direction qui fait avec celle de O X l'angle $90° + \alpha$.

Nous obtiendrons les équations de l'équilibre limite de la barre en égalant à zéro la somme des projections horizontales et verticales des forces qui la sollicitent, ainsi que la somme de leurs moments par rapport au point B ; on trouve, a désignant la longueur AB.

$$(1)\qquad R \operatorname{tang} \varphi - N \sin \alpha = 0,$$

$$(2)\qquad R - P + N \cos \alpha = 0,$$

$$(3)\qquad R y \operatorname{tang} \varphi + (\tfrac{1}{2} P - R) \sqrt{a^2 - y^2} = 0.$$

Éliminant N entre les équations (1) et (2), j'en tire

$$(4)\qquad R = \frac{P \sin \alpha \cos \varphi}{\sin(\alpha + \varphi)}.$$

Si je développe sin $(\alpha + \varphi)$ et si je remplace sin α et cos α par les différentielles dy, dx qui leur sont proportionnelles, x et y désignant les coordonnées du point B, je trouve

$$R = \frac{P\, dy}{dy + dx \operatorname{tang} \varphi} :$$

substituant cette valeur dans l'équation (4) et divisant par $\frac{1}{2}$ P tang $\varphi \sqrt{a^2 - y^2}$, nous obtenons l'équation différentielle de la courbe cherchée :

$$dx - dy \cot \varphi + 2 \frac{y\, dy}{\sqrt{a^2 - y^2}} = 0.$$

Intégrons en supposant l'origine choisie de manière

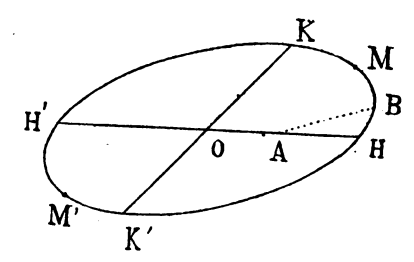
que la constante d'intégration soit nulle ; nous avons :

$$x - y \cot\varphi = 2\sqrt{a^2 - y^2}. \tag{5}$$

Si l'on rend cette équation rationnelle, on trouve

$$(x - y \cot\varphi)^2 + 4y^2 = 4a^2.$$

Cette équation représente une ellipse E, dont le



diamètre horizontal H'H est égal à $4a$; le diamètre conjugué K'K, égal à $\frac{2a}{\sin\varphi}$, fait avec H'H l'angle φ.

Il faut voir si l'ellipse tout entière convient à la question. Or, son équation a été obtenue après une élévation au carré ; mais c'est seulement le lieu défini par l'équation (5), c'est-à-dire l'arc K'HK' à droite de K'K, qui correspond aux équations d'équilibre ; il faut donc rejeter la moitié de E qui est située à gauche de K'K, au moins dans les conditions où nous nous sommes placés. D'autre part, pour écrire les équations d'équilibre, on a supposé expressément que R était

positive (le signe de N étant indifférent) et que, sous l'influence de la pesanteur, le point A tendait à glisser vers la gauche : voyons si cela est vrai pour toutes les positions de B sur l'arc K′HK. En premier lieu, l'équation (4) prouve que R serait négatif si $\alpha + \varphi$ était supérieur à 180° ; si donc M est le point pour lequel la tangente fait avec OX l'angle $180° - \varphi$, il faut rejeter l'arc MK ; au point M lui-même, R et N seraient infinies. Pour la seconde condition, eu égard à l'équation (5), on voit aisément que l'abscisse du point A est

$$\xi = y \cot \varphi + \sqrt{a^2 - y^2}$$

y désignant l'ordonnée du point B : on en tire

$$\frac{d\xi}{dy} = \cot \varphi - \frac{y}{\sqrt{a^2 - y^2}} ;$$

cette dérivée est positive tant que y est $< a \cos \varphi$; au point correspondant à $y = a \cos \varphi$ sur (C), on a $\frac{dx}{dy} = -\cot \varphi$; l'angle α est égal à $180° - \varphi$: c'est donc le point M qui s'est présenté tout à l'heure ; donc, tant que B est sur l'arc K′HM, la pesanteur tendant à le faire tomber tendra en même temps à faire glisser A vers la gauche. Comme, d'ailleurs, les équations (1), (2), (3), sont vraies quel que soit le signe de y, l'arc K′HM convient à la question ; l'arc MK est à rejeter et nous verrons que ce rejet doit être définitif.

Supposons que la barre doive prendre une direction BA′ à droite de la verticale du point B, mais que l'ex-

trémité A′ qui s'appuie sur X′X tende toujours à glisser vers la gauche : les équations (1) et (2) subsisteront ; mais, dans l'équation (3), il faudra changer le signe de $\sqrt{a^2 - y^2}$, puisque les moments de P et de R changeront de signe. Le lien du point B s'obtient en changeant le signe du radical dans l'équation (5); il n'est autre que la moitié de l'ellipse E qui est à gauche du diamètre K′K. D'ailleurs, il faut toujours que R soit positif et que l'abscisse ξ' du point A′ diminue en même temps que l'ordonnée du point B : on a évidemment

$$\xi' = y \cot \varphi - \sqrt{a^2 - y^2}, \quad \frac{d\xi'}{dy} = \cot \varphi + \frac{y}{\sqrt{a^2 - y^2}}:$$

la dérivée est positive quand B est au-dessus d'un point M′ dont l'ordonnée est $- a \cos \varphi$; en M′, α est égal à $360° - \varphi$, en supposant l'arc K H′ K′ parcouru dans le sens indiqué par les lettres. Enfin, comme $\sin \alpha$ est négatif sur l'arc K H′ K′, l'équation (4) montre que, sur cet arc, R est positif tant que $\varphi + \alpha$ est $< 360°$, c'est-à-dire de K en M′ : l'arc K H′ M′ convient à la question, M′ K′ est à rejeter. En somme les arcs K′H M, K H′ M′ satisfont aux conditions du problème.

Nous avons supposé que le point A tendait à glisser vers la gauche ; il pourrait aussi bien tendre à glisser vers la droite : on aurait à reprendre l'analyse précédente, sauf le changement de φ en $-\varphi$. On trouverait évidemment que les conditions de l'énoncé seraient satisfaites en assujétissant le point B à glisser sur une ellipse E_1 symétrique de E par rapport à une verticale,

en excluant, bien entendu, les arcs symétriques de M K et de M′K′; la barre A B devra être à droite ou à gauche de la verticale de B suivant que ce point sera sur la moitié de gauche ou de droite de l'ellipse E_1.

On est maintenant assuré que l'arc M K, par exemple, ne répond pas à la question : si l'extrémité B était quelque part sur cet arc, $\frac{d\xi}{dy}$ étant négatif, le poids de A B, qui tend nécessairement à diminuer l'ordonnée du point B, tendrait à porter A vers la droite; F serait dirigée vers la gauche et les équations de l'équilibre seraient celles qui conduisent à l'ellipse E_1 : il y aurait contradiction à supposer le problème satisfait pour un arc de E.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN ALLEMAGNE

LE PRIVATDOCENT

Par M. A. BÜCHNER

Professeur à la Faculté des Lettres

Membre titulaire.

Au moment où allait éclater la Révolution de 89, le père des doctrinaires politiques, l'abbé Sieyès, dans une brochure restée célèbre, se demanda : Qu'est-ce que le tiers état? Qu'est-ce qu'il doit être? A la première question, il répondit : Rien! à la seconde : Tout! On peut appliquer ce mot à un type dont il a souvent été question chez nous en ces temps derniers, à celui qui, après plusieurs métamorphoses, devint l'ornement des Universités tant vantées de nos voisins d'Outre-Rhin, au *Privatdocent* ou aspirant professeur de Faculté. Il est successivement *Rien* et *Tout*, comme le *tiers-état*. Ayant passé plus de dix ans de ma vie dans les Universités allemandes, soit comme étudiant, soit comme aspirant professeur, je me crois en mesure de

pouvoir consulter mes souvenirs et de vous communiquer ce que j'ai vu et connu, d'autant plus que cela n'a pas beaucoup changé depuis le temps de ma jeunesse.

Entre notre enseignement supérieur et celui de l'Allemagne, il y a cette différence capitale que le nôtre se recrute dans les Écoles spéciales, d'où sort également l'élite de l'enseignement secondaire, de sorte que les deux courants, dans le principe, ne font qu'une seule rivière, tandis qu'en Allemagne le professorat supérieur se sépare de l'autre dès le commencement de la carrière. Vous savez que dans ce dernier pays il n'y a guère d'Écoles spéciales, sauf pour les futurs officiers de l'armée. Les jeunes gens se destinant à l'enseignement sont formés dans les Facultés, de même que les théologiens protestants et quelquefois catholiques, ce qui fournit — soit dit en passant — à ces Facultés un tout autre contingent d'auditeurs que celui que nous réunissons, à droite et à gauche, avec mille peines. Un jeune homme qui se destine à l'enseignement prépare donc ses épreuves tout comme un autre, et dès qu'il a passé son examen dit de Faculté, il entre dans l'une ou dans l'autre des deux voies. Ce n'est que lorsqu'il vise l'enseignement supérieur qu'il lui faut le doctorat. Ce doctorat n'est ni aussi long, ni aussi coûteux que chez nous ; pourtant c'est assez difficile à obtenir dans le milieu auquel on appartient par la naissance. Pour les étrangers qui n'en peuvent dériver aucun droit dans l'état où ils ont pris leur grade, on est relativement indulgent. Cependant le temps est loin où un Anglais devenu docteur pour avoir payé les droits, envoya son cheval à une Faculté allemande

avec la somme voulue, demandant le même titre pour l'animal. « Nous regrettons, lui fut-il répondu, mais nous ne graduons que des ânes. »

Or, le jeune docteur aspirant aux Facultés se livre d'abord à des travaux personnels; car, pour pouvoir s'établir comme *Privatdocent*, il faut qu'il présente un travail ayant de l'originalité et prouvant quelque chose de nouveau, quand ce ne serait qu'un volume sur le rôle de l'aoriste second sous Ptolémée XV, ou sur la nécessité construite *à priori* d'une comète ayant accompagné notre lune il y a 30,000 ans. Ce nouveau n'est souvent que de l'extraordinaire, d'où le dicton que la différence entre le professeur ordinaire (en titre) et l'extraordinaire (très voisin du *Privatdocent*) consiste en ce que l'ordinaire ne sait rien d'extraordinaire et l'extraordinaire rien d'ordinaire. Ceci, Messieurs, à l'air d'une mauvaise plaisanterie dont je dois vous demander pardon ; pourtant il y a une vérité au fond : c'est que le professeur ordinaire déjà vieux ne connaît plus que le chemin battu par lui depuis longtemps, quand l'extraordinaire, arrivé d'hier, ne possède pas encore la routine qu'on n'acquiert que par l'exercice. La Faculté juge le travail de haute spécialité qu'on lui présente, sans autre contrôle que celui du recteur, qui n'est pas un administrateur nommé par le gouvernement, mais un professeur élu par les ordinaires dans leur sein pour un an. Le cas échéant, la Faculté confère au candidat la *venia legendi*, c'est-à-dire l'autorisation de faire des cours payants devant les étudiants de l'Université, à laquelle il appartient dès lors. Cette autorisation peut lui être retirée à tout moment par

une décision du Sénat, c'est-à-dire par l'assemblée des titulaires, quand il s'est permis de toucher aux traditions sacrées de l'enseignement, qui est pourtant censé être libre. De cette liberté mon frère Louis, l'auteur de *Force et Matière*, a fait l'expérience. Il était *Privatdocent* à l'Université de Tubingue, lorsqu'il publia le livre mentionné, que nous avions pourtant examiné à nous deux au point de vue de la morale sociale et politique, avant de le livrer à l'éditeur, sans y trouver de quoi fouetter un chat. Le Sénat de Tubingue pourtant en pensa autrement ; il y découvrit des théories subversives et retira à mon frère *la venia legendi*. Depuis ce temps, c'était en 1855, le livre a été traduit dans toutes les langues, même en turc ; il a eu je ne sais plus combien d'éditions en Europe et en Amérique, et néanmoins le vieux monde se trouve encore debout, se portant même mieux que jamais.

Messieurs, je vous demande pardon de cette digression que j'ai commise pour vous montrer quelle est la soi-disant liberté d'enseignement dans les Universités allemandes. Je reviens à mes moutons.

Un jeune homme devenu *Privadocent* jouit de la considération universelle et des honoraires que ses auditeurs lui payent, selon l'usage antique et solennel. Mais ne croyez pas qu'il y a toujours affluence. Dans les Facultés de Médecine et des Sciences, où il se fait encore du nouveau, cela arrive quelquefois et par exception ; mais au Droit et surtout aux Lettres la foule se porte vers les professeurs en titre qui, j'ai hâte de le dire, sont toujours membres des commissions d'examen et y ménagent de préférence leurs auditeurs. Ainsi un

Privatdocent n'ayant pas assez de fortune pour faire la guerre à ses frais, ne se rencontre que rarement. Exemples: J'ai connu un *Romaniste* qui se fit le raisonnement suivant : « J'ai une fortune d'environ cinquante mille francs. C'est trop pour mourir, ce n'est pas assez pour vivre. Mais en sacrifiant peu à peu le capital, je puis subsister dix ou quinze ans ; au bout de ce temps, le titulaire qui est devant moi finira par se faire mettre à la retraite, ou, se disait-il peut-être tout bas, il mourra ; alors je deviendrai son successeur et je rentrerai dans mes fonds. » Ces sages prévisions se sont réalisées, et, il y a quelque temps, j'ai retrouvé le *Privatdocent* d'autrefois devenu professeur titulaire, le ventre fort arrondi. Il faut donc savoir faire des sacrifices, mais avant tout il faut avoir de quoi en faire. Tel ne fut pas le cas d'un autre *Privatdocent* que j'ai connu, il y a bientôt cinquante ans, quand je faisais mon droit à Giessen, petite Université où nous autres, Hessois de naissance, étions obligés de passer au moins deux ans, parce que — autre preuve de liberté — c'était celle du pays. Il y avait un jeune philosophe, du nom de Kroenlein, homme distingué dans son genre, quoique ultramontain enragé, qui enseignait la logique à sa manière. Or, chaque étudiant était obligé d'assister à un cours de philosophie. La plupart allaient chez le titulaire, homme très distingué et père de Karl Hillebrand, qui, soit dit entre parenthèse, a appartenu pendant quelque temps à la Faculté de Lille comme professeur de littérature étrangère. Seulement trois ou quatre d'entre nous — j'étais du nombre — nous allions chez Kroenlein, pour « soutenir les jeunes ». Cela allait tant

bien que mal au commencement ; seulement bientôt les uns ou les autres firent défaut, et quand on n'était plus que trois à l'auditoire, y compris le professeur, on se serrait la main, on parlait de ceci et de cela, on proposait une promenade, et au bout d'un quart d'heure on se séparait ; c'était donc le cas de chanter :

« Der Herr Professor
« Liest heut kein Collegium.
« Drum ist es besser
« Man trink eins'rum ».

Nous avions coutume d'inviter les *Privatdocents* à nos *commerces*, c'est-à-dire à des soupers solennels arrosés de beaucoup de liquide, qui se renouvelaient périodiquement.

Kroenlein y vint un soir et ayant épuisé sa provision de pain, il en demanda à haute voix au garçon de service. Le *loustic* de la troupe trouva aussitôt le mot de la situation en disant : « Voilà la philosophie qui crie famine ! en allemand : qui crie après le pain quotidien ». Le bon Kroenlein pourtant ne cria pas famine pendant longtemps, car bientôt il quitta sa position pour entrer dans la rédaction d'un journal clérical très avancé, et là-dedans il n'eut jamais besoin de crier famine. Je ne sais pas ce qu'il est devenu ; en tout cas il n'est pas mort de faim.

Un tout autre homme, c'était son confrère Maurice Carrière, le dernier survivant des Hégéliens, aujourd'hui un des ornements universitaires de la capitale de la Bavière. A son enseignement, les choses se pas-

saient absolument comme chez son collègue Kroenlein; seulement il était riche pour le temps et le milieu, et en vertu de la thèse que la spéculation philosophique creuse l'estomac, il se nourrissait fort bien, de sorte que le bien-être resplendissait dans toute sa personne. C'était d'ailleurs un philosophe de salon, comme le personnage du *Monde où l'on s'ennuie;* il faisait volontiers des leçons devant les dames, pittoresquement appuyé à un guéridon à défaut de cheminée, faisant alors défaut chez nos voisins, et il se montrait souvent dans la capitale du pays, à Darmstadt, où demeuraient mes parents. Nous l'invitions quelquefois à prendre le café de l'après-midi, institution chère à toutes les âmes bien nées en Allemagne, et alors il débitait avec emphase ses leçons humanitaires en gesticulant vivement des deux mains. Or, il arriva qu'un jour, par un de ses gestes, il vint à attraper et renverser une énorme cafetière que la bonne venait d'apporter derrière lui, pendant qu'il criait de sa voix mielleuse : « Avant tout, mesdames, laissez-moi être homme ! » Ma mère ne lui pardonna jamais cette algarade et prit en grippe la philosophie de Hégel, qui bientôt ne fut plus de mode. Voilà le sort des systèmes les mieux établis; ils ne prévoient ni la chute des cafetières ni la leur. Lorsqu'en 1848, on convoqua un parlement préparatoire en vue d'une assemblée définitive, Carrière se mit sur les rangs pour être envoyé comme député des étudiants. Mais il avait un concurrent redoutable dans la personne du célèbre naturaliste Charles Vogt (1), que

(1) Actuellement professeur à Genève, le père du jeune homme qui nous a fait une conférence l'hiver dernier.



nous autres nous soutenions avec énergie. Carrière y alla quand même; mais il n'y fit pas grand bruit, pas plus qu'au Parlement même, où il ne fut pas élu. Pourtant il sut se retourner du bon côté. A cette époque, la petite université de Giessen possédait un homme illustre, le grand chimiste Liebig. qui restait là par reconnaissance pour le grand-duc de Hesse, lequel lui avait fait faire ses études à ses frais. Liebig avait une jolie fille blonde, Agnès au long nez, comme nous l'appelions, et cette jeune personne, Carrière eut la bonne inspiration de l'épouser. Or, quand Liebig plus tard suivit un appel de l'Université de Munich, son gendre trouva moyen de s'y glisser aussi, et depuis ce temps, devenu titulaire, il publia de nombreux volumes, les uns plus gros que les autres, sur les destinées de l'humanité en général, qu'achètent toutes les bibliothèques et que personne ne lit. Telle peut être la *carrière* (*nomen et omen*) du *Privatdocent* quand il a du flair et de la chance, un beau-père et quelque talent; mais elle n'est pas toujours aussi facile ni aussi gaie.

Un dernier exemple, c'est celui du *Privatdocent* éternel. Ce type a existé entre autres à Gœttingue. On l'avait surnommé *le frêne Yggdrassil*, en faisant allusion à l'arbre aux trois racines, l'une plantée dans le ciel, l'autre dans l'enfer, la troisième sur la terre, qui, dans la mythologie germanique, signifie l'universalité de la vie par la matière animée. J'ai appris à connaître le frêne Yggdrassil aux réunions annuelles de l'Académie allemande de Francfort (*das freie deutsche Hochstift*), où il était fort assidu : il avait 80 ans quand

j'en comptais 40. Jeune, il était devenu *Privatdocent*, et n'étant pas « faiseur de zèle », il resta tel pendant toute sa vie, fort laborieuse d'ailleurs. Nous l'aimions beaucoup, ce vieux-là, car il était ferme comme un roc *inter pocula* et il avait toujours le mot pour rire, sans être sceptique et cynique, ce qui pourtant était bien permis à un *Privatdocent* de 80 ans. De plus, il était riche, ce qui console de bien des déboires. Que la terre lui soit légère, ce qu'il ne lui a pas rendu, car il était gros et gras comme pas un, et cela n'arrive pas souvent quand on n'est que *Privatdocent* pendant 60 ans. Enfin, le grand Schopenhauer l'a été aussi à Berlin, mais n'ayant pas besoin de ces fonctions, il y renonça bientôt.

Je passe sous silence beaucoup d'autres qui ont été mes camarades aussi joyeux que pauvres, car on acceptait de gaieté de cœur la misère en habit noir, comme cela s'appelait. Il y avait de Bary, le Francfortois d'origine française, savant botaniste, mort récemment en qualité de recteur de l'Université de Strasbourg; il y avait aussi le petit-fils du célèbre idéologue du *Moi*, Fichte, qui appartenait à la Faculté de Médecine, railleur, « blagueur » et incrédule en diable, qui est devenu je ne sais plus quoi. Je n'ajoute qu'un mot sur mes propres expériences, que j'ai faites à Zurich, dans la Suisse allemande, pays dont les Universités ont la même organisation que celles des voisins du Nord. Zurich, qui est aujourd'hui une belle capitale de plus de 100,000 habitants, n'en avait alors, en 1852, que 25,000 et une Université cantonale où régnait une véritable simplicité républicaine, avec des traitements fixes de 1,500 fr. pour les titulaires, plus les droits

d'entrée des étudiants. Néanmoins, il y avait beaucoup d'hommes distingués, car le mouvement démocratique qui s'était produit en Allemagne à la suite de la révolution de Février et qui avait été vaincu par les armes des Prussiens et des Autrichiens, venait de mettre sur le pavé nombre de savants distingués, qui se réfugièrent en Suisse. A ce moment le gouvernement fédéral conçut l'idée de convertir l'Université cantonale de Zurich en une institution commune pour le pays entier. Cette nouvelle s'étant répandue, quelques jeunes gens, espérant y trouver l'occasion d'une carrière rapide, se rendirent à Zurich pour s'y *habiliter*, c'est-à-dire s'établir comme *Privatdocents*. Le géologue G. Volger, le futur fondateur de la libre Académie allemande de Francfort, et votre serviteur furent du nombre. Mais nous eûmes la déception de Perrette avec son pot au lait; le projet de l'Université suisse échoua devant l'opposition commune des cantons catholiques et de ceux qui parlaient français ou italien. Elle fut remplacée par une école polytechnique, très florissante aujourd'hui; seulement, moi qui n'ai jamais rien compris à la formule *A plus B*, etc., je n'y trouvais pas mon compte, et, de fil en aiguille, je suis arrivé à prendre du service en France, d'abord pour bien apprendre le français, et, au bout du compte, j'y suis resté — pour mon bonheur.

Ces faits vous montrent, Messieurs, que tout *Privatdocent* ne devient pas titulaire, mais on ne devient que rarement titulaire sans avoir été *Privatdocent*. En effet, des professeurs de l'enseignement secondaire passent quelquefois aux Facultés. De plus, les membres de l'Académie de Berlin ont le droit de faire des cours à

l'Université de cette ville. Mais généralement le recrutement a lieu des deux manières que voici : ou par ancienneté, ou par appel. Le premier est tout simple ; le jeune homme entre tout bonnement dans les souliers du professeur dont il tient le ressort, quand ce dernier se retire pour une raison ou pour une autre. Le Sénat le propose au gouvernement, et ce dernier le plus souvent confirme la nomination, car le candidat pour en être arrivé là, ne peut guère être *mal pensant*. Dans l'autre cas, le Sénat de telle Université où une vacance se produit, regarde autour de lui dans la République des Lettres, pour trouver quelque *Privatdocent* ou quelque professeur extraordinaire, voire même ordinaire, qui s'est distingué dans son milieu soit par la solidité de son enseignement, soit par son éloquence attirant un nombreux auditoire, soit par son zèle agréable au pouvoir, ou qui paraît désirable par les « connexions » et les protections qu'il peut avoir au sein de la Faculté. On négocie avec lui, on débat le prix, et enfin a lieu l'appel (*die Berufung*), chose toujours fort honorable pour celui qui est choisi ainsi. Quelquefois plusieurs Universités se disputent un jeune homme devenu célèbre, et alors c'est au plus offrant qu'échoit la palme. D'ailleurs, comme partout, les gros poissons avalent les petits, de sorte qu'il est rare qu'un homme en vogue ou en faveur arrive aux grandes universités, telles que Berlin, Munich, Leipzig, Breslau, sans avoir parcouru plusieurs étapes intermédiaires, toujours en renchérissant sur son prix.

D'après ce que j'ai dit, Messieurs, vous conviendrez que tout n'est pas rose dans la carrière du *Pri-*

vatdocent. Mais de ce que la médaille a son revers, il ne faut pas conclure qu'elle soit sans valeur. Il faut toujours songer que les trois quarts des professeurs de Faculté en Allemagne se recrutent dans ce milieu, et que cette méthode a procuré à ce pays l'élite du personnel savant, dont il se glorifie encore aujourd'hui. Il ne me reste donc qu'à la comparer avec la nôtre pour me demander s'il peut être utile de l'appliquer chez nous totalement ou en partie, comme on a adopté tant d'institutions de nos voisins avec plus ou moins de profit.

Et, tout d'abord, je n'entre pas dans la question de fond, qui est celle-ci : l'Enseignement supérieur n'a-t-il pas fait son temps depuis la diffusion des connaissances utiles accessibles à tout le monde, et ne vaudrait-il pas mieux le remplacer par des écoles spéciales préparant utilement la jeunesse aux carrières administratives et autres ? Ce sera certainement la méthode de l'avenir, mais pour le moment nous ne pouvons songer à commettre ce suicide, d'ailleurs déjà consommé à moitié. Voyons donc les côtés forts et faibles du système allemand. Jusqu'en 1848, il n'offrait guère que des avantages à nos voisins. Les Universités n'étaient pas encore des pépinières à fonctionnaires, où l'on *étudie ministre,* comme disaient quelques-uns. La science et les professeurs étaient à peu près indépendants au milieu de l'asservissement général; ce n'était qu'en Prusse, comprenant à peine un quart de l'Allemagne d'alors, que l'esprit de discipline bureaucratique se faisait sentir, et quand le mouvement de 1848 se produisit, les professeurs de Facultés, venus en grand

nombre au Parlement de Francfort, y tenaient le haut du pavé. Mais le mouvement national ayant échoué, les gouvernements prirent leur revanche ; nombre de professeurs libéraux furent privés de leurs places, et les autres se courbèrent sous le joug. Enfin, depuis que la question allemande a été résolue par *le fer et le sang*, la Prusse, devenue maîtresse universelle, réduisit le professorat au rôle des autres services de l'État. A peu d'exceptions près, le professeur devint l'esclave de l'État au lieu d'être le serviteur de la science; il n'était plus content de son titre, il lui en fallait d'autres, et dès lors il plut des diplômes de *Hofrath*, *Geheimerath* et autres chinoiseries pareilles, de même que des *Aigles rouges*, *noires*, et autres volatiles, qui les mettaient les uns au-dessus des autres et ne furent obtenus que par toutes sortes de bassesses et de flagorneries. L'ancien système des appels subsistait toujours ; mais quand il s'agissait de choisir pour une chaire un *Privatdocent* qui s'était distingué, on se demandait d'abord, si ce n'était pas un mécontent compromis d'une manière ou d'une autre, un mécréant nourri en secret des doctrines les plus perverses, et le *Chancelier* de l'Université, organe officiel du gouvernement, veillait avec soin à ce que les *mal pensants* fussent écartés en temps utile. Dans les *appels* en particulier les portes furent grandement ouvertes au népotisme et aux *connexions*, protections et autres mobiles, et dès lors le professeur ne devint qu'un rouage de plus dans le mécanisme compliqué et tout-puissant de l'administration prussienne. Les professeurs de Médecine et de Science n'ont guère souffert

de ce nouvel ordre des choses, parce qu'ils pouvaient se renfermer dans leurs spécialités inabordables, d'où ils ne sortaient pas, ne se préoccupant nullement de politique. Au contraire, pour le Droit et l'Histoire, les nouvelles doctrines de l'État qui est son propre but (*Selbstzweck*), de même que de la mission providentielle de la Prusse et de la maison qui la gouverne, prirent le dessus sans résistance, et ce terme de l'*histoire faussée pour un but politique* (*Geschichtsfaelschung*) est devenu même populaire pour désigner ces tendances funestes. Dans l'enseignement universitaire, toutes les anciennes traditions surannées en matière de religion, de politique, de sociologie, d'économie, ont repris vie ; la jeunesse actuelle écoute ces leçons d'une oreille avide, et la nation allemande, le peuple de penseurs, devient peu à peu un produit artificiel fabriqué à l'école et à la caserne. La résistance est devenue impossible devant cette action toute-puissante de l'État, ou plutôt ne se fait plus sentir que dans le mouvement toujours formidable et grossissant du socialisme, réunissant bon gré mal gré tous les débris des anciens éléments de l'opposition libérale écrasée.

Mais je m'arrête, car nous ne faisons pas de politique ici, et par tout ce que j'ai dit, je n'ai voulu montrer qu'une chose, c'est que l'imitation, en matière d'enseignement supérieur, du système allemand ou plutôt prussien, est contraire à l'esprit de notre temps, de même qu'à nos traditions nationales. Faut-il remonter avec eux le courant des siècles, ou le suivre comme nous l'avons fait jusqu'à présent ? Toute la question est là. La réponse ne saurait être douteuse.

Jetons donc un dernier regard sur ce qui se passe chez nous.

Nous avons vu que chez nos voisins, dans un milieu essentiellement aristocratique et conservateur, la carrière du professeur de Faculté dépend de sa fortune ou des protections, des camaraderies et des coteries qu'il a pour lui : dans notre milieu démocratique et égalitaire au contraire, on n'arrive que grâce à l'intelligence et au travail. On parle quelquefois de favoritisme et de népotisme; mais ces aimables institutions sont tellement dans la nature humaine qu'on les retrouve partout, et chez nous moins qu'autre part. Le milieu dans lequel se meuvent nos jeunes professeurs certes est trop étroit ; l'administration centrale pèse un peu trop sur eux, mais toujours est-il qu'il leur faut avoir fait leurs preuves jugées impartialement, et qu'en attendant la récompense ils ne sont pas obligés de « crier famine » comme le *Privatdocent* dont je vous ai parlé. La concurrence est libre, elle l'est devenue surtout depuis que nous avons la République, qui a fait pour nous ce qu'aucun autre gouvernement n'aurait voulu ni pu faire. Enfin il n'y a pas entre les enseignements supérieur et secondaire un abîme presque infranchissable comme en Allemagne. Les deux branches se confondent constamment en se soutenant réciproquement, puisqu'elles sortent d'un seul et même tronc. Aussi le professeur est-il rarement perdu dans les nuages d'une spécialité inapprochable ; il connaît par l'expérience de son enseignement secondaire, par lequel il doit passer, le public auquel il aura affaire ; il a, en un mot, la mesure de l'élève et sait

2

approprier son enseignement aux besoins de ce dernier. Ajoutons à cela la facilité de la parole, libre et élégante, qui orne notre enseignement, quand chez les Allemands, celui qui sait dire trois mots de suite sans broncher passe déjà pour un orateur distingué, et nous resterons convaincus que chez nos voisins il y a peu à prendre et beaucoup à laisser en cette matière.

LA LANGUE

DU DROIT CIVIL

Au XIXᵉ Siècle

Par M. J. MARIE,

Professeur à la Faculté de Droit.

Messieurs,

La science du droit se développe et sa langue se transforme avec le temps. Cette transformation plus ou moins aperçue est à la fois le résultat et l'expression des besoins successifs des sociétés, dont l'état ne se reflète nulle part ailleurs mieux que dans leur droit civil. Or, on dirait que, depuis trente ans, nous assistons à l'une de ces évolutions qui marquent dans l'histoire juridique et littéraire d'un pays. En effet, à l'École et au Palais, sous l'influence de causes fort complexes, le culte de la forme et l'élégance du style, objet de tant de recherches autrefois, semblent faiblir et compter moins aujourd'hui que le simple exposé des

faits : chacun veut arriver vite et presque sans effort à la solution désirée ; les livres, on les consulte plus qu'on ne les lit; parfois on ne les apprécie qu'en raison du service immédiat qu'on en retire et il semble qu'en droit, comme en histoire, en peinture et bien ailleurs, une érudition froide et exclusivement utilitaire tend à renouveler et à dominer tout le reste.

Ainsi s'accomplit lentement, pour notre style juridique, un changement qui rappelle, à quelques égards, les modifications subies par la langue de Cicéron et d'Hortensius. Les grands jurisconsultes romains, vous le savez, Cicéron à leur tête, ne furent pas moins admirables comme écrivains que comme dialecticiens : bon nombre de leurs chefs-d'œuvre littéraires, en effet, sont des œuvres de métier, des consultations et des plaidoiries, quelques-unes sur le mur mitoyen, ou sur des sujets qui, pour le pathétique, approchent de celui-là, à ne considérer que les sujets en eux-mêmes; à ce point qu'on a pu tirer de l'auteur de la *Milonienne* un traité (1) presque complet de droit civil et le proposer comme un modèle de composition et de style. Plus tard même, quand, au second siècle de l'empire romain, la décadence se fait sentir, les jurisconsultes, chose étonnante ! gardent, plus longtemps que les historiens et les poètes, le goût de l'antique pureté de langage. Labéon, Gaïus et Papinien sont encore des écrivains d'élite, à une époque où Rome n'en compte presque plus ; ce n'est guère qu'avec Dioclétien que la

(1) Textes de droit civil, recueillis par M. de Caqueray, professeur de droit romain à la Faculté de Rennes.

langue du droit, comme les autres institutions romaines, tombe dans un abaissement dont elle ne se relèvera plus. Alors une pompe affectée l'enfle et l'obscurcit, en même temps que sa vigueur native s'altère. Des novateurs malavisés, sous prétexte de la rajeunir, lui enlèvent l'une après l'autre la plupart de ses qualités; elle devient monotone, prétentieuse, et l'emphase des Novelles de Justinien fait regretter la sève un peu sauvage, mais robuste, de la loi des XII Tables.

Comme la langue latine, dont elle est fille, notre langue nationale est merveilleusement propre à exprimer le droit. Sans doute, elle doit cette propriété à son génie fait de clarté et de bon sens. Le droit, en effet, traduit sous une forme durable les rapports, qu'à travers les vicissitudes des sociétés la justice éternelle établit entre les hommes; il trouve donc naturellement dans notre langue un instrument souple et précis, moins brillant peut-être que sûr, et qui, pour être manié comme il convient, exige une pensée parfaitement maîtresse de son objet. Il n'en va pas autrement, du reste, des principales applications de l'esprit humain : notre langue s'y prête avec une justesse admirable. Est-elle au service d'un écrivain, qu'il s'agisse d'œuvres d'imagination ou de sciences exactes, on y retrouve ses qualités fondamentales : la clarté et la logique. Ce qu'elle était il y a deux siècles avec Pascal et Domat, elle l'est encore chez Claude Bernard, décrivant l'empoisonnement par le curare, dans la *Statique des êtres organisés* de J.-B. Dumas ; chez Aubry et Rau, quand ils déterminent les effets de la surenchère après la vente. Le sujet a beau être aride et tout

spécial, comme la forme employée pour le rendre est d'une convenance parfaite, un observateur de goût reconnaît, dans ces maîtres divers aussi bien que dans une page de Voltaire ou de M[me] de Sévigné, l'exacte proportion entre le terme et l'idée. Les manifestations de la pensée diffèrent ; mais entre toutes, il y a comme un air de famille, une inspiration dominante, où se révèlent à la fois la marque de l'écrivain et l'imprescriptible beauté de notre langue.

Si l'on voulait avoir une vue complète de la langue du droit civil, en France, au XIX[e] siècle, il conviendrait d'étudier en même temps le style des jurisconsultes, celui des arrêts de justice et le genre qui successivement a prévalu au barreau. Les causes criminelles sont à mettre à part, avec leur tour oratoire particulier, les passions qu'elles soulèvent d'ordinaire dans les masses, et le renom, plus ou moins passager, qu'elles donnent aux orateurs. On a publié, mais presque pas encore étudié, les plaidoyers civils de Jules Favre, d'Allou et de la plupart des maîtres du barreau contemporain. Et pourtant, quels trésors se trouvent là, cachés malheureusement, si ce n'est pour un petit nombre ! Quelle leçon (1) à offrir à notre

(1) « Comment, a écrit Jules Favre, celui qui est chargé de persuader dédaignerait-il les séductions de la pensée ? Comment repousserait-il le secours décisif que lui apportent la pureté du langage, la grâce du tour, la noblesse de l'expression, la vivacité du trait, l'éclat des images, le rapprochement ingénieux des aperçus ? C'est la forme qui commande l'attention du juge : en l'intéressant, elle l'entraîne. Les plus rebelles subissent son charme ; ils voudraient se révolter ; les voilà pris

jeune génération, si avide de succès faciles ! et quelle preuve sans réplique contre ceux qui prétendent que la langue des affaires doit être renouvelée de fond en

et captifs....... Noble et vaillant labeur qui élève la créature humaine au-dessus des limites mêmes des régions infinies où la nature se transforme! Puissantes et fécondes méditations, dans lesquelles poursuivant avec une ardeur infatigable le rêve qu'elle entrevoit malgré sa faiblesse, la pensée s'échauffe et comble l'âme de joies presque célestes ! Voluptés ineffables, dont nulle langue humaine ne saurait rendre la force et la douceur ! La poésie leur a donné un symbole, en immortalisant le sublime délire de l'artiste qui sent palpiter le cœur de la femme sous le marbre que tourmente son ciseau et se prosterne, éperdu d'amour, devant cette œuvre sans nom pour l'enfantement de laquelle sa main s'est rencontrée avec celle de Dieu. »

Jules Favre n'avait acquis qu'au prix d'un travail acharné l'élégance et la pureté dont il est resté l'un des modèles admirables :

« Si j'étais, disait à l'Académie Française, le 7 avril 1881, M. Rousse, son successeur, si j'étais dans notre vieux Palais de Justice, parlant à notre chère jeunesse, je lui ferais voir de plus près encore, pour la défendre contre le mensonge des succès faciles, par quelles épreuves Jules Favre a conquis son éloquence. Je le lui montrerais tel qu'il n'a pas craint de se peindre, répétant jusqu'à dix fois un projet de discours, variant autant que possible les détails et arrivant à des effets qui le surprenaient lui-même, s'exaltant dans ces exercices solitaires, sentant un frisson nerveux qui s'emparait de tout son être et ses yeux se remplir de larmes. Ce frisson et ces larmes c'était la fièvre de l'éloquence, celle que vous connaissez, maîtres de la parole, de la forme et de la pensée, orateurs, artistes, écrivains et poètes, vous tous qui savez ce que coûte l'amour de l'éternelle beauté, à quel prix elle se donne et comment on lui arrache ses trésors. »

comble, affinée, d'après les subtilités à la mode, et qu'il est temps enfin de substituer désormais une froide symétrie à l'ordonnance ingénieuse du style des d'Aguesseau, des Merlin et des Demolombe !

Demolombe, que je viens de nommer, Troplong, Aubry et Rau, Toullier, pour ne parler que des morts et des plus illustres entre les morts, résument exactement les différentes manières de style juridique au XIXe siècle. Le Premier Président Troplong a presque en tout des mérites opposés à MM. Aubry et Rau, les derniers et les plus célèbres maîtres de la Faculté de droit de Strasbourg. L'ampleur, ce n'est pas dire assez, la majesté de son style, rappelle Buffon. A l'exemple de Cicéron, il mêle avec éclat les considérations de la philosophie la plus haute aux théories arides de la propriété et des contrats : *ex intima penitus philosophia juris disciplinam esse hauriendam.* Les préfaces de Troplong sont renommées : ce sont des modèles du genre. La beauté des images, le souffle d'une inspiration toujours spiritualiste et souvent chrétienne, élèvent et ravissent l'âme du lecteur. Hors-d'œuvre magnifiques que tout cela, a-t-on dit parfois, et néanmoins hors-d'œuvre véritables ! Mais cette critique méconnaît, à son tour, l'une des prérogatives de l'écrivain. Celui-ci ne doit pas, sans doute, faire entrer violemment dans un sujet des aperçus étrangers, eussent-ils une forme achevée ; car la convenance et les proportions en souffriraient ; la violence littéraire, aussi bien que toute autre violence, ne fonde rien de durable. Mais on rétrécit injustement l'horizon du jurisconsulte et l'on méconnaît une partie de sa mis-

sion, quand on prétend le confiner aveuglément dans l'analyse méthodique et toute sèche des affaires. Car, lorsque, comme d'elle-même, la nature du sujet porte celui qui écrit, son style peut s'élever libre et fier. Pourvu que la chaleur qui l'anime ne soit pas forcée, elle communique à la pensée je ne sais quelle vivacité pénétrante et généreusement contagieuse. C'est par là que Troplong a excellé, et voilà pourquoi il reste dans ses *Traités*, malgré tout ce qui a vieilli, des parties magistrales toujours saines et belles, que ne se lassent point de méditer ceux qui goûtent la richesse harmonieuse de notre langue.

Tout autre est la manière des jurisconsultes Aubry et Rau : leur style, d'une sobriété qui désespère les débutants, a quelque chose de limpide comme le cristal. Il est d'une justesse implacable, comme on a dit de Mérimée. Mais aussi, depuis les jurisconsultes de l'école des Proculiers, personne n'a parlé la langue du droit avec une précision supérieure à celle qui marque l'œuvre d'Aubry et Rau. Pas un ornement, mais pas un défaut sur cet édifice, dont les lignes ont une pureté géométrique. Chaque mot porte : la pensée maîtresse, exprimée seule, vous force à penser personnellement sur tout le reste, et il semble qu'on ne pourrait rien retrancher, rien remplacer dans ce style, clair pourtant non moins qu'il est concis. Comme ces constructions romaines que nous admirons encore, dont toutes les pierres sont liées par un ciment inaltérable, le *Traité de droit civil* d'Aubry et Rau est destiné à survivre aux révolutions juridiques les plus profondes; car l'idée du droit y a trouvé une forme que, dorénavant, nul jurisconsulte ne sera dispensé de connaître.

Toullier est un peu oublié aujourd'hui (1) ; si le dessein de cette simple esquisse n'était pas d'exclure ce qui est d'ordre purement juridique, que je serais tenté d'essayer un parallèle entre Toullier et Demolombe, à tant d'égards semblables et séparés ! Chefs d'école, l'un et l'autre, et en possession d'une immense renommée ; celui-là plus écrivain, celui-ci plus jurisconsulte, tous deux également fidèles, durant une très longue carrière, au noble culte du droit, et ayant laissé inachevé le commentaire de notre Code civil, objet des études de toute leur vie !

Breton de pure race, né dans ce coin de pays (2) qui a donné aux lettres françaises Lamennais, Châteaubriand et Broussais, des penseurs et des écrivains, s'il en fut, Toullier avait, en 1771, étudié quelque temps à l'Université de Caen. Il ne commença à écrire qu'à près de soixante ans ; il en avait plus de quatre-vingts, lorsqu'en 1831, il publia son dernier volume. On ne s'en étonnera guère, du reste, si l'on réfléchit qu'en Bretagne les fleurs et les fruits viennent tard : mais sous ce rude climat, poussant dans un sol de granite, à l'abri

(1) Voy. l'excellente et très intéressante étude que lui a consacrée un de ses successeurs, M. A. Eon, doyen de la Faculté de droit de Rennes, *Un ancien doyen. Toullier et son temps*, Paris, Chevalier, Marescq et C[ie]. 1893; — et aussi *Les anciennes Facultés de droit de Rennes*, par E. Chénon, aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris (Rennes, Caillière, édit. 1890).

(2) Toullier naquit le 21 janvier 1752, à Dol de Bretagne, arrondissement de Saint-Malo. Il mourut à Rennes le 19 septembre 1835.

des chênes, ils durent plus qu'ailleurs. Si les théories du jurisconsulte breton ont été plus ou moins renversées, le style de Toullier a résisté à l'injure des années; dans la carrière du droit, nul en ce siècle ne l'a surpassé comme écrivain Voici de lui une page, la seule que je citerai, qui fait penser à Montesquieu :

« Il est de la plus grande importance pour le public que la liberté personnelle soit religieusement respectée. Si le premier magistrat avait la faculté de faire emprisonner tous ceux que ses ministres ou leurs subalternes jugeraient à propos, tous les autres droits des citoyens seraient bientôt anéantis; leur vie même ne serait plus en sûreté : c'est pour cela qu'on a prétendu, peut-être avec raison, que les attentats contre la vie et la propriété du citoyen, formés par la volonté arbitraire du premier magistrat, ou de ses ministres, étaient pour la société d'une conséquence moins dangereuse que les attentats contre la liberté personnelle. Priver un homme de la vie par violence, confisquer ses biens et s'en emparer, contre les dispositions de la loi qui les protège, seraient des actes de tyrannie si manifestes qu'ils jetteraient l'alarme dans tous les esprits et les prépareraient à la résistance. Mais arrêter secrètement une personne, la conduire dans une prison impénétrable, l'y laisser ignorée de sa famille et de ses amis, souvent même oubliée de ceux qui avaient ordonné sa détention, c'est un acte qui, étant plus caché, fait aussi moins de sensation et devient par là même plus dangereux pour la liberté publique. »

Cette page écrite en 1810, supprimée alors par la censure impériale, fut rétablie et parut pour la pre-

mière fois dans l'édition de 1819; à ce titre, elle intéresse presque autant l'historien politique de notre pays que les écrivains et les jurisconsultes.

Le style de Toullier a de temps en temps la saveur un peu âpre du terroir; mais il réunit l'élégance et le coloris : il est naturel, varié, abondant. Plus soutenu que celui de Pothier, moins incisif, mais plus égal que celui de Merlin, il se plie avec la même aisance aux sujets les plus divers : propriété, obligations, successions. Toullier, du reste, n'était parvenu à cette correction et à cette élégance qu'à force de travail. D'un caractère presque rude, il dédaignait d'ordinaire les ménagements, se plaisait à l'attaque, ripostait avec brusquerie et s'aventurait volontiers à travers les systèmes. Mais dès qu'il ne s'agissait plus que d'écrire, ce novateur téméraire redevenait fidèle à la tradition des maîtres; alors il ne risquait plus rien. Défiant de ses forces, il consultait ses amis, leur soumettait de longs fragments de son ouvrage, en remaniait les pages avec une opiniâtreté toute bretonne, jamais pleinement content de lui et s'excusant presque d'oser écrire après les anciens. Cette modestie l'a bien servi d'ailleurs; car les ayant étudiés toute sa vie, il a écrit comme eux.

Quoique moins de dix ans nous séparent de M. Demolombe, on peut affirmer que déjà il appartient à l'histoire. Tout a été dit sur son *Traité de droit civil*, monument à nul autre pareil, dont les proportions, l'étendue et l'utilité ne seront jamais trop admirées. Le style n'a pas peu contribué à en accroître le succès. Car professeur incomparable, à la différence de Toul-

lier, qui fut un professeur ordinaire et parfois même un peu moins qu'ordinaire, Demolombe revit dans son livre, dont la magie nous enchante. Vous souvient-il des leçons de Demolombe il y a trente ans? Comme l'orateur antique, le voici qui entre lentement sur le champ de bataille, dont il a mesuré d'avance tous les points d'attaque. Peu à peu, sa parole s'anime, elle devient colorée, ardente. Les moindres détails de l'action oratoire ont été par lui étudiés avec un soin dont il a pris le secret aux rhéteurs antiques : les images se succèdent saisissantes, inattendues. La thèse adverse vient d'être dressée debout, complète, inexpugnable, ce semble. Tout à coup, la figure en feu, le bras tendu, le maître fond sur son adversaire; il le presse, l'ébranle, le jette à terre; puis, avec un geste large, dans un style majestueux, il résume, ne pourrait-on pas dire? il chante sa victoire. Car c'est bien à une bataille et à une victoire que nous avons assisté, quand Demolombe exposait ses théories sur la filiation naturelle, sur le contrat de mariage, quand il disciplinait la légion des privilèges et, aux applaudissements d'un auditoire transporté, animait les controverses les plus ardues d'un souffle qui nous fait presque frissonner encore.

Tel était le maître à l'école : tel est l'écrivain dans son livre. C'est là une des causes de son influence, mais, oserai-je le dire? c'est de là aussi que vient la faiblesse, qui peut être surprise de temps en temps chez l'écrivain. En effet, ce style abondant et plein de chaleur n'est ni assez varié ni assez châtié. L'auteur a voulu tout épuiser : on trouve tout dans son livre,

disent quelques-uns, qui croient le louer par là; comme si le premier devoir d'un auteur n'était pas au contraire de me laisser le mérite et la joie de découvrir après lui et de penser par moi-même. Ajoutez à cela que si le style de Demolombe a un éclat qui éblouit, parfois aussi il fatigue par sa cadence monotone et ses longueurs. Nouvelle preuve des dons particuliers qu'exige l'art d'écrire, le plus difficile de tous, peut-être. Car la tâche de l'écrivain, plus ingrate que celle de l'orateur, demande une souplesse, une variété d'aptitudes et un effort persévérant, que l'enthousiasme tout seul ne donne pas. A ce point de vue, du reste, Demolombe se rapproche quelque peu de Berryer : quiconque a entendu l'un à la barre, l'autre dans la chaire de l'École de droit, les a connus parfaitement et, s'il ne fallait considérer que leur gloire, suffisamment connus.

Vous le voyez, Messieurs, la science du droit civil a trouvé chez nous, au XIXe siècle, une langue admirablement appropriée, juste dans sa variété, sobre et riche à la fois et si claire de son fonds, qu'il faut la torturer, ou ne point savoir penser juste pour la rendre obscure.

C'est cette langue que nous avons à conserver et à défendre, car elle est en péril, contre les négligences voulues et les nouveautés exotiques, contre l'érudition encombrante des dictionnaires et des encyclopédies. Nos Écoles de droit n'ont pas toujours, peut-être, suffisamment résisté à la vogue de ces entreprises littéraires; on aurait pu proscrire, avec moins de mollesse, ces procédés d'analyse un peu prétentieuse, qui dissi-

mulent mal des idées confuses, ou encore ces compositions sans lien, sans ordre et sans mesure, où ne se reconnaît plus la netteté de l'esprit français. Il est vrai que, par ce temps de fièvre éléctrique, le plaideur vous harcèle, de son côté, demandant avant tout ce qu'a jugé la Cour et comment on lui fera gagner son procès; car, pour lui, foin du reste. De là l'habitude de considérer la forme comme de peu de conséquence et bonne tout au plus pour les délicats qui ont le temps de limer des mots! Que nous sommes loin de l'époque où Louis XIV appelait Racine à revoir le style d'une ordonnance administrative! C'est que tout le monde croyait alors que pour bien exprimer une idée, on doit arriver à posséder cette forme, unique, définitive, auprès de laquelle toutes les autres ne sont que des équivalents plus ou moins imparfaits. Cette forme les seuls écrivains la cherchent et la découvrent, dans le droit comme ailleurs.

Laisser croire que cette perfection du style n'a plus qu'un intérêt inférieur dans une société démocratique comme la nôtre, affairée, ménagère du temps et qui ne goûterait plus rien que ce qui est positif et exclusivement pratique, ce serait du même coup calomnier et appauvrir notre pays. En effet, si dans un entraînement universel vers l'utile, on ne donnait plus que par grâce une place de jour en jour plus étroite au culte de l'idéal, il faudrait se résigner à mener bientôt le deuil de notre influence nationale. Car un pays a beau multiplier les progrès de l'industrie, reculer le domaine des sciences pures, étendre la sphère de toutes les activités matérielles, il descend, fatalement, la

pente de la décadence, s'il cesse de pouvoir exprimer toutes les idées selon le type éternel du beau ; si seulement il devient moins capable de goûter dans le fini de la forme, la splendeur du juste et du vrai, dont le beau ne fait qu'aviver l'éclat et garantir la durée.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.



MESSIEURS,

Invité par notre secrétaire à contribuer au prochain volume de l'Académie, je cède à la tentation d'écrire une dernière page avant de disparaître. Et parce que j'ai exposé dans de précédentes études (1) que la femme n'est pas faite pour le travail proprement dit, mais bien pour le travail intérieur, familial, domestique, je voudrais esquisser de celui-ci une description complète et fidèle. Que si vous pensez, comme je le pense moi-même, qu'il faudrait, pour y réussir, une plume plus alerte, un esprit plus délicat, et des connaissances plus

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1884, p. 361 ; — 1890, p. 250.

spéciales, je vous prierai d'excuser cette fantaisie d'un vieillard qui, épris de la famille, et sentant qu'il va falloir la quitter, se fait une suprême joie d'en parler encore une fois, et de la saluer d'un mélancolique adieu.

Le travail intérieur, familial, domestique, en un mot, le travail féminin, est double : c'est d'abord le travail de l'épouse, c'est ensuite celui de la mère. Épouse et mère, tel est en effet le double aspect sous lequel nous apparaît la femme dans l'enceinte sacrée de la famille.

I.

L'ÉPOUSE.

Ce qui fait la famille, c'est le foyer. Là où il y a un foyer, c'est à-dire un centre d'où rayonnent la chaleur et la vie avec l'amour, il y a une famille; là où manque le foyer, la famille manque aussi. D'où je conclus que le travail de l'épouse consiste en ces trois choses : créer le foyer, le conserver et le gouverner.

Je dis : créer le foyer. Vous n'imaginez sans doute pas, Messieurs, que le foyer se compose purement et simplement d'une maison quelconque et d'un mobilier quelconque, ni même d'une maison magnifique et d'un mobilier somptueux. Ce sont bien là les matériaux du foyer, mais les matériaux seulement. Il faut quelque chose de plus, quelque chose qui n'est rien et qui est tout : quoi donc ?

Cela se sent bien et se dit mal. Il faut ce qui imprime à cette maison, à ces meubles, à ces mille objets divers, une certaine forme particulière, un certain caractère spécial, une certaine physionomie originale; — il faut ce qui réunit tous ces éléments en un ensemble harmonieux et agréable; — il faut ce qui séduit et ce qui sourit; — il faut la vie, il faut l'âme, il faut, si je puis le dire, la personnalité. Voilà ce qui constitue proprement le foyer : où cela se trouve, fût-ce la cabane d'un bûcheron, il y a un foyer; où cela ne se trouve pas, fût-ce une demeure princière, il n'y a pas de foyer.

Or, qui est ce qui imprime cette forme, ce caractère, cette physionomie? Qui est-ce qui fait cet ensemble harmonieux et agréable? Qui est-ce qui met partout la séduction et le sourire? Qui est-ce qui apporte la vie, l'âme, la personnalité? La femme, l'épouse. Elle seule a ce pouvoir, et le devoir de l'exercer.

Le mari n'en a ni le temps, ni le talent. L'extérieur, la profession ou la fonction, le travail, les intérêts privés et publics le réclament sans cesse : il faut qu'il trouve le foyer prêt à le recevoir. Pût-il ou voulût-il le constituer, l'édifier, le consacrer, il n'y réussirait pas, sa nature s'y refuserait. Son esprit s'élance d'abord aux généralités, et ce qu'il lui faudrait, pour cette œuvre, c'est le sens des détails. Il excelle par l'intelligence, et ce qu'il lui faudrait surtout, c'est la sensibilité; par la volonté, et ce qu'il lui faudrait surtout, c'est l'instinct. En un mot, il est la force, et il faudrait qu'il fût la grâce. Mais ce qu'il n'est pas, la femme l'est, et ce qu'il n'a pas, la femme l'a. Autant il est incapable de fonder et d'organiser le foyer, autant la femme y est apte.

Et cela est tellement vrai que là où l'épouse n'est pas, le foyer n'est pas. C'est ce qui ne paraît que trop dans la classe ouvrière des villes de grand commerce et de grande fabrication. Autrefois, le travail proprement dit, celui des mains, se faisait surtout à domicile, et quand la femme était dans la nécessité de travailler ainsi, elle travaillait entre son mari et ses enfants. Mais le progrès, qui a toujours un revers, a apporté à cet état de choses un premier changement. Des machines puissantes ont été inventées, de vastes ateliers, d'immenses manufactures ont été installés, et le travail au logis n'a plus été que la très rare exception. La femme néanmoins eût pu rester chez elle, en se contentant d'un moindre gain. Mais l'inconduite du mari ne le lui a pas permis. Celui-ci ayant contracté la généreuse habitude d'employer trois jours de la semaine à dissiper dans de sales orgies le salaire des trois autres jours, il a fallu bon gré malgré que la malheureuse, pour ne pas mourir de faim, elle et ses enfants, allât s'offrir dans les fabriques. Elle a dû se faire ouvrière, au sens technique de ce mot. Or, Messieurs, savez-vous ce que c'est que l'ouvrière? Une femme qui part le matin, avant le jour, travaille douze heures, si ce n'est plus, et ne rentre qu'après la nuit close, fatiguée, écrasée, découragée, n'aspirant qu'à une chose : se reposer. L'ouvrière, c'est l'épouse absente du logis, étrangère et indifférente au logis. Eh bien, quand on visite ces logis-là, qu'y trouve-t-on? Une chambre (quand ce n'est pas une cave ou un grenier), une chambre sale, nue, désordonnée, où il fait sombre, où il fait froid, au moral comme au physique. Je ne dis pas qu'il n'y a

pas là-dedans des époux, mais qui se connaissent à peine, des enfants, mais qui connaissent à peine leurs parents. Point d'union, point de vie commune, point d'arrangement qui plaise et qui fasse du bien, point de demeure aimée, familière, où l'on soit heureux de se retrouver, où l'on se presse cœur contre cœur, où l'on se sente chez soi, comme en un port tranquille, après une traversée orageuse. Non ; vous cherchez une famille, et vous ne trouvez qu'une troupe ; vous cherchez un foyer, et vous ne trouvez qu'un bouge.

Voulez-vous une autre preuve de cette proposition qui a pour moi l'évidence d'un axiome : point d'épouse, point de foyer? Les célibataires, les vieux garçons, comme on dit en style vulgaire, vous la fourniront amplement. Il y a de ces vieux garçons qui vivent en l'air, comme l'oiseau sur la branche, toujours prêts à voltiger d'arbre en arbre, c'est-à-dire de gîte en gîte. Je ne vous proposerai pas de chercher un foyer chez ceux-là. Mais il est d'autres vieux garçons, ordinairement plus vieux que les précédents, qui éprouvent, soit lassitude, soit découragement, le besoin de se poser, de se caser. Ils ont une maison, qui est leur maison, des meubles, qui sont leurs meubles, un ménage, qui est leur ménage. Il y a même une femme, ou quelqu'un d'analogue, qui range tout cet attirail, et qui l'administre. A distance, vous diriez un homme marié ; vous diriez un foyer. Mais approchez et regardez bien : quelle déception ! Il peut y avoir dans ce logis une propreté parfaite, un ordre irréprochable, je ne dis pas non. Il existe des vieux garçons très réguliers, et ils le sont même généralement jusqu'à la manie ; il

existe des ménagères très entendues, surtout quand il y va de leur intérêt ; mais comme tout cela est terne, est gauche, est raide ; comme tout cela est guindé ; comme tout cela est froid, glacé et glacial ; vous vous sentez frissonner jusque dans la moelle ; vous vous sentez saisi d'un ennui incommensurable. Involontairement vous vous mettez à penser à ce fameux coursier : il avait toutes les qualités, mais il était mort. Ainsi de ce que vous avez sous les yeux : c'est un corps sans vie, une maison sans âme. C'est une retraite, une tente, un asile, un repaire quelquefois ; enfin c'est tout ce que vous voudrez, ce n'est pas un foyer.

Donc le foyer est l'œuvre propre de l'épouse ; il naît par elle, et je dirais presque il naît d'elle. Et elle est d'autant plus obligée de l'instituer qu'elle en est seule capable. Mais comment obtiendra-t-elle ce résultat ?

La première condition, dont la nécessité saute aux yeux, c'est sa présence. N'est-il pas en effet clair comme le jour qu'il faut qu'elle soit là, assidue au logis, pour tout arranger, tout disposer, tout ordonner ; pour marquer les choses à son empreinte ; pour leur communiquer sa vie ; pour leur insinuer son âme ; pour les associer à sa personnalité ; pour en faire enfin le foyer ? Qu'elle s'éloigne sans cesse, qu'elle passe sa vie çà et là, partout, excepté chez elle, quelle action voulez-vous qu'elle exerce sur des objets avec lesquels elle n'a que de fugitifs rapports ? Elle ne transforme sa maison, elle ne se l'assimile qu'en y séjournant, et d'autant plus complètement qu'elle y séjourne davantage.

Je peux paraître naïf en réclamant une chose si

simple. Mais, Messieurs, vous le savez, cette chose si simple est devenue assez rare, et tend à le devenir de plus en plus. Dans les classes distinguées, les relations sociales, ou plutôt mondaines, se sont à tel point multipliées, en perdant sans cesse de leur gravité et de leur intérêt, qu'aujourd'hui une femme comme il faut, et surtout une femme à la mode, ne s'appartient plus, ni à son mari, ni à ses enfants : elle appartient à tout le monde, c'est-à-dire à tout son monde ; n'habite plus sa propre maison : elle s'en sert seulement en passant, en courant, pour dormir, manger et s'habiller. Sauf cela, son existence s'écoule en allées et venues.

Certes, Messieurs, mon dessin n'est pas de faire le procès à la société. Je ne suis pas un sauvage, du moins à la manière de Jean-Jacques. Mais je fais des distinctions. Je distingue d'abord la société, par où j'entends l'état social, c'est-à-dire l'état contraire à l'isolement des animaux dans les forêts, et le *monde*, terme emphatique par lequel l'usage désigne cette petite fraction de la société qui, ayant beaucoup de temps disponible, le passe agréablement dans un échange peu nécessaire de visites oiseuses et de conversations banales. Or, de la société je fais un cas infini.

Que serait l'homme hors du milieu social ? Un être sans moralité, car, connût-il ses devoirs, les occasions de les pratiquer lui manqueraient. Un être sans intelligence, car comment la pensée se développerait-elle en lui, sans la parole qui fixe les idées et les communique, sans le temoignage et la tradition qui les transmettent comme un héritage, auquel chaque génération apporte de nouveaux accroissements. Que dis-je, un être sans



moralité et sans intelligence? Un être incapable de vivre, qui ne respirerait un instant que pour mourir l'instant d'après, car est-il rien de plus chétif, de plus infirme, de plus impuissant à se venir en aide, que cette misérable et vagissante créature qu'on appelle un nouveau-né, et que peut-elle devenir autre chose que la proie du néant, sans la famille qui la protège, sans la société qui protège la famille?

Donc je professe pour la société la plus sincère estime, la plus profonde reconnaissance. Quant au *monde*, je demande à distinguer encore. Je demande à distinguer entre l'abus et l'usage. L'usage, je ne l'interdis à personne, et surtout je ne l'interdis pas aux femmes. Il peut leur être doux de temps en temps d'aller voir et se faire voir, d'échanger quelques mots piquants sur le temps qu'il fait, ou qu'il ne fait pas. C'est un plaisir innocent. Mais ce que je blâme de toutes mes forces, c'est l'abus. L'abus, je vais, pour le rendre plus sensible, le peindre dans toute son exagération. Il y a telle femme qui, six jours sur sept, se pare de la tête aux pieds, puis s'en va en grande pompe de porte en porte, d'étage en étage, de salon en salon, répéter les mêmes révérences, et redire les mêmes riens, ou les mêmes malices. Cette infatigable visiteuse, cette mondaine hors ligne, vous la rencontrerez aujourd'hui dans une douzaine de salons connus pour ouvrir aujourd'hui, demain dans une autre douzaine de salons connus pour ouvrir demain, et ainsi de suite. Mais chez elle, point, jamais. Elle est sortie, encore sortie, toujours sortie; c'est sa profession, sa raison d'être. Je me trompe: il y a un septième jour où elle ne sort pas.

Par une juste réciprocité elle reçoit à son tour celles qui l'ont reçue. Mais on ne peut pas dire précisément qu'elle soit chez elle pour cela. D'abord, elle se tient au salon, et c'est la pièce la plus impersonnelle du logis, c'en est comme la place publique. Ensuite, elle est toute à ses visites, nullement à elle-même, nullement à son mari. Comment serait-elle à elle-même, sans cesse occupée à se lever et s'asseoir alternativement pour répondre au salut des arrivantes, des partantes, à chercher. à trouver pour chacune le mot juste, le mot agréable, qui lui prouve l'intérêt qu'on lui porte, le cas que l'on fait de sa fortune, de son hôtel, de ses chevaux, de son état dans le monde? Quant au mari, à la rigueur, il pourrait être admis à faire sa visite comme un autre, mais en général il décline cet honneur : si le temps le permet, il prend la clef des champs ; si la pluie fait rage, il se retire dans son cabinet, mettant encore entre lui et l'avalanche du salon la garantie des verrous, par surcroît de prudence.

Messieurs, un détail intéressant à noter, c'est que l'espèce de ces perpétuelles visiteuses, de ces éternelles *sorteuses*, n'est nullement nouvelle. On la retrouve jusque dans l'Antiquité, jusque chez les Grecs. Cela vous étonne sans doute, car chez les Grecs la femme, enfermée dans le gynécée, n'avait guère le droit d'en franchir le seuil. Mais il paraît qu'elle s'émancipait quelquefois, et les poëtes comiques nous montrent plus d'un mari au désespoir d'avoir épousé une femme sorteuse. « Femme, dit un personnage de comédie, tu « passes les bornes tracées à une épouse honnête, la « porte de la maison... La franchir pour courir se faire

« insulter dans la rue, c'est oublier toute vergogne. » Mais il y a une différence entre la sorteuse antique et la sorteuse moderne : la première sortait par curiosité, pour aller voir ce qui se passait dans la rue ; la seconde sort par savoir-vivre, pour aller poser dans un salon. Il y a progrès.

Or, Messieurs, pour ne nous occuper que de notre époque et de notre civilisation, je ne m'inquiète pas, en ce moment, du compte que nos dames pourront avoir à rendre d'une vie ainsi gaspillée. Je n'essaie pas de me les représenter au jour solennel des Assises divines : « Qu'avez-vous fait sur la terre? — J'ai fait des visites. « — Et encore ? — J'en ai reçu. — Et après ? — Après ? rien. » Non, cela n'est pas mon affaire. Mais je dis ceci : Ces femmes qui ne s'arrêtent jamais chez elles, qui ne font que traverser leur maison à la hâte, comme un voyageur un hôtel, comment la transformeraient-elles ? Comment la façonneraient-elles à leur image ? Comment l'échaufferaient-elles de leur vie ? Comment l'animeraient-elles de leur âme ? Comment l'empreindraient-elles de leur personnalité ? En un mot, comment y créeraient-elles un foyer ? C'est impossible, parce que pour cela il faut d'abord la présence.

J'ajoute : il faut la présence effective. Il y a en effet, tout en étant chez soi, une manière de n'y être pas. C'est de s'absorber complètement dans une occupation étrangère au mari, au ménage, aux intérêts communs. Il me faut encore toucher à un point délicat. Et, comme tout à l'heure, je vais encore procéder par distinctions. Donc je distingue entre les beaux-arts et la culture des beaux-arts. Il est trop clair que je ne puis avoir l'in-

tention de médire des beaux-arts. Ils ont pour origine les plus nobles besoins de la nature humaine; en même temps qu'ils nous procurent les plus délicieuses satisfactions, ils nous élèvent, ils nous moralisent; enfin, ils sont notre gloire française la plus pure, la plus vraiment immortelle. Autre est la culture des beaux-arts : à ce point de vue, je compte trois catégories de femmes-artistes : celles qui ont du génie, celles qui ont du talent, celles qui n'ont rien du tout. Je mets hors de cause les artistes de génie : ce sont de très rares exceptions, devant lesquelles je m'incline profondément. Je ne m'embarrasse pas beaucoup des artistes nulles : ce sont généralement de jeunes demoiselles qui aspirent, avant le mariage, à se donner un talent de désagrément, et qui, après le mariage, n'y songent plus guère, ce dont je félicite le mari. Mais les artistes de talent, ah ! celles-là me donnent du souci. Le talent est certes une belle chose, dont on a droit de se relever, et dont il ne peut être défendu de faire usage. Qu'une femme mariée soit artiste de talent, je ne blâme pas cela, au contraire; — mais à une condition : c'est qu'elle ne donne à la culture de son art que ses loisirs. Or, voilà le point difficile, je dirais presque le point impossible. Le talent a d'irrésistibles entraînements. Une femme qui aime son mari, qui sait ses devoirs, et s'y plaît, résistera d'abord à la tentation. Un peu plus tard, elle cédera. Ce sera peu de chose d'abord : une heure, dont elle aura fait tort à son intérieur. Mais il n'y a que la première heure qui coûte, et il arrivera fréquemment que le ménage, la vie commune seront tout à fait sacrifiés à la fin. La musicienne fera sans cesse reten-

tir la maison de ses mélodieux accords ; on ne rencontrera chez elle que professeurs et amateurs ; ses après-midi seront absorbés par des matinées musicales et ses soirées par des concerts. La femme-peintre, barbouillée de couleurs et d'essence, ne sortira pas de son atelier ; et la femme-écrivain, de beaucoup la pire des trois, de son cabinet, ou plutôt de son sanctuaire, car, visiblement, il est habité par les neuf Muses. Que sera-ce, Messieurs, si votre épouse, trop favorisée du ciel, cumule ces trois dons ! Ce phénomène n'est pas introuvable. Je sais une femme (j'en puis parler sans indiscrétion, elle réside aux antipodes), une femme pleine de verve et de feu, qui chante, qui peint, et qui écrit. Elle chante la chansonnette légère, la romance sentimentale, le petit et grand opéra, ce qu'il y a de plus sombre et de plus gai dans la musique religieuse ; elle peint à l'aquarelle, à la sépia, à l'huile, voire à l'encre de chine, également habile à manier la plume et le pinceau ; elle écrit des feuilletons, des historiettes, des nouvelles mélodramatiques à faire dresser les cheveux, des romans religieux, pleins d'édification et d'ennui. C'est admirable, quoiqu'il lui manque de faire des vers. Ah ! mais, par exemple, ce qui se passe chez elle, elle ne le sait pas plus que moi, et ce que devient son mari, elle ne s'en doute pas plus que vous.

Ces femmes-là, on ne peut pas dire qu'elles ne sont pas présentes chez elles : elles n'en sortent guère, ou n'en sortent pas, mais elles sont présentes de corps seulement ; leur pensée, leur cœur, leur âme, et aussi leur activité, tout cela est ailleurs. Ce nest pas la pré-

sence vraie, réelle, féconde, celle qui se marque par des résultats. Aussi, étrangère à sa maison, la femme artiste y est-elle presque toujours sans influence. Banale elle l'a trouvée en y entrant, et banale elle l'a laissée. Il y a des chambres, abandonnées aux soins des domestiques ; il n'y a pas plus de foyer que d'épouse.

La présence, la présence effective, est-ce assez ? Non, Messieurs ; une troisième chose est nécessaire : c'est à savoir l'industrie propre à la femme, et que j'appellerais volontiers l'industrie domestique. Mais pardon, en écrivant ce mot, j'en sens l'impropriété ; cette industrie là est plus que de l'industrie, c'est de l'art, dans le sens vrai et esthétique de ce terme. On parle de l'art de construire les maisons extérieurement, on l'appelle l'architecture ; de l'art de les orner extérieurement, on l'appelle la sculpture ; et il n'y aurait pas un art de les construire et de les orner en dedans ; de les approprier aux besoins, aux désirs, aux aspirations de la famille ; de les modeler, si je puis ainsi dire, à sa taille, à sa mesure, à ses goûts, à son cœur, à son âme, à toute sa personne ; il n'y aurait pas l'art de créer le foyer ! Une telle supposition se réfute d'elle-même. Oui, cet art existe, et toute femme le possède, plus ou moins ; il lui est inné.

Cet art, Messieurs, il se manifeste quelquefois d'une façon bien soudaine et bien sensible. A qui de nous n'est-il pas arrivé d'aller passer quelques semaines au bord de l'Océan, pendant les rares beaux jours de nos années occidentales ? c'est la mode, et par exception une mode raisonnable. Vous arrivez dans une maison de pêcheur. C'est nu, c'est triste, et pour tout

luxe à peine la propreté. Vous vous sentez atteint et froissé. Un mois là-dedans, ce sera bien dur ! Cependant, laissant votre femme à ses affaires, vous courez à la plage, impatient de remplir vos oreilles de la grande voix de la mer, vos yeux de ses spectacles imposants, et tous vos pores de son air salubre. Vous revenez : une heure à peine s'est écoulée, et vous trouvez le logis métamorphosé. Avec les mêmes objets, ou au plus quelques objets nouveaux, il y a tout ce qui manquait ; vous respirez plus à l'aise ; vous vous épanouissez ; vous vous sentez bien, et chez vous (1). Et qui a fait ce miracle ? La baguette du génie féminin, l'art de la femme : de rien, ou de presque rien, elle vous a improvisé un foyer.

Cet art, en quoi consiste-t-il ? Messieurs, un philosophe peut bien poser cette question, mais la résoudre, non. C'est un art essentiellement féminin, donc essentiellement le secret de la femme. Elle seule pourrait le divulguer, et encore le pourrait-elle ? Je crois qu'elle n'a pas conscience de ses procédés, qu'elle ne s'en rend pas compte, qu'elle agit instinctivement, et d'autant mieux qu'elle sait moins ce qu'elle

(1) Ceci est de l'histoire ancienne. Dans nos villages du littoral, il n'y a plus ni maisons de pêcheurs, ni mobiliers rudimentaires. Ce ne sont que chalets et villas. avec des mobiliers dont la somptuosité égale la banalité. Il n'y a là rien à ranger, et on ne range rien. Ni foyer, ni souci du foyer. On mène d'ailleurs la vie accoutumée : mêmes toilettes, mêmes visites, mêmes concerts, bals et spectacles. Je me demande pourquoi ces gens-là se déplacent ? Peut-être, au retour, se font-ils l'illusion d'avoir quitté la ville !

fait. A le savoir, elle y perdrait. Car telle est la nature de l'instinct : tant qu'il s'exerce de lui-même, d'une manière aveugle, il fait merveille ; s'avise-t-il de raisonner, il hésite, il tâtonne, il s'égare, il a toutes les imperfections de notre imparfaite raison.

Donc, je ne demande pas à la femme de nous enseigner son art : à quoi bon? mais de le pratiquer. Qu'elle ne craigne pas de descendre; c'est son office le plus naturel, le plus utile et à tout prendre le plus beau. Je ne dis pas qu'elle ne puisse pas se faire aider par les domestiques ; cela est de toute évidence ; mais je dis qu'elle ne doit pas se faire suppléer, en se réservant seulement une surveillance rare et à distance. Ce serait tout compromettre. Il faut qu'elle aille aux détails, et qu'elle y mette la main, au moins la dernière main. Tout est là, car le vrai foyer, digne de ce nom, est à ce prix.

La création du foyer, voilà le premier devoir de l'épouse ; la conservation du foyer, voilà son second devoir. Mais, Messieurs, vous le voyez bien, l'un ne diffère pas essentiellement de l'autre.

Il est bien clair en effet que la femme conserve le foyer aux mêmes conditions qu'elle le crée. Il faut qu'elle soit présente, car comment pourrait-elle conserver, n'étant pas là ? Il faut qu'elle soit présente effectivement, car comment pourrait-elle conserver si, tout en étant là, elle demeurait étrangère à tout ce qui l'entoure ? Il faut enfin qu'elle mette en œuvre son industrie, ou plutôt son art, car avec quoi conserverait-elle, si ce n'était avec cela ? Je ne m'arrête pas à démontrer ces trois évidences, et

j'arrive sans retard inutile au seul point qui mérite de vous être exposé.

Autrefois le foyer, une fois installé, pouvait être embelli d'année en année, ou accru selon les exigences d'une famille plus nombreuse ; mais au fond il demeurait invariablement le même. Les premiers meubles étaient aussi les derniers : on vivait avec eux, on jouissait et on souffrait avec eux, on vieillissait et on mourait avec eux. On les considérait et on les traitait comme des témoins sympathiques, comme des serviteurs fidèles, comme des compagnons qui avaient partagé la bonne et la mauvaise fortune, comme des amis sur lesquels on avait doucement pris l'habitude de compter. Les pères les transmettaient même aux fils, qui les recevaient et les conservaient avec une sorte de filial respect. Il y a mieux, la maison même où l'on s'était établi, on ne la quittait plus, sauf le cas de nécessité. On s'y attachait, et on finissait pour ainsi dire par faire corps avec elle. On lui donnait son nom, qui lui restait. En ce temps-là, les maisons avaient des noms propres, au lieu d'avoir des numéros.

Nous avons fort changé tout cela. Aujourd'hui nous errons sans cesse de maison en maison, et de quartier en quartier ; notre vie est comme un déménagement perpétuel. Notre fortune s'accroît-elle, si peu que ce soit, il nous faut incontinent chercher une autre rue, ou descendre d'un étage. Et nous en usons de même avec notre mobilier. Dès que nos ressources le permettent, nous envoyons les anciens meubles chez le fripier, et à la place nous en introduisons de magnifiques, qui ne le sont pas assez au gré de notre vanité.

Cette manie, cette erreur a même donné à l'un de nos écrivains comiques en renom l'idée d'une pièce dont l'intérêt est peut-être un peu languissant, mais dont l'intention morale est excellente.

Eh bien, Messieurs, c'est là, comme je le disais, une aberration d'esprit et même de cœur, qui, selon moi, n'est pas de peu de conséquence, et sur laquelle j'appelle toute l'attention de l'épouse. C'est elle qui préside au foyer, c'est donc elle que cela regarde spécialement. Qu'elle ne cède pas à l'entraînement général, et si par hasard le mari était tenté d'y céder, qu'elle résiste. Qu'elle protège, qu'elle défende les vieux meubles, la vieille maison : il y va de son intérêt, il y va de l'intérêt commun.

Et cela est facile à concevoir Le foyer n'existe que par la convenance qui se forme entre l'habitant et l'habitation. Cette convenance, c'est la femme qui la fait par l'art qui lui est propre, mais le temps y aide, et les circonstances aussi. A la longue, il se produit une influence indéfinissable, mais réelle, du logis sur nous, comme de nous sur le logis ; en sorte que, à un moment donné, nous nous trouvons faits l'un par l'autre et l'un pour l'autre. Ainsi des meubles. Chacun de ces meubles est façonné à nos besoins, à nos goûts, à nos habitudes et, d'autre part, l'usage et les souvenirs nous le rendent cher. A ce point, le foyer existe autant qu'il peut exister, au plus haut degré. Changer cela, c'est le renverser, pour le reconstruire sur nouveaux frais ; c'est détruire notre bonheur, pour le refaire, en courant la chance de le manquer. Au contraire, tout conserver, pieusement, religieusement, c'est se

recueillir au port, en un port sûr et tranquille, à l'abri des vents et des orages.

Heureux l'époux qui doit à la vertu et à l'habileté d'une épouse sédentaire d'avoir un foyer selon ses vœux et son cœur ; plus heureux si son existence s'écoule parmi des meubles familiers qui, outre les émotions qu'ils lui rappellent, se prêtent, grâce à un long usage, avec une sorte de complaisance, à ses besoins, à ses désirs ; plus heureux encore s'il lui est donné de vivre où il est né, de mourir où il a vécu ! Il aura connu les douceurs du véritable foyer ; il en aura connu l'intimité et la sécurité ; il aura été privilégié entre tous.

Mais ce n'est pas tout encore que de créer et de conserver le foyer ; un troisième devoir reste à l'épouse, celui de le gouverner, en termes plus précis, celui d'administrer le ménage.

Qu'est-ce qu'administrer le ménage ? Certainement, Messieurs, une dame, même la moins adonnée à la philosophie, répondrait mieux que moi à cette question. Cependant convenons aussi qu'un homme, par les jouissances ou les privations qu'il éprouve chez lui, suivant que la maîtresse de céans est plus ou moins habile, plus ou moins attentive, finit par acquérir quelques idées à peu près justes sur l'art d'administrer le ménage.

Administrer le ménage, c'est présider à la vie intérieure ; c'est préparer, assurer, ordonner la satisfaction des besoins, et d'abord de ceux que j'appelle les besoins nécessaires.

Il y a principalement deux besoins nécessaires, celui de se vêtir et celui de se nourrir.

Or, Messieurs, je ne demanderai pas, au moins dans les catégories aisées de la société, que la femme confectionne elle-même les vêtements et le linge. Je sais, si peu pratique que je sois, qu'il existe de par le monde des tailleurs, des couturières et des lingères; je sais aussi combien est précieux le temps de nos dames et que leurs journées sont remplies jusqu'au bord. Mais j'estime, et je ne craindrai pas de descendre à ce détail, parce qu'il importe extrêmement aux maris, j'estime qu'une femme qui tient à honneur de bien administrer son ménage doit veiller à ce que vêtements et linge soient toujours en bon état, et pour cela ne s'en rapporter qu'à elle-même. Personne ne peut la suppléer convenablement dans ce soin essentiel. Il ne me déplairait même pas de lui voir parfois une aiguille à la main, non pour exécuter quelque petite inutilité de luxe, mais pour remettre tout à point. Les Romaines, ces augustes matrones, filaient parmi leurs esclaves; une Française peut coudre parmi ses enfants sans déroger.

Il existe un ouvrage du moyen-âge intitulé : *Le ménagier de Paris*. Ce ménagier est un honnête homme, trop vieux, qui a épousé une honnête femme, trop jeune, et qui lui donne d'excellents conseils. Voici, dans notre vieux langage du XIVe siècle, la paterne exhortation qu'il lui adresse relativement au linge et aux vêtements :

« Aimez la personne de votre mary songneusement,
« et vous pry que vous le tenez nettement de linge, car

« à vous en est (car cela vous regarde), et pour ce que
« aux hommes est la cure et soing des besongnes du
« dehors, et en doivent les marys soignier, aller, venir
« et racourir de ça et là, par pluies, par vens, par
« nèges, par gresles, une fois mouillié, autre fois sec,
« une fois suant, autre fois tremblant, mal peu (repu),
« mal hébergié, mal chauffié, mal couchié. Et tout ne
« lui fait mal, pour ce qu'il est réconforté de l'espé-
« rance qu'il a aux cures que la femme prendra de luy
« à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs
« qu'elle lui fera ou fera faire devant elle ; d'estre des-
« chaux à bon feu, d'estre lavé les pieds, avoir chaus-
« ses et soulers frais (bas et souliers frais), bien peu,
« bien abreuvé, bien servi, bien seignouri (traité en
« seigneur), bien couchié en blans draps et couvre-
« chiefs blans, bien couvert de bonnes fourrures,
« et assouvi des autres joies et esbattement dont je me
« tais. Et le lendemain, robes-linges et vestements
« nouveaux. »

De même que je n'ai pas demandé tout à l'heure que la femme prenne la place du tailleur ou de la lingère, je ne demanderai pas maintenant qu'elle se substitue au cuisinier ou à la cuisinière. Quand elle peut s'en dispenser, j'approuve fort qu'elle s'en dispense. Une femme est mieux placée et plus agréable à voir dans la chambre des enfants, ou même au salon, qu'à côté du fourneau économique, où elle se brûle la figure et se salit les mains. Mais ce n'est pas une raison pour se désintéresser absolument du choix des mets et de l'arrangement des repas, comme il arrive trop souvent, surtout dans les maisons opulentes. Je ne sais si les

dames se rendent bien compte de l'influence des repas sur le bonheur domestique. Je le leur dirai franchement : elle est extrême. Non seulement parce que le palais est un organe très sensible, et qui devient facilement très délicat, parce que l'estomac est un viscère considérable, et dont toute la machine dépend, puisque c'est lui qui la répare, mais parce que les hommes, de leur nature, ferai-je cet aveu ?... sont gourmands. Il y a des exceptions, mais c'est la règle. Les hommes en général aiment les repas à leur gré, comme les femmes aiment les toilettes à leur avantage. On a remarqué que ce goût, très innocent, ma foi, est surtout prononcé chez les financiers, les médecins, les gens de lettres et les dévots. L'observation est probablement juste pour les autres, elle l'est certainement pour les gens de lettres, auxquels j'adjoindrais les artistes. Or, cela posé, n'est-il pas évident qu'une femme fera bien de donner des ordres à l'office et à la cuisine, et de veiller à ce que la table, sans prodigalité ni excès, soit servie de façon à plaire à cet homme qui va rentrer fatigué, harassé, et peut-être découragé ? Si, comme cela se voit dans les romans anglais et américains, où il y a une certaine science positive de la vie pratique, si elle a quelque talent culinaire, si elle possède quelque recette merveilleuse, si elle excelle à préparer quelque mets succulent, à façonner quelque gâteau exquis, qu'elle s'y emploie avec entrain. Ces attentions vont sûrement au cœur d'un mari, par le canal de l'estomac, deux organes qui communiquent directement, quoi qu'en dise l'anatomie. Et alors il y a de la joie à la maison, des causeries douces, des rêveries tendres.

Avez-vous lu, Messieurs, un roman de Fielding qui porte un nom aujourd'hui ridicule : Paméla ? Le fait que je vous signale y est très heureusement traduit en action. Deux frères se sont mariés. Or, à l'heure du repas, voici généralement ce qui arrive. L'aîné, le lord, entre par une porte, sa femme par l'autre. Ils s'asseoient à une table magnifique sans se regarder, et mangent sans se parler. Les laquais partis, un mot prononcé par hasard amène une querelle, et les deux époux furieux s'en vont chacun dans son appartement méditer sur les douceurs du veuvage. Le frère puiné, l'époux de Paméla, prend place à côté de la jeune femme dans une salle modeste, mais qui reluit de fraîcheur et de netteté. Les mets sont simples, mais choisis et préparés avec les intentions les plus délicates ; le repas est frugal, mais à souhait. Aussi, comme on mange à belles dents, comme on jase à cœur ouvert, comme on rit à plein gosier ! Les époux se retirent la main dans la main, les yeux dans les yeux, et l'on sent qu'ils ont fait mieux que réparer leurs forces : ils ont renouvelé leur amour. Je prend la liberté de recommander l'exemple de Paméla aux Françaises du XIX[e] siècle.

Au-dessus des besoins nécessaires, il en est d'un autre ordre, plus distingués, et qu'une épouse qui entend ses devoirs et ses intérêts doit se préoccuper de satisfaire. Il y a le besoin de se renouveler, de se récréer, de se distraire enfin de la fatigue d'un travail trop continu et de la monotonie d'un tête à tête trop prolongé. Je disais tout à l'heure : il ne faut pas qu'une femme déserte sa maison, je dis maintenant : il ne faut

pas qu'elle s'y renferme seule. Non, il faut qu'elle l'ouvre, d'une manière discrète, qu'elle l'entr'ouvre, si vous voulez. Il faut que la société y pénètre, et y apporte avec elle le changement, la diversité, les plaisirs du monde dans ce qu'ils ont d'irréprochable. Il faut surtout que la femme consulte, sans trop le laisser voir, les goûts de son mari. C'est ainsi qu'elle lui fera de son foyer une agréable et douce retraite, une fraîche oasis, un Eden, moins le serpent. Si tant de femmes sont délaissées, si le cheval est devenu une passion, si les cercles se multiplient et regorgent d'habitués, si les plaisirs entre hommes sont une des plaies du siècle, est-ce la faute aux maris seulement? Les femmes ont-elles toujours administré le ménage de manière à le leur faire goûter ? N'ont-elles pas un peu trop donné à leur vanité ? N'ont-elles pas eu plus de souci d'éblouir les étrangers que d'agréer à celui qui devrait toujours être le premier dans leurs pensées et leurs sentiments? N'ont-elles pas trop souvent sacrifié l'être au paraître, le confort, comme on dit aujourd'hui, le bien-être solide, à je ne sais quelles parades dont le but est de faire illusion aux badauds de la bonne société ? Voilà ce qu'il faut corriger au plus tôt, si l'on veut rappeler au foyer la vertu et le bonheur, qui me paraissent en train de s'en aller à vau-l'eau.

J'ai dit le bonheur, Messieurs, car sachez-le bien, ou plutôt que les femmes le sachent bien, c'est ici surtout que le bonheur réside dans l'accomplissement du devoir. A cette activité, à cette vigilance, dans la sphère pour laquelle elle a été faite, et en vue d'un noble but, comment la femme ne gagnerait-elle pas, avec la

santé du corps, le contentement de l'esprit ; et ne sont-ce pas là les plus solides éléments du bonheur ? D'ailleurs, la femme qui se conduira de la sorte, créant, conservant, gouvernant le foyer comme je l'ai dit, ne fera-t-elle pas tout autour d'elle des heureux, et comment ferait-elle des heureux sans être heureuse elle-même ? La femme est un être éminemment impressionnable, sa félicité se compose de celle qu'elle donne ; c'est le rejaillissement de celle qu'elle a procurée aux autres, et qui lui revient sympathiquement.

II.

LA MÈRE.

La tâche de la mère se résume par un mot : l'éducation.

En effet, il est deux choses qu'on ne peut nier : que c'est l'éducation qui fait l'homme ; que c'est la famille, et plus particulièrement la mère, qui fait l'éducation.

L'importance, la nécessité de l'éducation pour protéger, développer, perfectionner l'enfant, pour l'élever pas à pas, d'âge en âge, et d'exercice en exercice, à toute l'excellence humaine, n'est pas, grâce à Dieu, une thèse à démontrer, c'est une vérité évidente à tous les regards, une vérité de sens commun. Mais ce qui n'est pas moins vrai, et ce qu'oublient beaucoup trop ceux-là mêmes qui ne le contestent pas, c'est que l'éducation est *domestique*, ou n'est pas. et j'irais jusqu'à dire, c'est que l'éducation est *maternelle*, ou n'est pas. Certes je ne nie pas la juste part de la société

et de l'école dans l'éducation, mais je dis que cette part est secondaire. C'est à la famille, c'est à la mère surtout, à donner avec le concours de l'école et de la société l'éducation, parce que, seules, elles peuvent la donner pleine et entière. Otez la famille, vous réduisez l'éducation à rien ; ôtez la mère, vous tronquez, vous désemparez l'éducation, vous en faites je ne sais quoi d'incomplet, d'impuissant et d'informe. Il n'y a d'éducation vraie et solide, digne de ce nom, qu'au foyer, sous les regards et par les soins maternels.

Et en effet où l'enfant trouvera-t-il cette chaude et vivifiante atmosphère d'amour, de tendresse, de dévouement, hors de laquelle il ne saurait croître et prospérer, si ce n'est au foyer? Où trouvera-t-il cette vigilance de tous les instants, attentive à interroger l'horizon, cette prévoyance presque surnaturelle, habile à deviner le péril, cette activité toujours en éveil pour l'écarter, si ce n'est au foyer ? Où trouvera-t-il ces enseignements en actions, ces préceptes en exemples, dont l'impression est si profonde et si durable, si ce n'est au foyer? Où apprendra-t-il à aimer ce qui est aimable, à honorer ce qui est honorable, à élever son âme en haut, et à prier, à jouir, à souffrir, à espérer, à se résigner, si ce n'est au foyer? Où apprendra-t-il le prix et le sens de la vie, la nécessité et le charme de la vertu; où recueillera-t-il ces chers souvenirs, ces saintes émotions, ces conseils attendris, que nous gardons comme un trésor, et qui sont notre viatique dans ce voyage terrestre à travers hommes et choses, où, si ce n'est au foyer? Le foyer est la première école, la grande et pieuse école, que les autres

ne sauraient jamais suppléer, et qui, à la rigueur, pourrait les suppléer toutes.

Mais au foyer même, n'est-ce pas la mère qui est l'agent par excellence de l'éducation? Certes, je ne méconnais nullement le rôle du père; je ne méconnais même pas celui des grands parents, même pas celui des frères et sœurs; mais je dis que la part de la mère est incomparablement plus grande, que c'est véritablement elle qui élève l'enfant, et même l'adolescent, et même le jeune homme, et que tout ce petit monde sympathique qui l'entoure ne fait que coopérer à son œuvre.

L'enfant a vu le jour, mais il faut conserver, développer, fortifier cette jeune vie, prête à s'éteindre comme la flamme d'une lampe à peine allumée, et qui vacille sous le souffle du vent : qui fera cela? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

L'enfant a grandi, il lui faut s'instruire. Là-bas, il trouvera des maîtres pour lui apprendre ceci et cela, toutes choses et même plus encore, mais qui lui apprendra à apprendre? Si la leçon publique a glissé sur son intelligence, qui l'y fera pénétrer par une ouverture secrète? Si la vérité a été reçue froidement, qui la rendra vivante, intéressante, attachante, en l'enveloppant et la parant de je ne sais quelle chaleur, de je ne sais quelle sensibilité? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

L'enfant a grandi, il lui faut se former au devoir, à la vie morale. Or qui est en état de le diriger dans

cette voie? Qui connaît le fort et le faible de cette jeune âme inexpérimentée? Qui suit d'un œil scrutateur et clairvoyant l'éclosion et le développement des passions, de celle surtout où toutes les autres s'alimentent, l'amour, si fécond dans le bien et dans le mal? Qui sait approprier les remèdes aux fautes, ôter aux avertissements ce qui blesserait, donner aux conseils ce qui persuade? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

La mère, voilà donc l'ouvrière-née de l'éducation, et c'est à la donner entière, complète et parfaite, qu'elle doit travailler de toute la tendresse de son cœur, de tout l'effort de son intelligence et de sa volonté. Tel est le naturel emploi, le légitime but et le sérieux honneur de sa vie.

Mais pour donner l'éducation entière, complète et parfaite, que doit-elle faire?

Pour mettre de l'ordre dans mes explications, je distingue l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, et j'expose tour à tour comment la mère doit élever l'enfant, comment l'adolescent, comment le jeune homme.

Ce que la mère doit à l'enfant avant toutes choses et par dessus toutes choses, ce dont il ne lui est permis de le priver que dans le cas de nécessité absolue, bien et dûment constatée, c'est l'allaitement. Or, si je ne sais pas de devoir maternel plus essentiel que celui-là, je n'en sais pas non plus de plus souvent enfreint, de plus indignement foulé aux pieds. Cela date de loin, et l'Antiquité aussi avait ses mauvaises mères. Il

nous est resté un discours d'un philosophe, Favorinus, à la femme d'un sénateur romain, qui trouvait au-dessous de sa dignité de nourrir elle-même l'enfant qu'elle avait cependant daigné mettre au monde. Même aberration chez nous aux plus beaux temps de notre histoire. Vous connaissez les savantes démonstrations de Buffon, les éloquentes invectives de J.-J. Rousseau. On assure que l'allaitement par la mère devint alors une mode. Cette mode-là était trop conforme à la nature et au devoir pour durer longtemps : elle a fleuri l'espace d'un matin. A l'heure où j'écris, le mal est plus grand que jamais, plus grand qu'on ne saurait le croire quand on n'en a pas fait une étude spéciale. Il a pris des proportions qui font frémir un ami de l'humanité. Pour commencer par la belle société, comptez les jeunes mères : vous n'en trouverez pas une sur vingt qui soit assez mère pour nourrir son enfant ; on se sait riche, on trouve plus commode d'acheter le lait et les soins d'une étrangère et de vaquer tranquillement à ses plaisirs. Voilà comme on fait dans le monde. Longtemps on a agi plus naturellement et plus maternellement dans le peuple ; mais les fabriques, qui n'ont plus permis aux ouvrières de vivre chez elles, et différentes causes, qu'il ne s'agit pas d'énumérer maintenant, ont fait, ici comme ailleurs, de l'allaitement maternel la très rare exception. Les femmes du peuple, en ce temps-ci, se séparent du nouveau-né de gré ou de force, et, moins heureuses que les mères opulentes, l'envoient loin d'elles s'abreuver du lait d'un animal, sous la surveillance de nourrices, qui ne surveillent pas plus qu'elles ne nourrissent, faisant de la plus

sainte des fonctions la plus criminelle des industries. Aussi ces malheureux petits enfants, livrés aux mains de ces mégères, meurent-ils par milliers. Un médecin estime qu'en France il meurt chaque année de *cent à cent vingt mille nourrissons*. Et il ajoute : « Presque « partout la mort de ces enfants est due à la faim, à la « misère, à l'absence de tous soins. Voilà le tribut que « l'industrie des nourrices prélève tous les ans sur la « population infantile de la France ». Tels sont les ravages de ce fléau que, sur les points les plus menacés, des *Sociétés protectrices de l'enfance* se sont formées pour recommander l'allaitement maternel, et pour le rendre praticable par des secours aux mères indigentes ; et que nos *Assemblées* elles-mêmes ont cru devoir créer une *Inspection médicale* chargée de surveiller les nourrices et de protéger les nourrissons contre les périls de toute sorte que l'abandon des mères a suspendus sur leurs têtes innocentes.

Voilà comment les femmes pratiquent aujourd'hui le premier et le plus doux de leurs devoirs. LES MÈRES NE NOURRISSENT PLUS, les unes parce qu'elles ne *peuvent* pas, les autres parce qu'elles ne *veulent* pas. Car si dans les classes ouvrières la misère est la principale coupable, plus haut on ne trouve plus, mal dissimulés sous de vains prétextes, que la lâcheté de la femme, l'égoïsme ou l'indifférence du mari et la complaisance du médecin. J'ai dit cela il y a quelques années, j'ai fait mieux, je l'ai écrit et imprimé ; on me l'a reproché : je me fais un devoir et un honneur de le redire et de le maintenir énergiquement.

Je ne vous répéterai pas, Messieurs, la démonstration

que j'ai faite autrefois dans le petit livre dont j'avais le tort de me souvenir tout à l'heure (1) ; je ne vous répéterai pas que la nature, en donnant du lait à la mère, a évidemment voulu qu'elle nourrît; que le lait de la mère, qui se modifie de mois en mois dans un progrès parallèle à celui de l'enfant, qui se prépare dans les mêmes entrailles, dans le même laboratoire où l'enfant a été formé, est le seul qui lui convienne ; qu'on chercherait vainement ailleurs ce doux instinct maternel, ce tendre amour qui anime pour ainsi dire et parfume le lait de la mère, tandis qu'elle le prodigue pieusement à la petite créature adorée ; qu'une nourrice est toujours une femme fort imparfaite et grossière, qu'elle peut être malade avec les apparences de la santé, que c'est le plus souvent une fille-mère, donc vicieuse, et qu'il se fait de la nourrice à l'enfant une sorte de transmission morale aussi bien que physique ; non, je ne veux pas me répéter ; je ne veux qu'ajouter deux choses aux considérations que je viens de rappeler : une considération nouvelle, et une réponse aux objections qui m'ont été adressées par des journaux et des revues.

La considération nouvelle, c'est que la mère qui refuse cruellement son sein gonflé de lait aux petites lèvres de l'enfant qui le cherche, n'est pas coupable seulement envers son enfant à elle, mais envers celui de la nourrice qu'elle paie pour manquer à son devoir. On dira ce qu'on voudra, l'enfant de la nourrice est un enfant abandonné, mal soigné, nourri d'un lait

(1) *L'Éducation*, p. 78-84.

qui n'est pas fait pour lui, ni pour un enfant quel qu'il soit ; c'est en un mot un enfant qui a mille chances de mourir, et qui meurt presque toujours. La statistique est là, qui l'affirme. Or, en supposant nos jeunes dames aussi faibles, aussi défaillantes qu'elles prétendent l'être (1), où prennent-elles le droit d'enlever une femme à sa tâche, une mère à son enfant ; d'exposer celui-ci à une mort probable, simplement pour se tirer d'affaire ? Où est la morale qui justifie cette conduite ? Mais on se garde bien de consulter la morale ; on ne consulte que son intérêt et son bon plaisir ; et véritablement, ce serait naïveté de vouloir qu'une femme qui n'hésite pas à compromettre la santé et la vie de son propre enfant s'arrête devant la pensée de compromettre la santé et la vie d'un enfant étranger !

Quant aux objections qui m'ont été faites (et elles me sont venues en général de médecins ou de femmes de médecins, c'est-à-dire d'intéressés), elles se réduisent à ceci : LES FEMMES DE NOTRE SIÈCLE SONT TROP NERVEUSES ET TROP TENDRES POUR NOURRIR ELLES-MÊMES LEURS ENFANTS. Remarquez, je vous prie, Messieurs, l'habileté de cet argument. On pourrait croire que ces dames ne nourrissent pas dans l'intérêt de leur santé ou de leurs plaisirs. Eh bien, pas du tout ! Elles sacrifieraient leurs plaisirs, voire même leur santé avec enthousiasme ; c'est par dévouement à leurs enfants qu'elles leur refusent le sein : leur lait serait pour eux un poison, agitées qu'elles

(1) Elles ne le sont plus du tout, quand il s'agit de passer la nuit au bal, plusieurs fois la semaine, pendant les mois les plus rigoureux de l'année.

sont par leurs nerfs et leur tendresse, toujours tremblantes, frémissantes, pour cette petite créature bénie. Et voilà pourquoi elles lui achètent le lait calme d'une femme sans tendresse et sans nerfs. — Quelle injure à la vérité et au bon sens ! D'abord, je ne m'aperçois pas que ces dames soient si nerveuses et si tendres que cela, et il me semble qu'elles ne s'en aperçoivent elles-mêmes que lorsqu'elles se trouvent dans l'alternative de nourrir ou de ne nourrir pas. Ensuite, si elles se savent si nerveuses et si tendres, pourquoi ne prennent-elles pas les moyens de l'être moins ? Que ne raffermissent-elles leur cœur, en fortifiant leurs nerfs ? Il y a pour cela un régime à suivre, qui n'a rien de fâcheux, et que leur tracera, si elles le demandent, ce médecin si dévoué. Enfin, la nourrice que ces dames se procurent à prix d'argent n'est-elle pas susceptible d'avoir également ses nerfs et sa tendresse ? Elle aussi est mère, son enfant est au loin, ne se tourmentera-t-elle pas ? Qu'il soit malade, et qu'elle le sache, la voilà dans les transes ; qu'il meure, la voilà dans le désespoir. Ou si elle reste impassible , qu'attendre des soins de ce monstre ? Mais à quoi bon tant raisonner quand il est incontestable que ces dames ne nourrissent pas tout simplement parce qu'elles préfèrent ne pas nourrir, ne cherchant en cela que leur agrément personnel, sans regard à une tendresse et à des nerfs qui m'ont tout l'air de les laisser fort tranquilles ?

Les nerfs ! n'est-ce pas plaisant, Messieurs, le rôle qu'on leur fait jouer de nos jours, à ces malheureux nerfs ? Ah ! ils ont bien détrôné les *vapeurs*, qui, du reste, ne se prêtaient pas si bien à toute sorte d'expli-

cations et de justifications. Il me revient à ce propos un souvenir que vous me permettrez de vous communiquer, puisqu'aussi bien ceci est une causerie entre confrères. C'était dans un de ces petits villages de nos côtes océaniques, où il fait si bon végéter en ne pensant à rien. J'étais assis au seuil de ma masure, lorsque passèrent un monsieur et une dame. Pourquoi je les suivis du regard ? Peut-être un pressentiment vague qu'il allait arriver quelque chose. Que vis-je en effet ? Une horreur que je n'ose écrire : la canne du monsieur se leva deux fois et deux fois retomba sur les blanches épaules de la dame ! C'est invraisemblable, mais c'est vrai. Comme le soir je racontais mon indignation, une dame charmante me dit d'une voix gracieuse : « Mon Dieu, le cas ne me paraît pas si grave ; je connais le monsieur à la canne, c'est un artiste, et *les artistes ont les nerfs si susceptibles !* » Je me suis toujours souvenu de cet argument, et je m'en souviens aujourd'hui pour vous dire : il est vrai que les nerfs de nos jeunes mères les autorisent à se faire remplacer par des nourrices, comme il l'est que les nerfs de nos artistes les autorisent à *canne-ter* leurs femmes.

J'écarte donc les nerfs, avec la tendresse, et j'affirme de nouveau que la mère qui ne nourrit pas obéit tout simplement à son intérêt, ou à ce qu'elle croit son intérêt. Du reste, vous allez en avoir incontinent la preuve.

La preuve, c'est qu'il est, après l'allaitement, un second devoir auquel la tendresse et les nerfs ne font rien, ils lui seraient au contraire on ne peut plus favorables, et ce devoir-là les jeunes mères ne l'observent pas plus que le précédent.

Ce devoir, c'est de surveiller l'enfant, de le surveiller la nuit, le jour, sans cesse et partout.

Tous ceux qui savent combien est faible et chétif un petit enfant pendant les premiers mois de la vie, et même longtemps après ; à quels accidents de toute sorte il est exposé, de quelles maladies terribles menacé ; tous ceux qui savent combien plus tard il est propre et prompt à recevoir par l'ouïe et par la vue mille et mille impressions bonnes ou mauvaises, lesquelles peuvent avoir sur son intelligence et sur son cœur les plus heureuses ou les plus fâcheuses influences, tous ceux-là comprendront combien est sérieux et important ce devoir des jeunes mères que je viens d'énoncer : surveiller l'enfant, le surveiller la nuit, le jour, sans cesse et partout. L'enfant n'est en sûreté, physiquement d'abord, bientôt intellectuellement et moralement, que sous les yeux de la mère. Dès qu'elle s'éloigne, il a tout à craindre. Il peut être étouffé la nuit, écrasé le jour, brûlé par le soleil, et on meurt d'une insolation, glacé par le vent du nord, et on meurt d'une bronchite, d'une fluxion de poitrine, du croup, cet effroi des familles ! Il peut entendre les plus hideux propos de ses oreilles innocentes, voir les plus affreux spectacles de ses yeux limpides. De sorte que la mère qui n'est pas là, à son poste, c'est-à-dire à côté de l'enfant, met en péril cette chère existence, cette chère âme, et se joue de son plus vrai bonheur en se jouant de ses plus saints devoirs.

Eh bien, dans la belle société, les mères se font-elles les compagnes assidues et attentives de leurs enfants ? Point du tout, mais point du tout ! Comme elles ont eu

une nourrice qui allaitait pour elles, elles ont maintenant une bonne qui surveille pour elles. Le soir, elles vont à leurs fêtes : l'enfant est livré à la bonne, qui ne s'en soucie guère, et même le laisse quelquefois, pour aller visiter ses connaissances et se gaudir avec elles. La nuit, ces tendres mères ont trop besoin de dormir pour s'en priver ; l'enfant est livré à la bonne qui, de son côté, s'abandonne tranquillement au sommeil, sans s'inquiéter de l'infortunée créature, qui criera si elle veut et finira bien par se taire de guerre lasse. Le jour, il y a les visites à faire et à recevoir, la modiste, la couturière à interroger, à aiguillonner, et ces mille misères qui font pitié avec lesquelles les femmes comme il faut tuent le temps : l'enfant est encore livré à la bonne, qui le promène comme il lui plaît, bien plus curieuse de se satisfaire elle-même, que de satisfaire ce pauvre abandonné. J'ai vu quelquefois de mes yeux comment les choses se passent, comment ces demoiselles se réunissent entre elles, pour deviser de leurs maîtres, c'est-à dire les déchirer, et comment, pendant ce temps-là, les enfants laissés à leur libre arbitre, c'est-à-dire au hasard, ont chaud, ont froid, se poussent et se bousculent, tombent et se blessent, et souvent rapportent au logis le germe d'un mal où ils succomberont. Et il m'arrivait alors de maudire ces malheureuses filles qui remplissaient si mal leur fonction. Mais je les excusais bientôt, car je me disais : comment aimeraient-elles des étrangers plus que les mères leurs enfants, et les entrailles que celles-ci n'ont pas, comment les auraient-elles ?

Je voudrais bien savoir comment les mères qui s'ex-

cusent sur leurs nerfs ou leur tendresse de ne pas nourrir, s'excuseraient de ne pas surveiller ? Je n'en ai jamais pu tirer que des énigmes : « Je ne peux pas ; — on ne fait pas l'impossible ; — les jours sont si courts, etc. » Le mot de ces énigmes, je le devine sans peine, et je vais le dire : c'est qu'elles s'aiment mieux elles-mêmes que leurs enfants ! Voilà la vérité nue, et triste. Eh bien, qu'elles aillent à leurs vanités et à leurs mondanités, ces femmes qui ne sont faites ni pour allaiter ni pour surveiller, mais qu'elles sachent bien que si tant d'enfants meurent, c'est leur faute ; qu'elles sachent que si elles avaient eu le courage de faire leur devoir, il y aurait moins de petites tombes là-bas, dans ces cimetières épars qui font à cette ville comme une funèbre ceinture ; il y aurait parmi nous un plus grand nombre de ces petites têtes blondes et souriantes, auxquelles nos peintres n'ont besoin que d'ajouter deux petites ailes blanches pour en faire des anges du bon Dieu !

Je veux encore signaler aux mères un devoir trop peu ou trop mal observé envers l'enfant. Ce devoir, c'est de s'appliquer à exercer et à développer bien plus le corps que l'esprit. L'éducation, pendant toute l'enfance, et surtout pendant les premières années, doit être à peu près exclusivement physique. Il faut d'abord veiller à la vie, condition de tout le reste ; il faut d'abord donner à l'intelligence et à l'âme un bon instrument ; c'est-à-dire il faut d'abord entourer le corps de soins. Le reste viendra utilement et fructueusement *après*, au milieu de conditions plus favorables. Donc, beaucoup de jeux, et de jeux qui mettent en mouve-

ment tous les organes, tous les muscles à la fois; donc, des courses fréquentes, des promenades prolongées, au grand air, dans des endroits spacieux et élevés, où l'on respire joyeusement et bruyamment, où l'on s'enivre pour ainsi parler de gaz vital, d'espace et de liberté. Ce n'est pas le temps de la lecture, de l'écriture, de l'étude. Un enfant bien portant, bien fort, et passablement ignorant : voilà l'idéal.

Or, voilà précisément ce que les mères n'entendent pas. Il leur tarde de jeter ces pauvres petits êtres dans les livres et les paperasses. Elles mettent leur vanité à en faire de petits beaux-esprits, de petits savants, et, selon l'expression consacrée, de petits prodiges. Qu'arrive-t-il? En sacrifiant le corps à l'âme, elles sacrifient l'enfant. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, la force lui manque pour vivre, la force lui manque pour penser, la force lui manque pour aimer et pour vouloir. Le premier des enfants, il devient le dernier des hommes. Ah! ce n'est jamais sans un serrement de cœur que je les vois enfermer dans une chambre ou une classe ces jolis petits êtres, si bien faits pour l'air, la lumière et le mouvement, pour la vie des petits oiseaux, dont ils ont le gazouillement, s'ils n'en ont pas les ailes. De grâce, que les mères les laissent aux doux ébats de leur âge, et pour les instruire, qu'elles attendent que la nature ait sonné l'heure de l'instruction.

L'adolescence, voilà proprement l'âge de l'étude. Or, ici, la tâche de la mère devient moins lourde, et sa responsabilité moins grande, parce que le père la par-

tage, ou doit la partager avec elle. Cela n'empêche pas, toutefois, qu'elle n'ait encore à remplir de très graves et très sérieux devoirs.

Le premier, selon moi, est d'envoyer l'adolescent à l'école, — par où j'entends toute espèce d'établissement, laïque, clérical, ou autre, où se donne toute espèce d'enseignement, primaire, secondaire, supérieur, ou autre. Les études des garçons ne se peuvent faire convenablement dans la famille, par les soins d'un précepteur; et ce n'est qu'à l'école, c'est-à-dire parmi la multitude de ses semblables, que l'adolescent trouve l'éducation physique, intellectuelle, morale, dont il a besoin.

Il faut le nombre, la foule, la lutte et la rivalité pour exercer les organes et les muscles avec plaisir et avec fruit. Si bien que l'on fasse, le corps languit et s'étiole dans la solitude. — Il faut un établissement public, pour que les diverses spécialités soient représentées par des professeurs différents, et enseignées avec une égale compétence; pour que l'esprit soit réveillé, excité, aiguillonné, en recevant d'année en année une instruction qui se renouvelle en même temps que les hommes qui la donnent; pour que l'émulation ajoute à l'effort individuel, et augmente le succès avec le courage. — Il faut une vaste et libre institution, pour que l'adolescent, accoutumé à trop d'indulgence, contracte enfin la mâle habitude de la discipline, de la justice et de l'égalité; pour que son cœur se fortifie; pour que son caractère se trempe; pour qu'il saisisse successivement toutes les armes dont il doit être armé, avant d'entrer dans l'arène sociale et de combattre le combat de la

vie. Voilà ce que la mère doit se dire à elle-même, et voilà par quelles solides raisons elle doit se déterminer à envoyer loin d'elle l'enfant devenu adolescent. J'accusais tout à l'heure la négligence des mères, j'accuserais volontiers maintenant leur tendresse à contretemps. Elles résistent ordinairement tant qu'elles peuvent à cette séparation nécessaire ; elles devraient s'y résigner de bonne grâce, et fortifier le jeune étudiant par leurs exhortations, au lieu de l'amollir par leurs larmes.

Mais l'adolescent parti, il ne faut pas croire que la famille, ayant abdiqué entre les mains de l'école, ne lui doive plus rien. La famille a encore des devoirs. La mère a encore des devoirs. Il faut d'abord qu'elle seconde l'école dans ce qu'elle fait, en s'associant à son action, en y aidant par ses exemples, sa sollicitude, ses conseils, ses éloges et ses réprimandes. Il faut ensuite qu'elle supplée l'école dans ce qu'elle ne fait pas. Il est des choses en effet qui ne sont pas du ressort de l'école. L'école ne développe pas l'esprit de famille ; elle n'inspire pas la tendresse, la charité, la compassion du faible ; elle ne donne pas l'esprit pratique, le sens du particulier. Eh bien, tout cela que l'école ne donne pas, ne peut pas donner, la mère doit s'unir au père pour le cultiver dans l'esprit et dans l'âme de l'adolescent. Ce doit être son constant objet, sa vive sollicitude pendant les heures de visite au parloir, les jours de congé et tout le temps des vacances.

La jeunesse amène pour la mère d'autres devoirs

encore. Quand l'adolescent se fait jeune homme, il se trouve tout à coup au milieu de mille périls. Ils viennent de lui, ils viennent des autres. Ce sont ses passions qui s'enflamment, toutes les puissances qui se développaient, qui fermentaient en lui, et qui, impatientes du frein, s'échappent et se précipitent à l'aventure. C'est la société qui s'ouvre devant ses pas, avec ses mille sentiers vers le bien, vers le mal, avec ses tentations, ses illusions, ses amorces, ses occasions sans cesse renaissantes. Or, dans cette crise redoutable, où se joue la destinée du jeune homme, se peut-il que la mère n'ait pas des obligations nouvelles ?

Sans doute, c'est au père à donner au jeune homme, peu à peu, graduellement, cette liberté qu'il aura nécessairement tout entière étant homme, c'est-à-dire demain ; à lui mesurer, d'une part, le travail, car c'est le temps des études spéciales, et sans le travail, comment résisterait-il au torrent ; et, d'autre part, les distractions, car les distractions sont un besoin, une nécessité de cet âge. Mais voici ce que la mère seule peut faire, donc doit faire. Elle doit veiller, afin de surprendre ce qui se passe dans cette âme bouillonnante, et en pressentant le mal, de le prévenir. Elle doit s'appliquer à calmer des ardeurs trop grandes, à consoler des tristesses soudaines, des découragements vagues, visibles seulement à un œil maternel. Elle doit, en mêlant discrètement sa vie à celle du jeune homme, lui offrir sans cesse la sainte image d'une femme pure, afin de le dégoûter de celles qui ne le sont pas. S'il y a lieu de donner un conseil, d'infliger une réprimande, elle doit assumer cette tâche délicate,

afin d'envelopper le conseil dans la douceur qui touche, et la réprimande dans l'attendrissement qui désarme l'orgueil ou la colère. Elle doit se tenir sans cesse entre le père et le fils, pour tempérer la sévérité de l'un, pour modérer la fougue de l'autre. En un mot, elle doit être comme une Providence visible, une Providence domestique, sans cesse occupée à préparer, protéger, défendre par sa sollicitude le bonheur du jeune homme, comme elle fait par son amour à toute épreuve celui de l'époux.

Voilà, Messieurs, dans quelle mesure et de quelle manière la mère doit concourir à l'éducation de l'adolescent et du jeune homme. Elle a des obligations plus étroites et plus compliquées envers la jeune fille, car ici elle ne doit plus seulement coopérer à l'éducation, c'est un soin qui la regarde uniquement.

Or, le plus essentiel devoir d'une mère vis-à-vis d'une jeune fille, c'est de la retenir au logis. J'ai dit qu'elle doit se séparer de l'adolescent, je dis qu'elle doit garder sa fille chez elle, près d'elle. Cela tient à la différente destination de l'homme et de la femme. Celui-là est fait pour le travail, c'est-à-dire pour la société : donc qu'il aille apprendre la vie sociale au lycée ; celle-ci est faite pour la vie intérieure : donc qu'elle reste à apprendre la vie intérieure au foyer. C'est l'intérêt du frère de prendre son vol loin du nid natal ; c'est l'intérêt de la sœur de tenir ses ailes pliées et de s'y recueillir tout entière : ce double et contraire intérêt trace le devoir de la mère.

Gardant sa fille dans l'ombre du foyer, la mère doit

l'instruire elle-même, ou du moins devrait l'instruire elle-même. L'idéal de l'éducation, c'est une mère sachant tout ce que la femme a besoin de savoir, par conséquent tout ce que sa fille a besoin de savoir, et le lui enseignant. Dans la réalité, cela est rarement possible. La mère n'est pas assez instruite, il lui faut recourir à des maîtres. Mais alors je demande instamment que ces maîtres-là soient des maîtresses. Pourquoi des hommes, c'est-à-dire (pour ne pas parler des autres inconvénients) des professeurs dont la tournure d'esprit diffère totalement de la tournure d'esprit de l'élève? Tout au plus permettrais-je des conférences publiques faites par des hommes, en attendant que les femmes qui se livrent à l'enseignement, si distinguées déjà, le soient assez pour n'avoir pas besoin d'auxiliaires (1). Mais dans tous les cas, que l'enseignement, d'où qu'il vienne, soit essentiellement féminin, c'est-à-dire essentiellement fait pour l'esprit féminin. Le caractère distinctif de l'esprit féminin, c'est le goût et le sens du concret et du particulier ; c'est aussi la prédominance de l'ima-

(1) Je dois dire un mot des lycées de jeunes filles. Je les préfère aux pensionnats laïques et même religieux, que je trouve détestables à titre de pensionnats. Il m'est impossible de les préférer à l'éducation domestique par la mère, ou sous les yeux de la mère. Mais enfin ils ne prennent la jeune fille que quelques heures matin et soir, et ils ont l'avantage d'être à la portée des petites fortunes : l'éducation privée est fort chère, c'est son seul défaut. Donc j'accepte les lycées de jeunes filles, comme pis aller, mais à l'expresse condition que les programmes d'enseignement en seraient modifiés et les professeurs de l'autre sexe éliminés le plus tôt possible.

gination. Donc peu de sciences (1), et peu de généralités. La littérature et l'histoire sont à une jeune fille un domaine assez étendu, et qui lui convient parfaitement. Et encore je voudrais qu'on lui fit apprendre la littérature dans les meilleurs écrivains des plus grands siècles de l'humanité, en l'exerçant à les lire et à les juger; je voudrais qu'on lui concentrât l'histoire dans les événements et les personnages hors-ligne, en glissant vite sur l'antiquité, et en appuyant sur les temps modernes. Quoique philosophe, je lui ferais grâce de la philosophie, c'est-à-dire des parties abstraites et techniques de la philosophie (2). Mais je ne mettrais pas pour cela sur elle ce grand éteignoir dont beaucoup de mères françaises usent et abusent encore aujourd'hui. Je voudrais qu'elle apprît à se servir de son esprit et à penser: je voudrais qu'elle entendit parler

(1) Précisément le contraire de ce qui a lieu dans nos lycées de jeunes filles, où les sciences ont le pas sur les lettres, et les plus abstraites sur celles qui ont leurs objets dans la réalité. Les mathématiques y sont triomphantes. On nous fabrique des femmes algébristes et géomètres ou trigonomètres. Je sais une petite fille qui n'a pas fait sa première communion à qui on enseigne les propriétés des triangles. On ne saurait plus outrager le bon sens, qui crie à ceux qui ont des oreilles que les femmes ont tout juste besoin de savoir assez de chiffres pour tenir les comptes de leur ménage.

(2) Il y a quelques années, le hasard mit sous mes yeux un cours de logique rédigé par une jeune fille. La théorie du syllogisme s'y étalait tout à son aise, avec les figures d'Euler, et les mots barbares du moyen-âge. La malheureuse enfant, intelligente cependant, n'avait rien compris à ces horreurs, et sa composition était à mourir de rire.

de morale, des devoirs de la famille et de la société, et qu'elle n'entrât pas dans la vie sans rien savoir de la vie : ce qui lui donne quelquefois l'air effarouché d'un oiseau de nuit qui, forcé tout à coup de voler en plein jour, et aveuglé par la lumière, se heurte aux objets, au risque d'y blesser et d'y briser ses ailes.

Enfin lorsque la jeune fille aurait franchi la dernière limite de l'adolescence, et serait définitivement entrée dans la jeunesse, je demanderais à la mère de parfaire cette éducation, et de mettre le sceau sur son œuvre, par deux pratiques qui semblent se contrarier, mais qui ne se contredisent qu'en apparence. Qu'elle lui fasse voir le monde, comme cela s'appelle, parce que c'est chez la jeune fille un désir naturel, qu'il est juste de satisfaire ; parce que c'est pour elle une école où elle apprend quelque chose de la vie où il lui faudra bientôt marcher seule, et des hommes parmi lesquels il lui faudra bientôt faire un choix ; parce qu'il est bon qu'elle le connaisse, tandis que sa mère veille sur elle, pour pouvoir s'y diriger plus tard, et qu'elle en apprécie les vanités et les misères, pour savoir s'en passer dans la saison des grands devoirs. Mais en même temps, chose plus essentielle encore, et qui fera d'ailleurs contrepoids, que la mère associe plus étroitement la jeune fille à sa vie active, à sa vie de maîtresse de maison. Qu'elle la forme, qu'elle l'exerce à tous les soins du ménage, à mettre délicatement la main à tout, pour tout ranger, tout ordonner, pour embellir le foyer de ses grâces naïves. En un mot, qu'elle prépare en elle, non par une vaine théorie, mais par une constante pratique, la future épouse d'un galant homme, la future mère d'enfants bénis.

Telle est, Messieurs, si je ne m'abuse, la tâche de la mère. Ajoutez-y la tâche de l'épouse, ci-devant décrite, et vous aurez dans toute son étendue la tâche de la femme, c'est-à-dire ce travail domestique que je m'étais proposé d'exposer. Il doit être maintenant évident que ce travail-là est assez compliqué pour occuper tous les instants de la vie, et que la femme qui s'y dévoue, comme c'est son devoir, n'est pas moins laborieuse que le plus laborieux des travailleurs proprement dits. Et comme lui, plus que lui, elle peut se complaire dans son œuvre, car est-il une plus belle œuvre, et plus glorieuse, qu'un époux heureux et des enfants bien élevés ?

BOSSUET

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE UNIVERSELLE

Par M. J. DENIS,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres,
Membre titulaire.

Il y a des hommes et des œuvres qui se sont emparés tellement de l'admiration universelle que toute critique paraît à leur égard un paradoxe, pour ne point dire un blasphème. Ainsi, l'on ne juge pas l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle ;* on l'admire, on l'exalte, on l'adore, on est en extase devant lui, on croit avoir besoin de paraître ressentir des transports ; et le moins déclamateur des hommes, parce qu'il en fut peut-être le plus éloquent, n'a été que trop souvent le sujet des plus fastueuses déclamations. La vérité parle d'une manière à la fois plus simple et plus forte ; et dans tous les cas je ne crois pas que la critique littéraire doive être un *magnificat* éternel.

Loin que le *Discours sur l'histoire universelle* soit parfait au point de vue de l'histoire et de la philoso-

phie, j'ose dire qu'il ne me paraît point sans défaut quant à la composition. Non seulement la première partie *(Les Époques)* est aussi insuffisante et par moments, malgré quelques grands traits et quelques pages éclatantes, aussi sèche que l'abrégé de l'*Histoire Romaine* par Florus ; mais elle semble une base bien étroite pour porter les deux autres parties (la *Suite de la Religion* et la *Suite des Empires*). De plus, ces deux autres parties si merveilleuses d'ordonnance, d'éclat et de grandeur, prises en elles-mêmes et chacune à part, ne se tiennent que par un lien artificiel et assez lâche ; ce qui est heureux, sans doute, parce que le dogmatisme théologique de la seconde partie du *Discours* n'altère pas trop la vérité historique de la troisième ; mais c'est un grave défaut d'art, les parties d'un discours devant être les membres d'un même corps, et non des corps différents. Or, quoi qu'on fasse, l'explication du génie de la Grèce et de Rome, de leurs institutions et de leur caractère, des causes de leur grandeur et de leur décadence, n'a qu'un rapport très éloigné avec les fondements de la religion, et par conséquent avec l'histoire du peuple Juif, de ses prophéties et de leur accomplissement ; et je ne connais rien de moins vrai que ces paroles de Dussault : « Le livre *(Discours sur l'histoire universelle)* est sorti tout entier de la tête de l'écrivain par l'activité continue d'une seule et même inspiration, comme les poètes nous peignent la sagesse s'élançant toute complète du cerveau de Jupiter » (1). Mais je n'entends pas insis-

(1) Une assertion du cardinal Beausset expliquerait ce défaut que je signale en passant, si elle était vraie. Il écrit, ch. XXIII,

ter sur cette critique purement littéraire : elle s'éclaircira assez d'elle-même par la suite de mon examen.

Bossuet s'est proposé d'écrire une histoire universelle, ou tout au moins d'en tracer les lignes principales, comme l'indique le titre même de son ouvrage. Mais que faut-il entendre par histoire universelle. Est-ce une série d'histoires particulières, mises bout à bout, sans autre rapport les unes avec les autres, que celui de succession ? A ce compte Diodore, Nicolas de Damas et Trogue Pompée auraient composé chacun une histoire universelle. Mais je ne crois pas qu'on accorde un tel honneur à ces personnages. Pour faire, pour concevoir même une histoire universelle, il faut quelque idée supérieure et maîtresse qui ramène à l'unité la multiplicité infinie des faits. C'est ce qui a manqué à toutes les histoires que les anciens ont décorées de ce titre magnifique (1). Les *Muses* d'Hérodote se rapprochent

de son IVe livre de l'*Histoire de Bossuet* : « Lorsqu'il conçut la première pensée de son *Discours sur l'histoire universelle*, il ne se proposa d'abord que de donner un abrégé de l'histoire ancienne, pour que Monseigneur le Dauphin pût conserver plus facilement le souvenir de ce qu'il en avait appris. Les réflexions qui devaient en être le résultat étaient réservées pour servir de *préface* à ce tableau historique. Mais Bossuet ayant fait lire cette préface à des amis éclairés, qu'il était dans l'usage de consulter, ils l'engagèrent à donner plus d'étendue à ses réflexions. C'est ainsi que ce qui n'était dans le premier plan que l'accessoire devient dans l'exécution l'objet principal. » Mais je ne veux point me prévaloir de ce fait dont le cardinal ne nous indique pas la source.

(1) Je ne veux pas dire, comme je l'ai entendu à la Sorbonne de la bouche d'Ozanam, que les anciens étaient incapables de l'idée d'histoire universelle, parce qu'ils n'avaient pas celle

davantage du but, sans faire d'aussi hautes promesses. Par un instinct admirable, et comme s'il eût pressenti que Marathon, Salamine, Platées, seraient, aux yeux de l'avenir, les plus grandes journées de la civilisation ou de l'humanité, il avait fait converger toutes les histoires des anciens temps autour du petit peuple héroïque qui venait d'arrêter pour jamais l'expansion de l'empire barbare (1) des Médo-Perses, et qui, ayant recueilli, grâce à sa position géographique, les germes de civilisation éclos en Égypte et en Asie, avait su les défendre victorieusement, grâce à la configuration de son territoire, autant qu'à son intelligence et à son courage. C'est déjà le plan de Bossuet qui fait des Juifs, ce qu'Hérodote fait des Hellènes, le centre et le pivot de son histoire. Que si l'on ajoute le souffle religieux qui traverse toute l'œuvre d'Hérodote comme celle de Bossuet,

d'humanité. Car cette preuve est radicalement fausse; et la raison qu'ajoutait Ozanam pour la fortifier ne l'est pas moins: c'est que jamais les anciens ne se sont occupés des esclaves dans leurs histoires. Elle est de plus malheureuse. C'était pour glorifier l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* qu'Ozanam hasardait ces assertions. Or Bossuet ne dit mot des esclaves et, d'un autre côté, on lit dans Diodore un long morceau emprunté à l'historien Agatharchide, sur les condamnés aux mines ou esclaves publics.

(1) M. Maspéro ne veut pas que la Grèce ait sauvé la civilisation! Les Perses n'étaient pas des barbares. — Non, pas plus que les Égyptiens. Mais ces civilisations primitives ont cela de propre qu'après une poussée vigoureuse, elles s'arrêtent tout à coup, comme si le principe du mouvement et du progrès leur manquait. Les Médo-Perses en étaient là : création — au moins quant aux principes fondamentaux, — de traditions sacrées, art de construire, rudiments des autres arts et des sciences, et puis plus rien.

la ressemblance entre les deux écrits se dessine encore davantage. Mais, malgré ces analogies incontestables, ils se séparent par une différence capitale. Les *Muses* d'Hérodote sont une pure œuvre d'art, sans rien d'oratoire ni de dogmatique, et l'on dirait qu'à l'instar des poètes qui, selon Platon, profèrent les plus grandes vérités sans savoir ce qu'ils disent, Hérodote, dans sa charmante naïveté, ne se doute pas de ce qu'il fait et n'a point conscience des principes supérieurs qui le dirigent. Au contraire le *Discours sur l'histoire universelle* est avant tout une œuvre théologique et dogmatique, dont l'idée mère, partout présente, renferme comme dans un cercle tracé d'avance toute la série multiple et mobile des révolutions de ce monde. Tout y va, tout y concourt à la démonstration d'un seul fait, l'établissement et la perpétuité de l'Église ; tout y part d'un principe d'unité, la volonté miséricordieuse de Dieu, qui se sert des causes secondes comme d'instruments aveugles pour préparer, avancer, affermir le règne de son fils. Prédit et promis dès la chute d'Adam, attendu par les patriarches, figuré par Abel, par Noé, par Joseph et par Melchisédec comme par l'unité du temple et par toute l'économie de la Loi, révélé peu à peu et avec une clarté toujours croissante avec toutes les circonstances de sa vie terrestre, de sa mort, de sa résurection et de son triomphe éternel aux derniers jours, le Verbe incarné, homme et Dieu tout ensemble, attendu ardemment et méconnu par les Juifs, lorsqu'il descendit parmi les hommes, est le point fixe autour duquel tournent toutes les destinées morales de l'humanité. Comme Dieu qui n'agit que pour sa propre gloire, ne peut avoir pour but dans la création

et le développement de l'univers que le règne de son fils ou l'établissement de l'Église, il semble naturel et conséquent que toutes les fins se rapportent à cette fin dernière, et que les causes secondes n'aient de sens qu'autant qu'elles contribuent à la servir ou qu'elles paraissent la contrarier. Que nous voilà loin d'Hérodote avec sa doctrine poétique de la Providence et son exposition en apparence si capricieuse ! Aussi bien, quelles que soient les analogies qu'on peut relever entre son œuvre et celle de Bossuet, il est constant que la conception première du *Discours sur l'histoire universelle* vient d'une autre tradition que la tradition classique.

Il serait curieux de suivre cette conception depuis l'auteur du livre de Daniel et les plus anciens Sibyllistes usqu'à saint Augustin, Salvien et Paul Orose, et depuis cette époque, au travers du moyen-âge, jusqu'aux temps modernes et à Bossuet. Je me bornerai à rechercher quel usage il en a fait. On lui a vivement reproché de parler comme s'il avait assisté aux conseils de Dieu et de faire lui-même ce qu'il blâme en Luther, dans ce passage des *Variations:* « Lorsqu'il menaçait quelqu'un des jugements de Dieu, il ne voulait pas qu'on crût qu'il le fit comme un homme qui en avait seulement des vues générales. Vous eussiez dit qu'il lisait dans les décrets éternels. On le voyait parler si certainement de la ruine prochaine de la Papauté que les siens n'en doutaient plus.... Le règne papal devait omber tout à coup sous le souffle de Jésus-Christ, c'était à dire, par la prédication de Luther. Daniel y était exprès ; saint Paul ne permettait pas d'en douter,

et Luther, leur interprète, l'assurait ainsi ». Or, dit-on, le principe de Bossuet est gros de ces témérités qui lui paraissent si extravagantes dans Luther et qui lui font prononcer ces sévères paroles : « On connaît le génie des peuples, et il les faut toujours fasciner par les mêmes voies ». Mais, ajoute-t-on : il n'est pas moins hasardeux de prophétiser le passé que de prophétiser l'avenir, et quiconque prétend expliquer les mystères des conseils de Dieu, lorsque Dieu n'a pas parlé expressément, se range parmi les fascinateurs qui donnent les fantaisies de leur cœur pour les volontés de la Providence.

Mais parler ainsi, c'est confondre Bossuet historien avec Bossuet faiseur d'oraisons funèbres. S'il eût poussé son histoire universelle au-delà de la chute de l'Empire Romain et qu'il eût expliqué les événements comme il explique la révolution d'Angleterre dans l'oraison de la duchesse d'Orléans, on pourrait lui dire justement : « Montrez vos titres ; établissez votre mission d'interprète et d'associé de Dieu ». Je ne connais pas en effet d'abus plus criant, ni d'usurpation plus flagrante sur la science insondable de Dieu, que des explications de cette sorte : « Pour la donner (Henriette d'Angleterre) à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume. La grandeur de la maison d'où elle est sortie n'était pour elle qu'un engagement plus étroit dans le schisme de ses ancêtres.... Mais si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois. Il met les âmes à ce prix. Il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus ; et comme rien ne lui est cher que

ces enfants de sa dilection éternelle.... rien ne lui coûte pourvu qu'il les sauve ».

Mais l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* est-il vraiment tombé dans cet excès ? Il suffit pour répondre à cette question, de faire une remarque, qui peut être la condamnation du titre de l'ouvrage, mais qui est indispensable à l'intelligence de Bossuet, afin de ne pas pousser sa pensée au-delà des limites qu'il lui a lui-même données ; c'est qu'il ne parle que des peuples qui ont été directement en rapport avec le peuple élu (Juifs et Chrétiens), depuis les temps les plus reculés, jusqu'à celui où l'Empire Romain fait place à celui de Charlemagne, et que les conseils qu'il prête à Dieu sur les nations, il les tire non de son imagination propre, mais des Écritures. Or, quoique la *Suite des Empires* soit bien dans son esprit une dépendance de l'histoire de la Religion, il ne force et n'outre jamais cette dépendance. Pour que les Empires entrent dans le plan de la Providence, il lui suffit que « Dieu se soit servi des Égyptiens, des Assyriens et des Babyloniens pour châtier le peuple Juif, des Perses pour le rétablir, d'Alexandre et de ses premiers successeurs pour le protéger, d'Antiochus Epiphane et des rois Syriens qui l'ont suivi, pour l'exercer, des Romains pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie qui ne songeaient qu'à la détruire. » Voilà par quels liens toute l'histoire ancienne tient à celle de l'Église jusqu'à la venue du Christ. L'unité de l'Empire si favorable à la diffusion de l'Évangile, l'extermination du peuple Juif par les Romains, qui prêtent sans y penser les mains à la vengeance divine

contre les meurtriers du Messie, les persécutions qui ont confirmé et glorifié la foi chrétienne, Rome vaincue par la parole du Crucifié et devenant le siège du catholicisme, enfin les barbares qui ont détruit l'Empire s'empressant de se faire les fils les plus dévoués de l'Église, voilà les rapports constants de l'histoire profane et de l'histoire ecclésiastique depuis l'Incarnation jusqu'aux temps nouveaux, comme les appelle Bossuet; et l'on ne peut dire que l'auteur de l'*Histoire universelle* en ait imaginé d'autres.

Mais de quel droit affirme-t-il que ces relations des nations avec les Juifs d'abord, avec les Chrétiens ensuite entrent expressément dans le plan de Dieu? Parce que Dieu a lui-même révélé ce plan par les prophètes : « Dieu, dit Bossuet, qui avait dessein de se servir des divers empires pour châtier par eux ou pour étendre et pour protéger son peuple, voulant se faire connaître pour l'auteur d'un si admirable conseil, en a découvert le secret à ses prophètes et leur a fait prédire ce qu'il avait résolu d'exécuter. C'est pourquoi comme les empires entraient dans l'ordre des desseins de Dieu sur le peuple qu'il avait choisi, la fortune de ces empires se trouve annoncée par les mêmes oracles qui prédisent la succession du peuple de Dieu ». Que si l'on admet l'authenticité et le sens de ces prophéties, comme Bossuet ne pouvait pas ne point le faire, il faut avouer qu'il ne hasarde rien de son chef et qu'il se contente de lire le plan divin dans les oracles exprès du Saint-Esprit. Jérémie marque Nabuchodonosor comme celui qui doit punir les Juifs infidèles après avoir châtié leurs ennemis, Sidon, Tyr,

l'Idumée, dont Isaïe avait chanté par avance la ruine. Isaïe nomme Cyrus deux cents ans avant sa naissance comme celui qui doit abattre l'orgueilleuse Babylone et rétablir le Temple ; restauration dont Jérémie fixe la date précise 70 ans d'avance. Les critiques les plus estimés de nos jours rejettent la seconde partie du livre attribué à Daniel ; mais Bossuet était obligé de l'admettre après toute la tradition ecclésiastique, et il y voyait passer sous ses yeux l'empire des Babyloniens, celui des Médo-Perses, celui d'Alexandre et des Grecs, qui devait faire place à celui des Romains. Celui-ci devait tomber à son tour, et l'auteur de l'Apocalypse prédit la ruine de cette Babylone enivrée du sang des martyrs. Quant au siège de la foi nouvelle fixé non plus à Jérusalem, mais à Rome, cet ancien centre des fausses religions, s'il n'est annoncé par aucune prophétie, c'est au moins une tradition presque universelle que saint Pierre y fut évêque et qu'il y apporta la primauté dont il avait été revêtu par Jésus-Christ pour lui et pour ses successeurs.

Bossuet se tient donc exactement dans les limites de la tradition. Qu'on dise, si l'on veut, que cette philosophie de l'histoire est singulièrement étroite ; il n'en reste pas moins établi qu'il ne mérite pas l'accusation de témérité et qu'il ne pouvait, sans sortir de son personnage, concevoir d'autre philosophie de l'histoire que celle qu'il a embrassée. Je sais bien que ses principes vont plus loin que l'application qu'il en fait, que l'on est en droit jusqu'à un certain point de demander à un écrivain dogmatique non ce qu'il dit, mais ce qu'il doit dire, et que c'est sur la rigueur des consé-

quences qu'un système s'apprécie; mais il faut bien distinguer ce qu'on impose à un auteur par les nécessités de la logique de ce qu'il dit lui-même et ne pas accuser de témérité et de présomption celui à qui l'on pourrait à meilleur titre faire un reproche de trop de circonspection et de trop de timidité.

Il y a dans Bossuet une audace d'expression, une véhémence de tour, un accent d'autorité et d'empire, une assurance et une hauteur de ton qui font illusion ; au fond, il est l'homme des idées établies, et je ne dirai pas des compromis, il est trop sincère pour cela, mais des opinions moyennes et dominantes ; il n'a pas moins d'aversion pour les conséquences extrêmes des idées, quoique rigoureuses, que pour les nouveautés. Je ne dirais donc pas comme Jouffroy : « De la hauteur de son point de vue, Bossuet explique l'histoire comme s'il l'avait faite; convaincu des desseins qu'il prête à la Providence, les événements ne sont à ses yeux que des moyens dont elle s'est servie pour les accomplir : il n'a qu'à le faire voir, ce qui n'est jamais bien difficile quand on a le dénoûment pour soi et le mystère de la pensée de Dieu pour complice ». Cela supposerait que Bossuet procède dans la *Suite des Empires* comme il procède dans la *Suite de la religion :* supposition profondément erronée. On dit ce qu'il aurait pu et peut-être dû faire, s'il avait voulu être plus philosophe ; on ne dit pas ce qu'il a fait effectivement. Un esprit plus hardi et plus rigoureux, mais moins droit, se laissant emporter à ses principes, aurait forcé les faits pour les plier bon gré mal gré à un système. Bossuet avait trop de respect pour la tradition, quelle qu'elle

fût, pour lui faire cette violence. Aussi je ne comprends pas ces paroles de Jouffroy : « Ce qui éclate dans Bossuet, dans Vico, dans Herder, c'est le mépris de l'histoire. Les faits plient comme l'herbe sous leurs pieds, prennent sous leurs mains hardies toutes les formes possibles et justifient avec une égale complaisance les théories les plus opposées ». Cette assertion est à coup sûr très inexacte en ce qui concerne Bossuet. Après avoir marqué çà et là par les textes de l'Écriture les rapports d'Israël avec les autres peuples, il les résume dans le premier chapitre de sa troisième partie, puis il explique par des causes naturelles et sans plus en appeler à l'intervention immédiate de la Providence, l'histoire des Égyptiens, des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains. Ces explications sont fausses peut-être parce qu'elles sont insuffisantes, et non parce qu'elles sont trop systématiques et façonnées à plaisir pour répondre à des vues préconçues. La logique égare moins Bossuet que le respect exagéré de la tradition. C'est ainsi qu'il admet sans réserve la prétendue sagesse des Égyptiens et qu'il suit plus souvent Diodore qu'Hérodote, parce que cette tradition de la sagesse égyptienne, presque générale chez les Anciens, est plus décidée dans le compilateur que dans le Père de l'histoire. C'est ainsi encore que dans sa comparaison du génie d'Athènes avec celui de Sparte il se fie plus à l'opinion commune, propagée par les rhéteurs et, il faut le dire, par les philosophes, qu'aux fortes et profondes réflexions de Thucydide. De même, s'il y a quelques erreurs graves dans son chapitre, encore si solide, sur les Romains, c'est moins dans ses vues dogmatiques que dans sa fidélité trop grande à la tradition latine,

qu'il en faut chercher les causes. Il n'a aucun doute sur les premiers temps de Rome ; Montesquieu n'en a pas davantage, quoique le livre de Beaufort eût déjà paru, quand furent composées ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains.* Il accepte sans réserve les beaux dires de Tite-Live et des autres historiens ou écrivains latins sur la vertu romaine, sur la haute sagesse du sénat, sur les fortes maximes qui dirigeaient sa politique, et cela, dès les temps les plus reculés. Non, il n'invente pas l'histoire; il en a fait au contraire une étude attentive, mais sans plus de critique que la plupart de ses contemporains. Il a reçu des historiens de l'antiquité de vives impressions qui, se mêlant naturellement à son génie admiratif et tout oratoire, communiquent à son exposition une rapidité et une grandeur, que nos esprits, partagés par le doute, ne sauraient plus rencontrer. Il aime de plus à se donner le spectacle du néant des choses humaines, et, par suite, des grandes fortunes suivies de grandes ruines. Son *Discours sur l'histoire universelle* n'est à beaucoup d'égards que *l'oraison funèbre des empires.* N'est-ce pas là au fond presque toute la philosophie de l'histoire chez les anciens ? Ce que Bossuet appelle Providence, eux ils l'appellent fatalité; et comme ils ont presque tous écrit au moment des grandes révolutions de leur pays, ils sont remplis de cette pensée que les empires ne s'élèvent que pour tomber d'une chute plus profonde

Tolluntur in altum
Ut casu graviore ruant.

Bossuet n'a fait qu'en extraire le suc et la moelle.

Nous voulons aller plus avant; nous contrôlons curieusement les récits des anciens ; nous rejetons leurs opinions comme partiales ou précipitées, pour ne nous attacher qu'aux enseignements qui résultent des faits et de leur comparaison ; nous refaisons l'histoire, et nous avons raison, mais, c'est à nos risques et périls. Bossuet la reçoit toute faite de ses devanciers éloquents de la Grèce et de Rome ; et quoi qu'on en ait dit, il a un sentiment très vif de l'antiquité, mais un sentiment pareil a celui que l'antiquité avait d'elle-même. Je ne lui en fais ni un tort ni un mérite, je constate seulement qu'il ne dénature pas la tradition antique pour l'accomoder à la tradition chrétienne ; il les reçoit toutes les deux, comme il accepte la nature et la grâce, sans trop se travailler à les concilier ; et loin de lui reprocher d'être trop systématique, je lui reprocherais volontiers de ne l'être pas assez, si l'on considère son Discours comme une philosophie de l'histoire.

Voltaire, justement et injustement tout ensemble, reproche plus d'une fois à Bossuet de n'avoir donné sous le titre spécieux d'histoire universelle que l'histoire du peuple Juif. Laharpe répond aigrement que cette accusation est ridicule et que l'histoire universelle n'est pas celle du peuple Juif, mais celle de la Providence. Mais de quelle providence ? Pour moi, j'en trouve au moins deux, comme je trouve deux œuvres dans le *Discours* de Bossuet, l'une théologique et l'autre historique. C'est tantôt l'action immédiate de Dieu, se manifestant par des prophéties et par des miracles, pour une œuvre qui est en dehors et au-des-

sus de la nature. C'est tantôt l'action indirecte de Dieu, n'agissant sur la nature que par la nature même, selon les lois inviolables qu'il lui a lui-même imprimées. Les rhéteurs à la manière de Laharpe, qui répètent sans sourciller que l'histoire universelle est celle de la Providence, n'ont pas l'air de se douter qu'ils parlent de deux choses différentes, et différentes au point de paraître à la raison incompatibles entre elles ; que dans tous les cas la nature de l'histoire change complètement, selon qu'il s'agit de providence générale ou de providence particulière. Je m'explique : que deviendrait la physique, si Dieu dérogeait continuellement aux lois de la nature par des volontés arbitraires ou par des raisons qu'il ne nous est pas donné de connaître ? Une série de phénomènes isolés, sans liaison et sans lumière, quelque chose d'analogue aux annales des grands pontifes romains, dans lesquelles Jupiter tonnait, faisait des tremblements de terre, éclipsait le soleil ou la lune, ajoutait au nombre des astres, produisait des monstres et des prodiges, au gré et à la convenance des chefs du Sénat. Chercher les lois ou la nature des choses dans cette fantasmagorie mobile et capricieuse, ce serait le comble de la folie. Eh bien ! la généralité, la stabilité des lois naturelles qui est nécessaire à la science ne l'est pas moins à l'histoire, à moins que l'histoire ne soit une vaine curiosité, indigne d'occuper un esprit sérieux. Le passé éclaire le présent et l'avenir, mais à la condition qu'on puisse faire fonds sur quelque chose, c'est-à-dire que la nature humaine, nonobstant sa versatilité infinie, agisse sous l'impulsion de lois constantes, que les

causes aient leurs effets et que ces effets ne soient pas sans cesse démentis par l'intervention d'une cause extérieure à la nature et à l'humanité. Que me parlez-vous de coutumes, d'institutions, des qualités et des forces respectives des peuples, si dans la balance où se pèsent les destinées, il y a toujours un poids inconnu, incalculable, qui fait pencher irrésistiblement l'un des plateaux? Qu'ai-je besoin de connaître les talents ou l'incapacité, les vertus ou les vices, la prudence ou l'imprudence dans les conseils, la bonne ou la mauvaise conduite des nations et de leurs conducteurs, s'il est écrit, réglé, prédéterminé qu'indépendamment de ces circonstances l'événement ne peut manquer de se produire? Le spectacle historique peut subsister, mais la science historique n'est plus, puisqu'elle ne consiste que dans l'enchaînement naturel et rationnel des faits agissant et réagissant les uns sur les autres. Dire que l'histoire universelle est l'histoire de la Providence, c'est dire qu'elle n'est pas une histoire, dans le cas où Dieu n'agit que par des miracles. Il n'y a, il ne peut y avoir d'histoire que de la providence générale ou de celle qui procède par les lois naturelles. Dira-t-on que le coup de maître et la supériorité de Bossuet, c'est d'avoir mêlé heureusement l'une et l'autre providence, la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le fait et le miracle? S'il l'eût fait, il n'aurait réussi qu'à tout corrompre, le miracle devenant fait naturel, et le fait naturel devenant miracle. Mais il ne l'a pas fait, ni tenté de le faire, il a mis à côté ou à la suite l'un de l'autre les deux ordres de choses sans se mettre en peine de combler l'abîme qui les sépare, ici

théologien, là historien, jamais l'un et l'autre en même temps, parce qu'il a trop de bon sens pour chercher à concilier ce qui paraît inconciliable. Mais aussi lorsqu'on dégage le fond de la forme, son œuvre ne paraît plus qu'un monstre à deux têtes, qui se dévoreraient mutuellement, si elles n'avaient soin de se tenir chacune à sa place, à une distance respectueuse l'une de l'autre. C'est que Bossuet n'est pas un raisonneur intrépide comme Pascal ; il est toujours, en histoire, comme en philosophie, l'homme qui tient les deux bouts de la chaîne, mais qui ne fait aucun effort pour saisir les anneaux intermédiaires par lesquels cette chaîne se continue. Je ne m'étonne donc pas que son style ait un si grand air, que son génie se déploie avec tant d'ampleur et de majesté, que son exposition s'épande si largement et avec tant d'aisance, comme un grand fleuve coule sur un lit uni et sans brisants. C'est qu'il n'y a point de difficulté qui l'arrête et contre laquelle il s'évertue : il fait profession de mépriser les difficultés sans les résoudre.

Une réflexion m'est souvent venue en lisant le *Discours sur l'histoire universelle*, c'est que peut-être on y a trouvé ce que Bossuet n'y a pas mis, et que, lorsqu'on fait de lui le fondateur de l'histoire universelle ou de la philosophie de l'histoire, au lieu de rehausser par là son mérite, on court risque de le compromettre aux yeux de ceux qui ne donnent leur admiration que sur de bons titres. Bossuet écrit bien cette grande parole qu'il « est honteux pour l'honnête homme d'ignorer le genre humain » : ce qui semble promettre une histoire vraiment universelle, qui suit

l'activité humaine et son développement dans toutes les grandes directions. Mais il paraît s'être proposé un but beaucoup plus particulier. Évêque et précepteur du fils du roi, il semble n'avoir eu clairement en vue que deux choses, auxquelles correspondent parfaitement les deux parties principales de son discours, former le chétien, former le prince ; et comme les princes ne sont à ses yeux que des évêques du dehors ou des ministres de Dieu, le précepteur évêque s'efforce d'inculquer à son élève que l'histoire des Empires n'est qu'une dépendance du plan divin qui a pour dernier et suprême objet la religion catholique. « Il importe, dit-il au Dauphin avec une parfaite netteté, que vous appreniez à rapporter les choses humaines aux ordres de cette sagesse éternelle dont elles dépendent. Dieu ne déclare pas tous les jours ses volontés par des prophètes touchant les rois et les monarchies qu'il élève ou qu'il détruit. Mais l'ayant fait tant de fois dans ces grands empires dont nous venons de parler, il nous montre par ces exemples fameux ce qu'il fait dans tous les autres, et il apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement qu'il sait les faire servir dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple. » Voilà toute la philosophie de l'histoire pour Bossuet. Vous lui donnez pour l'exalter un objet philosophique, et c'est un objet théologico-politique qu'il poursuit : toutes ses visées vont à faire un Constantin, un Théodose, un roi selon le cœur de Dieu ou des évêques, le futur auteur de la révocation

de l'édit de Nantes, à moins que son père, le grand Louis, ne lui vole cette gloire en prenant les devants (1).

Je ne sais en vérité si une philosophie de l'histoire est possible ; mais je ne puis en reconnaître une dans le *Discours sur l'histoire universelle ;* et quarante-cinq ans après l'apparition de l'œuvre de Bossuet, Vico avait le droit, je crois, de publier son livre sous le titre de *Science nouvelle.* Le légiste napolitain cherche, comme le théologien français, à saisir le règne de Dieu dans l'histoire. Mais quelle différence ! Bossuet, se renfermant dans le point de vue théologique et mettant toutes les destinées de l'humanité dans celles de l'Église, s'attache principalement à la Providence particulière. Il ne peut faire un pas qu'autant que la révélation le conduit comme par la main ; dès qu'elle vient à lui manquer, ou il reste court, à moins de se hasarder, ce qu'il ne fait pas, dans un abîme de conjectures et de visions ; ou bien il est obligé d'abandonner son principe, d'expliquer humainement et naturellement le cours naturel des choses humaines, et de s'en tenir à expliquer le développement des causes secondes, sans penser même à en rechercher la loi, en reléguant la cause première, dont il fait d'abord tant de bruit, dans un lointain obscur et mystérieux, très favorable à l'éloquence et à la poésie, mais dont la philosophie ne saurait se contenter sans abdiquer. Nulle méthode

(1) Si l'on veut être plus amplement édifié sur ce point, qu'on relise la dernière page du ch. XXXI de la seconde partie, à partir de : « Je n'ai pas besoin de vous parler de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis », — jusqu'à la fin de ce chapitre.

certaine, parce qu'il n'y a qu'une voie pour connaître les volontés particulières de Dieu, je veux dire la révélation, et que la révélation se borne à un petit nombre de cas, et qu'alors même qu'elle les embrasserait tous, ce ne serait toujours que des cas particuliers, un magnifique spectacle ou un grand panorama, plutôt qu'une science. La marche de Vico peut être aventureuse, irrégulière, embarrassée ; cela ne tient pas à son idée première, mais à l'inexpérience et à la fermentation d'esprit qui caractérisent presque toujours les inventeurs. Sa conception de la science emporte celle de la méthode. Dès lors que Dieu n'agit sur l'humanité que par elle-même et non par des péripéties soudaines ou par des coups de théâtre, il s'ensuit que cette action invisible et présente ne se manifeste que dans et par la série des faits humains toujours accessibles à notre raison, et non dans un nombre restreint de prodiges et de miracles, qui ne sont pour l'esprit que d'inexplicables mystères. Il s'ensuit de plus que, si les choses humaines ne sont pas abandonnées au hasard, mais soumises à des lois aussi générales, aussi immuables, aussi efficaces que celles des mouvements du ciel et de la terre, on ne peut saisir ces lois que par l'analyse et la comparaison des faits. Car elles ne s'appliquent pas à ces faits comme du dehors, on ne sait pour quelles raisons; mais elles y sont contenues et immanentes, comme des choses signifiées dans leurs signes, comme des causes dans leurs effets. De même donc que la physique n'est que l'interprétation des phénomènes naturels par de longues et patientes observations, de même la *Science nouvelle* n'est

que l'interprétation des phénomènes humains par des procédés analogues. Peu importe que Vico ait insuffisamment appliqué cette méthode, il n'en a pas moins posé le principe ; et ce principe a sur celui de Bossuet l'avantage d'être plus sûr et plus scientifique, il a encore l'avantage d'être plus étendu et plus fécond.

Il est plus étendu : car il n'exclut nécessairement ni aucun peuple, ni aucun élément de l'humanité dans chaque peuple. Non que les connaissances historiques de Vico dépassent ou même égalent celles de Bossuet. Ils ne parlent guère l'un et l'autre pertinemment que de la Grèce et surtout de Rome. Ils n'ont fait qu'entrevoir l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée et la Perse ; ils ont oublié l'Inde et la Chine, c'est-à-dire tout le haut Orient, quoi qu'on commençât à en parler beaucoup de leur temps ; ils mettent, quoique pour des raisons différentes, le peuple hébreu hors de la loi commune ; le reste du monde n'existe pas pour eux. De plus, l'antiquité est seule de leur domaine. Bossuet ne parle qu'incidemment des peuples modernes, et le peu qu'en dit Vico n'est que pour l'acquit de sa conscience. Mais l'un était condamné à ces bornes par les nécessités de son système ; l'autre, uniquement par son ignorance et par celle de son temps. Bossuet qui ne voit dans le monde que l'Église, et dans l'antiquité que le peuple hébreu, souche et figure du peuple chrétien, était conduit naturellement à ne s'occuper que des peuples qui avaient été en contact avec Israël, soit pour le châtier, soit pour l'éprouver, soit pour le protéger et le défendre : autrement, Égyptiens, Assyriens, Chaldéens, Médes, Perses, Grecs et Romains auraient

mérité le même silence que le reste de la terre. Il y a plus : Bossuet, à la fin de son ouvrage, avait promis un second discours qui devait être pour les temps modernes ce que le premier est pour l'antiquité ; et s'il n'a pas tenu sa promesse, son historien, le cardinal Beausset, nous dit que c'est à cause de la multiplicité et de l'accablement de ses occupations. Non ; s'il n'a pas fait ce second discours, c'est qu'il aurait été fort embarrassé pour le faire. Je ne veux pas dire seulement que la matière de ses réflexions n'était point là préparée par les chroniques modernes, comme elle l'était pour l'antiquité par les historiens anciens ; mais encore et surtout il ne rencontrait pas dans les histoires modernes un grand fait qui pût servir de centre à ses considérations générales ; et d'ailleurs les religions nouvelles, les schismes ou les grandes hérésies triomphantes, Mahomet, Photius, Luther et Calvin, dérangeaient le plan de son tableau. Je ne parle pas de ces innombrables populations de l'Asie, du centre de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, privées si longtemps des grâces de la Rédemption, non par leur faute, mais simplement parce qu'elles étaient inconnues ou n'avaient point entendu parler du christianisme. Voilà, en partie, les raisons qui ne permettaient pas à un écrivain sincère comme Bossuet d'écrire le second discours qu'il avait promis ; et ces mêmes raisons condamnaient son histoire universelle à n'être qu'une histoire particulière. Vico, au contraire, n'exclut nécessairement aucun peuple de ses spéculations. Sa *Science nouvelle* ou, comme il l'appelait encore, son histoire idéale, avait dans sa pen-

sée l'universalité de la géométrie ou de la mécanique rationnelle ; et comme les lois des grandeurs ou des mouvements sont de telle nature qu'elles s'appliquent non seulement à ce monde-ci, mais qu'elles s'appliqueraient à tous les mondes possibles et imaginables, Vico avait la ferme confiance que, si, par impossible, un nouvel univers était créé avec une nouvelle humanité, les lois qui ont régi et qui régissent la formation et le développement de nos sociétés, présideraient encore à la vie des sociétés de cet autre univers. Car son ambition était de faire pour l'histoire ce que Descartes paraissait avoir fait pour la nature.

La conception première de Vico présente une autre sorte d'universalité que ne comporte pas celle de Bossuet, en dépit de ce qu'on a pu écrire à ce sujet. C'est que la *Science nouvelle* reçoit et embrasse facilement dans son sein tous les éléments les plus divers de la nature humaine. Il est vrai qu'en sa qualité de jurisconsulte, Vico semble ne s'attacher qu'à ce qui concerne les relations sociales ; mais il ne faut pas s'y tromper et dire, par exemple, avec Cousin, que « le point de vue de Vico est l'élément politique, comme celui de Bossuet est l'élément religieux ».

Ce que l'auteur de *La Science nouvelle* développe surtout, ce n'est pas l'élément politique proprement dit, c'est tout ce qui constitue la sociabilité : le langage, la religion, la poésie, tout aussi bien que l'état de la famille, celui de la tribu et enfin celui de la cité. Seulement, comme il se sent irrésistiblement poussé par la curiosité infinie de l'érudit et de l'homme de science, il s'attaque de préférence aux points les plus

obscurs, aux origines et aux causes secrètes qui font passer la société d'une forme à une autre ; il insiste donc sur l'âge divin et sur l'âge héroïque des peuples, tandis qu'il passe rapidement sur la période où brillent la philosophie, les sciences et les arts nés de la réflexion. Il y a donc outre l'insuffisance de l'expérience qui sert de fondement à ses inductions, de graves lacunes dans Vico. Mais je ne reprocherai jamais à une philosophie de l'histoire d'avoir oublié telle ou telle chose, à moins que cet oubli ne soit une conséquence nécessaire de son principe. Or, c'est le cas, si je ne me trompe, de celle de Bossuet. Il a adopté pour fondement de son histoire universelle un principe tellement exclusif que l'humanité n'y saurait entrer avec tous les éléments qui la composent, et que même ce n'est que par une inconséquence manifeste qu'il donne une si large place aux considérations politiques dans sa *Suite des Empires.* Car il est trop évident que les institutions d'Athènes, de Sparte ou de Rome n'ont aucun rapport essentiel avec le développement de la religion ou de l'Église. Ce n'est pas assez dire : quand Cousin et Jouffroi avancent que Bossuet « a traité de l'élément religieux de l'humanité », ils commettent une équivoque. Bossuet n'a point parlé de la religion en général, mais d'une religion particulière ; et la philosophie des religions doit briser le cercle étroit où l'évêque se renferme, si au lieu d'être une simple apologie du christianisme, elle veut pénétrer, expliquer, développer l'élément religieux et ses différentes phases. Bossuet en reste toujours avec les premiers pères de l'Église à ne voir dans les croyances et les cultes antiques que

des fables de poètes, des inventions de législateurs ou que les suggestions des démons. Il soupçonne parfois, mais jamais il ne voudrait admettre qu'elles aient pu avoir leur raison d'être dans la nature humaine, qu'elles se produisent d'elles-mêmes dans des esprits qui ne sont que sens et imagination, et qu'elles aient été un bienfait, le premier lien social entre les générations qui les conçurent. Une telle impartialité de vues était bonne pour un jurisconsulte, mais n'était point faite pour un théologicien. Toute la philosophie de l'histoire des religions consiste pour Bossuet à croire que les descendants de Noé, à mesure qu'ils s'éloignaient de la date du déluge, allèrent s'enfonçant de plus en plus dans l'erreur et dans les ténèbres, et à prononcer de grandes paroles éloquentes, qui n'éclairent que médiocrement l'histoire du genre humain, comme ce mot souvent cité : « Tout était Dieu, excepté Dieu même ».

Le dirai-je ? Son histoire particulière de la religion juive manque de lumière sur certains points délicats. Il a vu (et le fait est trop manifeste pour se refuser à l'apercevoir) que la croyance d'une autre vie devient plus vive et plus claire après la captivité. Il répète, après tous les Pères, que les Israélites n'étaient conduits auparavant que par des craintes et des espérances toutes temporelles ; mais il se garde bien d'avouer que Moïse ne parle nulle part d'une destinée future, et que les prophètes, au moins jusqu'au faux Daniel, ne sont pas plus explicites que le législateur (1).

(1) Ce fait a paru si singulier à l'évêque anglican Warburton

Il se garde bien de chercher à déterminer avec précision la date où cette croyance a pénétré dans le mosaïsme. Il se garde bien surtout d'indiquer les ressemblances frappantes que ce dogme de la résurrection présente chez les Perses et chez les Juifs, leurs sujets et leurs protégés.

Enfin, l'œuvre de Vico et celle de Bossuet ne sauraient se comparer au point de vue de la fécondité. Voltaire a dit du *Discours sur l'histoire universelle* que « c'est un ouvrage sans modèle et sans imitateurs ». *Sans modèle*, peut-être, quoi qu'il ait eu certainement des antécédents et que l'exécution seule en appartienne à Bossuet. Je ne serais pas étonné qu'il ait eu des imitateurs oubliés et dignes de l'être. Mais, à coup sûr, il ne pouvait faire école. Le principe en est infécond en lui-même par son étroite particularité. Ni la religion n'est tout l'homme, ni les Juifs et les chrétiens ne forment toute l'humanité. Comment donc le christianisme et la destinée des fidèles pourraient-ils expliquer l'histoire universelle? Il en est tout autrement de la *Scienza nuova*. Ses exagérations mêmes et ses erreurs ont été fécondes. Vico a précédé Wolf sur la question homérique et, généralisant son opinion sur ce point particulier, il a donné naissance à toute une étude nouvelle des poésies primitives. Avant Creuzer et

qu'il le considère comme un miracle qui prouve la divinité de la mission de Moïse. Si les récompenses et les peines d'une autre vie sont la sanction nécessaire des lois, et si la loi de Moïse a subsisté sans cela, c'est qu'elle a été soutenue miraculeusement par une force divine. Tel est l'argument sur lequel Warburton a bâti tout son livre.

Gœrres et tous ceux qui se sont occupés de l'élément religieux, il a fait voir des idées et des symboles dans les figures héroïques ou divines des anciens âges, et il est ainsi le père de la théorie scientifique des mythes. Avant Montesquieu et Gans, se fondant sur un mot échappé à Platon, il a montré comment le droit dérive des mœurs des peuples et représente fidèlement tout le progrès de leur histoire. Ce que Niebuhr, fécondant les résultats trop négatifs de notre compatriote Beaufort, devait retrouver par ses vastes recherches, il l'a deviné. C'est lui qui le premier a relevé la Rome patricienne et a fait revivre ses *curiæ* et ses *gentes*. C'était le renouvellement de toute la science historique (1).

Je n'ai dressé cette comparaison de Bossuet et de Vico, du sublime écrivain et du profond novateur, qu'afin de faire sentir ce que le *Discours sur l'histoire universelle* n'est pas, ce qu'il ne pouvait pas être ; reste à expliquer ce qu'il est.

Nous avons donné à entendre qu'il forme un tout assez artificiel, composé de trois parties, qui pourraient facilement être détachées l'une de l'autre et faire le sujet de trois ouvrages à part : Un abrégé synchronique de l'antiquité, une apologie ou plutôt une démonstration de la foi chrétienne, et enfin des ré-

(1) Certes, dit ingénieusement Michelet, si Pythagore se rappela qu'il avait combattu dans une vie première sous les murs de Troie, ces illustres Allemands auraient dû peut-être se souvenir qu'ils ont jadis vécu tous en Vico. Tous les géants de la critique tiennent déjà et à leur aise dans ce petit pandémonium de la *science nouvelle*.

flexions générales sur les anciens empires et sur les causes de leur élévation et de leur décadence.

Il y a peu à insister sur *les Époques*, qu'on ne lit plus guère, à moins d'y être obligé par des nécessités de métier. Voilà pourtant ce qu'on lit dans un critique illustre qui a le parti-pris de tout admirer dans Bossuet, et qui, non content de pallier les défauts qui s'y peuvent trouver, se donne la tâche de les transformer en qualités. « La première (partie) laisse quelque étourdissement. Il est donné à peu d'esprits d'avoir cette force de regard qui saisit au passage et sans se troubler les grands traits de tant d'événements et de tant d'hommes. Cette chronologie donne le vertige ». Ne croirait-on pas, en vérité, que c'est notre faute et non celle de l'auteur, si ce morceau d'histoire nous rebute ? Eh bien ! Malgré quelques passages d'éclat, mais tout d'imagination et sans fondement historique, comme l'invention ou la renaissance des arts après le déluge (IIe Époque), malgré quelques autres qui sont des modèles de résumés historiques, rapides et complets, comme la grande page commençant à « Les deux rivaux » et se terminant par « Tout l'univers vit en paix sous la puissance d'Auguste ; et Jésus-Christ vient au monde », il faut le dire, toute cette première partie est d'une insuffisance et d'une sécheresse notoire. Aussi bien, c'était une gageure impossible à gagner que l'entreprise de ramasser dans un si court espace toute l'histoire du monde connu des anciens, jusqu'au couronnement de Charlemagne comme empereur. Je n'ai rien à dire de la chronologie de Bossuet : elle est en grande partie périmée. Je ne ferai qu'une réflexion sur

les *Époques ;* c'est que c'est seulement dans cette partie que le point de vue historique et le point de vue théologique se confondent et forment un singulier mélange. On est déconcerté par ces têtes de chapitres : Époque IV, Moïse ou la loi écrite ; V, Guerre de Troie ; VI, Salomon ou construction du Temple; VII, Romulus ou Rome fondée ; VIII, Cyrus ou le Temple rétabli ; IX, Scipion ou Carthage vaincue, qui par leur disparate font éclater celle des faits, les uns indiscutables parce qu'ils ont été consignés dans l'Écriture par le Saint-Esprit ; les autres toujours discutables et soumis à toutes les conditions de la critique. Il n'y a rien de pareil dans les deux dernières parties : elles se développent parallèlement, sans jamais s'embarrasser mutuellement, l'histoire politique ne venant jamais se mêler à la théologie, ni la théologie, quoi qu'on en ait dit, brouiller et dénaturer l'histoire politique (1).

Nous passerons sur la *Suite de la Religion* presque aussi rapidement que sur *les Époques*, quoique ce fût aux yeux de Bossuet la pièce capitale de l'ouvrage. Mais ce qui en faisait le prix pour l'auteur et pour ses contemporains est précisément ce qui nous permet de négliger ce grand morceau ! Nous y cherchons l'historien et nous n'y trouvons que le théologien et le controver-

(1) Ce n'est certes pas cette phrase qui est pour me contredire : « Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer ceci (la sagesse du Sénat Romain) dans le livre des Machabées, ni de louer la haute prudence et les conseils vigoureux de cette sage compagnie, où personne ne se donnait de l'autorité que par la raison et dont tous les membres conspiraient à l'utilité publique sans partialité et sans jalousie. » Seulement,

siste. Bossuet, du reste, n'aspirait qu'à la gloire de défenseur éloquent de la tradition, et c'est ce que ses contemporains attendaient surtout de lui. Je ne veux pas d'autre preuve de cette double assertion que la page suivante des Mémoires de l'abbé Ledieu, son secrétaire : « Ce qu'il (l'abbé Ledieu) y (1) remarquait de plus extraordinaire était d'y trouver un recueil fidèle et complet de toutes les preuves de la religion, tirées des apologies des premiers Pères de l'Église et surtout du bel ouvrage de *la Cité de Dieu*, que saint Augustin avait composé dans le même dessein. — Cela est vrai, lui répondit Bossuet, telle était ma pensée, et j'ai voulu réunir à l'autorité des premiers apologistes et de saint Augustin tout ce qui se trouvait répandu dans toute la tradition. Mais il y a plus : après avoir épuisé l'Écriture et les Pères, j'ai voulu combattre les philosophes anciens et les païens par des raisons qui n'ont jamais été dites et que je tire le plus souvent de mes adversaires mêmes ». Deux mois avant sa mort, relisant son œuvre dans la troisième édition avec le même abbé

Bossuet prête un peu de sa propre admiration au Saint-Esprit, comme le prouve le texte du 1er liv. des Machabées, ainsi traduit par Sacy : « Judas avait appris que les Romains avaient établi un Sénat parmi eux, et qu'ils consultaient tous les jours les 320 sénateurs, tenant toujours conseil sur les affaires du peuple, afin qu'ils agissent d'une manière digne d'eux ;

« Et qu'ils confiaient chaque année la souveraine magistrature à un seul homme pour commander dans tous leurs États, et qu'ainsi tous obéissaient à un seul sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie » (Mach., I, ch. VIII, vol. 15, 16).

(1) Dans le *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie.

Ledieu, il s'arrêta principalement sur les ch. XXVII et XXVIII, l'un considérablement augmenté et l'autre tout nouveau (1), et dit naturellement : « C'est là où se trouve le fort de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la preuve complète de la vérité de la religion et de la certitude de la révélation des livres saints contre les libertins ; que là paraît véritablement ce qui est la pure production de son esprit : car ce sont de nouveaux arguments qui n'ont pas été traités par les saints Pères : nouveaux, puisqu'ils sont faits pour répondre aux nouvelles objections des athées ». Voilà bien le fonds et le but de la seconde partie du *Discours sur l'histoire universelle*. C'est avant tout une apologie fondée sur l'exégèse traditionnelle ou sur l'interprétation généralement reçue des principaux textes bibliques que l'Église a appliqués à Jésus, le tout entremêlé de fragments purement dogmatiques, soit pour expliquer psychologiquement, autant que faire se peut, certains dogmes, tels que la Trinité (2), soit pour relever la supériorité du Dieu de Moyse sur le Dieu des philosophes (3), ou des croyances chrétiennes sur la nature de l'âme et sur son immortalité, comparées aux opinions des Gentils et de leurs sages (4).

(1) La seconde édition, donnée en 1682, n'est que la reproduction à peu près textuelle de la première, qui parut en 1681.

(2) Ch. XIX.

(3) Ch. Ier, ch. XXVI.

(4) Ch. Ier. — Ch. XIX. — Je n'ai pas à discuter toutes ces assertions. Je me contente de citer une page du chapitre XIX, pour montrer comment Bossuet élude les difficultés, et cela avec une entière bonne foi « .... Moïse ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de la félicité. Nous

L'histoire n'a qu'une place très secondaire dans ces explications plus ou moins métaphysiques, et, comme on le pense bien, n'y est jamais discutée ni soumise aux règles de la critique. Il faut l'accepter, quelques difficultés qu'elle présente, telle qu'elle est racontée dans les livres saints; car les écrits historiques des Hébreux ne sont pas moins dictés en toutes lettres par le Saint-Esprit que les livres prophétiques. A peine y rencontre-t-on l'effet de ce que les théologiens appellent

avons vu l'âme au commencement faite par la puissance de Dieu aussi bien que les autres créatures, mais avec ce caractère particulier qu'elle était faite à son image et par son souffle, afin qu'elle entendît à qui elle tient par son fond et qu'elle ne se crût jamais de même nature que les corps ni formée par leur concours. Mais la suite de cette doctrine et les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était aux jours du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert.

Dieu en avait répandu quelques étincelles dans les anciennes Écritures. Salomon avait dit que, de même que le corps retourne à la terre d'où il est sorti, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. Les patriarches et les prophètes ont vécu dans cette espérance ; et Daniel avait prédit qu'il viendrait un temps où ceux qui dormaient dans la poussière s'éveilleraient, les uns pour la vie éternelle, les autres pour une éternelle confusion. Mais, en même temps que ces choses lui sont révélées, il lui est ordonné de sceller le livre et de le tenir fermé jusqu'au temps ordonné de Dieu, — afin de nous faire entendre que la pleine découverte de ces vérités était d'une autre saison et d'un autre siècle.

Encore donc que les Juifs eussent dans leurs Écritures quel ques promesses des félicités éternelles et que, vers les temps du Messie où elles devaient être déclarées, ils en parlassent beaucoup d'avantage, comme il paraît par les livres des

causes secondes, c'est-à-dire quelques traces (1) de l'esprit historique, tandis que l'esprit théologique y domine, depuis le premier mot jusqu'au dernier. C'est pourquoi je crois ne pas devoir m'arrêter d'avantage à la *Suite de la Religion* (2).

Aussi bien tout le discours sur l'histoire universelle est pour la plupart des lecteurs modernes dans la troisième partie intitulée la *Suite des Empires :* à tort, sans doute, si l'on ne considère que le talent d'exposition déployé ; car à ce point de vue la seconde partie égale si elle ne surpasse la troisième ; mais celle-ci a le grand avantage d'être moins dix-septième siècle et plus humaine, par cela même qu'elle n'est plus purement ecclésiastique. L'auteur quitte les prophètes et les livres sacrés pour les historiens profanes de l'antiquité, la cause première pour les causes secondes ; et s'il n'entre pas dans le détail des Annales de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Perse, de la Grèce et

Machabées et de la *Sagesse ;* toutefois, cette vérité était si peu un dogme formel et universel de l'ancien peuple, que les Sadducéens sans la reconnaître, non seulement étaient admis dans la synagogue, mais encore élevés au sacerdoce ». Malgré les palliatifs et les adoucissements, il n'en reste pas moins ce fait brutal que la vie future ne faisait point partie essentiellement de la religion du peuple de Dieu.

(1) Dispersion des Juifs parmi les Gentils ; traduction des Écritures en grec et diffusion de la connaissance de l'œuvre de Dieu en Israël ; philosophie grecque (de quelque source qu'elle vînt — Bossuet voudrait bien qu'elle ne fût qu'un plagiat des livres saints), comme préparation à l'Évangile (XV) ; préoccupation croissante de la vie future (XIX).

(2) Je reviendrai à ce morceau capital et si remarquable dans le chapitre plus spécialement consacré à Bossuet théologien.

de Rome, il cherche dans certaines causes générales le principe d'où les événements sont sortis et se sont développés naturellement. Si ce n'est pas encore de la philosophie de l'histoire, c'est du moins de l'histoire raisonnée et philosophique, et l'on ne peut nier que l'histoire ainsi entendue ne fût une nouveauté. Sans doute, la plupart des considérations dont se compose le discours de Bossuet se rencontraient déjà dans les historiens anciens. Mais elles y étaient dispersées et éparses. Les recueillir, les rapprocher, les combiner les unes avec les autres, de manière qu'elles se soutinssent et s'éclairassent mutuellement, c'était vraiment les inventer à nouveau, et faire connaître avec plus de lumière le génie des peuples et leur part dans le développement de la civilisation. Il y avait là de plus un premier acheminement vers la philosophie de l'histoire. Elle me paraît en effet impossible et chimérique tant qu'un travail analogue à celui de Bossuet, mais plus suivi et plus complet, ne sera pas fait sur les principales nations. Quelques lacunes donc qu'on puisse signaler dans le *Discours sur l'histoire universelle*, l'auteur n'en a pas moins la gloire d'avoir mis au jour une nouvelle forme de l'histoire, qui, sans être cette science que Vico a entrevue, en est l'introduction préalable et nécessaire.

Malheureusement, tout cela est je ne dirai pas très superficiel et au-dessous de la discussion, comme l'avance injurieusement Cousin, mais très incomplet. Nous savons déjà qu'en s'en tenant strictement au point de vue traditionnel de l'Église, Bossuet n'était pas en mesure de traiter les religions anciennes avec

une impartialité sympathique ; à peine s'il en dit un mot en caractérisant l'esprit des peuples qu'il passe en revue. Il ne tient pas beaucoup plus de compte du droit, bien qu'un critique illustre ait écrit : « Ni Cujas ni Pothier n'auraient mieux montré le sens des lois romaines ». Ce serait tant pis pour Pothier et pour Cujas. Car je ne crois pas qu'on soit un jurisconsulte bien pénétrant pour avoir écrit cette unique phrase : « Si les lois romaines ont paru si saintes que leur majesté subsiste encore malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne partout et qu'on ne voit nulle part une si belle application des principes de l'équité naturelle ». Vico, ce me semble, a fait un tout autre usage de sa science du droit pour éclaircir la vie sociale et les institutions de Rome. L'économie politique ne manque pas moins à Bossuet qu'à Vico. Je ne parle ni des considérations sur l'influence des climats, déjà touchées par Hippocrate et par Aristote, et dont Bodin avait même commencé à abuser au XVI[e] siècle, ni de celles de l'influence de la configuration du sol sur les destinées des peuples. Les anciens en avaient donné quelques beaux exemples, Thucydide dans sa topographie de l'Attique, Cicéron et Pline dans leur éloge de l'heureuse situation géographique de Rome et de l'Italie, Posidonius, cité par Strabon, dans sa description raisonnée de la Gaule. Mais cet ordre d'idées était trop étranger aux hommes du XVII[e] siècle, et Bossuet s'en tient à des considérations presque exclusivement politiques. C'est dans ces limites seulement qu'on doit examiner son intelligence de l'histoire.

Il annonce qu'il dira peu de chose des Éthiopiens et de l'antique empire des Scythes; il ne fait guère en effet que les nommer. Mais il s'arrête avec complaisance sur les Égyptiens. Ce peuple grave et réglé, qui avait laissé de si grands et de si étranges monuments de ses arts et de sa puissance, convenait à son génie amoureux de la discipline et de la grandeur en toutes choses. Il a un goût si décidé pour l'ordre ou pour ce qui y ressemble qu'il regarde comme une excellente police, aussi favorable à la perfection des arts qu'à la hiérarchie qui tient tout le monde en sa place, la loi qui ordonnait au fils de faire le métier de son père, comme si les aptitudes et les talents dépendaient du hasard de la naissance. Cette loi d'ailleurs, comme d'autres que Bossuet emprunte à Diodore et qu'il admire, me paraît assez douteuse. Mais il n'y avait à l'époque de Bossuet personne qui pouvait parler plus exactement que lui de l'Égypte; il n'y a personne qui en puisse parler avec plus d'éloquence et de grandeur. Quel effet ne produiraient pas les résultats des recherches modernes, si on les lisait, résumées et immortalisées dans ce grand style? « Il n'y avait rien que de grand dans leurs desseins (des Égyptiens) et dans leurs travaux. Ce qu'ils ont fait du Nil est incroyable. Il pleut rarement en Égypte; mais ce fleuve, qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. Le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux salutaires, unissait les villes

entre elles et la Grande mer avec la mer Rouge, entretenait le commerce au dedans et au dehors du royaume et le fortifiait contre l'ennemi ; de sorte qu'il était tout ensemble le défenseur et le nourricier de l'Égypte. On lui abandonnait la campagne ; mais les villes, rehaussées avec des travaux immenses et s'élevant comme des îles au milieu des eaux, regardaient avec joie, de cette hauteur, toute la plaine inondée et tout ensemble fertilisée par le Nil. Lorsqu'il s'enflait outre mesure, de grands lacs creusés par les rois tendaient leur sein aux eaux répandues. Ils avaient leurs décharges préparées ; de grandes écluses les ouvraient ou les fermaient au besoin : et les eaux ayant leur retraite ne séjournaient sur les terres qu'autant qu'il fallait pour les engraisser. »
Avec quelle grandeur Bossuet parle des Pyramides ! Avec quel enthousiasme et quelle magnificence de tant d'autres monuments à la fois immenses et innombrables ! Un voyageur français, Thévenot, avait vu et décrit des temples et des palais qui subsistaient presque entiers dans le Saïde (ancienne Thébaïde). Sa relation avait tellement frappé Bossuet, que dès lors, il invite la France à faire ce qu'a commencé l'expédition d'Égypte, ce que Champollion a continué, ce qu'ont poursuivi et poursuivent encore des savants infatigables, les Mariette, les Rougé, les Maspéro. « Maintenant, dit-il, que le nom du roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues et que ce prince étend aussi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la nature et de l'art, ne serait-ce pas un digne objet de cette noble curiosité de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ses déserts, et que d'enrichir

notre architecture des inventions de l'Égypte ». Il vaut mieux s'arrêter sur cette grande et généreuse pensée (1) que de relever l'insuffisance des considérations morales et politiques que Bossuet tire de l'histoire d'Égypte et dont plusieurs portent à faux, à cause de l'incertitude ou de la fausseté de la tradition (2).

Quant à l'histoire de l'Assyrie et de la Chaldée, de Ninive et de Babylone, sauf ce qui concerne Nabuchodonosor, Bossuet semble avoir le sentiment qu'il marche sur un terrain moins solide encore que pour les affaires de l'Égypte. Non qu'il soupçonne la nature fabuleuse des récits de l'antiquité classique sur Ninus, Sémiramis, Ninias et Sardanapale ; il les accepte au contraire. Mais il ne voit pas où l'on pourrait placer dans l'histoire traditionnelle telle qu'on la lit dans Justin, abréviateur de Trogue Pompée, et telle que Trogue Pompée l'avait faite d'après Ctésias et d'autres écrivains de moindre autorité encore, les événements des règnes de Sargon, de Sénacherib, de Téglath-Phalasar, de Salmanasar et autres personnages nommés par l'Ancien Testament ; et sa foi absolue

(1) Elle appartient bien en propre à Bossuet. On la chercherait vainement dans le projet que Leibniz proposait à Louis XIV d'une expédition en Égypte.

(2) Pour me borner à ces deux exemples, les réflexions de Bossuet sur le jugement des rois à leur mort et sur les conquêtes et la vie de Sésostris manquent de base certaine. Rien de plus douteux que le jugement posthume et solennel sur les rois. Quant à la biographie de Sésostris ou Ramsès II, elle est un tissu de confusions, d'exagérations nationales et populaires, auxquelles rien ne répond dans les inscriptions actuellement déchiffrées.

dans l'Écriture éveillant ici le sens critique en lui, il faisait observer judicieusement que, même en ne tenant pas compte de l'inspiration du Saint-Esprit et à ne considérer les choses qu'humainement, l'autorité des historiens hébreux devait être tenue pour très supérieure, surtout pour des faits qui touchaient aux intérêts vitaux de leur pays et dans lesquels plusieurs avaient été acteurs ou témoins oculaires, à celle d'un Ctésias et tous les écrivains grecs et latins qui ont répété ses contes incroyables. C'est, je crois, cette pointe de scepticisme historique, si peu conforme à son génie et à ses habitudes, qui l'a rendu si réservé au sujet des Assyriens et des Babyloniens, c'est-à-dire des deux peuples qui se trouvent le plus mêlés à l'histoire d'Israël. Dans tous les cas, il est remarquable que ses réflexions sur les causes de force et de faiblesse, de grandeur et de décadence des empires, très abondantes sur l'Égypte, se réduisent presque à rien dans le chapitre consacré à Ninive et à Babylone (1).

On peut relever une lacune moins considérable et qui, celle-là, ne s'explique pas, dans ce qui concerne l'histoire raisonnée de l'Empire médo-perse. Et d'abord pour la religion. On conçoit que Bossuet condamne sommairement et sans s'y arrêter les cultes de l'Assyrie et de l'Égypte comme idolâtriques ; mais les Mèdes et les Perses n'étaient pas moins iconoclastes que les Juifs. S'ils souffraient des images dans les temples de leurs sujets, ils n'avaient eux-mêmes dans leur culte ni images ni temples ; et ce serait une grave erreur que

(1) L'orgueil de Babylone et sa confiance en elle-même ne suffisent pas pour expliquer sa ruine subite.

de confondre le masdéisme avec les autres religions de l'Asie dont Bossuet oppose les divinités avec celles de la Grèce dans une comparaison plus brillante peut-être que solide. Bossuet n'a peut-être pas échappé à cette erreur (1).

Il y a plus : dans une histoire universelle aussi imprégnée de religion, on n'aurait pas dû oublier les croyances des Médo-Perses sur la vie future ; ni leurs opinions sur la lutte des deux principes du bien et du mal, sur leur triomphe alternatif et enfin sur la purification et le salut universel (2). Mais laissons ces questions d'histoire religieuse, puisque Bossuet n'a pas voulu les traiter. Aussi bien toute la troisième partie de son discours est consacrée aux causes politiques qui élèvent ou abaissent les empires. D'où vient donc qu'il est si peu explicite et si incomplet sur les développements du dernier et du plus considérable des grands empires de l'Orient ? On ne voit ni comment les Mèdes dans l'affaissement de Ninive forment un empire rival à côté de celui de Babylone, ni comment les Perses succèdent aux Mèdes dans l'hégémonie de l'Asie (3).

(1) Le masdéisme comprenait un certain nombre de superstitions et un riche panthéon de génies bons ou mauvais, réminiscences (génies comme superstitions) des religions naturalistes, et cependant il n'était, à proprement parler, ni une religion naturaliste, ni un polythéisme.

(2) Bossuet aurait pu profiter de *la Religion des Perses* du savant anglais Hyde. Je ne sais s'il en a eu connaissance. Mais lorsque les idées de cet érudit furent reprises vingt ans plus tard, c'est-à-dire l'année même de sa dernière édition, par le P. Couleau, il les combattit vivement.

(3) Je ne puis considérer comme une explication les lignes

Une fois la conquête lancée, et elle le fut dès qu'elle trouva un homme capable de réunir dans sa main et de mettre en valeur les forces vives des populations aryennes de la Médie et de la Perse, Bossuet vit bien qu'elle suivrait d'elle-même son cours, même sous un insensé comme Cambise, à plus forte raison sous un prince aussi vaillant et aussi prudent que Darius, et qu'elle ne s'arrêterait, ou qu'en rencontrant un obstacle insurmontable, ou qu'en s'affaissant sous son propre poids. Mais il se hâte trop de faire entrevoir cette impuissance et cette ruine, sans expliquer suffisamment les causes de force et de solidité relative qui maintinrent plusieurs siècles le vaste empire des Achéménides. Il méconnaît même cette solidité. « Il est vrai, écrit-il, que (les Perses) ne sont jamais arrivés à la connaissance parfaite de cette sagesse qui apprend à bien gouverner. Leur grand empire fut toujours régi avec quelque confusion. Ils ne surent jamais trouver ce bel art, depuis si bien pratiqué par les Romains, d'unir toutes les parties d'un grand état et d'en faire un tout parfait. Aussi n'étaient-ils presque jamais sans révoltes considérables ». Laissons là les Romains, sur la parfaite sagesse desquels il y aurait beaucoup à redire. Mais, comparé aux grands empires orientaux qui l'avaient précédé, l'empire

suivantes : « Les Mèdes qui avaient détruit le premier empire des Assyriens, détruisirent encore le second..... Mais, à cette dernière fois, la valeur et le grand nom de Cyrus fit que les Perses, ses sujets, eurent la gloire de cette conquête. En effet, elle est due entièrement à ce héros....... accoutumé dès son enfance à une vie sobre et militaire ».

médo-perse est le premier dans lequel paraisse un vrai principe de gouvernement, au moins depuis Darius, fils d'Hystaspe, ou depuis le système des satrapies. Si chaque satrapie avait peut-être une trop grande étendue, si elle conservait ses gouvernements et ses usages locaux, le satrape, maître seulement dans une certaine mesure de la force armée, n'était qu'un délégué du pouvoir central, nommé par le souverain et toujours révocable. On vit des intrigues et des révolutions de palais changer l'ordre de succession ; on ne vit point de guerres civiles porter au trône des chefs d'armée. Il y eut des révoltes même de la part des fonctionnaires royaux, et plus d'un satrape se rendit, pour des années, indépendant dans le domaine de son commandement ; mais, sauf Cyrus le jeune, je n'en connais pas qui ait entrepris de se rendre maître de tout l'empire. La plupart du temps, grâce à un certain loyalisme (1) profondément empreint dans l'esprit des Perses, le révolté périssait de la main de ses subordonnés sur un simple bref royal. Dans tous les cas, on ne vit pas, comme en Assyrie, en Chaldée, et même en Égypte, l'empire se démembrant à chaque fin de règne, ou le prince forcé de courir sans cesse d'un bout à l'autre de son royaume pour l'empêcher de se disloquer.

Mais je n'ai pas l'impertinente prétention de corriger et de refaire l'œuvre de Bossuet. Je me contente de signaler quelques lacunes et quelques inexactitudes

(1) Sentiment ou principe qui fit toujours défaut dans l'empire romain.

graves de ses explications, inexactitudes et lacunes qui viennent en partie du tour oratoire que prend naturellement sa pensée (1).

Comme tous les hommes éclairés de son temps, Bossuet connaît mieux et entend mieux les affaires de la Grèce que celles de l'Orient, surtout celles des temps des guerres médiques et celles de la guerre du Péloponnése. Il ne remonte guère au-delà, parce qu'il n'aime pas à s'enfoncer dans les obscurités des origines, et que son tempérament et ses habitudes d'orateur s'accommodaient mal de ces questions délicates et compliquées que les origines soulèvent. Bossuet fit bien d'ailleurs, avec son respect extrême pour la tradition et son peu de critique, de ne pas s'aventurer dans les temps antérieurs à l'âge vraiment historique de la Grèce. Le peu de pas qu'il fait dans ces régions à demi-fabuleuses me paraissent autant de fausses démarches. Ainsi il écrit : « Les Grecs, naturellement pleins d'esprit et de courage, avaient été cultivés de bonne heure par des rois et des colonies venus d'Égypte, qui, s'étant établis dès les anciens temps en divers endroits du pays, avaient répandu partout cette excellente police

(1) Ce tour oratoire réagit jusque sur la *composition*. Ainsi, le ch. v est formé de trois comparaisons, comparaison des Grecs et des Asiatiques, de Sparte et d'Athènes, de Darius (Codoman), et d'Alexandre, sans compter la courte comparaison subsidiaire des divinités asiatiques et des divinités grecques. Mais le parallèle ou la comparaison est un procédé d'exposition aussi dangereux que brillant. Il porte naturellement à atténuer ou à grossir les qualités ou les défauts des objets comparés.

des Égyptiens » : comme s'il y avait jamais eu en Égypte des citoyens et non des sujets (1). Mais, des guerres médiques à Alexandre, l'historien marche sur un terrain moins glissant et plus solide, et quelque brèves et rapides que soient les considérations de Bossuet, elles étaient plus que suffisantes pour les hommes de son temps. Personne n'avait jamais parlé avec cette netteté et cette éloquence de la liberté, de la souveraineté de la loi et non d'un homme, de ce que Bossuet appelle civilité (2), de la supériorité de l'intelligence et du courage sur l'impétuosité brutale et aveugle, enfin de ces armées grecques, si médiocres à la vérité quant au nombre, mais si disciplinées et si solides. Si Bossuet n'énonce que les causes morales de la supériorité des Grecs sur les barbares, c'était l'esprit de son temps ; et l'on ne doit pas lui faire un reproche ni s'étonner qu'il ait négligé les causes physiques, par exemple la différence de l'armement et de l'habille-

(1) A la fin du même paragraphe, nous lisons : « Les anciens rois que la Grèce avait eus en divers pays, un Minos, un Cécrops, un Thésée, un Codrus, un Témène, un Chresphonte, un Eurysthène, un Patrocle et les autres semblables, avaient répandu cet esprit (de liberté soumise à la loi) dans toute la nation. Mais Minos, Cécrops, Thésée, même Codrus, ne sont pas moins mythiques et légendaires que Danaus, Pelops et autres.

(2) Hérodote signale à plusieurs reprises l'infériorité des armes des Perses et les inconvénients de leur costume ample et embarrassant. Arrien répète la première partie de cette remarque : « Enfin, dit-il, les gens d'Alexandre l'emportent (au Granique), tant par la force et l'expérience que par l'avantage de leurs piques solides (il aurait dû ajouter « et plus longues ») opposées à de plus faibles » (et plus courtes) ; l. I, ch. IV.

ment des troupes chez les deux peuples (1), et surtout la configuration du sol de la Grèce, si pleine de pièges pour l'ennemi et si propre à la défensive sur terre et sur mer.

On a beaucoup cité, beaucoup admiré la comparaison de Sparte et d'Athènes, et il faut avouer qu'outre la beauté littéraire de ce passage, il contient assez de vérité pour justifier cette admiration. Pourtant, ce ne sont ni les Athéniens ni les Spartiates soit de l'oraison funèbre attribuée à Périclès, soit des discours que l'on prête aux Corinthiens. Je sais que Thucydide étonne un peu, lorsqu'on vient de lire Plutarque ou même les *Helléniques* de Xénophon. On se figure — et c'est le caractère que leur prête Bossuet — les Spartiates comme ambitieux, hardis et entreprenants, parce que Sparte ne semble faite que pour la guerre par sa constitution. On est surpris de les trouver lents et timides, hésitant à déclarer la guerre, malgré les sollicitations des Péloponnésiens qui les excitent contre Athènes (2), tandis que la hardiesse et l'esprit d'entreprise sont tout entiers du côté des Athéniens. Mais lorsqu'on vient à se représenter l'aristocratie ombrageuse et jalouse qui fait le fond de la législation de Lycurgue et qui prévalut surtout depuis le développement de

(1) Hérodote.

(2) Ce sont toujours les mêmes hommes qui, pressés par Aristagoras de Milet de défendre les Ioniens et de faire la guerre à Darius, lui enjoignent d'être dans les vingt-quatre heures hors du territoire de la République, et cela, parce qu'il fit la faute de leur dire que Suze était à trois mois de marche de la mer.

l'éphorat, on conçoit que l'esprit de conquête fut longtemps étouffé par cette surveillance de tous les instants, sans laquelle des lois aussi rudes et parfois aussi étranges que celles de Sparte seraient bientôt tombées. L'esprit aristocratique et l'esprit de conquête, qui s'uniront si merveilleusement à Rome, se contrariaient à Sparte, et c'est le premier qui paraît l'avoir emporté et qui relégua l'autre au second plan, depuis la trahison de Pausanias jusqu'au dernier tiers de la guerre du Péloponnèse. On ne s'en douterait guère en lisant Bossuet. Le caractère qu'il prête aux Spartiates ne devient vrai que lorsque Gylippe et Lysandre sont à la tête des armées. Et encore le vieil esprit d'espionnage qui rendait la politique spartiate si timide, subsiste toujours et résiste. On en voit d'assez frappants effets dans les ordres par lesquels les éphores rappellent Lysandre et même leur bon ami Agésilas, de leur commandement en Asie.

D'un autre côté, Bossuet n'explique qu'à demi les divisions de la Grèce et, par suite, son impuissance pour une vigoureuse offensive contre les barbares, en attribuant le mal à la rivalité de Sparte et d'Athènes. Ces divisions, un moment contenues par la terreur des guerres médiques, existaient partout en Grèce ; hostilités des cités de langue dorienne et des cités de langue ionique ; hostilités des villes maritimes et commerçantes entre elles, par exemple, Corinthe ou Égine contre Athènes ; et, dans chacune de ces petites républiques, hostilités de l'aristocratie et de la démocratie. Qu'Athènes et Sparte eussent disparu du milieu de la Grèce, il se serait infailliblement trouvé d'autres

cités (Corinthe, Argos ou Thébes) pour jouer leur rôle. La division et les luttes intestines étaient une des nécessités de la constitution politique de la Grèce, issue elle-même de la configuration du sol.

Bossuet parle avec enthousiasme d'Alexandre. Sans doute il n'explique pas ses plans et ses campagnes avec la précision de Montesquieu dans *l'Esprit des Lois* (1). Mais il se plaît à reconnaître les qualités supérieures du héros Macédonien. Non seulement, il vante ce « génie perçant et sublime, la hauteur et la fermeté de ce courage invincible qui se sentait animé par les obstacles, cette ardeur immense d'accroître tous les jours son nom..., enfin cette confiance qui lui faisait sentir au fond de son cœur que tout lui devait céder, comme à un homme que sa destinée rendait supérieur aux autres ». Mais il ne fait aucune difficulté de lui accorder la prévoyance, la conduite, le génie organisateur et administratif. « Car il faut dire à sa gloire, écrit-il, que si jamais homme a été capable de soutenir un si vaste empire, quoique nouvellement conquis, ça été sans doute Alexandre, puisqu'il n'avait pas moins d'esprit (2) que de courage Il ne faut donc

(1) L. X., ch 14.

(2) Dans le langage de Bossuet *esprit* signifie vivacité et profondeur d'intelligence. C'est ce qu'il y a de plus élevé dans le bon sens, lequel marche alors plus par inspirations ou illuminations soudaines que par lentes et pénibles déductions. Montesquieu explique ici Bossuet. « Alexandre, dit-il, dans la rapidité de ses actions, dans le feu de ses passions mêmes, avait, si j'ose me servir de ce terme, *une saillie de raison* qui le conduisait ». Esp. des Lois, l. X, ch. 13.

pas attribuer à ses fautes, quoiqu'il en ait fait de grandes, la chute de sa famille (et nous pouvons ajouter le démembrement de son empire), mais à la seule mortalité ». On regrette seulement de trouver, dans une histoire universelle, une belle déclamation de moraliste ou de prédicateur sur la fragilité des choses humaines, au lieu d'un examen raisonné des conquêtes d'Alexandre et de leurs résultats. « Il revint à Babylone, lisons-nous dans Bossuet, craint et respecté, non pas comme un conquérant, mais comme un Dieu. Mais cet empire formidable qu'il avait conquis ne dura pas plus longtemps que sa vie, qui fut fort courte. A l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir d'établir ses affaires, laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge, incapables de soutenir un si grand poids, etc. ».

Qu'un satirique, dans une brillante sortie contre la folle vanité de nos désirs, s'écrie :

Æstuat infelix angusto limite mundi :
Sarcophago cotentus erit,

à la bonne heure. Mais on attend autre chose d'un historien, et l'on trouve fâcheux que l'auteur inconnu d'une déclamation égarée dans les œuvres de Plutarque ait montré, dans l'appréciation de l'œuvre civilisatrice d'Alexandre, plus de philosophie que Bossuet. Je veux citer, malgré sa longueur, le passage principal de cette déclamation. En le comparant avec le morceau de

Bossuet, on comprendra mieux ce que l'auteur du Discours sur l'histoire universelle aurait pu faire. Après avoir cité quelques-unes des villes nombreuses fondées par le conquérant dans sa course à travers l'Asie, notre rhéteur continue: « Il ne suivit pas le conseil de son maître Aristote, qui lui disait de se conduire en prince envers les Hellénes, en maître avec les barbares, de prendre soin des premiers comme d'amis et de proches, de traiter les autres en brutes: conseil dont l'accomplissement aurait rempli son empire de guerres civiles, d'exils, de séditions et de haines. Mais, pensant qu'il était divinement envoyé pour être le conciliateur et l'arbitre commun de toutes les nations, forçant par les armes à (entrer) dans la communauté ceux qu'il ne pouvait point par la parole, il rassembla tous les peuples en un seul corps, mêlant dans la coupe de l'amitié les habitudes, les mœurs, les mariages et le régime de vie; il fit regarder à tous la terre habitable comme leur patrie, son armée comme leur citadelle et leur lieu de recours, les bons pour leurs parents et les méchants comme des étrangers, ne distinguant pas le barbare et l'Helléne par le costume et par les armes, mais l'Helléne par la vertu, le barbare par le vice. Il voulut qu'ils eussent mêmes vêtements, même table, mêmes droits de mariage, même manière de vivre, et que tous ces liens fussent formés par le sang et par la progéniture.

Démarate de Corinthe, hôte de Philippe, père d'Alexandre, voyant celui-ci à Suze, se sentit saisir d'une grande joie et s'écria en versant des larmes : ils ont été privés d'une grande joie, les Hellénes morts

avant ce jour, puisqu'ils n'ont pas vu Alexandre assis au trône de Darius. Pour moi, ce n'est pas ceux qui ont vu ce spectacle que j'estime heureux. Mais, que j'aurais voulu voir ce beau jour, ce jour sacré des fiançailles, lorsqu'Alexandre réunit dans une tente qui était tout ornée d'or, cent jeunes Persanes et autant de Macédoniens et d'Hellénes, leurs fiancés (1); qu'il les reçut dans des pénates communs, à une table commune, et que lui-même s'avançant à leur tête, ceint de bandelettes, il entonna le chant d'hyménée, comme un cantique d'amour mutuel, et unit ainsi par le mariage de cent jeunes couples deux grandes et puissantes nations, fiancé lui-même et servant aux autres de guide, de prêtre et de père » (2).

Certes, ce style orné et papilloté jusqu'au ridicule n'est pas du Bossuet; mais l'excellente page (3) que Montesquieu a tirée de ce morceau montre que le fond en est meilleur que la forme ; et ce sont des considérations de ce genre qui convenaient surtout, ce semble, dans un ouvrage où l'on aspirait à faire sentir comment la suite naturelle des empires, quoique dépendant de la suite surnaturelle de la Religion, aidait pourtant au

(1) Ce mariage d'Alexandre et d'une centaine de ses amis et officiers avec des femmes du pays n'est qu'un exemple. Car Arrien, qui rappelle ce fait (Anabase, l. VII, ch. II), ajoute : « Alexandre dota ces Persanes (mariées avec ses amis) et fit aussi des présents de noce à tous les Macédoniens qui épousèrent des Asiatiques et dont les noms incrits sur des registres se montaient à plus de dix mille ».

(2) *Du courage et de la vertu d'Alexandre.*

(3) *Esp. des lois*, l. X, ch. XIII.

développement du plan divin, à l'insu et sans l'intention, même souvent contre l'intention des hommes. Il est certain que l'espèce de catholicité politique rêvée et commencée par Alexandre prépara celle de l'empire romain, laquelle ne fut pas sans importance pour l'établissement et la propagation de la catholicité religieuse. Tout ce qui détruisait ou affaiblissait les anciennes nationalités, avec leurs coutumes et leurs lois si diverses, ouvrait la voie à des croyances et à des cultes cosmopolites.

Quoi qu'il en soit, quelques lacunes qu'il y ait dans les explications de Bossuet sur le rôle de la Grèce et d'Alexandre, le chapitre qu'il consacre aux Perses et aux Grecs reste encore assez vrai pour que les lettrés le lisent avec plaisir. Mais, évidemment, là n'est pas le cœur de Bossuet. Les Grecs sont un peuple trop remuant et trop spéculatif pour son tempérament conservateur et sacerdotal.

C'est donc avec une sorte de joie et d'allégresse que Bossuet arrive aux Romains, comme le voyageur qui a parcouru des mers inconnues et qui touche au port : *Italiam! Italiam!* « Nous sommes enfin venus à ce grand empire, s'écrie-t-il, qui a englouti tous les empires de l'univers, d'où sont sortis les plus grands royaumes du monde que nous habitons, dont nous respectons encore les lois et que nous devons par conséquent mieux connaître que tous les autres empires ». Homme d'autorité et de gouvernement, Bossuet entend mieux les latins que les Grecs, et Rome qu'Athènes ; et comme en théologie son génie sympathise plus avec Augustin, avec Ambroise, avec Tertullien, qu'avec

Jean Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Basile et Origène, il s'accomode mieux en histoire et en politique, de Salluste, de Tite-Live et de Tacite que d'Hérodote et de Thucydide (1). Il y a dans les Latins une gravité et une majesté qui devaient mieux lui convenir que la subtile pénétration des Grecs. Les Romains ne sont pas seulement le plus grand peuple de l'antiquité par l'étendue et la durée de leur puissance ; ils ont encore dans leur politique, dans leur gouvernement, dans leurs arts et dans leur littérature, enfin dans tous les monuments qu'ils ont laissés, les sévères qualités les plus conformes au tour du génie de Bossuet. C'est par excellence le peuple conservateur et sentencieux, le peuple de la discipline et de la loi, et toutes leurs œuvres sont marquées au coin de l'autorité et de la grandeur. Rome, de plus, eut la double fortune d'être enfin le centre de l'unité des anciens peuples civilisés et de devenir le centre de l'unité de la foi chrétienne ou du catholicisme. C'est donc, si je puis le dire, la ville selon le cœur de l'évêque historien, outre, comme il le dit très justement, qu'elle est comme la mère commune dont la plupart des états modernes ont pris naissance et dont ils ont plus ou moins reçu les germes de leurs lois et de leur civilisation. Aussi Bossuet semble-t-il ramasser toutes ses forces pour expliquer ou plutôt pour célébrer ses

(1) L'historien grec qu'il goûte le plus, c'est Polybe, qui est déjà tout romain par certains côtés, et après Polybe, Xénophon, et (chose singulière et qui montre son peu de critique) le Xénophon, non des Helléniques, mais de la Cyropédie, qui n'es qu'un roman, de l'aveu même des anciens.

grandeurs, et je ne crois pas que jamais Romain ait parlé de Rome d'un style plus fier et plus magnifique. On a appliqué à Corneille ce vers de Sertorius :

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis.

Je ne sais si ce vers ne conviendrait pas mieux à Bossuet, tant il est imbu de l'esprit romain, c'est-à-dire de l'esprit du Sénat ou de ce qu'il y avait de plus romain dans Rome.

Le temps de la sévère et froide critique n'était pas encore venu pour l'histoire de cette ville, où l'on s'était habitué à voir quelque chose de surhumain : le ton était à une admiration sans bornes. Le sceptique Montaigne n'a pour Rome que vénération et enthousiasme. Balzac, ce Bossuet manqué, tend pour ainsi dire tous les ressorts de sa rhétorique pour se guinder jusqu'à la conception du Romain. Le fin et léger St-Evremond devient sérieux à la seule pensée de la grande cité et de ses citoyens. Corneille leur prête des accents qui auraient fait tressaillir Brutus, ou des vues que n'eussent pas désavouées les politiques du Sénat. Les *Horaces*, *Sertorius*, *Nicomède*, *Cinna*, *Pompée*, représentent avec une puissance singulière les divers traits de cet idéal que la lecture assidue des écrivains latins avait imprimé dans tous les esprits cultivés. Bossuet ne fit que développer le même thème, mais avec une majesté qui n'appartient qu'à lui et qui égale celle de la ville éternelle.

On voit par avance le bien et le mal de cette façon d'entendre l'histoire. Il y a une illusion d'optique à laquelle tous les historiens de Rome dans l'antiquité,

et même tous les écrivains, poètes, orateurs, philosophes, qui en ont parlé, ont été sujets, et dont Bossuet ne se défend pas davantage, parce qu'il ne la soupçonne pas. Voyant le faîte étonnant où était montée la fortune de leur patrie, tous les écrivains latins l'ont considéré comme la destinée promise dès l'origine aux bandits ou aux pâtres qui fondèrent Rome, et poursuivie au travers de tous les obstacles avec une volonté inflexible par le Sénat, confident et dépositaire des secrets des Dieux. Dès lors, ils ont prêté naturellement aux premiers romains les sentiments, les maximes, les vues, qui ne se formèrent et ne se développèrent que peu à peu avec la fortune de Rome, et, jugeant en quelque sorte de l'enfant par l'homme fait, ils ont vu le peuple romain avec tous ses caractères dans les bandes qui venaient mettre leur chétif butin à l'abri dans l'asile ouvert par Romulus. Ils ont donc été conduits à croire que ces pâtres, qui ne pensaient d'abord qu'à vivre aux dépens d'autrui et dont l'ambition et les desseins ne s'accrurent que par le succès, portaient déjà dans leur pensée et dans leur courage toute la grandeur du peuple roi (1). Or, comme ils écrivaient à une de ces époques de révolution et de misère où les esprits, surtout dans les états aristocratiques, se retournent plus fortement vers les choses qui meurent,

(1) Je raisonne comme si la légende de la fondation de Rome était certaine, ce qui n'est rien moins qu'avéré. Mais, de quelque manière que Rome ait été fondée, les considérations que j'émets ici subsistent. Rome, comme toutes les choses humaines, ne s'est formée et développée que par degré, ainsi que ses qualités et ses vertus.

ils se prirent d'un immense regret pour le passé ; et ce regret, redoublant leur admiration superbe, ajouta d'autant à la sagesse, à la vertu, à la magnanimité de leurs pères. Rien, sans doute, n'est plus favorable que ces sortes de préjugés à la beauté littéraire de l'histoire; mais rien n'est plus propre à en altérer la vérité. On confond toutes les époques. On transporte à l'époque religieuse et héroïque les habitudes et les vertus de l'époque politique. Les effets sont pris pour des causes, et ainsi cette fermeté romaine tant vantée, qui n'est que le résultat des mœurs patriciennes et de succès presque constants, est donnée comme la cause même de ces succès.

On pense bien que Bossuet — (je ne cesserai de le répéter) — est trop attaché à la tradition, de quelque part qu'elle vienne, pour sentir et penser autrement que Tite-Live ou que les autres historiens de Rome; et le cardinal de Beausset, son biographe, se fait une singulière idée de la critique, lorsqu'il écrit que Bossuet « est remonté aux premières sources, et que ce n'est qu'après avoir soumis les traditions à la plus sévère critique qu'il les a fait entrer dans son tableau historique. » Je ne sais de quelles sources premières il entend parler, et je cherche la critique sévère à laquelle les a soumises l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*. Romulus, Numa et les autres rois sont admis par Bossuet sans réflexion et sans réserve, tels que les représentent Tite-Live, Denys d'Halycarnasse et Plutarque. Les contes d'Horatius Coclès, de Mucius Scevola, de Clélie, de Camille, renversant les balances dans lesquelles va être pesée la rançon

des Romains du Capitole, sont pour lui autant de traditions certaines et vraiment historiques. Que dis-je ? Il va même jusqu'à croire, sur la foi de Denys, que Servius Tullius pensait à établir la République, sans doute pour les ridicules raisons spéculatives longuement déduites dans les *Antiquités Romaines* du rhéteur grec ; et je ne sais sur quelle autorité, sans doute sur celle du rhéteur, il avance à plusieurs reprises, sans sourciller, qu'on suivit les *Mémoires* de Servius pour la constitution de la République, après l'expulsion des rois. Ne parlons donc pas de critique : toute celle de Bossuet consiste à recevoir toutes les traditions, sans examen, sans contrôle, par cela seul qu'elles sont consignées dans les anciens historiens, eux-mêmes si éloignés de faits qu'ils rapportent, à recevoir vivement l'impression de ces écrivains éloquents et à la rendre avec la même vivacité et la même éloquence. Périzonius et quelques autres avaient déjà élevé quelques doutes sur les premiers temps de Rome ; mais Beaufort n'était pas encore venu les soumettre à une critique raisonnée et hardie, dont le seul tort est d'être trop purement négative, de tout détruire, sans aucune vue qui puisse nous aider à saisir quelque point fixe et solide, au milieu de ces traditions sans consistance. Bossuet fait ce que faisaient à peu près tous les hommes instruits de son temps, qui s'occupaient de l'histoire de Rome : il l'accepte, les yeux fermés et avec la foi la plus robuste, prêt à tout admirer. Voilà le mal. Mais, lorsqu'il s'agit d'un aussi grand peuple que le peuple romain et d'une destinée aussi prodigieuse que la sienne,

l'admiration est une partie de l'intelligence historique, et personne ne l'emporte en cela sur Bossuet, ni parmi les anciens, ni parmi les modernes. Je ne connais pas de plus grandes pages, ni à beaucoup d'égards de plus vraies, que celles qu'il a consacrées aux causes de l'élévation de Rome. Supposez qu'il ne s'y agisse des Romains qu'à partir de la guerre de Pyrrhus jusqu'à la conquête de la Macédoine et de l'Asie, le morceau pourra paraître incomplet; cependant, le principal y est expliqué nettement et fortement; et l'on n'en peut demander davantage à un rapide discours sur l'histoire universelle.

Quel magnifique et simple début ! « De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient a été le peuple romain.

De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais.

Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre ; car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres ». Voilà bien, rendue dans un style ferme et plein, qui est le modèle achevé de la grande prose française, l'impression générale que l'histoire romaine nous laisse d'abord dans l'esprit. L'auteur ne nous apprend rien ; il ne fait que nous rappeler ce que nous avons senti comme

lui-même ; mais qui pourrait le dire comme lui et nous rendre ainsi nos propres sentiments avec plus de précision et de force que nous ne les avons éprouvés ?

Mais Bossuet va se surpasser lui-même : « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'état la plus propre à produire de grands hommes. C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire. La nature ne manque pas de faire naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut lui aider à les former. Ce qui les forme, ce qui les achève, ce sont des sentiments forts et de nobles impressions, qui se répandent dans tous les esprits et qui passent insensiblement de l'un à l'autre..... Quand on a commencé à prendre ce train, les grands hommes se font les uns les autres, et si Rome en a plus porté qu'aucune autre ville qui ait été avant elle, ce n'a point été par hasard ; mais c'est que l'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être fécond en héros ».

Il me parait superflu d'insister sur la hauteur et sur la justesse en général de ces considérations. Je trouve plus utile de relever ce qui y manque. Il y a une idée inexacte dans ces paroles : « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples, etc. » Car elles supposent, comme on le faisait généralement au XVIIe siècle, qu'une telle impulsion dépend d'un homme ou de quelques hommes, tandis qu'elle doit avoir son origine dans des causes plus cachées et plus profondes, dont la politique et les

lois ont profité, mais qui ne viennent ni des lois, ni de la politique, ni de la sagesse d'un homme et de plusieurs. Bossuet ne fait donc que constater, avec autant de vérité que de magnificence, que Rome était du tempérament le plus propre à former de grands hommes; mais il n'explique pas d'où lui venait ce tempérament. S'il eût creusé plus avant, s'il eût mieux connu la nature de la famille patricienne, qui est comme le type ou le patron sur lequel Rome entière s'est formée; s'il eût vu que cet esprit de discipline, plus profond et plus persistant à Rome qu'il n'a été ailleurs, n'était que l'esprit de la discipline domestique étendu à tout le corps de l'État, et que cette discipline de la famille patricienne était une sorte de religion, il serait arrivé à se rendre compte du grand fait qu'il signale et qui en explique tant d'autres, mais qu'il ne sait lui-même comment expliquer. Le *pater familias*, juge, roi, prêtre parmi les siens, portait au Sénat et dans la vie publique la fierté et l'autorité qu'il exerçait dans sa maison ; de sorte que le Sénat, comme le disait Cinéas, semblait vraiment une assemblée de rois. Or, comme le patron était la règle du client, le modèle sur lequel il se formait, on peut dire que le Sénat ou plutôt le patricien était la règle et le modèle de Rome même tout entière. Cherchez bien, et dans le plébéien vous retrouverez le patricien, c'est-à-dire l'orgueil démesuré, la dureté pour les autres et aussi pour soi-même, l'esprit d'autorité, la constance, le dévoûment à l'intérêt général et cette foi absolue dans le nom romain et dans les destinées de Rome, qui remplissait chefs et soldats d'une

indignation furieuse contre l'ennemi assez insensé, que dis-je ? assez pervers pour oser résister à l'impérieuse cité et aux volontés des Dieux (1).

Continuons, puisque nous y sommes, nos réflexions sur le caractère romain et sur ce qu'une science plus exacte a ajouté aux impressions si justes d'ailleurs de Bossuet. « La liberté, dit-il, leur était donc un trésor qu'ils préféraient à toutes les richesses de l'univers. Aussi, avez-vous vu que dans leurs commencements, et même bien avant dans leur progrès, la pauvreté n'était pas un mal pour eux ; au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre et de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la liberalité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et son travail ». Voilà un coin du caractère romain, mais peut-être trop déguisé et trop embelli. Non, ce n'était point par amour de la liberté que les Romains estimaient la pauvreté ; mais l'esprit aristocratique était chez eux si profond que le patricien pauvre et capable n'en était pas moins estimé, uniquement parce qu'il était patricien et que c'était là une marque de dignité que rien ne pouvait effacer. D'ailleurs, il ne faut point dire que les Romains aimaient et admiraient la pau-

(1) Il est bien entendu que cette superbe confiance dans la supériorité divine de Rome ne fut d'abord que le sentiment de la supériorité de Rome sur ses plus proches voisins, puis sur les peuplades italiennes un peu plus éloignées, puis, après les guerres puniques, sur l'univers. Mais d'abord l'univers ne s'étendait qu'à quelques lieues de Rome.

vreté (1); à toutes les époques de leur république, ils se montrent avides et avares, et même, dans leurs plus beaux temps, ils sont économes plus par avarice que par vertu. Les lois terribles sur les dettes, les ergastules, les cruautés de toute sorte exercées par les créanciers sur leurs débiteurs, l'usurpation enfin de tous les domaines de l'État par les patriciens, ne sont que des témoignages trop assurés de leur prodigieuse cupidité. Avide et se privant de tout, tel fut longtemps le fond du Romain. La seule chose qui puisse paraître étonnante, c'est que tout un peuple se soit si longtemps tenu à l'abri des tentations du luxe et du bien-être qu'inspire la richesse. Cela vient peut-être de la royauté du *paterfamilias*, lequel passait presque toute sa vie sur ses terres, sans autre société que sa famille, hommes libres ou esclaves, sur lesquels il exerçait un empire absolu. Mais le fait que Bossuet relève d'après les anciens n'en est pas moins remarquable ; et cette économie du paysan cupide et avare, qui prend sur ses besoins et qui se dérobe à soi-même le plus qu'il peut, fut tellement le fond du Romain que, pour dire un homme de bien, on disait communément *homo frugi*.

Je passe des détails sur la magnificence des Romains en public, sur la discipline militaire, sur la légion comparée à la phalange macédonnienne, sur l'état de la constitution de Carthage, opposé à celui de la cons-

(1) Une vie pauvre, oui; mais une vie pauvre peut se concilier facilement avec la passion des richesses. Elle ne prouve que l'avarice de celui qui s'y soumet.

titution de Rome, et sur bien d'autres choses, quelque importantes qu'elles soient ; j'arrive et je m'arrête aux considérations sur le Sénat romain.

Ce grand corps, dépositaire des traditions de l'État et qui en appelait sans cesse aux coutumes des ancêtres, devait être l'objet des prédilections d'un homme en qui l'esprit conservateur semble s'être incarné. Mais ici l'admiration sans réserve n'est le plus souvent qu'intelligence et justice. Il est parfaitement vrai qu'à prendre le Sénat dans les bons temps de la République, il n'y eut jamais d'assemblée où les affaires fussent traitées plus mûrement, ni avec plus de secret, ni avec une plus longue prévoyance, ni avec un plus grand concours et avec un plus grand zèle pour le bien public..... C'est une chose surprenante dans la conduite de Rome, ajoute Bossuet, d'y voir le peuple regarder presque toujours le Sénat avec jalousie, et néanmoins lui déférer tout dans les grandes occasions et les grands périls. Une longue expérience avait appris aux Romains que de là étaient sortis tous les conseils qui avaient sauvé l'État. C'était dans le Sénat que se conservaient les anciennes maximes et l'esprit pour ainsi dire de la République. C'était là que se formaient les desseins qu'on voyait se soutenir par leur propre suite ; et ce qu'il y avait de plus grand dans le Sénat, est qu'on n'y voyait jamais des résolutions plus vigoureuses que dans les plus grandes extrémités... De ce même esprit sont sorties les résolutions, tant de fois prises dans le Sénat, de vaincre les ennemis par la force ouverte, sans employer les ruses ou les artifices, même ceux qui

sont permis à la guerre ; ce que le Sénat ne faisait ni par un faux point d'honneur, ni pour avoir ignoré les droits de la guerre, mais parce qu'il ne jugeait rien de plus efficace pour abattre un ennemi orgueilleux, que de lui ôter toute l'opinion qu'il pouvait avoir de ses forces, afin que, vaincu jusque dans le cœur, il ne vît plus de salut que dans la clémence du vainqueur ». Voilà bien ce qu'il y a de plus général dans la conduite du Sénat au dehors, et l'on ne pouvait le caractériser plus justement, du moment que la nature de son ouvrage interdisait à Bossuet les détails et la distinction des époques. L'étonnement, d'ailleurs, pour la prodigieuse fortune de Rome ne cesserait pas lors même qu'on expliquerait plus particulièrement les faits, non plus que l'admiration pour la politique profonde et si ferme du Sénat.

Mais je ne sais s'il est permis de dire que la conduite du Sénat, si forte contre l'ennemi, n'était pas moins admirable au dedans. Bossuet cite quelques exemples de justice et de condescendance envers le peuple. Mais, à moins d'être patricien, on ne peut dissimuler qu'il y eut dans la conduite des sénateurs à l'égard de la plèbe une obstination d'égoïsme qui n'était dictée ni par l'équité, ni par la prudence. Qu'on admire, avec Machiavel, l'art avec lequel les patriciens surent longtemps éluder les justes réclamations du peuple ou leurs propres promesses, donnant d'une main et retirant de l'autre ; leur ténacité à ne rien relâcher que peu à peu de leurs privilèges surannés, ou que lorsqu'ils y sont réduits par des nécessités invincibles ; leur concert à défendre les prérogatives

de leur ordre, en faisant taire pour cela les haines, les rivalités, les jalousies et les opinions particulières qui pouvaient les diviser : on pourra avoir raison. C'est là le caractère de toutes les aristocraties, dont le patriciat romain mérite d'être considéré comme le modèle achevé. Habileté, fermeté, condescendance à propos, quand les résistances auraient tout perdu, légalité apparente, chicanes juridiques, artifices, coups de vigueur, crimes même, le Sénat a tout mis en usage avec une rare politique, pour contenir le peuple et pour le satisfaire, ou le jouer selon les occasions. Mais ce n'est pas dans Bossuet qu'il faut aller chercher cette tactique du Sénat ; il est vague et plus qu'insuffisant sur ce point capital, à peine indiqué dans ses réflexions sur l'histoire romaine. Il n'a pas l'entente du jeu des institutions libres que possède, au contraire, à un degré si remarquable l'auteur des Discours sur les Décades de Tite-Live.

Mais il y a une chose qui a échappé à Machiavel aussi bien qu'à Bossuet, et que Vico a du moins indiquée. C'est l'esprit surprenant de légalité qui préside à toutes les contestations du Sénat et du peuple. On n'y voit point deux partis toujours prêts à en venir aux mains pour s'opprimer réciproquement et tour à tour, comme dans la plupart des cités helléniques, mais pour ainsi dire deux plaideurs qui défendent leur droit pied à pied et par des procédures légales. Les patriciens et le Sénat se portent bien de temps en temps, quoique assez rarement dans les bons temps de la république, à des actes de violence, lorsqu'il s'agit des lois agraires ; en

toute autre circonstance, il n'en appelle qu'aux lois, qu'au *more majorum,* qu'à la sainteté de la religion dont ils doivent compte à leurs aïeux et à leur postérité. Quant au peuple, jamais de voies de fait de sa part; s'il se retire en armes sur le mont Aventin, c'est dans le plus grand ordre et sans paraître même penser à employer la force qu'il a entre les mains. Il résulte de là que le peuple obtint tout ce qu'il voulait ou tout ce qui était équitable dans ses volontés, lentement, graduellement et sans secousse; et ce fut là, comme le remarque Vico, la force de la Constitution romaine, qui changea sans cesse, mais par des progrès presque insensibles, lesquels, au lieu de l'ébranler, l'affermirent en l'étendant.

L'admiration sans réserve de Bossuet pour le Sénat le conduit naturellement à une erreur plus grave, qui n'est pas une simple faute d'omission, comme disent les théologiens. Au lieu de reconnaître la vigueur que les rivalités des patriciens et des plébéiens donnèrent à la république, il n'y voit qu'une cause de désordre et de ruine : « Malgré cette grandeur du peuple romain, écrit-il, malgré la politique profonde et toutes les belles institutions de cette fameuse république, elle portait en son sein la cause de sa ruine dans la jalousie perpétuelle du peuple contre le Sénat ou plutôt des plébéiens contre les patriciens ». De plus, il explique assez mal, quoique d'une manière spécieuse, la cause de ces luttes intérieures (cette jalousie) « se réveillait en diverses occasions; mais la cause profonde qui l'entretenait était l'amour de la liberté. La maxime fondamentale de la république

était de regarder la liberté comme inséparable du nom romain. Un peuple nourri dans cet esprit, disons plus, un peuple qui se croyait né pour commander aux autres peuples et que Virgile, pour cette raison, appelle si noblement un peuple-roi (1), ne voulait recevoir de loi que de lui-même ». En admettant que la principale cause des querelles intestines fût la rivalité de la plèbe et du patriciat, quoique ce furent en réalité d'autres causes qui agirent sous ces noms, après les guerres puniques et depuis le tribunat des Gracques, il faudrait encore reconnaître que la liberté ne fut pas la cause de ces luttes, à moins qu'on ne veuille dire par là, non la liberté que le peuple avait, mais celle qu'il lui restait à conquérir. Il n'y eut vraiment un commencement de liberté politique pour le peuple que lorsqu'ils eurent des tribuns, d'égalité que lorsque les plébéiens eurent arraché le droit de parvenir aux emplois publics, de liberté et d'égalité que lorsque le droit, dont les patriciens gardaient la connaissance avec un soin jaloux, fut devenu du domaine de tous. C'est donc mal à propos qu'on s'en prend à la liberté des éternelles divisions des deux ordres. Mais surtout, ce qu'il ne faudrait point méconnaître, ce que Machiavel et Vico ont indiqué, ce que Montesquieu devait plus tard développer, c'est que, loin d'être une cause d'affaiblissement et de ruine pour la république, la liberté fut une des principales

(1) C'est un faux sens, généralement admis. Virgile ne dit pas *populum regem*, mais *populum late regem*, c'est-à-dire *late regnantem*, c'est-à-dire le peuple qui règne, qui domine au loin.



causes de ses prodigieux agrandissements. Bossuet était trop de son pays et de son siècle, il avait trop peu d'habitude et d'intelligence de la vie des peuples libres, trop d'admiration enfin et d'engoûment pour l'ordre mécanique de ce qu'il appelle la sujétion légitime, pour entendre et admettre que les luttes politiques sont un élément essentiel des états libres, que là où elles n'existent pas, c'est que la vie manque, qu'elles ne sont funestes que lorsque les partis ne sont plus que des factions qui abandonnent les moyens légaux pour la violence, ou que, ce qui n'eut pas lieu à Rome, mais était si commun en Grèce, ils appellent l'étranger dans leurs querelles.

Je reviens aux considérations de Bossuet sur la politique romaine au dehors, et ce sera ma dernière citation. « Les Grecs, dit-il, avaient tort de s'imaginer, du temps de Polybe, que Rome s'agrandissait plutôt par hasard que par conduite... Mais Polybe, que son étroite familiarité avec les Romains faisait entrer si avant dans le secret des affaires et qui observait de si près la politique romaine durant les guerres puniques (1), a été plus équitable que les autres Grecs et a vu que les conquêtes des Romains étaient la suite d'un dessein bien entendu. Car il voyait les Romains, du

(1) Légère inexactitude. Polybe ne fut spectateur que des affaires qui suivirent la seconde guerre punique. Il ne le fut pas certainement de la première. Il put suivre d'un œil attentif les dernières années de la seconde. Il doit être cependant considéré comme un témoin contemporain des faits qu'il rapporte, même pour ces grands événements. Ils étaient tout récents, et ses rapports intimes avec les familles des Fabius et des Scipions le mettaient à même de les bien connaître.

milieu de la Méditerranée, porter leurs regards aux environs jusqu'aux Espagnes et jusqu'en Syrie; observer ce qui s'y passait; s'avancer régulièrement et de proche en proche ; s'affermir avant de s'étendre ; ne se point charger de trop d'affaires ; dissimuler quelque temps et se déclarer à propos ; attendre qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe, roi de Macédoine, qui l'avait favorisé ; après avoir commencé l'affaire, n'être jamais las ni contents jusqu'à ce que tout fût fait ; ne laisser aux Macédoniens aucun moment pour se reconnaître et, après les avoir vaincus, rendre, par un décret public, à la Grèce, si longtemps captive, la liberté à laquelle elle ne pensait pas ; par ce moyen, répandre d'un côté la terreur et de l'autre la vénération de leur nom : c'en était assez pour conclure que les Romains ne s'avançaient pas à la conquête du monde par hasard, mais par conduite ».

Il me parait impossible de penser plus juste et de mieux dire. Mais il fallait s'arrêter là, et ce que Bossuet ajoute me paraît très contestable : « C'est ce qu'a vu Polybe dans le temps des progrès de Rome. Denys d'Halicarnasse, qui a écrit après l'établissement de l'empire et du temps d'Auguste, a conclu la même chose, en reprenant dès l'origine les anciennes institutions de la république romaine, si propres de leur nature à former un peuple invincible et dominant ». Il est très facile de juger après coup que Rome devait conquérir le monde et que ses institutions étaient dès le principe excellemment appropriées à cette fin. Mais ceux qui ne se piquent pas de connaître à fond les institutions de Romulus, ni

même celles des premiers temps de la république, doivent être très sobres de pareilles affirmations. Dès le temps de Pyrrhus, sans doute, c'est-à-dire lorsque l'Italie était déjà sous la domination romaine, un homme clairvoyant comme Polybe aurait pu voir la force qui poussait irrésistiblement Rome à toujours s'agrandir, et conjecturer, d'après son histoire et ses institutions, la conclusion finale de cette ambition qui ne pouvait plus s'arrêter. Mais lorsque Rome luttait péniblement autour de son berceau, lorsqu'elle combattait avec les Èques, les Volsques et autres peuplades voisines; lorsqu'elle était balayée d'un seul coup par l'invasion gauloise comme par un ouragan; lorsqu'elle était aux prises avec les énergiques populations du Samnium, il aurait fallu être bien hardi pour avancer que telles étaient les institutions de cette république, qu'elle ne pouvait manquer d'être à la longue maîtresse de l'univers. Cela n'empêche pas que les prévisions de Polybe fussent fondées et que le morceau de Bossuet que j'ai cité soit supérieur à celui de Polybe qu'il imite.

Bossuet, d'ailleurs, indique sommairement et comme en courant, mais une avec précision suffisante, les principaux moyens dont usaient les Romains pour étendre et consolider leurs conquêtes, leur application à secourir leurs alliés contre ceux qui ne l'étaient pas, les exécutions terribles qu'ils faisaient sur les villes et les peuples qui leur opposaient trop de résistance, leur mansuétude plus apparente que réelle à l'égard de ceux qui se défendaient mollement, les colonies qu'ils établissaient dans les pays vaincus, le droit de

cité qu'ils accordaient, ou à des villes, ou à un certain nombre des habitants de telle ou telle ville ; il ajoute la douceur et la justice des gens qu'ils envoyaient dans les provinces pour les gouverner. Mais j'avoue n'avoir pu trouver le temps où peut se placer cette justice ou cette douceur dont parlent tous les historiens latins, si ce n'est peut-être à l'époque où la domination romaine n'avait pas franchi les bornes de l'Italie. Quoi qu'il en soit, tout ce qui concerne les causes de la grandeur de Rome forme un grand morceau qui n'a pas cessé d'être vrai, malgré les lacunes qu'on y peut signaler ; on y trouve un sens historique très réel uni au sentiment des grandes choses et qui en vient ; et si l'auteur eût développé les causes de la décadence avec la même supériorité, il aurait laissé bien peu de chose à faire à Montesquieu. Tout le chapitre VII, 3me partie, se lit encore avec plaisir et avec fruit.

L'histoire ainsi entendue était une nouveauté, qui dut surprendre et enlever les contemporains. C'était une manière inconnue aux anciens, et dont je ne sache pas qu'un moderne eût encore donné l'exemple et le modèle.

Il est vrai qu'on pourrait citer Machiavel : ses *Discours sur les Décades de Tite-Live* présentent en effet une série de considérations sans suite, mais très remarquables et d'une rare pénétration sur la politique romaine. Mais il n'y a pas de rapport entre le but de Machiavel et celui de Bossuet. Machiavel est moins un historien qui explique les causes des faits et leur enchaînement qu'un politique qui pense et réfléchit à

propos de l'histoire. Ce qu'il cherche, c'est la conduite que les hommes ont tenue dans telle circonstance donnée, les résultats nécessaires de cette conduite, les leçons qu'on en peut tirer. C'est moins l'ancienne Rome que Florence, que l'Italie de son temps qu'il a en vue. Les Romains usaient de la religion de telle manière, et la religion était utile, au lieu de nuire au gouvernement de la République ; les Italiens en usent autrement ; aussi, voyez les déplorables conséquences. Rome n'avait que des armées formées de citoyens, et il explique les avantages de cette coutume, puis il fait ressortir la différence qu'il y a entre de telles armées et celles des condottieri. Il explique, si l'on veut, la politique romaine, mais non pas pour elle-même et en vue de la vérité historique : il lui faut une vérité immédiatement applicable. Les Discours sur les décades de Tite-Live, quoi qu'en ait dit Descartes, contiennent déjà *le Prince ;* Machiavel n'y est ni plus moral, ni plus scrupuleux. Il aime les coups politiques bien joués ; il les comprend à merveille, il les analyse avec amour et il en met tous les ressorts sous les yeux. C'est un artiste en coups d'État. Cela donne à son livre un caractère particulier et profondément original. Mais on ne peut nier que cela ne rétrécisse et ne fausse souvent la vérité historique. Il n'a pas moins d'admiration pour Rome que Bossuet ; c'est évidemment à ses yeux le peuple modèle, dont les descendants devraient, autant que possible, pratiquer les leçons. Il lui prête peut-être trop de desseins, de subtils artifices, de petites ruses, et, tandis qu'il les développe avec cette complaisance de l'homme d'État en

disponibilité qui ne cesse de faire des plans, il y a une chose dont le sens lui échappe, et cette chose est la principale au gré de Bossuet et selon la vérité : c'est le principe moral de tous ces événements que Machiavel est porté à n'attribuer qu'à l'habileté. Bossuet n'a pas, à beaucoup près, la finesse et la profondeur politique de Machiavel ; il est cependant plus vrai que lui. Car, supprimez ce que Bossuet appelle vertu romaine, je veux dire ce fond d'orgueil et de patriotisme, de mépris pour l'étranger et d'amour superbe de sa propre ville, poussé jusqu'au sacrifice complet de soi-même, et je ne comprends plus Rome et sa fortune, malgré toutes les habiletés et toute la suite de vues de son Sénat. Il y avait sans doute beaucoup de ces finesses et de ces artifices dans lesquels se délecte le génie de Machiavel. Mais il y avait aussi une grandeur qu'on sent dans Bossuet, qu'on ne sent pas dans Machiavel, et qui frappait les peuples étrangers d'une sorte de stupeur et de paralysie politique. Les Romains, à force d'adoration pour leur cité éternelle, en étaient venus à se croire au-dessus de l'humanité, et les autres nations partageaient ce sentiment, qui avait pour effet de les vaincre jusque dans le cœur, selon l'énergique expression de Bossuet. Je ne crois pas que l'auteur français ait connu le grand Florentin ; du moins, il paraît en avoir peu profité, tant leur manière de sentir et de penser est différente. Bossuet n'aime que les grandes choses, qui émeuvent l'imagination et qui élèvent les cœurs ; Machiavel, que les affaires dextrement ourdies qui ne sont saisissables qu'au flair exercé de l'homme politique ; et j'avoue

que l'enthousiasme de l'un me paraît plus près de l'intelligence historique que l'extrême pénétration de l'autre. Mais, dans tous les cas, comme je l'ai donné à entendre, Machiavel n'a fait de ses discours sur Tite-Live qu'une sorte de manuel politique, tandis qu'il y a déjà, dans le Discours sur l'histoire universelle, un commencement d'histoire philosophique.

On a refait avec plus de science et l'on refera encore l'histoire raisonnée des Romains ; les pages pourtant que Bossuet leur a consacrées (trente à peine) subsistent et subsisteront toujours vivantes, parce qu'elles rendent, avec autant de vérité que de grandeur, la première impression que nous laissent les historiens latins. En interrogeant César, Salluste, Tite-Live, Tacite, et en s'identifiant avec leurs sentiments, même avec leurs préjugés, il a retrouvé l'âme de la grande république, et l'a dégagée de tout ce qui pouvait la cacher ou en diminuer la majestueuse splendeur. Vico, Montesquieu, Niebuhr, Momsen, Michelet, Duruy ajouteront à nos connaissances ; ils ne changeront rien à l'œuvre de Bossuet. Je tenais à cette déclaration, comme rançon des nombreuses critiques de détail dont je n'ai pu me dispenser.

D. Manuel Godoy

Par M. G. DESDEVISES DU DÉZERT,

Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Tout le monde connaît la vie romanesque de D. Manuel Godoy qui, pendant seize ans, gouverna l'Espagne au nom de Charles IV, et passa dans l'exil, et presque dans la misère, les quarante-trois dernières années de sa vie. Mais il est encore très difficile de se faire une idée juste de ce personnage extraordinaire ; pour le comprendre, il faut le bien mettre dans son milieu et l'étudier comme diplomate, comme administrateur, et comme homme.

L'Espagne de la fin du dix-huitième siècle nous présente les contrastes les plus étranges, et le plus bizarre assemblage de traditions vieillies et d'aspirations révolutionnaires, de routine et d'esprit de réforme, de grandeur et de faiblesse.

La date de 1700 ne marque pas seulement en Espagne la fin d'une dynastie, elle marque aussi la fin d'un système. L'État cesse d'être inféodé à l'Église et terrorisé par l'Inquisition. La noblesse perd à peu près toute

influence dans le gouvernement. La royauté bourbonnienne entreprend de se passer à la fois de l'Église et de l'aristocratie, et prétend faire à elle seule le bien du peuple. Les rois ont été en général au-dessous de leur tâche : Philippe V a été presque fou, Ferdinand VI était hypochondriaque, Charles III, le plus grand des rois d'Espagne depuis Philippe II, ne fut guère qu'un bureaucrate régulier et bien intentionné, Charles IV n'est pas autre chose qu'une caricature de notre Louis XVI. Malgré l'insuffisance des maîtres, jamais la théorie du « *bon despote* » n'a été enseignée avec plus d'aplomb et plus largement pratiquée, c'est un dogme politique admis par tous les hommes d'État espagnols. Le roi pensait et voulait pour tous, l'Espagne était une sorte de couvent où tous devaient révérence et obéissance au Père Abbé, c'est-à-dire au roi, protecteur et tuteur de la nation. Quand le roi était par hasard intelligent, il s'entourait d'hommes instruits et honnêtes. Quand le roi était médiocre, il choisissait ses ministres à sa ressemblance, et l'État tout entier pâtissait de la sottise du monarque. La petite minorité des gens savants et habiles, qu'un roi bon politique eut appelés au pouvoir, protestait bien en secret contre l'indignité des favoris, la masse de la nation restait indifférente au choix des ministres ; c'était un troupeau suivant docilement tel ou tel côté de la route, et n'ayant d'autre sentiment qu'une horreur instinctive pour tout chemin nouveau et inconnu.

Dans cette monarchie qui rappelle par tant de côtés les monarchies orientales, l'histoire de Godoy présente de grandes analogies avec celle de tel ou tel grand-

vizir turc ou persan ; mais ici ce n'est pas le sultan qui a choisi le grand-vizir, c'est la sultane qui l'a imposé à son époux ; et, nouvelle singularité, le sultan a fini par avoir en son favori une confiance si entière et si aveugle que la passion de la sultane a été moins profonde et moins fidèle que l'amitié du sultan et qu'après avoir commencé par trahir son maître, le vizir a fini par lui vouer une affection et une reconnaissance beaucoup plus sincères que l'amour qu'il avait d'abord éprouvé pour la sultane.

I.

D. Manuel Godoy naquit à Badajoz le 12 mai 1767. Il était fils d'un hidalgo de médiocre fortune, qui le fit instruire aussi bien qu'on pouvait l'être dans une petite ville d'Espagne à cette époque, et le fit entrer, en 1784, aux Gardes du Corps où servait déjà son frère aîné, D. Luis. Godoy était un fort séduisant cavalier ; souple, bien pris, les traits réguliers, le teint mat, de beaux yeux, il réalisait un type à la fois très gracieux et très commun en Espagne. La princesse des Asturies, Marie-Louise de Parme, était alors âgée de trente-trois ans et mère de quatre enfants. Dès 1789, l'année même de son avènement au trône, l'ambassadeur de Russie Zinowiew la dépeignait sous les traits les moins flatteurs : « Des accouchements répétés, des indispositions, « peut-être même un germe de maladie qu'on dit être « héréditaire, l'ont complètement flétrie. Son teint « devenu olivâtre et la perte de ses dents, pour la « plupart remplacées artificiellement, ont porté à ses

« traits le dernier coup ; elle le comprend bien, et le « roi de son côté le remarque aussi. Souvent, bien « qu'en plaisantant, il lui dit qu'elle est une laideron, « et qu'elle devient vieille.... cependant S. M. est loin « de renoncer à l'amour. » Marie-Louise avait déjà remarqué D. Luis Godoy, D. Manuel lui plut encore davantage, et devint son favori du vivant même de Charles III. Une fois reine, elle se contraignit moins encore ; bientôt le roi fut seul à ignorer ses débordements. Le comte de Florida-Blanca voulut lui ouvrir les yeux, la reine le fit chasser de la Cour et exigea du comte d'Aranda, son successeur, qu'il acceptât Godoy dans son ministère (août 1791). Un an plus tard, Aranda était réduit aux fonctions de président du Conseil d'État, et D. Manuel, créé duc d'Alcudia, obtenait la présidence du Conseil des ministres (15 novembre 1792).

Parvenu à ce haut degré de puissance, Godoy fit quelques efforts pour mériter la faveur dont il venait d'être l'objet. Il chercha à s'instruire, se montra laborieux et affable, mais donna presque aussitôt la mesure de sa maladresse et de sa légèreté.

La France était en pleine Révolution, Louis XVI était prisonnier au Temple, son procès s'instruisait à la Convention. Qu'allait faire l'Espagne en face de la France révolutionnaire ? Abandonner Louis XVI à son malheureux sort était peu charitable, le défendre était imprudent. Godoy penchait pour le premier parti, et Charles IV pour le second. Godoy eût voulu s'arranger avec les Jacobins pourvu que sa sûreté fût assurée, Charles IV désirait sauver son parent. Godoy ne sut ni

arracher Louis XVI à la mort, ni conserver la paix avec la France. Il se laissa déclarer la guerre par la Convention le 7 mars 1793, et fut tout un mois avant d'en prendre son parti ; la guerre ne fut déclarée par le roi d'Espagne que le 4 avril.

Chose étrange, Godoy fut alors pendant quelques mois l'homme le plus populaire de l'Espagne. Royaliste et catholique comme elle l'était, l'Espagne accepta avec enthousiasme la perspective d'une guerre contre la France athée et régicide, et, par un coup inespéré de la fortune, Godoy bénéficia d'une situation qu'il avait subie bien plutôt qu'il ne l'avait créée.

Godoy resta partisan de la guerre aussi longtemps qu'Aranda, partisan de la paix, demeura au Conseil. Quand il eut réussi à l'en éloigner (mars 1794), il commença à incliner vers les idées pacifiques, dont les victoires françaises démontrèrent bientôt la nécessité.

Mais Godoy était incapable de prendre une résolution virile, et de même qu'il avait fait la guerre tout en désirant conserver la paix, au moment de signer le traité de Bâle, il se laissa troubler par les menaces de l'Angleterre, des émigrés français et des dévots espagnols, et continua inutilement la guerre pendant quatre mois. Après la signature du traité de Bâle (22 juillet 1795), Godoy, créé Prince de la Paix, crut en avoir fini avec toutes les difficultés de la politique et n'avoir plus qu'à jouir tranquillement de sa haute fortune ; mais le parti dévot regardait la paix de Bâle comme un acte scandaleux et forma contre Godoy une dangereuse conspiration, où la reine elle-même parut un moment décidée à entrer. Dans une suprême entrevue, Godoy

reconquit sa maîtresse ; la peur qu'il avait eu le rejeta dans l'alliance française, et rejeta l'Espagne dans la guerre (27 juin 1796).

Déjà trés obérée par la guerre qu'elle venait de soutenir contre la France, l'Espagne était hors d'état de tenir tête à l'Angleterre. Au premier échec (février 1797), Godoy désespéra du succès et songea de nouveau à se rapprocher de l'Angleterre. De son côté, le Directoire entendait bien garder l'alliance de l'Espagne, et dès qu'il eut compris le double jeu de Godoy, il résolut sa chute. Il parvint assez facilement à le renverser, parce que Godoy était alors en grand froid avec la reine. Le roi avait voulu marier son cher Manuel, et lui avait donné pour femme sa propre cousine germaine, Dona Maria-Teresa de Vallabriga-Borbon, fille de l'infant D. Luis, frère de Charles III. Godoy avait profité de son mariage pour délaisser la reine, et délaissa bientôt sa femme pour Dona Josefa Tudo, qui devait être la grande passion de sa vie. Marie-Louise, indignée, abandonna le Prince de la Paix, qui offrit lui-même sa démission au Roi pour ne pas s'exposer à un pire malheur. Le roi, qui n'était point au courant de toutes ces intrigues et qui continuait à avoir en Godoy la confiance la plus absolue, lui conserva tous ses honneurs, appointements et émoluments, lui laissa ses entrées à la Cour, et couvrit de fleurs le ministre qu'on le forçait à abandonner. « Je vous assure, lui écrivait-« il, que je suis extrêmement satisfait des témoignages « d'affection, de zèle et d'habileté que vous m'avez « donnés dans l'exercice de votre ministère ; je vous en « serai reconnaissant toute ma vie, et dans toutes les

« circonstances, je vous en donnerai des preuves pour « récompenser vos services signalés » (28 mars 1798). Le crédit du Prince de la Paix ne parut jamais plus assuré qu'au moment même de sa disgrâce ; les courtisans ne s'y trompèrent pas, un cortège considérable accompagna l'ancien premier ministre dans tout son trajet du Palais-Royal à son hôtel.

Pendant deux ans et demi, Godoy resta éloigné des affaires, toujours très bien vu du roi, boudant la reine, et n'attendant qu'une occasion favorable pour rentrer au ministère. Il suivait attentivement les péripéties de la politique européenne et crut, malheureusement pour lui, à la défaite prochaine de la France. Tandis que son successeur Urquijo suivait docilement les inspirations du Directoire, Godoy ne déguisait pas les sentiments hostiles dont il était animé à l'égard de la France. Le coup d'État de Brumaire ne suffit pas à changer ses dispositions, et il fallut la victoire de Marengo pour lui ouvrir enfin les yeux. Il comprit alors que la France avait un maître, et que ce maître serait bientôt tout puissant en Espagne ; il résolut de s'attacher à sa fortune et de rentrer au pouvoir.

Pour cela, il lui fallait avant tout regagner la reine, et les relations entre les deux anciens amants étaient devenues des moins courtoises, si l'on en croit une curieuse anecdote racontée par notre ambassadeur Alquier. La reine avait accordé ses faveurs à un officier de la Garde, appelé Mallo, pour lequel elle dépensait des sommes énormes. Un jour que Godoy était au Palais, le roi lui demanda naïvement : « Sais-tu, Manuel, « ce que c'est que ce Mallo ; on ne lui connaît aucune

« fortune, et cependant il mène un train de prince?
« — Sire, répondit Godoy, ce Mallo est l'amant d'une
« vieille femme laide qui vole son mari pour entretenir
« son galant. » Le roi rit beaucoup de cette bonne histoire, et, se tournant vers la reine, il lui demanda joyeu-
« sement: — Eh bien, Louise, que penses-tu de cela? —
« Tu sais, Charles, fit la reine, que Manuel est tou-
« jours plaisant. »

Malgré ses incartades et ses infidélités, Godoy était sûr de rentrer dans les bonnes grâces de la reine dès qu'il le voudrait. Bonaparte, qui connaissait son crédit, le flatta habilement, lui promit un cadeau princier, une armure complète (qu'il ne lui donna d'ailleurs jamais), lui fit espérer vaguement une principauté souveraine et héréditaire. Quand Godoy se crut bien assuré de la faveur du Premier Consul, en un jour il regagna le cœur de la reine et rentra au ministère plus puissant que jamais (septembre 1800).

Si Godoy avait cru vivre en paix en se faisant l'homme de Napoléon en Espagne, ses illusions ne furent pas de longue durée. Le Premier Consul attendait de lui un dévouement absolu et sans réticences, et une obéissance complète. Le 21 mars 1801, Bonaparte imposa à l'Espagne le traité d'Aranjuez, qui lui coûtait la Louisiane, l'obligeait à déclarer la guerre au Portugal, et la récompensait de ses sacrifices par l'érection de la Toscane en royaume d'Étrurie, au profit de l'infant de Parme, gendre de Charles IV. Le bon roi était ravi d'avoir trouvé un royaume pour son gendre, mais il eût bien voulu ne pas faire la guerre au régent de Portugal son parent. Godoy fut créé gé-

néralissime et mit trois mois à se préparer. Les Portugais n'étaient pas plus belliqueux que les Espagnols : « Pourquoi nous battre ? disait le duc de Lafoes, généralissime portugais, au général espagnol Solano. « Le Portugal et l'Espagne sont des mulets de charge, « l'Angleterre nous a lancés, la France vous aiguil« lonne, sautons, agitons nos grelots ; mais, au nom « de Dieu, ne nous faisons pas de mal, on rirait trop « à nos dépens. » Cependant, il fallait se décider à commencer les hostilités ; le général Leclerc était entré en Espagne avec un corps auxiliaire de douze mille Français, et avait établi son quartier-général à Ciudad-Rodrigo. Obligé, malgré lui, de faire la guerre, Godoy songea dès le premier jour à faire la paix, et la conclut à Badajoz, juste dix-sept jours après l'entrée des troupes espagnoles en Portugal. Rien n'était fait tant que le Premier Consul n'avait pas accepté l'arrangement. Godoy acheta Lucien Bonaparte, ambassadeur de France à Madrid, et réussit à obtenir la ratification consulaire le 29 septembre 1801. La signature de la paix d'Amiens (26 mars 1802) aplanit les dernières difficultés, et Godoy se crut encore une fois libre de tout souci Un an s'était à peine écoulé que la France déclarait de nouveau la guerre à l'Angleterre (17 mai 1803) et que l'Espagne était sommée de prendre parti dans le duel engagé entre les deux nations.

Cette fois, Godoy voulut résister. L'intérêt de l'Espagne était d'accord avec son intérêt particulier pour lui conseiller de garder une stricte neutralité ; mais Godoy ignorait qu'un pays ne peut demeurer neutre entre deux nations belligérantes que s'il est en état de faire

respecter sa neutralité. Il ne voulait pas voir qu'il n'avait pas à choisir entre la paix et la guerre, mais seulement entre la guerre à l'Angleterre avec l'alliance de la France, ou la guerre à la France avec l'alliance de l'Angleterre. Il se crut de taille à négocier avec Napoléon ; il crut pouvoir le leurrer avec de belles promesses, comme Napoléon l'avait leurré lui-même. C'était un rêve dangereux : le réveil fut pour Godoy la plus désagréable des surprises.

Quand Napoléon fut bien convaincu que Godoy cherchait à le duper, il résolut d'employer contre lui une arme qui eût été déloyale contre tout autre, mais dont l'usage s'explique à la rigueur contre un homme de cette sorte. L'ambassadeur de France à Madrid, Beurnonville, reçut l'ordre de remettre aux mains de Charles IV, en audience solennelle, une lettre du Premier Consul, où Bonaparte dévoilait au roi d'Espagne tous les scandales de son palais, la honte de la reine et du favori. Averti du coup terrible qui le menaçait, Godoy fut assez heureux pour persuader à Charles IV de ne pas ouvrir la lettre de Napoléon ; mais l'inutilité de la résistance lui était désormais démontrée et, le 23 octobre 1803, il s'engageait à fournir à la France pendant toute la durée de la guerre un subside de quatre millions de réaux par mois.

Godoy s'estimait encore heureux de conserver la paix en payant tribut ; ni Bonaparte ni Pitt n'entendaient les choses ainsi, et lorsque l'Angleterre n'espéra plus détacher Godoy de l'alliance française, elle donna elle-même le signal des hostilités en attaquant, sans déclaration de guerre, quatre frégates espagnoles qui

revenaient des Indes à Cadix (1er octobre 1804). Après avoir vainement demandé satisfaction au cabinet britanique, Charles IV déclara la guerre à l'Angleterre (11 décembre 1804).

L'affront avait été si grand que la nation tout entière partagea l'indignation du roi contre les Anglais. Des efforts prodigieux furent faits pour mettre la flotte en état de tenir la mer, et de coopérer au succès des desseins gigantesques de Napoléon. L'incapacité maussade de Villeneuve, le désastre de Gibraltar, les brutalités de Napoléon changèrent en moins d'un an les dispositions des Espagnols. Il leur parut que la France les entraînait dans une guerre sans fin, dont elle sortirait peut-être victorieuse, mais dont l'Espagne sortirait certainement ruinée et asservie. Godoy, qui n'avait jamais été partisan de la guerre, était de plus en plus las du joug de Napoléon. En 1806, il crut le moment venu de faire la paix avec l'Angleterre et de se retourner contre l'homme qui l'avait humilié et qu'il haïssait. Le 5 octobre 1806, il adressa à la nation un manifeste belliqueux, où il faisait appel à son loyalisme contre un ennemi qu'il ne nommait pas, et qu'il était trop aisé de deviner, contre Napoléon. Neuf jours après la publication de l'imprudent manifeste, Napoléon était victorieux à Iéna, et Godoy, foudroyé par cette nouvelle, se voyait en butte à une attaque générale de tous ses ennemis. Cependant, Napoléon parut accepter les excuses du Prince de la Paix, et affecta de croire que la levée de boucliers ordonnée par Godoy devait se faire en sa faveur.

Dix-sept mois séparent la bataille d'Iéna de la révo-

lution d'Aranjuez (14 octobre 1806 — 19 mars 1808). C'était pour Godoy un sursis inespéré. Au lieu d'en profiter pour se ménager une retraite en cas de danger, Godoy commit une série de fautes lourdes qui achevèrent d'exaspérer l'Espagne contre lui.

Le 13 janvier 1807, il accepta le titre d'Altesse sérénissime, qui l'égalait presque aux princes de la maison royale. Le roi le nomma Grand Amiral, et lui donna la haute main sur la marine, comme il l'avait déjà sur l'armée depuis 1801. Il eut une garde particulière comme le souverain. Il parut résumer en sa personne tout le gouvernement de l'Espagne, et ces honneurs inouïs, cette absurde accumulation de titres et de dignités le désignèrent à la colère de la nation.

Depuis longtemps, Godoy se savait haï par l'héritier présomptif de la couronne, le prince des Asturies, D. Fernando. Il fut assez présomptueux pour proposer au prince de devenir son beau-frère, en épousant Dona Luisa de Vallabriga Borbon, sœur de la Princesse de la Paix. Le refus irrité de Ferdinand lui fit connaître combien il s'était trompé dans ses calculs.

A la même époque reparut à la Cour, après quelques mois d'exil à Tolède, un personnage médiocre dont l'ambition et les intrigues devaient coûter cher à Godoy et à Ferdinand. D. Juan Escoïquiz, chanoine de Saragosse et ancien précepteur du prince des Asturies, n'aspirait à rien moins qu'à supplanter le Prince de la Paix et à gouverner l'Espagne sous le nom de Ferdinand. Il s'était jadis montré très hostile à la France, les victoires de Napoléon l'avaient fait changer d'avis; il conseilla à son élève de demander directement à

l'Empereur la main d'une princesse de sa famille. Godoy eut vent de la démarche de Ferdinand et crut trouver l'occasion longtemps cherchée de perdre le prince dans l'esprit du roi ; mais Ferdinand s'humilia si complètement devant son père et sa mère, Charles IV fut si touché de son repentir, le Conseil de Castille se montra si indulgent pour les complices de Ferdinand que la fameuse « *Conspiration de l'Escorial* », dénoncée avec tant de fracas par Godoy, n'eut d'autre résultat que de le déconsidérer lui-même aux yeux de toute la nation. L'Espagne avait reporté toutes ses espérances sur le prince des Asturies ; elle ne pardonna pas au favori d'avoir espionné, compromis, avili celui qu'elle regardait déjà comme son sauveur.

Godoy se sentit tellement menacé qu'il résolut de reprendre pour son propre compte le projet d'Escoïquiz, et fit demander officiellement à Napoléon la main d'une princesse impériale pour le prince des Asturies (18 novembre 1807).

Des négociations étaient entamées depuis le mois d'août entre la France et l'Espagne, Napoléon se montrait tout à la fois très exigeant et très magnanime. Il avait supprimé d'un trait de plume le royaume d'Étrurie (23 octobre 1807), il avait exigé que l'Espagne abandonnât complètement le Portugal, il avait fait occuper Lisbonne par Junot, il rassemblait des corps d'armée sur les Pyrénées ; mais il offrait à la reine détrônée d'Étrurie de la faire reine de Lusitanie septentrionale, il offrait à Godoy de le faire prince des Algarves, il offrait à Charles IV de le reconnaître comme empereur des Indes ! Le bon Charles IV croyait fermement ne

pas avoir de meilleur ami que l'Empereur des Français, et pensait qu'une alliance de famille ne ferait que resserrer encore cette précieuse amitié. Godoy ne partageait peut-être pas toutes les illusions du roi, mais tâchait de faire bonne figure à mauvais jeu, il souscrivait servilement à toutes les demandes de Napoléon; chaque jour de nouvelles troupes françaises pénétraient en Espagne; Saint-Sébastien, Pampelune, Barcelone recevaient des garnisons françaises, les bourgeois de Valladolid regardaient avec admiration les conscrits français faire l'exercice sur le Campo Grande.

A la fin de février 1808, D. Eugenio Izquierdo y Lezaun, agent secret de Godoy à Paris, revint à Madrid et dévoila à Godoy les véritables intentions de Napoléon. On ne peut se figurer le trouble où la relation d'Izquierdo jeta le favori; ses courtisans le voyaient passer de l'abattement le plus profond à la jactance la plus ridicule, il s'emportait en vaines récriminations, parlait de son pouvoir, de sa grandeur, comme un homme affolé et hors de sens. C'est que Napoléon demandait toutes les provinces du Nord de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, ou la concession d'une route militaire allant de la frontière française à la frontière de Portugal. Godoy savait quelle explosion de fureur accueillerait en Espagne les propositions de l'Empereur, il ne redoutait pas moins la colère de Napoléon; il n'osait ni refuser, ni accepter, et il pensa à se dérober par la fuite au double danger qui le menaçait. En se retirant à Séville, Charles IV pouvait continuer à négocier avec Napoléon ; si les circonstances l'exigeaient, il pouvait gagner Cadix et de là les Canaries ou les Baléares.

Mais si Godoy avait pris trop longtemps les Français pour ses alliés, c'était maintenant Ferdinand qui voyait en eux des libérateurs, et quand le voyage de Séville fut décidé, le prince des Asturies sut en empêcher l'exécution.

Une émeute éclata à Aranjuez dans la nuit du 17 au 18 mars, aux cris de : « *Mort à Godoy !* » Le 18 mars, un décret royal déclara le favori déchu de tous ses titres et emplois. Godoy avait été assez heureux pour se soustraire à la fureur du peuple ; le 19, au matin, la faim et la soif le forcèrent à sortir de sa retraite ; reconnu tout aussitôt et assailli par la populace, il ne dut la vie qu'à la compassion de quelques gardes du corps, qui réussirent à grand peine à l'emmener à leur quartier. Le même jour, à sept heures du soir, sous la pression d'une nouvelle émeute, Charles IV abdiquait, Godoy était prisonnier d'État et Ferdinand VII était roi d'Espagne.

La carrière politique de Godoy se termine à la révolte d'Aranjuez; elle n'est point faite pour donner tort à ceux qui le représentent comme un ambitieux vulgaire et comme un favori sans mérite.

Porté au pouvoir par de honteuses intrigues, il s'y conduisit en égoïste et en épicurien, et s'y montra vaniteux, avide et voluptueux.

Il voulut avoir plus de titres que n'en avait aucun grand d'Espagne ; non content d'être comte d'Evoramonte, duc d'Alcudia, prince de Bassano, prince de la Paix, Grand d'Espagne, Altesse Sérénissime, Généralissime et Grand Amiral, il s'intitulait encore « régidor « perpétuel de la cité de Santiago, secrétaire de la

« reine, protecteur de l'Académie royale des Beaux-« Arts, du Cabinet d'Histoire naturelle, du Jardin « botanique, du Laboratoire de chimie et de l'Obser-« vatoire astronomique ».

Ses richesses étaient immenses, et il ne dédaignait pas de les augmenter en spéculant sur les fonds publics. Il habitait à Madrid un élégant palais, où s'est installé depuis le Ministère de la Marine; il s'en faisait construire un plus vaste lorsqu'il fut renversé. Il aimait les riches vêtements, les belles armes, les joyaux, les pierreries, les meubles somptueux; il avait réuni une collection d'un millier de tableaux, il possédait une splendide argenterie et de magnifiques équipages. Il donnait des fêtes dont l'éclat contrastait avec la monotone simplicité de la vie de Cour.

Amant de la reine, marié à une princesse du sang royal, il avait pour maîtresse en titre Dona Josefa Tudo, qu'il fit créer comtesse de Castillo-Fiel, et qu'il finit par épouser. Maître de satisfaire tous ses caprices et toutes ses fantaisies, il mena pendant seize ans la vie d'un vizir tout puissant, il eut une cour, des flatteurs, des complaisants.

Toute sa politique se borna à conserver le poste avantageux où la fortune l'avait placé. Il ne se rendit jamais compte des vrais intérêts ni des besoins de l'Espagne, il n'eut jamais une ligne de conduite sûre et définie, il jeta étourdiment son pays dans trois guerres désastreuses, au hasard de son caprice, et dans son intérêt particulier; toujours hésitant entre la France et l'Angleterre, il n'inspira jamais confiance à ses alliés et se fit mépriser de ses ennemis.

Les ambassadeurs étrangers, le russe Zinowiew, le prussien Sandoz-Rollin, l'anglais Hookham-Frère, les français Pérignon, Truguet, Alquier et Beurnonville le jugent tous fort sévèrement et sont d'accord pour l'accuser de légèreté, de paresse, d'indiscrétion et de versatilité ; il était capable de saisir assez vite une idée générale, mais il s'arrêtait rarement à un parti ; lorsqu'il avait pris quelque décision, il apportait dans l'exécution une lenteur et une mollesse extrêmes, et finissait souvent par se désintéresser de ce qui avait paru d'abord le passionner. Il est bien vrai que la situation de l'Espagne, au moment où il la gouverna, était des plus difficiles, et que le génie d'un très grand ministre n'eût pas été de trop pour éviter les écueils qui se dressaient de tous côtés ; mais Godoy n'eut même pas ces vulgaires qualités de bon sens, d'ordre et d'application par lesquelles se recommandent encore tant de gens médiocres ; ce n'est point le juger trop durement que de dire qu'il fut un pitoyable homme d'État.

II.

Le rôle intérieur de Godoy mérite, au contraire, une sérieuse attention. L'Espagne a fait d'immenses progrès pendant son administration : l'esprit public s'est éveillé, la culture générale s'est développée ; les lettres, les sciences, les arts ont repris une activité qu'on ne leur connaissait plus depuis bien longtemps. Des établissements considérables et utiles ont été créés et dotés, des réformes importantes ont été opérées dans les finances, dans la justice, dans la marine et dans l'armée. Il n'est

que juste de reconnaître que le mérite d'un grand nombre de ces innovations revient au Prince de la Paix. Il l'a si bien compris lui-même qu'il a réuni dans ses mémoires apologétiques tous les faits qui peuvent donner une idée avantageuse de son zèle réformateur, et qu'il s'est étendu avec une complaisance marquée sur cette partie de son œuvre, tandis qu'il a glissé sur les épisodes les plus caractéristiques et les plus importants de sa vie politique.

Si Godoy a été le plus libéral des ministres de l'ancienne Espagne, on doit l'attribuer en partie à quelques dons heureux qu'il avait reçus de la nature. Il était sensible à la beauté littéraire et artistique : un poëte comme Melendez, un artiste comme Goya furent ses amis et trouvèrent toujours en lui un protecteur généreux et dévoué. Ses plus grands ennemis lui ont toujours accordé au moins une vertu, l'humanité. On ne peut lui reprocher la mort de personne ; il n'a été ni vindicatif, ni cruel. Son caractère le rendait accessible aux idées philanthropiques, qui étaient si fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle. Il a songé, comme beaucoup de ses contemporains, à améliorer le sort du plus grand nombre, à éclairer et à enrichir sa nation.

Ses vices mêmes n'ont pas été étrangers à son libéralisme : s'il eût été un honnête homme dans toute l'acception morale de ce mot, il eût subi indubitablement l'influence de l'Église, et l'Église espagnole d'alors était l'ennemie née de toute liberté. La vie licencieuse de Godoy en faisait aux yeux des dévots un personnage scandaleux, les intrigues du parti clérical le menaçaient sans cesse et l'auraient obligé à ménager

les libéraux, quand même sa tendance naturelle ne l'y eût point porté.

Godoy prit un soin réel de l'enseignement public : il fit traduire en espagnol un très grand nombre de livres étrangers relatifs aux sciences, à l'économie politique, à la jurisprudence ; il fit réimprimer les classiques latins, il proposa des prix aux auteurs des meilleurs manuels scolaires, il favorisa la publication des ouvrages les plus sérieux écrits par des auteurs espagnols. Il créa *le Journal hebdomadaire d'agriculture*, où les propriétaires et les laboureurs trouvaient une mine de renseignements précieux sur la nature des terres, leur mode de culture, l'emploi des engrais et des instruments aratoires. Les curés reçurent l'ordre de recommander le nouveau journal à leurs paroissiens ; pour le mettre à la portée de toutes les bourses, on en permit l'achat au numéro et à la série. Un autre journal, *le Semainier érudit de Salamanque*, offrit aux curieux une revue encyclopédique, dont la méthode laissait assurément à désirer, mais qui faisait passer sous leurs yeux un grand nombre d'idées et de faits. Plusieurs savants obtinrent des missions à l'étranger.

Les sciences reçurent encore plus d'encouragements que les lettres. Godoy fonda, en 1796, l'*Institut des ingénieurs cosmographes de l'État*, pourvu de onze chaires, où l'on enseignait l'astronomie théorique et pratique, les sciences mathématiques et physiques dans leurs rapports avec la géométrie, la navigation et l'agriculture. Un *Cabinet géographique*, un *Dépôt hydrographique*, centralisèrent les documents d'étude

et permirent au public de suivre les progrès de la science. Une publication populaire, *Le Voyageur universel*, contribua à répandre le goût de la géographie, et détruisit plus d'un préjugé par les comparaisons qu'il suggérait au lecteur. Publié par petites livraisons, *Le Voyageur universel* trouva des milliers de souscripteurs, mais il excita aussi de violentes colères, et Godoy dut intervenir pour protéger l'éditeur contre ses ennemis.

L'histoire naturelle avait toujours été en honneur en Espagne, Godoy continua à en favoriser l'étude, fit publier aux frais du roi les travaux d'Ortega, de Ruiz et Pavan, et de Cabanilles, et établit un beau jardin d'acclimatation à S. Lucar de Barraméda.

Une grande École de médecine, fondée à Madrid en 1795, fit une large place dans son enseignement à la physiologie, à la clinique et à la chimie, malgré l'opposition forcenée des théologiens, qui voyaient dans ces nouvelles doctrines « des sciences maudites, plus dangereuses même que la magie ». Les médecins eurent leur Revue savante, *Le Journal des nouvelles découvertes des sciences physiques relatives à l'art de guérir*. Une École supérieure d'art vétérinaire fut installée à Madrid en 1793. La pharmacie et la chirurgie firent également de grands progrès, et les ignorants praticiens qui exerçaient dans les campagnes furent soumis au contrôle de l'État.

Les sociétés des Amis du Pays avaient réussi à créer un enseignement scientifique et rationnel à côté de l'enseignement suranné des Universités. Godoy protégea ces utiles associations, et défendit plus d'une fois leurs

membres les plus distingués contre la haine du parti réactionnaire. Les Universités elles-mêmes finirent par être réformées ; on supprima les petites, les sciences trouvèrent une place plus large dans celles qui furent conservées ; le droit national hérita d'une partie des heures consacrées jadis au droit romain.

La presse commença à se développer en Espagne et aux Indes. Les journaux ne furent soumis qu'à une censure peu rigoureuse ; on laissa tout dire, pourvu que la religion et le principe monarchique ne fussent pas attaqués. Il ne faut point chercher dans les journaux de l'époque de grandes discussions politiques, ni des polémiques de parti ; mais ces feuilles contiennent déjà d'intéressants articles économiques et littéraires, des renseignements commerciaux fort curieux et même des résumés des grands événements qui occupaient alors toute l'Europe. Une publication, intitulée : *Esprit des meilleurs journaux de l'Europe*, initia les Espagnols au mouvement de la presse étrangère.

En 1802, Godoy créa, sous le nom de Direction de l'encouragement *(fomento)*, un véritable ministère de l'intérieur, où furent centralisés tous les renseignements intéressant la prospérité du pays.

L'influence du ministre se fit sentir dans presque toutes les branches de l'administration.

La publication de la *Novisima Recopilacion* (Madrid, 1805, 5 vol. in-4°) dota les pays de droit castillan d'un code relativement commode et bien ordonné.

Le nombre des gens de justice fut réduit. On rappela les anciens règlements qui défendaient aux juges de recevoir des épices, et aux officiers ministériels de

percevoir des taxes illégales. Le régime des prisons fut amélioré, des juntes de charité se formèrent pour secourir les prisonniers. La torture, tombée depuis longtemps en désuétude, fut supprimée officiellement.

L'Inquisition trouva dans Godoy un véritable ennemi personnel ; il arrêta un grand nombre de poursuites commencées par le Saint-Office et pensait même à réformer l'Index de l'Inquisition quand il fut renversé.

La mauvaise politique extérieure suivie par l'Espagne de 1792 à 1808 fut une cause permanente de ruine pour ses finances. On doit néanmoins reconnaître que, malgré les difficultés croissantes de la situation, l'Espagne fit honneur jusqu'au bout à ses engagements et put acquitter pour trois cents millions de réaux de *vales* ou bons du trésor. Godoy osa toucher aux immunités du clergé et aux biens de mainmorte, il fit mettre en vente les biens dépendant des hospices et des œuvres pies. Il allait, en 1808, faire procéder à la mise en vente d'une partie des biens du clergé régulier.

L'armée reçut une organisation nouvelle. Godoy essaya de régulariser le recrutement, autorisa l'engagement pour un temps limité, augmenta la solde et assura la pension de retraite des officiers, forma de nouveaux bataillons d'invalides et adoucit la discipline. Il créa l'École militaire de Zamora, dota l'armée d'un service de santé très bien conçu, créa le corps du génie et donna à l'artillerie une organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. L'armée espagnole comptait, en 1808, 109,000 hommes ; elle n'avait, il est vrai, ni grande instruction théorique, ni expérience de la guerre ; mais, grâce à la sobriété, à l'endurance et au

courage du soldat, elle constituait une force respectable où la guerre devait promptement faire revivre l'esprit militaire.

La marine ne fut qu'un an sous la direction de Godoy, et elle était à cette époque (1807-1808) à peu près complètement ruinée ; cependant, il essayait d'y remettre un peu d'ordre lorsque les événements de 1808 le firent tomber du pouvoir.

Ce serait une grande illusion de prendre toutes ces réformes au pied de la lettre. On décréta beaucoup et on exécuta peu ; plus d'une mesure fut prise à la légère, plus d'une demeura à l'état de déclaration platonique : c'était fort bien fait, par exemple, d'augmenter la solde des officiers, mais c'eût été mieux encore de la payer régulièrement, et la détresse du trésor ne le permit pas toujours. Il n'y eut aucune proportion entre les revenus de la monarchie et ses dépenses ; mais on sait que l'observation de ce juste rapport est le moindre souci des gouvernements, et Godoy fut en somme un administrateur curieux de progrès, libéral et bien intentionné.

III.

Même comme homme, Godoy n'était point aussi méprisable que son histoire pourrait le faire supposer. C'est un homme médiocre et sans caractère, auquel la fortune a souri ; il n'a pas su résister à ses avances, il a joui de ses faveurs en sybarite et n'a jamais compris qu'on pût l'en blâmer. Bien peu de gens en Espagne oseraient lui jeter la première pierre. On peut plaider



en sa faveur l'inconscience et l'irresponsabilité ; sous le dévergondage de ses mœurs, on retrouve en lui l'hidalgo de province, magnifique et vaniteux, vertueux par principe et débauché par occasion, modéré par paresse, ambitieux effrené sitôt que la chance s'offre à lui ; si Godoy eût vécu à Badajoz dans le monde paisible où il était né, il eût été le don Juan de sa petite ville, se serait fait dévot sur le tard, et aurait laissé une partie de son bien à l'Église pour assurer le repos de son âme; son malheur a été de vivre à la cour et d'être aimé par une reine.

La nature de ses sentiments pour Marie-Louise est très difficile à définir. Il est bien probable que le beau Garde du Corps n'a jamais eu d'amour vrai pour la reine, déjà vieille et laide au moment où commença sa faveur. Les rapports diplomatiques nous apportent l'écho de fréquentes querelles entre les deux amants ; nous savons que Godoy ne ménageait pas toujours les injures à sa complice et eut parfois avec elle d'étranges violences. Cependant, jamais le sujet ne perdit complètement le sens du respect vis-à-vis de la Majesté Royale. Les exigences de l'etiquette obligeaient Godoy à garder à l'égard de Marie-Louise l'attitude la plus correcte ; si crédule que fût Charles IV, il fallait éviter d'éveiller ses soupçons ; vingt ans d'hypocrisie créèrent entre Godoy et la reine une liaison d'un caractère très curieux, où le respect et la passion s'étaient fait chacun leur part et s'étaient pour ainsi dire fixé leurs heures. Comme le roi ne s'occupait de rien, c'est avec la reine que Godoy traitait les affaires de l'État; Marie-Louise ne manquait ni d'intelligence,

ni d'esprit ; Godoy dut admirer plus d'une fois sa finesse et son habileté. A défaut d'estime, il finit par avoir pour elle une sorte d'affection reconnaissante et respectueuse, assez semblable à celle d'un vieux serviteur honoré de l'entière confiance de ses maîtres.

La correspondance de Godoy avec la reine est conservée en grande partie aux Archives Centrales d'Alcalà de Hénarès (1). Le ton général est celui qui convient à deux amis intimes. Godoy écrit à la reine qu'il a mal à la tête, qu'il a eu un accès de fièvre, qu'il va prendre un bain et un verre d'orgeat pour se faire transpirer ; il lui donne des nouvelles de sa femme, de sa maîtresse, de ses enfants ; il se plaint des médecins de Cour ; l'un d'eux, Nunez, n'a-t-il pas permis à la Princesse de la Paix de boire un verre de sirop, alors qu'elle avait mal à la gorge et que tout rafraîchissement lui était interdit ; Godoy est furieux contre Nunez. « Pour Dieu « et pour Marie très sainte, écrit-il, que V. M. ordonne « à son médecin Nunez de ne plus soigner ma femme « ni ma fille ! » (22 mars 1804). Il aime à parler de ses travaux et de ses tribulations. Il lui écrit, le 11 janvier 1805 : « Si Dieu me donnait une couronne avec « l'obligation de travailler comme je le fais présente- « ment, j'y renoncerais à n'importe quel prix. Je suis « occupé toute la journée à lire des paperasses, à dé- « cider, à corriger, à prévoir ; je n'ai pas un instant de

(1) *Estado*. Legajos 2,821 -- 2,834. — Les lettres écrites par la reine à Pepa Tudo et à Godoy dans les années 1814-1819 étaient interceptées par ordre du duc de Vergas, ambassadeur de Ferdinand VII à Rome, et transmises au roi. Ce sont ces copies qui existent aujourd'hui aux Archives d'Alcalà.



« liberté ». Le 30 septembre 1806, il se vante d'avoir travaillé tout le jour aux affaires militaires. Le 29 novembre, sa lettre reflète naïvement les préoccupations qui l'assiègent : « Je suis moulu et sans tête ; tant de « gens s'en prennent à moi ! Enfin, Dieu merci, voilà « une semaine de passée ! » Il explique à la reine les mesures politiques qu'il a prises. Un jour il a fait une râfle sur les vagabonds de Madrid, il en a mis 600 à l'hospice, il en a envoyé une centaine à l'armée, et autant sur les vaisseaux du roi ; il conclut philosophiquement : « les malades reposent dans leurs hôpitaux « respectifs, Madrid est guéri de sa plaie, les rues sont « libres de mendiants et les maisons libres de fripons » (8 janvier 1805). Une autre fois, il annonce à la reine qu'il avait essayé de former des régiments mixtes avec des miliciens et des vétérans, mais qu'il faut y renoncer, parce que les vétérans se moquent des miliciens et les appellent *Pablos*. Les allusions aux relations particulières de Godoy et de la reine sont naturellement très rares ; on en trouve cependant des traces, comme dans cette curieuse lettre où Godoy semble répondre au reproche d'indiscrétion : « Madame, je re- « mercie V. M. de son sermon, quoique je ne sache pas « trop comment en faire l'application. L'honneur de « l'homme subsiste aussi longtemps que les secrets de « son cœur ne s'ouvrent pas à l'intelligence de la foule. « Toute calomnie est une injure horrible pour l'homme « s'il n'obtient pas de celui qui la profère ou la publie « la satisfaction qu'exige l'honneur. Que V. M. soit « bien convaincue que personne ne méconnaît le ca- « ractère sacré de mes obligations, au point d'y souiller

« la pudeur de la vertu, et que bien malheureux serait « celui qui oserait se mêler de semblables secrets ». A travers ce galimatias, on devine un aveu ; Charles IV n'y eût vu qu'un lien commun philosophique. La reine parle quelquefois du roi à Godoy, et Godoy répond sérieusement : « Que S. M. connaît bien l'opinion « qu'il a du roi son seigneur, opinion fondée sur une « parfaite connaissance de toutes ses vertus » (23 janvier 1805).

Il ne faudrait pas voir une ironie dans ces paroles ; elles sont fort sincères. Godoy a réellement aimé Charles IV, il lui a donné toute la sympathie, toute l'affection dont il était capable, comme il a donné tout son amour à Dona Josefa Tudo.

L'amitié de Charles IV pour Godoy a été profonde et a résisté aux plus terribles épreuves. Il l'appelait son véritable ami, son seul ami. Au lendemain des émeutes d'Aranjuez, le vieux roi détrôné ne pense qu'à une chose : assurer le salut de Manuel, tirer Manuel des mains de Ferdinand VII. A Bayonne, Napoléon et Joséphine invitent le roi et la reine d'Espagne à dîner : « Et Manuel, sire, dit Charles IV, et Manuel ? » — Et Napoléon ordonne, en souriant, d'ajouter un couvert pour Godoy. A Compiègne, à Marseille, à Rome, Manuel suit ses maîtres en exil, et Marie-Louise et Charles IV se consolent d'avoir perdu leur couronne, puisque leur cher Manuel leur est demeuré. Avec l'âge, les infirmités et le malheur, les anciennes passions se sont assoupies ; il n'y a plus ni amant, ni maîtresse, ni femme adultère, ni mari trompé : il n'y a plus que trois vieux amis qui attendent paisiblement la fin d'une vie

tourmentée. La bonne Josefa est leur confidente, la reine et Godoy lui écrivent affectueusement. Lorsque la reine est sur le point de mourir, c'est Godoy qui l'avertit de songer à son salut ; il annonce en hâte à Josefa que la reine s'est confessée, qu'elle doit communier le lendemain, et qu'elle reposera en paix (2 janvier 1819).

Jamais un remords ne vient troubler ces consciences endormies. Josefa connaît « la religion, la droiture et « l'honneur de Godoy. » Elle sait « qu'avec ces trois « bases d'un noble caractère, jamais l'homme ne man- « que à ses devoirs » (12 décembre 1818). Godoy, un moment très malade, philosophe à plaisir sur les vicissitudes des choses humaines ; ses lettres à Josefa respirent la résignation et la sérénité : « J'ai concentré « tout mon esprit sur les lois de notre sainte religion, « je n'ai pensé qù'à mon âme qui sera bientôt en « présence du Créateur. J'ai accompli mes devoirs de « chrétien. J'ai reconnu que j'étais tombé dans bien « des erreurs mondaines, mais je n'ai jamais oublié un « seul point de mes obligations de droit ou d'affection « vis-à-vis des gens qui dépendaient de moi. J'ai vu de « mes yeux la fausseté de certaines personnes qui, me « croyant incapable de surmonter la maladie, laissaient « voir une indifférence bien offensante pour moi, « quand je comparais leur conduite aux obligations « qu'elles m'avaient. Je m'en suis plaint à elles-mêmes, « parlant le langage d'un moribond, et, quoique je les « connaîsse maintenant, je ne laisserai pas de leur « faire du bien, comme elles l'auraient éprouvé même « après ma mort » (7 janvier 1819). Dans une autre

lettre, il semble faire appel à la justice divine : « Un « jour viendra, comme disait Moratin à sa mère, un « jour viendra ! si les Cieux ne connaissent pas de co- « lère éternelle ».

Ce jour, que la colère des Cieux eût bien pu lui refuser, Godoy le vit luire. Après la mort de Charles IV, il put épouser Josefa. Retiré à Paris et pensionné par Louis-Philippe, il publia, en 1834, des mémoires médiocres, chef-d'œuvre de « style réfugié », qu'il eut la satisfaction de voir traduire immédiatement en français, en anglais et en allemand. Le 31 mai 1847, la reine Isabelle le réhabilita solennellement, et il mourut à Paris le 5 octobre 1851, sans être rentré en Espagne, mais bien vengé de ses ennemis. Ferdinand VII et Calomarde avaient fait regretter Charles IV et Godoy.

LES CAUSES MORALES ET SOCIALES

DU

SOCIALISME CONTEMPORAIN

Par M. Edmond VILLEY,

Membre titulaire.

Un vent de socialisme a soufflé en tempête sur le monde. Un mot qui n'était pas encore né il y a un demi-siècle est aujourd'hui dans toutes les bouches, et la chose, ou plutôt les choses, extrêmement variées, qu'il exprime, sont devenues la préoccupation de tous.

Le problème mérite d'appeler l'attention. Il ne s'agit plus des élucubrations plus ou moins fantaisistes de quelques rêveurs, ni même d'une explosion soudaine et passagère comme en 1848; voici toute une classe sociale, la plus nombreuse, au nom de laquelle on réclame, avec force prétention scientifique, une refonte complète de société ; voici les plus hautes autorités, laïques et ecclésiastiques, qui élèvent la voix en faveur de cette classe ; voici les éducateurs officiels des jeunes générations, les socialistes de la chaire, qui font ins-

tamment appel à l'État pour corriger les vices de l'organisation sociale ; voici les gouvernements qui se mettent en branle et posent eux-mêmes la question devant le monde civilisé ; voici enfin le socialisme, dans sa forme la plus radicale, la plus brutale, s'installant dans les municipalités des grandes villes, entrant en rangs serrés dans le Parlement, étalant chaque jour à la tribune ses doctrines subversives de l'organisation actuelle et entretenant, dans les masses rurales et urbaines, une agitation incessante.

Que sortira-t-il de ce grand mouvement d'opinion ? Bien téméraire, celui qui voudrait aujourd'hui jouer le rôle de prophète !

Mais, si les idées sont des forces, il semble impossible d'admettre qu'un mouvement aussi puissant n'exerce pas une influence profonde sur l'organisation sociale.

Comment s'exercera-t-elle et jusqu'où ira-t-elle ? Voilà la question capitale pour tous !

Comment s'exercera-t-elle ? Par une évolution pacifique, ou une révolution violente ? L'évolution est franchement dessinée déjà ; jadis la législation était défiante et parfois injuste envers les classes inférieures ; aujourd'hui, toutes les inégalités légales dont elles souffraient ont disparu ; la sollicitude constante du législateur se manifeste en leur faveur ; toute une législation nouvelle, la législation ouvrière, prend place dans les codes, et cela, non ici et là, mais partout.

Mais beaucoup trouvent que tout cela n'est rien ; que l'organisation économique est radicalement mauvaise et qu'il faut briser ; les uns disent : tout de suite

et par la révolution ; les autres : le plus tôt possible, par la conquête du pouvoir ; et, pour qui réfléchit, ceux ci ne sont guère plus rassurants que ceux-là : le jour où, les idées morales mises de côté, les *autorités sociales* seraient composées, non des individualités les plus éminentes au point de vue intellectuel et moral, mais des avocats de tous les appétits, la société serait bien près de périr ! Or, qui pourrait nier qu'on ne se soit avancé dans cette voie ? Qui pourrait nier l'abaissement du niveau des assemblées représentatives ? Et d'où vient cela, sinon de ce que les *intérêts* et les *appétits* tendent à supplanter la *raison* et le *droit ?*

Et voilà pourquoi il est difficile de dire jusqu'où ira le mouvement.

Il y a, dans toute organisation sociale, des bases fondamentales et une foule de circonstances contingentes.

Ces dernières peuvent être changées, et il y a là un vaste champ d'action pour les novateurs.

Mais si l'on prétend, et c'est ce qu'on prétend, changer les bases fondamentales résultant de la nature de l'homme : la *liberté*, la *propriété*, la *concurrence*, on peut affirmer que cette tentative avortera, mais peut-être après une effroyable tempête !

Jamais problème ne fut posé plus grave, ni plus pressant !

Nous nous proposons de rechercher ici les causes de ce grand mouvement. Il faut expliquer et ce courant socialiste, qui menace de devenir torrent, et sa direction, son caractère actuel : l'antagonisme et la lutte des classes.

Or, voici deux groupes de causes qui me semblent de nature à expliquer les deux phénomènes :

1er GROUPE : *a.* L'exaltation de l'idée d'État et la démocratisation progressive des gouvernements ; — *b.* Le développement du fonctionnarisme et de la bureaucratie ; — *c.* La pulvérisation de la famille ; — *d.* L'exagération et la perversion de l'esprit de nouveauté ; — *e.* L'instinct d'imitation et la mode.

2e GROUPE ; *a.* Les illusions produites par l'égalité politique ; — *b.* L'accroissement des besoins, du luxe et du désir de jouissances ; — *c.* L'affaiblissement des croyances religieuses et des idées morales ; — *d.* Le relâchement des liens sociaux et l'inaction des classes dirigeantes.

Le premier groupe nous explique le mouvement socialiste en lui-même ; le deuxième, son caractère moderne, l'antagonisme des classes à l'état aigu.

a. La première cause signalée est l'exaltation de l'idée d'État et la démocratisation progressive des gouvernements, deux idées connexes.

L'État et l'Individu sont, au point de vue du développement des attributions, deux rivaux, deux ennemis. L'État, c'est l'*autorité ;* l'individu, c'est la *liberté :* deux termes qui se limitent, se circonscrivent ; l'exaltation de l'État a pour conséquence forcée l'anéantissement de la liberté individuelle. Jamais l'idée d'État ne fut plus exagérée que dans la cité antique ; jamais non plus la liberté individuelle ne fut plus maltraitée. Écoutons Fustel de Coulanges : « C'est une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines que d'avoir cru que, dans les cités anciennes, l'homme jouissait de

la liberté ; il n'en avait pas même l'idée ! Le gouvernement s'appelle tour à tour monarchie, aristocratie, démocratie ; mais aucune de ces révolutions ne donne aux hommes la vraie liberté, la liberté individuelle. » Et, en effet, considérez la religion, la puissance paternelle, le mariage, le foyer domestique, toutes ces choses qui semblent relever exclusivement de la liberté individuelle : vous trouverez partout, dans la société antique, la main de l'État !

Voici, plus près de nous, l'exaltation de l'idée d'État, personnifié dans un homme, comme sous les empereurs romains ; Louis XIV peut dire : « *L'État c'est moi!* » Et, en effet, toute l'administration passe aux mains des intendants ; la vie locale s'éteint ; les États-Généraux sont réduits au silence depuis 1614 ; les campagnes sont désertées et une Cour servile s'assemble autour du Maître ; l'industrie et le commerce sont écrasés sous des règlements de plus en plus oppressifs; le Roi prend même la direction des Lettres, des Sciences et des Arts. Voilà ce qu'on a appelé le Grand Siècle et le Grand Roi ! L'histoire, telle qu'elle a été faite dans le passé, est un guide trompeur ; elle ne relate que les faits éclatants, les faits et les gestes de l'État ; une petite société libre, pleine de sève individuelle, pratiquant les vertus domestiques, travaillant comme une ruche d'abeilles et jouissant des bienfaits de la paix, n'a pas d'histoire ; mais c'est elle qui est dans la vérité et la bonne voie ! Le Play, dans la *Réforme sociale*, a bien raison de faire remonter à l'absolutisme des derniers Valois les maux dont nous souffrons encore aujourd'hui, ces alternatives de despotisme et de licence entre les-

quelles nous sommes ballotés depuis un siècle. C'est le résultat de l'exaltation d'État, qui, quand il est le maître, ne connaît plus de frein, et de l'amoindrissement de l'individu, qui, quand il arrive à secouer le joug, manifeste une violence d'enfant sans éducation et sans discipline !

On se trompe du tout au tout si l'on croit que la force peut venir de l'État aux individus ; c'est le contraire qui est vrai. Or, la vie publique ne peut se développer qu'au détriment de la vie privée ; et l'exaltation de l'État est fatale à la vie privée.

Quels ont été les résultats de cette exaltation de l'État sous la monarchie absolue ? L'État a sombré bientôt sous ses propres excès, ses prodigalités, sa corruption. Et les individus ? Si l'on écarte le décor extérieur, les splendeurs de la Cour et les hauts faits d'armes, bientôt suivis de désastreuses défaites, on constate l'abaissement général des caractères, la paralysie de l'initiative et de l'énergie individuelles, et finalement la misère générale, dont Labruyère, Vauban et autres nous ont laissé des peintures saisissantes.

Eh bien ! cette exaltation de l'État, qui s'était faite autrefois comme spontanément, fruit de la guerre et de la conquête ou de l'ambition des rois, a été entreprise en ces derniers temps théoriquement et de propos délibéré, notamment par l'école allemande. On a représenté la société comme un organisme vivant, un être supérieur, et l'État comme le cerveau de la société. Tout cela est creux et vide. L'État est une pure abstraction, la collectivité des individus, n'agissant que par l'entremise d'individus, ne vivant que de la sève

des individus et des richesses individuelles. C'est l'évidence même ! Mais tout cela a faussé la véritable notion de l'État et a singulièrement contribué au succès du socialisme. Seulement, les socialistes contemporains ont pris dans l'État, ainsi glorifié, ce qui leur convenait et rejeté le reste. L'État offre à l'esprit deux idées : l'idée d'*autorité* et l'idée de *patrie;* et c'est souvent la seconde qui fait accepter la première ; les socialistes renient carrément l'idée de *patrie;* l'internationalisme est le trait caractéristique et affligeant de l'école ; ils gardent seulement l'idée d'*autorité* et de contrainte légale, dont ils prétendent se servir pour arriver à leurs fins. Or, si l'exaltation de l'idée de *patrie* (idée dominante dans État antique) ne peut produire que dévouement et héroïsme, l'exaltation de l'idée d'autorité et de contrainte ne peut amener que dépression et affaissement de l'individu : c'est le caractère propre de l'esclavage.

Par un autre côté encore, l'exaltation de l'État moderne est bien plus pernicieuse qu'elle ne l'était jadis, dans des sociétés vivant surtout de guerre et de conquêtes. Pour faire la guerre, il faut surtout du dévouement, entretenu par l'idée de la patrie, de l'abnégation et de la discipline. Dans les sociétés industrielles modernes, vivant du travail, sous le régime de la concurrence, il faut de l'initiative, de l'originalité, de l'énergie, du jugement, de la prévoyance ; en un mot, le plus large développement de toutes les facultés de l'individu. L'exemple du magnifique essor économique pris par l'Angleterre et par les États-Unis sous le régime de la liberté, de l'initiative et de l'aide par soi-

même, n'est-il pas assez concluant? L'œuvre la plus essentielle aujourd'hui, est de rectifier la notion de l'État, de rejeter les idées creuses et dangereuses d'organisme vivant, de montrer que l'État n'est que la « nation politiquement organisée » et disposant de la force de l'association ; que, par conséquent, l'État est une force, point une intelligence ; que cette force a besoin de direction et qu'elle est, en fait, dirigée par le Gouvernement, qu'il faut se garder de confondre avec l'État.

Mais, le Gouvernement aujourd'hui, dans les pays démocratiques, n'est-ce pas le peuple lui-même? Pourquoi mettre des limites si jalousement à son pouvoir? Nous sommes amenés par là à l'examen d'un phénomène politique et social qui a grandement favorisé le développement des attributions de l'État et de l'idée socialiste.

C'est un fait constant que, depuis la Révolution française et particulièrement depuis la seconde moitié de ce siècle, tous les Gouvernements ont de plus en plus incliné vers la décromatie. En France, après un abaissement progressif du cens, le suffrage universel a été proclamé, et l'on a pu constater en ces derniers temps une tendance marquée à la domination directe du peuple. Aux États-Unis, toutes les conditions primitives de cens ont peu à peu disparu. En Espagne, en Portugal, en Grèce, au Mexique, dans la République Argentine, au Brésil, en Belgique, le suffrage universel a successivement triomphé. En Italie, en Autriche, le cens s'est abaissé; en Angleterre, le suffrage s'est progressivement élargi, et la Chambre des Lords est gran-



dement menacée. Il y a là un phénomène à peu près universel et qui semble irrésistible.

Ce phénomène a puissamment contribué au développement du socialisme : par l'opinion que l'on s'est faite du Gouvernement démocratique et par son fonctionnement même.

Et d'abord, cette transformation du principe d'autorité a singulièrement contribué à vulgariser la croyance qu'il n'y a pas de limites au pouvoir du Gouvernement. Beaucoup ont dit, avec un de nos plus brillants publicistes : « Qu'importe à un peuple d'être beaucoup gouverné, quand ce peuple est à lui-même son Gouvernement? (1) » — C'est là un des plus dangereux sophismes des temps modernes. H. Spencer l'a fort bien caractérisé quand il a dit : « La grande superstition de la politique d'autrefois, c'était le droit divin des Rois ; la grande superstition de la politique d'aujourd'hui, c'est le droit divin des Parlements. L'huile d'onction, semble-t-il, a glissé, sans qu'on y prenne garde, d'une seule tête sur celle d'un grand nombre, les consacrant eux et leurs décrets. »

Peut-on soutenir sérieusement que les Gouvernements, en se démocratisant, acquièrent plus de moralité et de lumières? Il faudrait être doué d'une forte dose d'optimisme. Ce n'est, certes, ni aux États-Unis, ni en France, que cette thèse trouverait un appui dans les faits. Il faut donc dire, avec Spencer : « La fonction du libéralisme dans le passé a été de mettre une limite au pouvoir des Rois. La fonction du vrai libéra-

(1) Dupont-White, *La centralisation*

lisme dans l'avenir sera de limiter la puissance des Parlements. »

Par une autre raison encore, qui se rattache à la précédente, la démocratisation des Gouvernements a grandement favorisé le socialisme. Le peuple, arrivant à l'exercice du pouvoir, a voulu qu'il fût exercé en sa faveur. Les classes dirigeantes avaient donné l'exemple, et elles le font encore aujourd'hui, en appelant l'État à leur aide, pour qu'il leur assure des profits convenables au moyen de la protection douanière. Seulement, les besoins et les appétits des classes inférieures sont naturellement plus nombreux et plus variés, à raison de l'infériorité même de leur condition ; de là ces appels multipliés à l'État.

De plus, la démocratie a fait surgir une classe de plus en plus nombreuse de politiciens, qui, sans mérite personnel, ne peuvent arriver qu'en flattant le peuple, en lui faisant de pompeuses promesses, et qui n'ont d'autre moyen de se maintenir que de solliciter en faveur de leurs électeurs. Avec cela, le régime parlementaire, tel qu'il a été pratiqué, a abouti à mettre le Gouvernement à la merci des représentants du peuple ; au lieu de gouverner, il s'est laissé gouverner et, comme il est beaucoup plus difficile de ressaisir les rênes que de ne pas les laisser aller, quand il a voulu les reprendre, il a été renversé.

Il y a, dans nos mœurs électorales et parlementaires, un grave péril ; d'autant plus que le mal est à la racine même du pouvoir et que les pouvoirs n'aiment pas à abdiquer, ni à se diminuer. Cependant, il faudra de toute nécessité y remédier ; la plaie est visible pour

tous les esprits réfléchis, et, en s'étendant, elle menace de gâter tout à fait le régime parlementaire et le Gouvernement ; il faudra, sous peine de tomber dans l'anarchie, puis dans le césarisme, que la constitution donne au pouvoir exécutif plus de force et d'indépendance vis-à-vis des représentants : le seul moyen d'enlever du crédit aux politiciens est de paralyser l'action qu'ils n'ont que trop exercée sur la marche gouvernementale.

b. La deuxième cause que nous avons indiquée est le développement du fonctionnarisme et de la bureaucratie.

Tout le monde sent ce mal, tout le monde le dénonce, et cependant le mal va toujours en s'étendant ! Le Play, dans la *Réforme sociale*, a admirablement mis en lumière les causes du développement et les nuisances de la bureaucratie.

La bureaucratie prit un immense développement sous Colbert, avec le règne des intendants, par le moyen desquels l'État se substitua de proche en proche aux pouvoirs locaux, aux corporations et aux familles, et envahit tous les domaines de la vie privée ; et, après une aspiration puissante vers la liberté en 1789, la centralisation, avec la bureaucratie, fut portée à outrance sous le Gouvernement révolutionnaire. Depuis lors, les Gouvernements ont bien souvent changé ; la bureaucratie est restée et s'est développée, suivant la tendance naturelle de tout organisme permanent. Ses progrès peuvent être suivis pas à pas dans le budget des dépenses depuis trente ans.

Or, la bureaucratie développe, avec les fonctions

publiques, l'idée socialiste, surtout par la direction imprimée à l'opinion et aux aspirations du peuple. Grâce à la dépression des énergies individuelles, le goût des fonctions publiques, offrant la sécurité et demandant peu d'initiative, s'est répandu dans la nation, d'autant plus que le nombre se multipliant indéfiniment, tous ont cru pouvoir y prétendre, et que ces fonctions ont pris plus d'importance.

Les fonctionnaires en sont arrivés à occuper dans l'opinion une place prépondérante ; les professions libres ont été déconsidérées et délaissées. C'est l'observation qu'on peut faire chaque jour : le fils du laboureur cherche un emploi dans le fonctionnarisme ou dans les professions libérales qui y mènent ; le fils du fonctionnaire ou de l'avocat ne retourne pas aux champs. Ainsi, le défaut d'énergie et l'ambition poussent vers les fonctions publiques. Cependant, le nombre des emplois publics est limité, le nombre des candidats ne l'est pas ; les conséquences sont l'abaissement des caractères, le développement du favoritisme, des germes nombreux de mécontentement par suite d'ambitions déçues, et surtout une armée de déclassés, inaptes aux professions libres, armée où se recrute la cohorte des politiciens, pour lesquels le socialisme devient un *tremplin* et une *profession*.

c. Nous avons indiqué, comme troisième cause, la pulvérisation de la famille. C'est là un des plus grands vices de l'organisation sociale en France. Le Play, dont on peut ne pas partager toutes les vues, a eu raison de voir là la base de la réforme sociale.

Naturellement, la famille a deux tâches capitales :



discipliner et former l'homme ; recueillir et soutenir les infirmes et les incapables.

Discipliner et former l'homme : c'est la plus pressante des nécessités sociales. Ceux qui ont cru l'homme naturellement bon ne comprennent pas cela ; mais c'est le plus dangereux des sophismes. L'homme est doué d'instincts naturels aveugles, étrangers à toute idée de moralité et de droit. Abandonné à ses instincts, il agira donc au mépris du droit et de la moralité ; il méconnaîtra la règle et la contrainte ; c'est-à-dire qu'il se montrera antisociable ; car l'état social ne se peut maintenir que par la règle et la contrainte ; si la règle n'est pas librement acceptée, il faudra qu'elle soit imposée ; d'où une cause incessante de trouble social.

Or, ce n'est que par l'éducation que s'apprennent la règle et la contrainte que l'homme est obligé de s'imposer constamment ; et l'éducation, œuvre laborieuse et longue, œuvre d'amour et de dévouement, ne peut être que l'œuvre de la famille. C'est la fonction la plus essentielle de la vie sociale. Pour cela, il faut que la famille soit fortement constituée, que l'autorité soit forte et respectée. Or, ne constatons-nous pas tous les jours un relâchement général du respect de l'autorité ? Pour que l'autorité soit respectée, il faut qu'on apprenne à la respecter dans la famille : c'est l'école primaire du respect.

Une autre fonction essentielle de la famille consiste à recueillir et à soutenir les membres infirmes et incapables. Qui pourrait nier que cette tâche incombe naturellement à la famille ? L'hérédité, la solidarité familiales sont des lois naturelles éclatantes. Le patrimoine

familial est le gage de cette obligation naturelle. Pour cela, il faut que la famille soit permanente, que le foyer soit stable et durable. Or, la famille française moderne est essentiellement instable. Il y a, à cet égard, un contraste frappant entre l'état actuel et l'ancien et avec la constitution de la famille dans d'autres pays, comme l'Angleterre, où la famille est forte et durable ; chez nous, elle est réduite en poussière à chaque génération ; dès lors, les membres infirmes et incapables tombent forcément à la charge de la société, de l'État ; et, parce que la famille n'existe plus que comme une institution éphémère, on se tourne vers l'État, qui est permanent, et on lui demande de remplir le rôle qui appartient naturellement à la première.

En résumé, pour que la famille puisse remplir sa double mission, il faut une autorité paternelle forte et respectée, un foyer stable et permanent ; or nous n'avons plus rien de tout cela, et c'est là une cause très active du développement du socialisme. La famille n'a pas d'ennemis plus acharnés que les socialistes !

d. Une autre cause encore, c'est l'exagération et la perversion de l'esprit de nouveauté. C'est le trait le plus caractéristique de notre époque. Parce que l'esprit de nouveauté a produit, dans les sciences, d'admirables effets, on l'a porté dans tous les domaines de l'activité humaine, inconsidérément, à outrance, sans remarquer qu'il est aussi stérile et dangereux dans certaines sphères que fécond dans les sciences. Le monde physique comprend une multitude d'éléments primordiaux, se groupant selon des combinaisons infiniment variées, susceptibles de modifications sans limite ; c'est un do-

maine immense offert à l'exploration humaine ; chaque pas en avant amène une découverte utile : la physique, la chimie, l'astronomie offrent à l'invention humaine un champ illimité.

Croire qu'il en est de même dans les arts, les lettres, la philosophie, la politique, est une erreur grossière. Là, l'homme doit tirer tout de son propre fonds : ou, s'il a besoin de modèles, comme dans les arts, ou d'expérience, comme dans la politique, ces modèles et ces expériences lui ont été fournis depuis le commencement du monde.

Si l'art vrai consiste dans la plus parfaite représentation de la nature, la nature est aujourd'hui ce qu'elle était il y a dix ou quarante siècles.

Si l'éloquence vraie consiste dans la plus parfaite expression des sentiments, les sentiments sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au début des sociétés. Je ne veux pas nier la perfectibilité humaine ; mais elle consiste dans une direction meilleure, dans un objet plus élevé des sentiments, d'ailleurs indestructibles, puisqu'ils sont naturels.

Si la philosophie vraie consiste dans la plus parfaite connaissance de l'homme, de ses instincts, de ses sentiments, de ses devoirs, l'objet à observer a été, depuis le commencement, à la portée de l'homme, et il est peu probable qu'on y découvre un nouveau monde.

Si la politique vraie consiste dans la plus parfaite organisation sociale, dans celle qui peut le mieux mettre l'homme en valeur, toutes les organisations sociales ont été tour à tour et à maintes reprises essayées, et il n'y a qu'à choisir et à perfectionner.

La preuve en est dans les résultats : cette soif d'innovation, cette fièvre de notre époque, qu'a-t-elle produit ?

Dans les arts, des monstruosités ridicules et grotesques, des lumières artificielles, des contrastes heurtés, une débauche d'imagination qui semble un défi à la nature et qui n'attire quelque attention que parce que le goût est, par ce besoin général, profondément altéré.

Dans les lettres, cette littérature ridicule des décadents et des symbolistes, que personne ne comprend et qui paraît à quelques-uns d'autant plus belle, véritable insulte au bon sens français et qui ne mérite pas l'honneur qu'on s'occupe d'elle, même pour la critiquer.

Dans la philosphie, un enfantement d'entités fantastiques, chimériques, que nous avons signalées : on a donné un corps, une âme, une conscience, des sentiments à une foule de choses qui n'ont qu'un tort, c'est de n'exister que dans l'imagination de leurs créateurs.

Dans la politique, cette même soif d'innovation a provoqué ce débordement de critiques passionnées et sans mesure et de projets d'organisations artificielles, qui est le fond du socialisme. On pourrait juger de l'état d'esprit des socialistes modernes par leur langage : jamais l'amour du néologisme n'a été poussé plus loin ; et il faut remonter à l'époque révolutionnaire, période d'exaltation de la personnalité humaine, pour trouver des exemples de la rhétorique ampoulée, de la métaphysique creuse, qui caractérise les productions de bien des socialistes contemporains.

Dans tous les domaines, croyant faire mieux, l'homme

a déserté et faussé la nature ; mais, comme la nature a des droits imprescriptibles, il a faussé le bon goût et altéré le bon sens ; le bon sens et le bon goût, ces deux qualités si françaises ne triompheront-elles pas de toutes ces tentatives ridicules ou téméraires ?

e. Il semble contradictoire d'indiquer comme une autre cause de développement du socialisme l'imitation et la mode. Cependant ces deux causes se concilient très bien et coexistent. L'esprit d'imitation est un instinct naturel de l'homme, beaucoup plus puissant qu'on ne se l'imagine, et dont M. Tarde a récemment exposé les lois. Ces nouveautés étranges ne sont que les écarts de quelques individualités originales et ambitieuses, qui aspirent à donner le ton aux autres, *à se faire imiter.*

Ainsi, l'influence de l'Allemagne sur les pays environnants, et notamment sur l'Autriche, est incontestable ; la Conférence de Berlin a été la réponse à la convocation de la Suisse ; les tendances du haut clergé américain ont inspiré l'Encyclique *rerum novarum*, etc. ; on pourrait multiplier les exemples.

L'instinct d'imitation est indestructible et général. Nous ne l'aurions pas spécialement mentionné ici, s'il ne s'était manifesté sous une forme particulièrement dangereuse dans le monde, même dans les classes les plus éclairées, et contre laquelle il est possible de réagir, la *mode*.

J'ai vu et je vois beaucoup de socialistes, ou soi-disant tels, qui ne le sont que par mode ; c'est bien porté, le mot est nouveau ; on se distingue du commun ; de convictions réelles, point ; d'études, fort peu ; mais

ces hommes parlent bien, et, comme le public n'y entend pas grand'chose, ils passent facilement pour sérieux ; le plus souvent, ce sont des sceptiques ; le scepticisme est notre grand péril aujourd'hui, en science sociale comme en religion.

Les socialistes par mode ne sont pas méchants, mais ils sont dangereux, parce que le public les croit et les suit. Il faut respecter toutes les convictions sincères; mais il faut blâmer ceux qui, en un pareil moment et dans une question aussi grave, sans études suffisantes, sans convictions arrêtées, se font les apôtres de théories dangereuses, dont ils ne voient et ne montrent que les côtés originaux et séduisants.

Nous arrivons au deuxième groupe de causes, à celles qui expliquent le caractère du socialisme contemporain : l'*antagonisme* et la *lutte des classes*.

a. Ce sont d'abord les illusions produites par l'égalité politique.

On a, depuis la Révolution, accouplé ces deux mots : *Liberté*, *Égalité*, et on a ainsi faussé l'opinion : il n'y a pas de régime plus propre à produire l'*inégalité* que le régime de la *liberté*. Sous tous les régimes de communauté et de contrainte (propriété collective, maîtrises et jurandes, famille patriarcale), l'individu s'élèvera moins haut et tombera moins bas ; sous le régime de la liberté, les individualités éminentes s'élèveront rapidement, tandis que les incapables et les vicieux, non soutenus, tomberont non moins vite.

Le régime de la liberté a pour conséquence logique l'*égalité des droits ;* mais il est plus propre que tous les régimes de contrainte à développer les *inégalités de*

fait, résultant de l'inégalité des aptitudes physiques, intellectuelles et morales.

Il est curieux d'observer que lès tentatives faites depuis 1789 pour imposer l'égalité coïncident avec une recrudescence de l'esprit d'inégalité, une soif de distinctions, de titres, de situations privilégiées plus grandes qu'en aucun autre pays : en refusant de reconnaître les supériorités sociales naturelles, fondées sur le talent et la vertu, on favorise les supériorités factices, fondées sur la fortune ou la faveur ; et celles-ci excitent l'envie et la révolte ; d'autant plus que les supériorités factices sont généralement plus oppressives et intolérantes que les supériorités naturelles et légitimes ; les *parvenus* traitent généralement avec une hauteur particulière leurs égaux de la veille.

Tout cela prouve qu'on lutte vainement contre la nature des choses, quand on essaie de soumettre les hommes à un nivellement que la nature repousse : l'égalité, telle qu'on l'entend aujourd'hui chez nous, est un faux dogme, qui ne pourrait être mis en pratique que par l'abolition complète de la liberté et de la civilisation. Aucune inégalité factice ne doit être créée par la loi ; aucune inégalité naturelle ne doit être comprimée par elle.

b. Une deuxième cause, qui a contribué beaucoup à donner au socialisme son caractère actuel, est l'accroissement général des besoins, du luxe et du désir de jouissance.

Il serait superflu de démontrer un fait qui éclate aux yeux sous les formes les plus variées.

Nous n'avons pas à l'apprécier ici au point de vue

moral et économique, ni à distinguer le bon et le mauvais luxe, mais à montrer son influence sur le développement de l'antagonisme social.

Cette influence s'est exercée de deux manières : 1° à mesure que le luxe se développe chez les riches, les indigents sentent plus vivement leur dénûment et la distance qui les sépare des premiers ; ils se persuadent aisément que le superflu des autres est pris sur leur nécessaire ; d'où des sentiments d'irritation et d'envie, bien naturels, hélas ! chez l'homme affamé en présence du faste qui s'étale sous ses yeux ; 2° d'autre part, l'exemple a propagé le luxe dans toutes les classes de la société. Les formes sont différentes ; toutes procèdent du même besoin de jouissances ; malheureusement, dans les couches inférieures, le luxe affecte trop souvent une forme grossière, cause active de dégradation en même temps que de misère. Celle qui a pris le développement le plus rapide et le plus inquiétant est l'alcoolisme, un péril social des plus graves, que tout le monde sent, mais contre lequel on ne fait rien !

C'est un des nombreux symptômes irrécusables du développement universel des besoins, du luxe et du désir de jouissances. Mais ce désir, qui s'étend à tous par la contagion de l'exemple et par l'habitude, engendre naturellement, chez beaucoup, qui n'ont pas les moyens de le satisfaire, des sentiments d'envie et des velléités de révolte : la vue des jouissances des uns, aggravant les privations des autres, accentue la séparation des classes et l'antagonisme social, d'autant plus que certaines formes grossières du luxe ont abaissé la moralité publique.



D'autre part, le désir de jouissance coïncide naturellement avec le désir d'éviter l'effort, qui n'en est qu'une autre forme ; de là, une tendance universelle à la diminution, non seulement de la durée de la journée de travail, mais du travail et de l'effort. C'est un fait constant, attesté par toutes les enquêtes, que l'intensité du travail a beaucoup diminué. L'enquête de 1884, sur la crise industrielle, a été particulièrement instructive à cet égard ; on y a entendu les témoignages les plus autorisés, qui s'accordent sur ce point. Du reste, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir ! Eh bien ! cela a contribué beaucoup à l'antagonisme dans l'atelier industriel et l'antagonisme a contribué à aggraver le mal. Dès que les ouvriers croient avoir des intérêts contraires à ceux des patrons, la lutte des classes est inévitable, et elle ne cessera que le jour où on aura fait cesser l'opposition d'intérêts.

c. L'affaissement des croyances religieuses et des idées morales est probablement la cause la plus active de l'antagonisme social, parce qu'elle agit sur toutes les classes de la société et sur *tous les liens naturels*.

Montesquieu a dit : « Chose admirable ! La religion « chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité « de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-« ci. » C'est qu'elle règle admirablement les devoirs des classes sociales les unes à l'égard des autres, et que l'absence d'idée religieuse ne laisse en présence que des intérêts et des appétits !

La religion prescrit : aux riches et aux puissants, la charité, l'assistance, la douceur, le dévouement ; aux pauvres et aux humbles, la résignation, le respect, la

probité ; or, si ces sentiments ne règnent pas dans les différentes classes sociales, l'harmonie sociale est impossible, l'antagonisme et la lutte sont à l'état chronique, la société marche à la dissolution ! A tous, la religion prêche le devoir, devoir différent, mais également impérieux, et la charité, qui est l'huile indispensable pour le fonctionnement de la machine sociale. L'athéisme et le matérialisme n'ont d'autre mobile à proposer que l'instinct ; et, si l'homme s'abandonne sans frein à ses instincts, la société ne peut être qu'un champ de bataille de sauvages.

On a peine à s'expliquer la contradiction inouïe d'hommes prétendant fonder l'ordre social sur l'*altruisme* et proscrire la religion, qui seule peut l'inspirer; car, prétendre que dans l'homme, abondonné à ses instincts, l'amour d'autrui peut primer l'égoïsme, c'est faire trop bon marché de la méthode d'observation !

Le scepticisme, l'athéisme, le matérialisme, répandus dans le peuple, ont été les causes les plus actives de la désagrégation sociale et de la lutte des classes. On peut constater que le déclin des croyances a coïncidé chez nous avec un malaise social de plus en plus intense; la relation des deux phénomènes a paru assez évidente à beaucoup de jeunes penseurs, pour que la nécessité du retour aux croyances et aux idées morales ait été courageusement affirmée par eux.

Ce sont les classes dirigeantes qui ont donné l'exemple de l'indifférence et du scepticisme ; elles ont fait plus, elles ont parfois déclaré la guerre à l'idée religieuse. Comme le disait naguère M. J. Lemaître : « Il s'est ren-




contré des bedeaux et des capucins de la libre pensée » ; il s'en est rencontré beaucoup trop ; et c'est là la plus grande faute, même politiquement, des temps modernes. Les classes dirigeantes recueillent aujourd'hui, avec les fruits amers de l'antagonisme social, ce qu'elles ont semé ; ce sera à elles de restaurer l'idée religieuse et morale; malheureusement, il est plus facile d'oublier la règle et la discipline que de s'y soumettre.

d. Nous avons signalé encore le relâchement des liens sociaux et l'inaction des classes dirigeantes. Cette cause est la suite et, en partie, la conséquence de la précédente. Pour le maintien de l'état social, il faut quelque chose qui relie les individualités juxtaposées et qui maintienne chacune dans sa sphère naturelle ; ce sont les *liens sociaux*. La vie sociale n'est rien autre chose que la combinaison d'activités individuelles : ce qui nécessite une discipline des volontés individuelles. Cette discipline peut être imposée ou librement acceptée ; c'est-à-dire qu'elle peut résulter de deux principes : l'*autorité* ou la *bienveillance*, dans le sens le plus large du mot.

Le principe d'autorité, si fort jadis dans la famille, dans l'atelier et dans le gouvernement, n'existe plus dans l'atelier et est singulièrement relâché dans la famille et dans le gouvernement.

A défaut d'autorité, il faudrait la bienveillance (qui peut très bien se concilier avec l'autorité). Le mot *bienveillance*, appliqué à des situations très diverses, a nécessairement un sens très large : l'humanité est composée d'un nombre restreint d'individualités fortes et éminentes, qui constitue l'avant-garde du progrès,

et d'une masse profonde d'individualités vulgaires, qui est le gros de l'armée, qui suit plus ou moins péniblement et parfois se traîne à l'arrière-garde ! La bienveillance s'appellera d'un côté charité, assistance, dévouement, patronage ; de l'autre, reconnaissance, respect, confiance. Or, sous l'influence notamment du déclin des croyances religieuses et des idées morales, tous ces sentiments se sont singulièrement affaissés. Voyez les relations de domesticité aujourd'hui et autrefois ; la différence est typique ; car elle est le résultat, non de telle ou telle institution, mais des mœurs exclusivement ; nul n'oserait prétendre qu'elles soient meilleures qu'autrefois ; les relations de domesticité sont l'objet d'une plainte universelle. Eh bien ! d'un bout à l'autre de l'organisation sociale, les mêmes causes produisent les mêmes effets !

Nous constatons sans peine, chez les inférieurs, la perte du respect, de la confiance envers les autorités naturelles et sociales, les sentiments d'envie et de haine ; en un mot, l'oubli du *devoir*. Mais faisons-nous le nôtre ? Que font les classes dirigeantes pour l'amélioration morale et matérielle des classes inférieures, qu'elles ont si mal dirigées souvent et dont le relèvement ne peut venir que d'elles ? Fort peu de chose ! Notre société est très charitable ; elle donne beaucoup, mais elle *fait* très peu. L'aumône n'est qu'un baume, souvent un narcotique; quelquefois, faite sans discernement, elle aggrave le mal qu'elle prétend guérir ; elle dégrade celui qui la reçoit et sépare les classes sociales au lieu de les rapprocher.

Ce rapprochement, cette *pénétration* ne peut être

que l'œuvre des classes dirigeantes : que faisons-nous pour cela?

Cependant, que de choses pourraient être faites!

Dans une société où les liens sociaux sont relâchés à ce point, le socialisme se développe naturellement comme l'ivraie dans une terre non travaillée. Cette situation met en présence quelques individus puissants et riches et une masse beaucoup plus nombreuse, faible et sans secours : il est tout naturel, quand les institutions politiques l'ont appelée à l'exercice du pouvoir, qu'elle cherche dans le pouvoir, dans l'État, un appui à sa faiblesse et une providence.

Voilà les principales causes du socialisme et de son caractère moderne. Les signaler, c'est indiquer les véritables remèdes applicables au mal, dont on parle beaucoup, mais qu'on laisse se développer d'une manière inquiétante pour l'avenir de notre société.

ÉTYMOLOGIE ORIENTALE

DE QUELQUES TERMES

DU VOCABULAIRE BASQUE

Par M. le comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Au nombre des hypothèses les plus étranges suscitées par le désir d'expliquer l'origine de l'euskara, il convient de mentionner celle qui consiste à en faire un dialecte sémitique. L'examen le plus superficiel suffit à démontrer son peu de fondement. Il n'y a, en réalité, que fort peu d'éléments syro-arabes dans l'idiome basque. Cela semblera d'autant plus étrange que, pendant plusieurs siècles, les montagnards pyrénéens durent se trouver en lutte constante avec les envahisseurs musulmans.

L'on peut répartir en différents groupes les mots basques d'abord déclarés apparentés à l'hébreu ou à l'arabe.

Le premier comprendra des termes n'ayant entre eux qu'une analogie purement fortuite, ainsi que le démontre l'étude des lois phonétiques. Citons p. ex. le basque *hiria*, « ville », rapproché bien à tort de l'hébreu-phénicien *hir*. En effet, la forme primitive

était certainement *ili*. C'est ce que prouve le nom de *iliberri* ou *iliberi*, litt. « ville neuve », porté par plusieurs cités de l'antique Ibérie. Le durcissement de la liquide en gutturale constitue un phénomène d'apparition plus récente.

Une deuxième classe sera constituée par les vocables dont l'origine sémitique est, sinon parfaitement inadmissible, du moins fort douteuse. Donnons comme exemple *nerubea*, « serviteur », litt. « homme inférieur, en dessous », de *be*, « sub, subtùs », et *nerkatoa* ou *neskatoa*, « servante. » Voudra-t-on rapprocher le radical *ner* qui existe dans ces mots de l'hébreu *naar*, « garçon, enfant », et *naar kathon*, « infans, puerulus »? Mais, est-ce qu'une racine toute semblable n'existe pas aussi dans le domaine indo-européen? Rappelons le sanskrit *nâra*, « vir, homo », d'où *vanâra*, « simius », litt. « sicut homo », aussi bien que le grec ανήρ. Qui nous dit que le même vocable n'ait pas jadis existé en gaulois, auquel les indigènes des Pyrénées purent fort bien l'emprunter?

Rangeons dans notre troisième liste certains termes basques visiblement sémitiques, mais pris par l'intermédiaire des dialectes romans. Tel est p. ex. le cas pour *zaragoila* « culotte », dérivé sans doute de l'arabe *sera*, *wâl*, en passant par l'espagnol *zaragüelles*. Ajoutons, par parenthèse, que l'origine sémitique du mot arabe, certainement apparenté au grec σαραβαρα, reste bien problématique. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il est plus probablement perse.

Il en sera de même pour *gisua*, « chaux », venu de l'arabe *giz*, « craie », par le canal du portugais *gis*, lequel a le même sens.

Enfin, n'est-ce pas simplement le français *séide* que l'on retrouve dans *sehia*, « serviteur, domestique » ? Ce n'était, suivant toute apparence, à l'origine, que le nom d'un affranchi bien connu de Mohammed.

Passons maintenant à la liste, fort courte d'ailleurs, des éléments lexicographiques du Basque vraisemblement, sinon certainement, de provenance orientale.

On a déjà rapproché, et avec toute raison suivant nous, le premier élément du locatif ou inessif basque *baithan*, *baitan*, du substantif hébreu et arabe *beith*, « maison ». Il ne s'emploie que lorsque l'on parle d'êtres doués de raison. L'on dira p. ex. plus correctement *nere-baitan*, « in me », litt. « in domo meâ », que *nitan* ou *neretan*, formes qui cependant se rencontrent quelquefois usitées. A quelle époque est-il entré dans la langue ? C'est ce que le défaut de renseignements ne permet guère de préciser.

Un autre mot euskarien, que nous n'hésitons pas à déclarer pris aux dialectes des enfants de Sem, c'est *nagusia*, « le maître », lequel se présente aussi sous les formes dialectales *nausia*, *nabusia*. L'on y reconnaîtra sans peine l'Éthiopien *negusch*, « seigneur, prince », que vraisemblablement les conquérants maures firent connaître aux habitants des Pyrénées. Il devint, dans leur idiome, synonyme du terme plus ancien *yauna*, qui, comme nous nous sommes efforcé de l'établir dans un précédent travail, pourrait bien n'être qu'une corruption de l'espagnol *don*.

Quelques autres emprunts auraient plus vraisemblablement été faits aux vieux dialectes indigènes du Maghreb. L'on résisterait, par exemple, difficilement à la tentation de rapprocher le basque *akherra*, « le bouc »,

des termes désignant le mouton chez diverses tribus de sang kabile. Pour ce mot, l'on a *ikherri* en zonaoua, comme le fait remarquer M. Basset, *akheri* en beni-menacer, *akha* en kélouï (dialecte de l'oasis d'Asben). On sait combien le mouton et la chèvre se rapprochent l'un de l'autre au point de vue de l'histoire naturelle.

Du reste, faisons remarquer que ces vocables chamitiques pourraient bien avoir eux-mêmes une origine sémitique. Que l'on se rappelle l'hébreu-phénicien *karr*, « mâle du menu bétail, bélier ou bouc », l'assyrien *kirrou*.

Il serait difficile d'ailleurs de ne pas rattacher à la même souche le béarnais *quirou*, « bouc ». Ce serait donc un de ces rarissimes noms d'animaux de nos dialectes européens auxquels on peut, sans trop de témérité, attribuer une origine orientale.

Sans oublier à quel point la prudence est de rigueur, lorsqu'il s'agit d'étymologies proprement verbales, pouvons-nous croire que c'est par pur hasard que *sar* possède le sens de « entrer », à la fois en beni-menacer et en basque. Qu'on ne s'étonne pas qu'un terme si usuel ait pu être emprunté. Est-ce que *sortire*, dans le sens de « sortir », ne constitue pas un gallicisme assez récemment introduit en italien ? Tout nous porte à croire d'ailleurs que, bien avant l'apparition des Maures et peut-être même des Phéniciens, les tribus de la côte nord de l'Afrique entretenaient des relations aussi étroites que suivies avec l'Ibérie. Un savant anthropologiste retrouve aujourd'hui encore des types Berbers à peu près purs chez beaucoup d'Andalous.

NAPOLÉON

et la Disette de 1812

A PROPOS D'UNE ÉMEUTE AUX HALLES DE CAEN

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

I.

C'est en parcourant la correspondance de Napoléon 1er, pendant les années 1811 et 1812, que l'on peut le mieux se faire une idée de la prodigieuse activité de son esprit et de son incomparable ubiquité intellectuelle. A ce moment décisif de son règne, celui qui devait ouvrir l'ère des grandes catastrophes, la plupart des lettres de l'Empereur sont consacrées à l'organisation de la Grande armée. Pour assurer le succès de sa gigantesque entreprise contre la Russie, à tout instant il adresse de longues notes à ses généraux et maréchaux, principalement au maréchal Davout, qui commandait le corps d'observation de l'Elbe à Hambourg, au duc de Feltre,

ministre de la guerre, ou au vice-amiral Decrès, ministre de la marine. Là, dans l'ordre des choses militaires, on le voit calculant tout, avec une rigueur presque mathématique, depuis l'ensemble des combinaisons, qu'il ne perdait jamais de vue, jusqu'aux plus infimes détails, gourmandant au besoin le comte Daru, auquel il écrit qu'il « n'approuve pas qu'on ne mette que 600 livres de poids dans un grand caisson d'ambulance, tandis qu'on peut en mettre 1,500 ».

Comme pour se délasser par de petits intermèdes du grand drame qu'il préparait, il daigne appliquer ses admirables facultés aux plus minuscules intérêts de son immense empire.

Au Ministre de la marine, qui lui propose de nommer membres de la Légion d'honneur deux auditeurs au Conseil d'État, qui viennent d'accomplir avec succès une mission à Batavia, il répondra : « Ils sont trop jeunes. Si je donne la Légion d'honneur pour avoir été aux colonies, qu'aurais-je donc à donner à ceux qui prendront des bâtiments anglais ? » Au comte de Montesquiou, grand chambellan de Paris, il écrira : « Je vous renvoie la liste des jeunes gens et des demoiselles qui sont invités aux bals, sans l'approuver. Toutes les demoiselles dont les mères ou tantes sont invitées peuvent venir. Il serait inconvenant d'inviter des demoiselles dont les mères ne seraient pas priées. »

Un jour, il dictera une note au Conseil du commerce sur les betteraves, une autre fois il exigera la révocation d'un agent français, parce qu'il « vit à Copenhague avec une fille » (16 févr. 1812) ; ou bien il s'occupera d'un secours de 6,000 francs à donner au compositeur

Zingarelli, qui se trouve dans un état de détresse à Paris.

En lisant cette correspondance du commencement de 1812, on s'étonne qu'une intelligence, capable, au milieu de conceptions colossales, de ne rien négliger des infiniment petits de la politique intérieure, reste, pour ainsi dire, indifférente aux souffrances occasionnées par une famine qu'aggravait le chômage, résultant de la crise industrielle qui désolait la France. Parmi toutes ces lettres, qui touchaient à tant de questions, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, on ne trouve en effet, à la date du 8 février, qu'une simple note pour faire distribuer à Paris 30,000 livres de pain et 30,000 soupes économiques. Il est vrai qu'à titre de « principal propriétaire de ces cantons », l'Empereur ordonne en même temps des distributions à Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Compiègne, Rambouillet, Fontainebleau. Mais, comme il le laisse entendre lui-même, ce n'est là, en quelque sorte, qu'un don gracieux de suzerain, qui fait une impériale charité aux vassaux de ses domaines.

Paris et une partie de sa banlieue auront ainsi à manger pendant quelque temps. Mais le reste de la France, que va-t-il devenir ?

C'étaient justement les contrées les plus voisines de la capitale qui avaient eu le moins à souffrir de la mauvaise récolte de 1811, telles que la Brie et la Beauce. Au contraire, dans les départements du Nord et du Midi, surtout en Normandie, le mal était extrême (1).

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, tome 1er, pages 497 et 498.

A Caen, à la fin de février 1812, le blé se vendait 66 francs le sac, environ le double du prix ordinaire. « Ce n'était pas encore la famine, mais l'éloignement de la récolte et la hausse qui se produisait régulièrement à chaque marché donnaient de légitimes inquiétudes. La misère était grande et se compliquait encore des rigueurs de l'hiver (1). »

Comment s'expliquer cette sollicitude de l'Empereur pour Paris et son indifférence pour la province ? Faut-il croire qu'il ne se préoccupait tant d'assurer leur pain quotidien aux Parisiens que parce qu'il redoutait, au moment d'entreprendre la campagne de Russie, de laisser derrière lui quelque prétexte de mécontentement dans la grande ville qui fut tant de fois le foyer d'insurrections aussi formidables qu'inattendues? L'histoire n'enseignait-elle pas que le mauvais exemple vient toujours de Paris, et que la province ne se met jamais en branle, tant que la capitale reste calme !

Si telle était la pensée du maître de la France, un tout petit événement se chargea bientôt de donner tort à son calcul égoïste et d'imprimer une nouvelle orientation à sa politique. Soudain, sans transition, la correspondance, qui, jusque-là, avait gardé un silence significatif sur la disette dont souffraient les départements, la correspondance s'inquiète de la cherté du blé et du mauvais approvisionnement des halles dans les différentes villes de l'Empire.

Le 10 mars 1812, premier cri d'alarme. Napoléon

(1) Canivet: *Émeute du 2 mars 1812, à Caen.*

rappelle au comte Collin de Sussy, ministre des manufactures et du commerce, qu'il reste 710,000 fr. disponibles sur le million destiné au service des subsistances. « Comme nous sommes dans l'époque la plus fâcheuse de l'année, lui écrit-il, il est convenable que vous me présentiez un projet pour la répartition de ce reste de fonds ».

Dès le lendemain, 11 mars, il dicte une note sur les subsistances au conseil des ministres. « Sa Majesté, dit la Correspondance, se fait rendre compte de la ressource qu'offrent, pour les secours à la classe indigente du peuple, les soupes à la Rumford qui n'exigent point de blé. Il faudrait ordonner à l'administration des villes et aux préfets de faire établir partout une grande quantité de fourneaux pour les soupes, non seulement à délivrer gratis, mais encore à vendre ...».

L'Empereur ajoute à ces observations les questions suivantes : « Quelle est la manière de se procurer dix millions pour subvenir aux besoins de la classe indigente de la France, pour l'indemniser de la hausse du blé ?... »

Le 17 mars, lettre au comte Daru pour se plaindre des retards apportés aux affaires par la maladie du Ministre de l'Intérieur. « Il y a huit jours, dit-il, qu'un conseil de subsistances doit avoir lieu ; pendant ce temps, le peuple souffre d'un mal auquel on ne porte point de remède ».

Le 27 mars, nouvelle lettre au comte Collin de Sussy. « Le procès-verbal de la séance du conseil des subsistances du 24 mars ne me fait pas connaître la situation des choses. Demandez au comte Maret d'y faire insérer

les renseignements accoutumés, c'est-à-dire la situation des achats, les quantités de farine, de blé, et les lieux où tout cela se trouve, afin que je puisse me faire une idée de notre situation actuelle ».

Ainsi, du 10 au 27 mars, après plusieurs mois d'indifférence, voilà en quelques jours quatre lettres ou avertissements de l'Empereur, pour harceler les fonctionnaires et leur indiquer les moyens de fournir des subsistances aux départements où sévissait la famine.

Une si ardente commisération pour les misères du peuple, succédant subitement à un si long interrègne de sensibilité, serait bien fait pour étonner, si ce réveil de pitié n'était expliqué par un tout petit événement, qui parut cependant gros de menaces au conquérant. Sur le point de quitter la France, où il ne laisserait qu'une poignée de vétérans pour veiller au salut de l'Empire, de l'impératrice et du roi de Rome, Napoléon, avant de s'enfoncer dans les steppes de la Russie, ne put apprendre sans un mouvement de colère qu'il ne fallait plus compter sur l'impassibilité de la province.

Qu'était-il donc arrivé? Tout simplement une échauffourée à la halle de Caen, ce que l'on appelait sous l'ancien régime une émotion populaire. Des cris, des discours, des huées, deux ou trois fonctionnaires un peu malmenés, conspués, comme disent aujourd'hui les mutins de nos écoles ; puis, un moulin envahi et quelques sacs renversés ou volés. Ce fut tout ; mais cela suffit pour donner lieu à une répression sans exemple dans l'histoire des crimes légaux. Car l'Empereur jugea qu'il fallait d'abord terrifier le pays.

Toutefois, tandis qu'il expédiait en toute hâte de

Paris une commission militaire, chargée à l'avance (1) de prononcer huit condamnations à mort, sans compter les travaux forcés et la réclusion, il savait profiter de la leçon que lui avaient donnée les émeutiers de Basse-Normandie. Immédiatement il se mettait à la besogne et sans répit, comme nous l'atteste sa correspondance, après avoir effrayé, il s'efforçait d'apaiser la bête déchaînée en lui jetant le morceau de pain, qu'on avait jusque-là négligé de lui accorder.

C'était par là qu'on aurait dû commencer. Mais il semblerait vraiment, à voir la marche des choses historiques, que rien de juste ne peut se conquérir sans plus ou moins d'injustice. Les pauvres diables de la halle de Caen en firent la triste expérience. Sans leur rébellion, le pouvoir central aurait probablement continué de fermer les yeux sur les cruelles souffrances du peuple en province. Sous un gouvernement moins despotique, on se serait contenté d'infliger aux plus coupables quelques peines correctionnelles. La disproportion entre la faute et le châtiment en fit des martyrs.

(1) D'après M. Le Sénécal, les officiers de l'expédition, dans leur visite à l'École d'équitation, auraient dit « qu'à leur départ de Paris, ils savaient que le nombre des victimes était fixé et devait être rempli ».

M. Charles Le Sénécal, qui avait été dans sa jeunesse témoin des principaux faits de l'émeute de 1812, a laissé sur cet événement des souvenirs inédits, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Caen. Il est intitulé : *Prétendue révolte de la famine ayant eu lieu à Caen le 2 mars 1812 et objet du prétendu jugement ci-annexé.* Ce titre semblerait indiquer un pamphlet ; mais le récit qui le suit est sincère, et l'auteur y prend toujours le soin de nous avertir quand il se fait l'écho d'un « on-dit », recueilli de la bouche des contemporains.

II.

Au commencement de l'année 1812, malgré les distributions de soupes qui se faisaient au dépôt de mendicité, situé à l'Abbaye-aux-Dames, les pauvres de Caen souffraient cruellement de la cherté du pain. A cette cause locale de misère s'ajoutait, comme dans tout le reste de la France, le manque d'ouvrage qui résultait de la crise industrielle. Cependant, la classe ouvrière, si rudement éprouvée, ne paraissait pas s'agiter. On n'avait signalé aucune tentative de violence contre les boulangers ou les agents des subsistances.

Mais cette tranquillité n'était qu'apparente, et la révolte se préparait sourdement dans les esprits. Tous les vieux préjugés populaires sur les accaparements commençaient à troubler les cervelles, probablement excitées par des agitateurs, personnages louches que soudoient les partis, ou qui travaillent pour leur compte en spéculant sur le désordre.

Les premiers grondements de l'émeute se firent entendre, dans la matinée du 2 mars, sous les voûtes de l'ancienne église Saint-Sauveur, transformée en halle aux grains depuis 1791. L'heure était singulièrement choisie, car ce jour-là, paraît-il, (1) le marché était

(1) Lettre du Commissaire spécial, à la date du 3 mars. Archives du Calvados. Nous devons exprimer ici à M. Bénet, l'érudit archiviste du Calvados, tous nos remerciements pour les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir, à l'occasion de recherches dans des liasses de documents qui attendent encore leur classement définitif.

fort bien approvisionné, et le blé, moins cher, avait entraîné naturellement une baisse sensible sur le prix du pain. Mais rendez-vous avait été pris sans doute à l'avance. Des attroupements, nombreux et menaçants, se formèrent entre les lourds piliers de la halle. Les femmes surtout se montraient très animées. Elles entourèrent les cultivateurs effrayés, en demandant à grands cris que le blé fût taxé à 40 francs et l'orge à 22 francs. D'autres exigeaient que les sacs fussent partagés à l'instant entre les personnes qui se cotiseraient pour les acheter. C'était, suivant eux, la seule manière pour le peuple de se défendre contre les accapareurs, qui faisaient monter facticement le prix du pain.

Le principal orateur de la bande était un certain Lhonneur, maître d'écriture sans élèves, homme peu considéré, d'une instruction rudimentaire, mais parlant facilement. Vêtu d'une longue redingote gris sale, la tête couverte d'un chapeau rond déchiré, la barbe longue et roussâtre, les yeux petits, le teint blême, il dominait la foule de sa haute taille. Par son air misérable, il se rapprochait des pauvres diables qui l'entouraient, tandis qu'il semblait les dépasser de tout le prestige de l'intelligence et de la force physique. Aussi se pressait-on autour de lui. Un cercle bruyant hurlait, ou applaudissait ses déclamations furibondes contre les fermiers et les agents des subsistances.

Vers une heure de l'après-midi, dès qu'il fut informé des troubles de la halle, M. Lentaigne-Logivière, maire de la ville, s'empressa d'aller à la préfecture pour en conférer avec le baron Méchin, préfet du Calvados. Celui-ci fit aussitôt part de la nouvelle

au colonel Guérin, commandant la 2e légion de gendarmerie, qui concourait avec lui aux opérations du Conseil de recrutement.

Escortés de deux gendarmes, les seuls qu'on put rencontrer en ce moment, les trois fonctionnaires se rendirent en toute hâte sur la place du marché Saint-Sauveur, où les scènes de désordre avaient commencé dans la matinée.

« Nous trouvâmes, dit le préfet (1), aux portes de la halle une foule très agitée, tandis que l'intérieur retentissait de vociférations. A l'extrémité, à droite, je me fis faire place et me transportai sur ce point où je trouvai un groupe d'une quarantaine de femmes furieuses et, parmi elles, quelques hommes qui paraissaient les animer. Ma présence suspendit un instant leurs cris. Je leur représentai le mal qu'elles se faisaient à elles-mêmes par une semblable démarche et tâchai de leur faire comprendre que ce n'était que par le maintien du bon ordre qu'on pouvait attirer l'approvisionnement, qu'il n'était au pouvoir de qui que ce fût de faire que le bled fût à meilleur compte... Après de longs efforts, je commençais à être entendu favorablement, lorsqu'une femme me cria : « J'ai six enfants et pas un quarteron de pain à leur donner, point d'argent pour en acheter ». Elle accompagnait ces mots de tous les signes de la rage. Je lui demandai pourquoi, n'ayant pas d'argent pour acheter du bled, elle venait à la halle. Je ne fus pas compris. L'état de cette mal-

(1) Lettre du 3 mars au Ministre de la police générale. Archives du Calvados.

heureuse me toucha et je lui donnai une pièce de 1 franc, en lui ordonnant de se retirer. Au même instant, toutes les autres femmes levèrent les mains pour obtenir quelques pièces. J'avais environ 18 francs de cette monnaie et je les leur jetai. Cette libéralité, que je confesse intempestive (mais j'avais à dissiper ce noyau contre lequel je n'étais point en mesure d'employer la force), augmenta momentanément le désordre par l'avidité avec laquelle hommes et femmes se ruaient les uns sur les autres pour ramasser quelques pièces tombées à terre. Pendant ce temps M. le Maire était à mes côtés, opposant beaucoup de sangfroid aux invectives dont on l'accablait.

« Je parvins enfin à ramener la tranquillité dans la halle et à la faire évacuer par les turbulents. M. le colonel Guérin secondait mes efforts sur un autre point et avec un succès égal.

« Je m'indignais surtout de voir dans la halle une foule d'enfants de 12 à 13 ans, qui n'étaient certainement pas attirés dans ce lieu par le besoin d'y faire des achats.

« On me demanda de prolonger d'une demi-heure la tenue de la halle. Après m'être consulté avec M. le Maire, nous jugeâmes imprudent de faire cette concession, et les sacs furent fermés.

« Je me disposais à me retirer lorsque, passant par la porte latérale qui donne dans la rue voisine, je vis un fort groupe d'enfants s'efforcer de rentrer et qui luttaient contre le commissaire de police Oyon. Cet acharnement à mettre les enfants en avant ne me permit plus de douter que le mouvement ne fût dirigé. Je

m'avançai seul vers cette porte. J'ordonnai à ces enfants de se retirer et au commissaire de police Oyon de signaler les plus mutins, en déclarant que ceux qui persisteraient à vouloir forcer la consigne seraient arrêtés. A ce mot, une femme d'une quarantaine d'années, le visage enluminé, le bonnet presque arraché, se précipite sur le premier enfant qu'elle rencontre devant elle, en criant : « On veut mettre nos enfants à Bicêtre ! » A ces mots, toute la foule s'émut. Le commissaire de police Oyon, indigné, se jeta sur cette femme pour l'arrêter, et ce trouble prit sur le champ un caractère fort alarmant. Je n'hésitai pas à m'interposer entre le commissaire de police, qui ne m'abandonna pas, et les séditieux. Je me trouvai bientôt au milieu de la rue, et les femmes favorisaient de tout leur pouvoir la fuite de celle sur qui le commissaire avait mis la main. Je fis entendre à celles qui m'entouraient que je n'avais d'autre intention que de causer avec celle pour qui elles redoutaient un acte de sévérité, que sans doute elle avait une pétition à me présenter. J'étais près de l'atteindre, lorsqu'un homme s'approcha de moi, en disant qu'on n'arrêterait pas cette femme, que ce n'était pas la prison, mais du pain qu'il fallait donner au peuple, que les coquins étaient les maîtres, mais que cela allait cesser. Et en même temps, il me poussa par l'épaule contre une boutique qui est située vers la place, à l'extrémité de la rue de Saint-Sauveur ; je crois que c'est une boutique de faïencerie. La marchande était derrière moi et me pressait d'entrer chez elle. Je lui répondis que je ne craignais rien et que j'étais au milieu de gens qui ne manqueraient point au

respect qu'ils devaient à mes fonctions, et qui d'ailleurs étaient tous mes amis. Ces paroles furent applaudies. Je perdis de vue mon homme à barbe roussâtre et rentrai dans la halle au bout d'une demi-heure. Tout me paraissait tranquille dans l'intérieur ; je sortis par la grande porte avec M. le colonel Guérin et les deux gendarmes qui nous avaient suivis. A peine eus-je fait une vingtaine de pas sur la place Saint-Sauveur, que je fus suivi d'une foule immense, précédée d'une multitude d'enfants, et tous criant avec fureur : « Du travail et du pain ! »

« J'avais lutté pendant plus de deux heures, j'étais excédé de fatigue : j'entrai chez M. le Premier Président de la Cour impériale, où je me reposai environ cinq minutes... »

Le récit du préfet nous semble absolument digne de foi, car il y confesse lui-même ingénûment la maladresse qu'il avait commise en jetant des pièces de monnaie à la foule. Il en ressort donc avec évidence qu'il manqua, sinon de courage, au moins de sangfroid.

Jusque-là, rien de bien grave. Des cris, des huées, quelques bousculades où la dignité du premier fonctionnaire du département aurait été compromise.

Des faits rapportés par la tradition paraîtraient charger un peu plus les auteurs du désordre. D'après elle, un équarrisseur de 19 ans, Samson, surnommé Bon-Appétit, aurait crié en s'inspirant, peut-être par plaisanterie, de son état : « Passez-moi le préfet, que je l'écorche comme un vieux cheval ! ». Une femme Provost aurait frappé le baron Méchin au visage. Enfin le maire, petit homme dont la mine étrange et le cos-

tume démodé prêtaient à rire, aurait été victime aussi de la brutalité d'une femme qui le renversa sur un sac de blé. Mais nous ne devons accueillir ces racontars qu'avec la plus grande réserve ; car on n'en trouve aucune trace dans les pièces officielles du temps, telles que les rapports du commissaire spécial de police, où les prévenus de l'émeute de 1812 ne sont pas cependant ménagés.

Tandis que le préfet cherchait un refuge chez M. Lemenuet, premier président, le maire regagnait son domicile, suivi de quelques séditieux qui jetèrent des pierres dans les fenêtres de sa maison.

Seul, le colonel Guérin resta sur la place St-Sauveur en face de la foule, qu'il réussit à contenir par sa fière attitude.

C'était, dit M. Le Sénécal « un beau et grand vieillard, robuste comme un chêne, blanc comme un cygne, brutal comme Henriot et non moins redouté. » Malgré sa courageuse contenance, il était temps que l'arrivée d'un détachement de la compagnie de réserve lui apportât l'appui d'une force matérielle. Avec cette petite troupe, il parvint à faire vider entièrement la halle, dont on ferma les portes, après y avoir laissé une garde composée de deux gendarmes et de quelques hommes de la compagnie de réserve.

Le danger, loin d'être conjuré, n'était qu'ajourné. L'attroupement, en se dissipant, se répandit comme un flot dans les rues voisines. Le malheur voulut qu'une partie des émeutiers débouchât dans la rue Écuyère, au moment où le préfet y arrivait avec le président de la Cour impériale, qui venait de lui donner une courte

hospitalité. A la vue du baron Méchin, les cris redoublèrent. On le suivit jusqu'aux bureaux de la préfecture, en demandant avec fureur du pain et du travail. Parmi les plus acharnés, le fonctionnaire avait remarqué « une jeune femme de taille médiocre, grêlée, mal vêtue, échevelée », dont il donna plus tard le signalement. Un jeune homme, qui lui déclara être *basestamier* (1), l'accosta en lui disant que « le défaut d'ouvrage était la cause du tumulte, que personne ne lui en voulait, mais qu'on était courroucé contre le maire et qu'on en aurait justice. »

Lorsque le préfet eut pénétré dans les bureaux, dont on referma précipitamment la porte, la foule lança des pierres dans les vitres. Elle n'abandonna la rue qu'en apprenant qu'une autre bande de séditieux gagnait les promenades du Grand-Cours, avec l'intention d'envahir les moulins de Montaigu.

« Chez Motelay ! » criait-on de toutes parts. Et, obéissant à cette sorte de mot d'ordre, qui courait de bouche en bouche, le rassemblement tourna le dos aux bureaux de la préfecture.

Ce Motelay, dont le nom avait eu le dangereux privilège de détourner la fureur de la foule, était propriétaire des moulins de Montaigu, situés sur la rive droite de l'Orne, à l'extrémité de la promenade du Grand-Cours. « Meunier de son état, il avait introduit, dit M. Canivet, dans les procédés de mouture, quelques perfectionnements qui faisaient affluer les grains à son moulin. On eût passé à moins pour un accapareur, dans un temps où le peuple en voyait partout. »

(1) En patois normand : ouvrier qui fait des bas.

Nous ajouterons que le peuple, dans cette circonstance, n'avait peut-être pas tout à fait tort. Car nous voyons dans un rapport du 27 mars 1812, adressé au préfet par le capitaine commandant la gendarmerie du Calvados (1), « qu'un commissaire de police de Falaise avait fait arrêter les nommés Picot et Gallot, envoyés par le sieur Motelay, parce qu'ils achetaient le blé au prix demandé... » Et le sous-préfet de Falaise, en signalant la conduite de ces agents à son chef hiérarchique dans une lettre du 30 mars, ajoutait, après avoir dit que c'était insulter à la misère publique : « Il y avait, ce jour-là, très peu de blé à la halle et tout fut enlevé en un instant sans marchander. On fut obligé, à la fin, d'inviter un cultivateur à partager son sarrasin en petites portions pour satisfaire une partie des petits consommateurs qui n'avaient pas pu acheter (2). »

Bien que le sieur Motelay, comme cela ressort de ces pièces officielles, fût peu digne d'intérêt, les autorités n'en avaient pas moins le devoir de le protéger contre les violences de la multitude. Aussi, le préfet

(1) Archives du Calvados.

(2) Une pièce qui semble encore plus acccablante, c'est une lettre au préfet par le général de brigade, baron de l'Empire, commandant les départements du Calvados et de l'Orne, datée du 20 mars 1812 :

«... On m'assure que le nommé Motelet, contre lequel on a tant crié et chez qui on s'est porté le 2 mars, a des magasins énormes de grains dans une ferme au-delà de son moulin. On sait que, depuis sa banqueroute, il n'est soutenu que par des agioteurs qui ne s'engraissent que de la misère publique... » — Archives du Calvados.

s'empressa-t-il de prendre des dispositions pour réunir une force armée suffisante. Il était trop tard. Déjà la foule était arrivée à l'extrémité du Petit-Cours, sur les bords de l'Orne. Elle se divisa en deux bandes, dont l'une passa la rivière sur des barques, tandis que l'autre traversait le pont de Vaucelles pour remonter la rive droite jusqu'aux moulins de Montaigu.

Le colonel Guérin, qui s'était multiplié pendant cette journée, essaya, avec un détachement de la compagnie de réserve, de s'interposer entre l'usine de Montaigu et les séditieux. Mais il fut débordé par le flot populaire.

Le sieur Motelay n'eut que le temps de se sauver, abandonnant son moulin, qui fut immédiatement envahi et mis au pillage. Le soir était venu et, de l'autre côté de la rivière, sur le Grand-Cours, des promeneurs (1) purent apercevoir des lumières circuler devant les fenêtres de l'usine, d'où partait un brouhaha comparable à celui d'écoliers sortant de la classe. Point de cris de fureur, mais de grands éclats de rire. Après avoir vidé quelques sacs de farine d'orge, pour y substituer de la farine de froment, qu'on voulait emporter, la foule commençait à s'amuser, et l'émeute se terminait par des gamineries.

Les séditieux se dispersèrent en jetant quelques pierres inoffensives à une escouade de remplaçants de la garde nationale, qui venait d'arriver un peu tard, comme les carabiniers.

L'aspect de cettre troupe n'était pas de nature à effrayer. Au contraire. Elle se composait de pauvres

(1) Manuscrit Le Sénécal.

diables, la plupart âgés, qu'on payait pour ce service, et qui jetaient sur leurs guenilles quelques vieilles capotes de rebut, dont ils trouvaient un dépôt dans les corps de garde.

Telle était la principale force militaire dont l'autorité pouvait disposer à Caen. Tous les hommes valides étaient aux armées. De l'aveu même du préfet (1), quand il essaie, dans la soirée du 2 mars, de prendre des dispositions pour assurer l'ordre, il ne parvient à réunir que « 12 gendarmes, dont 9 montés ; 113 « hommes de la compagnie de réserve, dont la moitié « se compose de recrues admises depuis 8 jours ; des « gardes d'honneur à cheval et à pied, mais en très « petit nombre et mal armés. »

Et, dans un autre passage de cette même lettre, le préfet ajoute naïvement que « les armes manquent et « que le peu qu'on possède n'est pas en état. »

Malgré cette pénurie d'hommes et d'armes, le baron Méchin aurait dû se rassurer. Tout était bien fini à Caen dans la soirée du 2 mars. Le calme était rétabli. Et les patrouilles, qui parcoururent la ville à partir de 7 heures du soir, suffirent à dissiper certains attroupements de femmes qui s'étaient formés dans les rues de la Poste et des Quais, moins peut-être pour tenter quelque nouvelle échauffourée, que pour commenter les événements de la journée.

Les jours suivants, tranquillité complète. La ville avait repris sa physionomie habituelle. Dès le 4 mars,

(1) Lettre du baron Méchin au ministre de la police générale, 3 mars 1812, 1 h. du matin. — Archives du Calvados.

le baron Méchin pouvait écrire au sous-préfet de Caen : « Mon cher collaborateur, vous aurez sans doute été déjà instruit des troubles qui nous ont affligés dans cette ville ; et ils vous auront été exagérés. L'ordre est parfaitement rétabli... (1). »

De son côté, le commissaire spécial, dans une lettre du 5, donnait les assurances suivantes au ministre de la police : « Le calme se maintient. Quelques-uns des mutins, sans doute inquiets des mesures énergiques que l'on a prises, témoignent un repentir tardif. Plusieurs d'entre eux ont même été reporter chez le sieur Motelay le grain qu'ils y avaient volé (2). » Le lendemain, les cultivateurs, reprenant confiance, vinrent en grand nombre à la halle, qui fut très suffisamment approvisionnée. Ils y retrouvèrent intacts les sacs de blé qu'ils y avaient laissés en prenant la fuite, le jour de la bagarre.

En somme, l'émeute s'était bornée à quelques rassemblements tumultueux, grossis par un certain nombre de conscrits du Calvados et des départements voisins (3), heureux sans doute de saisir cette occasion de manifester leur mécontentement contre l'abominable système de recrutement par anticipation qui avait épuisé la France. Mais cet élément de trouble disparut, dès le lendemain matin 3 mars, avec le départ de ces victimes des levées à outrance.

(1) Archives du Calvados.

(2) Id.

(3) Lettre du préfet, du 3 mars (1 heure du matin). — Arch. du Calv.

Le peuple de Caen, réduit à ses propres forces, renonça à une nouvelle manifestation. Et les plus compromis dans l'affaire ne cherchèrent même pas à se dérober par la fuite à une répression, qui ne leur paraissait pas devoir dépasser les peines d'une condamnation correctionnelle.

Quel était en effet l'acte le plus répréhensible de la journée du 2 mars? Évidemment l'envahissement des moulins de Montaigu. Il y avait eu là vol et pillage (1). On avait brisé des vitres, endommagé le mobilier, répandu des sacs de grain sur les planchers, emporté de la farine. Mais il n'y avait point eu, comme l'avait affirmé trop légèrement le préfet sur un rapport de police, de bestiaux égorgés et jetés à la rivière. Après avoir examiné la réclamation faite par les syndics provisoires, gérant l'établissement des moulins de Montaigu, le Conseil municipal de Caen, dans la séance du 11 avril, n'accorda que 6,064 francs d'indemnité. Et, dans cette somme étaient compris le salaire des experts et les pertes résultant pour l'usine d'un *chômage de quinze jours.* Les dégâts causés par l'émeute ne devaient donc pas être d'une grande importance. Quant aux personnes, elles n'avaient subi

(1) Dans une lettre du 7 mars au préfet, le maire de Caen lui apprend « qu'il a su, par le chef du poste du moulin de Montaigu, que, dans l'après-midi du 6, un petit garçon de 10 ans a rapporté une culotte de velours bleu, une bague en or, s'ouvrant en trois, et un sac de toile. Il a déclaré que ces objets lui avaient été donnés par une femme qu'il ne connaît point et qui se trouvait trop chargée. Ces objets sont restés entre les mains de la dame Motelay ».

aucune violence. Tout s'etait borné à des cris, à des huées, à quelques pierres lancées sur une patrouille.

Traduits devant la Cour d'assises de la Manche le 23 juin 1812, les auteurs d'une sédition analogue, qui avait eu lieu le 20 février, furent tous acquittés, en considération de leur misère, de leur ignorance et de leur sexe (1).

Les mêmes arguments auraient pu être invoqués en faveur des émeutiers du 2 mars. Ils se trouvèrent naturellement sous la plume du secrétaire qui rédigea le procès-verbal de la délibération du Conseil municipal de Caen, à la date du 9 mars, cinq jours seulement après le pillage des moulins de Montaigu. Le Conseil y reconnaît en effet « que la misère, d'une part, et, de l'autre, le défaut d'instruction » sont les principales causes des désordres qui ont affligé la ville.

Si les émeutiers du 2 mars étaient poursuivis, comme cela devait être, il y avait donc lieu d'espérer que les plus coupables d'entre eux obtiendraient au moins des circonstances atténuantes.

Nous allons voir quelle justice leur fut rendue.

III.

Le lendemain de l'émeute, le maire de Caen faisait afficher, dans tous les quartiers de la ville, une lettre que venait de lui adresser le préfet du Calvados.

« La journée d'hier, y disait entre autres choses le baron Méchin, a été une journée de deuil : la voix des magistrats a cessé d'être entendue ; des hommes égarés

(1) *Papiers de M. Chemin.* Archives municipales

ont violé les propriétés et commis des excès déplorables.

« Au moment même où la halle était complètement approvisionnée, où le prix du grain baissait par une concurrence heureuse qui promettait une diminution plus forte encore, des femmes, des furieux sont accourus troubler les opérations, élever des prétentions absurdes, et, par des déportemens inconsidérés, ont fait tout ce qu'il faut pour éloigner de la ville l'abondance que la liberté du commerce peut seule y entretenir...

« On ose dire qu'il se fait des exportations. Les colporteurs de ces bruits doivent être arrêtés et punis exemplairement ; ce sont des imposteurs et des séditieux : non, il ne se fait, il ne s'est pas fait d'exportations de grains depuis qu'elle est défendue...

« Et pourquoi mettrait-on moins de confiance dans les magistrats que dans les hommes qui n'écoutent que leurs passions, qui dans tous les temps ont entraîné dans l'abyme ceux qui les ont écoutés ? Peut-on croire un seul instant, mus par un sentiment excusable, ceux qui, sous prétexte de se plaindre d'une cherté que leurs fureurs augmentent, se sont gorgés de pillage ; qui, disant qu'ils ne cherchaient que des subsistances, ont été trouvés par la police saisis de linge et d'effets précieux ?

« Monsieur le Maire, il faut que de telles indignités ne se reproduisent plus, il faut que les magistrats ramènent à leur devoir les hommes qui se sont laissés séduire et fassent punir ceux qui les ont séduits. Croient-ils donc que nulle force ne pourra les réduire ? Ne connaissent-ils donc plus l'énergie du Gouvernement ?

Se persuadent-ils que la sagesse cédera à la fureur ? et que, sous le règne du plus grand et du plus puissant des Monarques, on renouvellera impunément les scènes des temps d'anarchie ?..... »

Si l'on en croit le commissaire de police spécial, Moreau de La Rochette, cette publication était destinée à produire le meilleur effet. « Actuellement, écrivait-il au ministre de la police (1), tout semble rentré dans l'ordre. La garde d'honneur à pied et à cheval s'est ralliée à l'autorité et fait un service actif dans la ville. On est fondé à espérer que cette force armée et la publication de la lettre énergique écrite cette nuit par M. le Préfet à M. le Maire de Caen vont faire rentrer les mutins dans le devoir, et qu'enfin la formation d'ateliers sur les routes, où 400 individus trouveront dès demain du travail, détruira les prétextes de la révolte ».

Animé du plus sincère esprit de conciliation, après avoir menacé les artisans de révolte, le baron Méchin, qui compatissait aux misères réelles du peuple, s'engageait à rechercher les moyens les plus rapides de procurer de l'ouvrage aux ouvriers sans travail.

« Je me propose d'établir des ateliers publics, disait-il. Nous touchons à la belle saison; les travaux des campagnes vont s'ouvrir. Tout est donc pour nous un motif d'espérance ».

Cette promesse était comme une porte ouverte sur un avenir moins sombre. Le préfet pouvait croire qu'elle contribuerait à l'apaisement des esprits. Et il était d'autant plus autorisé à compter sur les heureux

(1) Lettre du 3 mars 1812, à midi. — Archives du Calvados.

effets de cette tentative de conciliation qu'il s'était assuré, pour cette tâche, la précieuse collaboration de l'évêque de Bayeux. Peut-être même avait-il déjà sous les yeux l'épreuve de la *Lettre pastorale aux fidèles de la ville de Caen*, qui devait être publiée le lendemain 4 mars.

Employant à peu près les mêmes arguments que le préfet, mais avec l'onction qui convenait à ses fonctions évangéliques, l'évêque s'écriait en s'adressant aux révoltés : « Vous désirez que le prix des grains soit plus modéré. Ah ! N. T. C. F., nous le désirons comme vous ; c'est le vœu de toutes les âmes honnêtes et sensibles : mais est-ce donc par des clameurs indécentes, par des assemblées illicites, par des voies de fait criminelles, par des attentats contre l'autorité légitime, que vos désirs pourront s'accomplir ? Ne voyez-vous pas, au contraire, qu'en mettant des entraves à la liberté du commerce des grains, vous forcez les cultivateurs à ne plus en apporter dans votre ville, que vous exposez par là à une disette réelle ?

« Ah ! si l'esprit de la religion vous animait, si vous étiez de vrais chrétiens, vous mettriez votre confiance en Dieu, qui nourrit les oiseaux du ciel, et qui ne permettra jamais que le juste soit abandonné. Soumis avec respect à l'autorité de notre auguste Empereur, vous attendriez avec sécurité l'exécution des mesures que sa sagesse lui suggère pour assurer la subsistance de ses sujets, qui sont tous ses enfants (1). »

(1) Extrait d'une *Lettre pastorale de M. l'Évêque de Bayeux aux fidèles de la ville de Caen.* Bayeux, 4 mars 1812. In-4° de 3 pages.

Mais, tandis que le préfet, avec le concours de l'évêque, s'efforçait de ramener le calme dans son département par des moyens pacifiques, un coup de foudre l'arracha subitement à son beau rêve.

A minuit, le 3 mars, un huissier lui apportait une lettre du ministre de la police générale, qui répondait à celle que le baron Méchin lui avait adressée, le même jour, à une heure du matin.

« J'ai reçu, Monsieur le baron, lui disait le duc de « Rovigo (1), le courrier extraordinaire que vous « m'avez adressé. Le rapport dont il était porteur a « été soumis à Sa Majesté. Je ne puis qu'applaudir aux « mesures que vous avez prises, qui sont sages, et qui « ont été promptes. Vous avez bien fait de ne rien « brusquer dans le moment de l'effervescence, mais il « ne faut y rien perdre lorsqu'elle sera calmée; et « c'est là que le colonel Guérin doit particulièrement « être employé. Il ne faut point faire grâce aux sortes « de propos qui ont été tenus, tels que ceux dont vous « me rendez compte, par exemple la provocation à « l'assassinat en rappelant le meurtre de M. de Bel- « zunce.

« Puisqu'on s'en souvient, il faut saisir cette occa- « sion de châtier sévèrement ceux qui ont le projet de « renouveler cette scène. L'Empereur envoie à Caen le « général de division Durosnel, son aide-de-camp, qui « partira demain matin à 8 heures. L'intention de S. M. « est que vous veniez vous-même à l'avant-dernière « poste, à la rencontre du général Durosnel, pour con-

(1) Archives du Calvados.

« férer avec lui et recevoir sa direction, puisqu'il se « rend dans le pays, chargé des pouvoirs de l'Empe- « reur. Il commandera la 14e division militaire. S. M. « fait diriger sur le Calvados environ 4,000 hommes « de troupes, qui y arriveront trois ou quatre jours « après lui.

« Je fais partir de Paris plusieurs agens de police « qui seront à ses ordres, et je vous invite à mettre « également à sa disposition tous ceux de la police de « Caen. M. le commissaire Moreau de La Rochette ira « également prendre ses ordres, et vous lui ferez con- « naître mes intentions à cet égard. Je ferai face à « toutes les dépenses nécessaires à la recherche des « hommes que le général Durosnel aura jugé à propos « de faire arrêter.

« Rovigo. »

Le baron Méchin n'était pas cependant resté inactif. Il s'était empressé de nommer un conseil d'administration et de discipline pour former immédiatement un corps d'élite de la garde nationale, que l'on composerait avec des jeunes gens connus, la plupart propriétaires, et par cela-même intéressés au rétablissement et au maintien de l'ordre (1). A quoi bon ce déploiement de forces qui lui paraissait excessif, pour ne pas dire inquiétant? C'était tout un petit corps d'armée qu'on lui annonçait. Pourquoi aussi l'arrivée prochaine du général Durosnel, avec les pouvoirs exceptionnels de l'Empereur?

(1) Lettre du commissaire spécial, du 4 mars. — Arch. du Calv.



Il ne devait connaître, hélas ! que trop tôt les secrets desseins de Sa Majesté. Car, à partir de sa première entrevue avec l'aide-de-camp de Napoléon, il ne fut plus qu'un instrument entre les mains d'une volonté implacable.

C'est dans la matinée du 6 mars, à 8 heures du matin, que le baron Méchin, accompagné du commissaire spécial de police, se rencontra avec le général Durosnel dans la commune de Notre-Dame d'Estrées, presque à la frontière du département. La conférence fut courte, mais, selon toute vraisemblance, cruellement instructive. Après avoir écouté le rapport succinct du commissaire spécial sur l'esprit public de la capitale de la Basse-Normandie, l'aide-de-camp de l'Empereur ordonna au détachement du 4e d'infanterie de retourner à Caen, qu'il avait quitté le 3 mars.

Lui-même, sans débrider, prit le chemin de cette ville, où il arriva vers neuf heures du matin. A l'entrée des faubourgs, il trouva M. de Mathan, chambellan de Sa Majesté, qui était venu au-devant de lui avec la garde d'honneur à pied et à cheval, qu'il commandait. Accompagné de cette force militaire et de 22 gendarmes d'élite qu'il emmenait de Paris, le général fit une entrée solennelle à Caen au bruit du canon.

Digne lieutenant de l'Empereur, dont il connaissait la dévorante activité, l'aide-de-camp ne perdit pas son temps en vaines représentations. Il commença d'abord par faire arrêter plusieurs chefs de la révolte. Puis il examina les notes de police sur les émeutiers les plus marquants de la journée du 2. Sur la liste, 47 noms figuraient, avec des remarques très détaillées sur cha-



cun d'eux. A cette liste, M. Moreau de La Rochette, commissaire spécial à Caen, avait joint, comme il le dit naïvement, ou cyniquement : « les griefs existant « contre chacun des *coupables*. Il ne s'agira plus que « d'entendre les témoins et de comparer leurs décla-« rations avec les faits qui m'ont été révélés (1). »

Le policier, comme on le voit, était à la hauteur du (2) justicier auquel il fournissait la pâture. Déjà, pour lui, avant tout examen, les prévenus sont des *coupables*, et il ne *s'agira* plus que d'entendre, pour la forme, quelques témoins.

Cette première besogne expédiée, le général Durosnel réunit un conseil chez lui, à 4 heures du soir. Après de vifs débats, il y fut décidé qu'on ferait cerner par l'infanterie le domicile des mutins, et qu'on les arrêterait au point du jour, au moment où ils se disposeraient à sortir.

A minuit, nouvelle conférence chez M. Pantin-Wilder, capitaine commandant la gendarmerie du Calvados, qu'on avait nommé rapporteur, avant même que la Commission militaire n'eût été instituée.

En même temps, la police ne restait pas inactive et le commissaire spécial, aux premières lueurs du jour, faisait procéder aux arrestations des principaux prévenus. « J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que toutes les dispositions prises ont eu un plein suc-

(1) Lettre au ministre de la police, 7 mars. — Arch. du Calv.

(2) On ne saurait trop regretter que le général Durosnel, qui fut un des plus brillants officiers du 1er Empire, ait terni sa renommée militaire en acceptant la mission que lui imposa Napoléon en 1812.

cès dans leur exécution, écrivait-il le 7 mars au ministre de la police... Cet acte d'une rigueur nécessaire a jeté la ville dans la consternation. Déjà le peuple s'attend à des punitions sanglantes ; les familles des séditieux sont attérées (1). »

Malgré cet état de l'opinion, le général Durosnel n'osait pas encore porter le grand coup. Car, dans la lettre même où il venait de rendre compte du succès de son opération, le commissaire spécial s'empressait d'ajouter, en parlant du général : « Il n'attend que la présence du 1er détachement de la gendarmerie d'élite, qui doit arriver aujourd'huy, pour convoquer un conseil de guerre. »

Dès que les premiers détachements de cavalerie furent arrivés, le représentant du gouvernement, se sentant fort avec l'appui des baïonnettes et du sabre, fit placarder, sur les murs de la ville de Caen et des autres communes du département, une circulaire comminatoire du préfet, adressée aux maires.

Ce n'était plus la lettre digne et conciliante du 3 mars, inspirée par des sentiments de commisération pour la misère du peuple. On y découvrait trop visiblement que le baron Méchin ne l'avait écrite que sous la dictée de l'exécuteur des hautes œuvres de la volonté impériale.

« Vous aurez su, y disait-il entre autres aménités, que le 2 de ce mois la ville de Caen a été le théâtre de désordres déplorables ; vous aurez su qu'une multitude insensée, après avoir méconnu l'autorité des magistrats, insulté à la demeure du chef de l'adminis-

(1) Archives du Calvados.

tration, s'est rendue coupable de pillage. Il faut que vous appreniez aujourd'hui que l'ordre a été aussitôt rétabli que troublé, que les séditieux les plus effrénés sont sous la main de la loi, et vont être exemplairement punis.

« Ces excès ont été commis le lundi, et la nuit du mercredi au jeudi n'était pas encore achevée, que déjà un officier général d'une haute distinction, envoyé du sein de la Cour par l'Empereur lui-même, et suivi de forces imposantes, était à nos portes.

« Hier matin, M. le comte Durosnel, général de division, aide-de-camp de Sa Majesté, et chargé de ses pouvoirs, a fait à neuf heures son entrée solennelle dans cette ville.

« C'est ainsi que le bras tout-puissant de l'Empereur se fait sentir soudainement à toutes les distances, soit que les ennemis du dehors, soit que les séditieux du dedans le forcent à lancer la foudre.

« Cette puissance à qui tout cède, et cette activité qui n'eut jamais d'égale, sont l'effroi des méchans, et le gage de la sécurité des gens de bien.

« Toujours la multitude agit en sens inverse de ses intérêts. Quel funeste et solennel exemple en avons-nous eu tout à l'heure sous les yeux ? Parmi les propriétés désignées au pillage, celle qui a été attaquée la première est une usine importante, précieuse pour l'approvisionnement de la ville, et qui, par le mécanisme ingénieux qui la fait mouvoir, assure une mouture facile et économique dans toutes les saisons de l'année.

« Quelques sacs de grains de diverses espèces ont

été trouvés dans les greniers : et ne faut-il pas qu'il y ait du bled dans un moulin ? et ce bled n'était-il pas la propriété de ceux qui l'avaient confié au meunier pour le réduire en farine ? On a vu dans ce pillage des hommes, qui se disaient affamés, jeter la farine en l'air ; le lendemain, les abords de cette propriété en étaient blanchis, et couverts de grains épars ; des hommes, qui se disaient affamés, égorgeaient des bestiaux et les jetaient dans la rivière ; des hommes, qui demandaient du pain, enlevaient du linge et des objets précieux.

« Le pain n'a point manqué, il ne manquera jamais sur aucun point du département ; les boutiques des boulangers ont été constamment approvisionnées, elles continueront à l'être ; mais il faut qu'on accorde aux magistrats la confiance qui leur est due, et qu'on les environne du respect que commandent leurs fonctions.

« Méconnaître leur caractère, c'est violer les lois, c'est outrager la majesté du Prince, qui prouve, par les mesures rigoureuses qu'il développe dans cette circonstance, qu'il a vivement ressenti l'insulte qu'il a reçue dans la personne de ceux qui exercent l'autorité en son nom...

« Messieurs, le gouvernail est entre des mains toujours triomphantes et toujours vigoureuses ; le vaisseau de l'État ne peut s'égarer dans sa course, au gré des passions et de l'ignorance.

« Vous voudrez bien donner lecture de cette lettre, qui sera affichée dans toutes les communes.

« Vous rappellerez à vos administrés qu'autant je m'empresse à accueillir des réclamations faites avec

décence et mesure, autant je dois être sévère à l'égard de quiconque s'écarte des devoirs qui lui sont imposés, comme citoyen du Grand Empire, et sujet du premier Monarque du monde (1). »

IV.

Avec la publication de ce placard le règne de la Terreur commençait officiellement à Caen. Car, en réalité, cette façon de gouverner s'était manifestée dès l'arrivée dans la ville du général Durosnel, dont la présence, suivant l'expression pittoresque du commissaire spécial, avait déjà fait « une impression salutaire sur les esprits (2). »

Après avoir écrit au ministre de la police qu'on avait fait plusieurs arrestations dans le courant de la journée du 7, entre autres celle d'un individu prévenu d'avoir crié : « Nous vivons sous un gouvernement féroce », le même commissaire ajoute : « Le peuple sent profondément ses torts et attend sans murmurer la justice du Prince (3). »

Il eût été, en vérité, bien difficile au peuple de se plaindre. Le duc de Rovigo avait envoyé à Caen, dès le 5 mars, un commissaire général de police, nommé Fournier, accompagné d'agents chargés d'exercer une surveil-

(1) *A Messieurs les Maires.* Affiche in-fol., imprimée à Caen chez G. Le Roy, datée du 7 mars 1812 et signée : *Le baron Méchin.*

(2) Lettre du 6 mars au conseiller d'État Réal. — Arch. du Calv.

(3) Du 8 mars. Arch. du Calv.

lance étroite dans la ville. Suivant leurs instructions, ils ne devaient opérer qu'avec le plus grand mystère. Le résultat de leurs recherches serait communiqué à M. Moreau de La Rochette, qui seul pourrait procéder ostensiblement aux perquisitions ou aux arrestations (1).

Pour appuyer les opérations des agents de la police secrète, qui prêtaient l'oreille dans les rues ou dans les cabarets, on avait expédié de Paris de forts détachements de grenadiers de la garde, commandés par un colonel, de dragons de l'impératrice et de lanciers rouges, commandés également par des officiers supérieurs. Toutes ces troupes, en tenue de combat, traversèrent la ville en fourgons et descendirent aux abords de la place Royale, où elles furent passées en revue par leurs chefs.

Pendant toutes les nuits, on entendait le bruit des patrouilles. Le jour, des postes de lanciers rouges, placés dans le voisinage du Château, obligeaient les passants à circuler. Et lorsque les voisins se montraient à leurs fenêtres, ou sur le seuil de leurs portes, les officiers leur ordonnaient d'un ton rude de rentrer dans leur maison.

Les gens du peuple, qui se sentaient plus particulièrement menacés, n'osaient plus sortir. Les rares passants, qu'on apercevait dans les rues, appartenaient à la classe aisée. Ils s'arrêtaient rarement et évitaient de former des groupes. Si deux personnes de connaissance venaient à se rencontrer, elles échangeaient à voix basse quelques paroles et se séparaient

(1) Lettre du duc de Rovigo au préfet. — Arch. du Calv.

aussitôt, en jetant autour d'elles des regards inquiets, comme si elles avaient craint d'être signalées (1).

Au milieu de ce grand silence d'une ville où l'effroi avait tout paralysé, aucune voix ne se faisait entendre pour rassurer les esprits, ou du moins pour leur apprendre ce qu'il y avait réellement à redouter. Car un malheur prévu est encore préférable aux angoisses du doute. Le *Journal du Calvados*, le seul qui se publiât à Caen, comme tous les organes du reste de l'Empire, ne se serait pas permis d'insérer une nouvelle, eût-elle été en apparence la plus inoffensive, sans l'autorisation de la préfecture. Or, sur l'émeute du 2 mars, il n'avait soufflé mot. Il n'en avait même pas parlé pour la blâmer. Il ne sort de sa réserve que pour insérer dans son numéro du 8 mars cet entrefilet :

« M. le général comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, est arrivé hier dans cette ville, chargé par Sa Majesté d'une mission importante dans la 14e division militaire. Il a été reçu avec les honneurs dus à son rang. »

Et ce fut tout. Mieux eût valu continuer de se taire. Car cette communication n'apprenait rien, laissant au délégué de l'Empereur son angoissante attitude de sphinx, prêt à dévorer peut-être, comme celui de la fable, quelques-uns de ceux qui ne pouvaient deviner l'énigme.

Malgré la peur qui régnait en ville ou, plutôt, à cause même de cette effroyable compression, on y parlait parfois trop librement sur le gouvernement auquel

(1) Manuscrit Le Sénécal.

on supposait les plus mauvais desseins. C'est le juste châtiment d'un despotisme effrené, que les armes qu'il emploie pour terroriser se retournent contre sa propre autorité. Le silence imposé n'est bon pour personne, encore moins pour les gouvernements que pour les particuliers ; car c'est la source la plus abondante des fausses nouvelles et des bruits exagérés.

Les agents, qui avaient la mission de surveiller secrètement la ville de Caen, en eurent bientôt les preuves les plus fréquentes et les plus alarmantes, puisque leur chef responsable, M. Moreau de La Rochette, se crut obligé d'en informer le ministre de la police.

« La malveillance, lui écrivait-il le 10 mars, toujours active et féconde à forger des bruits controuvés, répand que le conseil de guerre s'occupe nuitamment depuis dimanche de juger les mutins, qu'il y en a déjà plusieurs de condamnés et que l'exécution en sera également faite de nuit et sans éclat (1). »

Ces sortes d'avertissements arrivaient si fréquemment aux oreilles du duc de Rovigo, qu'il en conçut de l'inquiétude et adressa de sévères instructions au préfet même du Calvados.

« Je vous engage, lui dit-il (2), à faire une sérieuse attention à tous les propos que l'on répand dans le public pour égarer l'opinion. Il faut, pour anéantir ces propos, se servir des moyens d'insinuation, parce que les écrits, les journaux et les imprimés ont trop d'inconvénients. »

(1) Archives du Calvados.

(2) Lettre du 14 mars. — Arch. du Calvados.

Toujours cette inepte défiance de la presse, dont Napoléon avait fait le guide-âne de ses agents à tous les degrés de l'échelle hiérarchique! Nous ne savons quelle pouvait être la recette du duc de Rovigo et ce qu'il entendait par des *moyens d'insinuation*. Mais, s'il s'agissait ici de persuasion, nous allons voir comment le général Durosnel la comprenait.

« Monsieur le baron, écrivait-il au préfet (1), si j'apprends d'une manière positive que quelque fonctionnaire public, ou tout autre particulier, se permet des propos indécents sur les opérations de la commission militaire, je le ferai arrêter sur le champ et conduire en poste au ministre de la police générale. Veuillez bien me faire connaître ceux qui vous seraient signalés pour avoir tenu de pareils propos. »

Le malheureux préfet, non moins terrorisé que ses administrés, n'osait rien faire sans demander au préalable l'avis du redoutable délégué de l'Empereur.

Après la réception de la lettre du ministre de la police, relative aux bruits qui circulaient dans la ville, il crut devoir demander conseil au général Durosnel, qui lui fit la réponse brutale que nous venons de citer. Mais l'infortuné fonctionnaire ne pensait pas que cette attitude humiliante suffît à lui concilier les bonnes grâces de l'aide-de-camp, auquel l'Empereur avait conféré ses pleins pouvoirs. Comme les peuplades craintives qui réservent leurs adorations pour quelque Ahriman, il s'imagina qu'il ne pourrait se la rendre favorable qu'en brûlant de l'encens aux pieds de l'idole qui le faisait trembler.

(1) Lettre du 15 mars. — Arch. du Calvados.

Nous n'exagérons pas, et nous apportons la preuve de cette triste situation morale.

Dans sa délibération du 9 mars, le Conseil municipal de Caen approuva la proposition faite par le maire de « remercier Sa Majesté d'avoir employé avec une rapidité qui tient du prodige des moyens aussi puissants de rétablir l'ordre et de rassurer les bons citoyens. »

En vertu de la délibération précédente, le lendemain, le Conseil, de nouveau réuni, adopta un projet d'adresse à l'Empereur, dont nous détachons le passage suivant :

« Sire, votre bonne ville de Caen a été profondément affligée des désordres qui ont éclaté dans son sein le deux de ce mois. Ils ne lui appartiennent point ; elle les désavoue, et son désespoir serait au comble si elle pouvait croire un instant qu'elle s'est rendue indigne de la bienveillance de votre Majesté.

« Mais comment concevrait-elle des craintes à cet égard, lorsqu'à peine nous pensions que votre Majesté fût instruite de notre position, un général, formé à la victoire dans ses camps et sous ses yeux, apparut au milieu de nous, suivi de nombreux détachements de cette garde fidèle qui veille sans cesse autour du trône impérial et ramenant celui de nos compatriotes qu'une juste considération a fait placer par votre Majesté auprès de sa personne sacrée... »

Ce projet d'adresse ne parut pas suffisant au préfet qui, dans une lettre du 11 mars au maire, donna des instructions et conseils qu'on pourrait prendre pour une leçon à un petit écolier.

« Je renvoye à Monsieur le maire le projet d'adresse

Il faut qu'elle soit copiée sur très beau papier vélin et écrite par une belle main.

« Il convient en outre qu'une députation soit chargée de la remettre à M. le comte Durosnel.

« Je pense qu'il sera bon que le Conseil municipal vote des remercîments à M. le comte Durosnel... (1). »

Ainsi, appeler le délégué de l'Empereur « un général formé à la victoire », ce n'était pas assez. L'éloge paraissait maigre au baron Méchin. Il lui semblait que le représentant de celui qu'il appelait le « premier monarque du monde » devait avoir son adresse spéciale, ses compliments *ad hominem.*

Dans l'art de flatter celui qui pouvait « lancer la foudre » impériale, comme avait dit aussi ce même fonctionnaire, le préfet eut bientôt des imitateurs.

« Hier, écrivait le commissaire spécial de police (2), on jouait au théâtre une pièce d'un amateur de cette ville. On y chanta trois couplets analogues (*sic*) à la circonstance, en l'honneur de M. le général comte Durosnel et des braves militaires qui sont à sa suite. Ces couplets furent vivement applaudis, quoiqu'ils n'eussent d'autre mérite que celui de l'à-propos. »

Nous voulons croire, pour l'honneur de la ville de Caen, que le soi-disant amateur n'était pas de la ville, et que les couplets, applaudis sans doute par les agents de la police secrète, étaient dus à l'un de ces bravi de la plume, qu'on paie pour les œuvres inavouables,

(1) Archives municipales.

(2) Lettre du 12 mars au ministre de la police. — Arch. du Calv.

qu'il s'agisse de salir une belle action ou d'en louer une mauvaise.

Quel honnête homme aurait consenti à faire l'éloge d'un officier général, qui avait accepté la mission de terroriser une ville, où *le calme était déjà rétabli*, suivant l'aveu même du Conseil municipal, dans son adresse à l'Empereur ? Quelle conscience indépendante aurait même pu excuser celui qui osa constituer une commission militaire sans lui donner, au moins, l'apparence d'une autorité légale par la formalité de la mise en état de siège ?

Pour lui trouver des circonstances atténuantes, dirait-on que le comte Durosnel n'était que l'instrument aveugle des volontés de l'Empereur? Mais, dans ce cas, tout en exerçant le terrible pouvoir dont il était dépositaire, il se serait efforcé de rester humain dans son œuvre implacable de répresssion. Toute la ville de Caen assistait au contraire, dans une muette indignation, aux barbares préparatifs d'une affaire qui devait dépasser, par son odieuse parodie de la justice, les jugements des tribunaux révolutionnaires. Elle savait qu'on avait fait des arrestations en masse et enfermé, soit au Château, soit dans la maison de justice, plusieurs femmes séparées brutalement d'enfants en bas âge.

Deux de ces malheureuses, les femmes Frémont et Bourge, après avoir laissé quatre enfants à leur domicile, avaient dû emmener avec elles en prison leur dernier né, qu'elles allaitaient (1). Cette situation pitoyable

(1) État estimatif des individus arrêtés comme séditieux. — Arch. du Calvados.

leur valut la commisération du commissaire spécial de police, qui écrivit au préfet qu'il serait *nécessaire* au moins de leur procurer du *bouillon* et des *matelas* (1). S'apitoyant sur le sort de ces infortunées, le baron Méchin demanda la mise en liberté provisoire des deux femmes nourrices. Et voici la réponse qu'il reçut, le 8 mars, du général Durosnel : « Leur culpabilité paraît telle jusqu'à présent que je ne puis pas user de clémence envers elles (2). »

Que fallait-il donc pour paraître innocent aux yeux de l'aide-de-camp de l'Empereur ? A la fin de l'instruction, l'une des nourrices, qui n'avait peut-être pas encore eu de matelas, fut libérée ; l'autre comparut devant la commission militaire, et fut acquittée. Or, on peut se figurer quelle preuve d'innocence on devait apporter, pour être acquitté, devant un tribunal qui trouva le moyen de condamner à mort un pauvre fou dont tout le crime s'était borné à crier, en voyant passer l'émeute : « Qu'est-ce que me veulent tous ces Jacobins-là ? »

Les procédés du général Durosnel avaient inspiré une telle épouvante, même au dehors, que les cultivateurs hésitaient à apporter leur blé à Caen. Au marché qui suivit l'émeute, ils avaient approvisionné abondamment la halle. Depuis l'arrivée des troupes de Paris, envoyées pour rétablir l'ordre, ils n'osaient plus se hasarder dans une ville où les paroles les plus insignifiantes pouvaient être incriminées par les agents de

(1) Lettre du 8 mars. — Arch. du Calvados.
(2) Id.

la police secrète. A la halle du 13 mars, il n'y eut que 121 sacs de blé, vendus avec une hausse qui fit augmenter de 5 centimes le prix du pain (1).

En ville, la frayeur était si grande que l'on se tenait renfermé dans les maisons pour éviter d'être mêlé, de près ou de loin, dans le procès qui s'instruisait ! Cet état des esprits mit le capitaine rapporteur de la Commission militaire dans un singulier embarras, lorsqu'il interrogea les séditieux dans la nuit du 9 mars.

« Il paraît, écrivait le commissaire spécial (2), qu'il éprouverait quelques difficultés à trouver des témoins pour atteindre les coupables, si ceux-ci ne se chargeaient pas entre eux. Il serait fâcheux qu'on fût réduit à requérir les déclarations publiques des commissaires de police et des gendarmes, qui ont été les principaux agents dans cette affaire... »

Nous voudrions croire que cette crainte, exprimée par M. Moreau de La Rochette à son chef hiérarchique, ne fut pas seulement inspirée par l'intérêt du bon renom de la justice, mais aussi par un sentiment d'humanité. Car, dans cette atroce affaire, on aimerait à rencontrer un homme qui aurait fait preuve d'indépendance, ou de quelque respect pour la vie des autres.

Cet homme-là, nous sommes enfin heureux de pouvoir le signaler. Ce fut le capitaine de gendarmerie, Pantin-Wilder, rapporteur de la Commission militaire.

(1) Lettre du commissaire spécial de police, à la date du 14 mars. — Arch. du Calv.

(2) Id., à la date du 10 mars.

En priant le maire de Caen de lui donner des renseignements sur un des prévenus, le sieur Vesdy, il prouva, par les termes mêmes de sa lettre, qu'il prenait son rôle de juge d'instruction au sérieux et qu'il n'était pas décidé à voir, à l'avance, un coupable dans les prisonniers que lui amenait la police.

« Monsieur, écrivait-il au maire de Caen le 9 mars, un nommé Vesdy (Jacques), ancien frère eudiste, demeurant rue Montaigu, arrêté pour propos séditieux contre le gouvernement, a été amené devant moi et interrogé. Un déluge de paroles insignifiantes et des contradictions multipliées m'ont fait croire que cet individu, s'il n'avait l'esprit aliéné, l'avait au moins très faible. C'est pourquoi je vous prie, avant que je le traduise devant la Commission militaire, de me faire savoir l'opinion publique et la vôtre sur la moralité et le degré de raison de cet individu. »

Le rapporteur avait bien deviné le caractère du prévenu. Jacques Vesdy n'était, en réalité, qu'un déséquilibré, atteint d'une sorte de délire de la persécution. Voici en peu de mots l'histoire de ce pauvre diable. Frère servant au séminaire des Eudistes de Caen, Jacques Vesdy n'avait pu se consoler de la fermeture de sa communauté, dont le local et le mobilier avaient été confisqués par la Révolution. Troublé par ces événements, irrité contre les procédés révolutionnaires, religieux jusqu'au fanatisme, il crut prendre une revanche légitime contre un gouvernement qu'il détestait, en dérobant un certain nombre d'objets mis en sequestre et ayant appartenu aux Eudistes. Jamais l'idée de se les approprier n'était entrée dans son esprit.

Espérant des temps meilleurs, il les cacha avec la pensée de les rendre à la communauté, lorsqu'une réaction, qu'il appelait de tous ses vœux, en aurait fait rouvrir les portes. Mais son trésor (onze burettes et trois plats d'argent) fut par hasard découvert. Informé de ce fait, Vesdy réclama hautement l'argenterie aux personnes qui l'avaient trouvée, en leur assurant qu'elle appartenait aux Eudistes, dont il avait la confiance. Et ce qui prouve son entière bonne foi et sa sincérité, c'est qu'il donna un reçu des objets que l'on consentit à lui rendre.

Malgré ces circonstances atténuantes, le malheureux fut condamné à quatre ans de fer par un *jugement du tribunal criminel du département du Calvados* (1), du 26 frimaire an II. Outre la peine principale, Vesdy subit une exposition publique sur une des places de la ville de Caen.

Il n'en fallait pas davantage pour achever de tourner une cervelle déjà profondément troublée. A partir de ce moment, l'ancien frère servant des Eudistes se crut entouré d'ennemis, que son imagination désorientée lui représentait toujours sous la forme de clubistes révolutionnaires. Lorsqu'il sortit de prison, pour gagner sa vie, il s'établit blanchisseur de coton filé, dans la rue de Montaigu. Le jour de l'émeute de 1812, il travaillait au bord de la rivière et, en voyant passer la foule bruyante qui allait envahir les moulins du sieur Motelay, il s'écria, tout obsédé par son idée fixe : « Qu'est-ce que c'est que tous ces Jacobins-là ? »

(1) Placard in-folio. Caen, de l'Imp. Nat. du département, 1794. Arch. municipales.

Ce fut tout son crime, et, certes, il eût été facile au maire de Caen, puisqu'on lui demandait son avis, de soustraire cette innocente victime aux rigueurs du Conseil de guerre. Mais, obéissant à l'on ne sait quelle mauvaise inspiration de son amour-propre aigri, M. Lentaigne-Logivière, qui ne pardonnait pas sans doute au peuple de Caen la haine qu'il lui avait trop ouvertement manifestée, chargea à outrance le malheureux Vesdy. Dans sa réponse au rapporteur de la Commission militaire, il le peignit sous les plus sinistres couleurs. Il ne se contenta pas de rappeler sa condamnation à quatre ans de fer, dont il aurait dû atténuer la portée en en faisant ressortir le caractère politique; il le représenta comme un fanatique, un fou furieux, qui se ferait plutôt assommer que de ne pas mal parler du Gouvernement. Et il terminait cette mercuriale en déclarant que la prudence exigeait, selon lui, de le tenir renfermé comme un homme dangereux.

Si l'infortuné Vesdy fut, quelques jours après, condamné à mort, son sang doit donc retomber sur la tête de celui qui l'avait imprudemment chargé de méfaits supposés. Quant au rapporteur du Conseil de guerre, et c'est ce que nous voulions prouver, il fit tout son possible pour le sauver.

Le capitaine Pantin-Wilder se montra-t-il aussi soucieux des antécédents des autres prévenus? C'est ce que nous ne saurions dire, puisque, dans cette affaire, toutes les pièces de la procédure — s'il en a même jamais existé — furent détruites par ceux qui avaient intérêt à cacher la vérité.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'instruction, com-

mencée le 7 mars, était terminée le 13. Or, il en résulta que 61 prévenus étaient mis en état d'accusation, et qu'on avait dû entendre 76 témoins à charge et à décharge (1). C'était mener les choses militairement, tambour battant.

V.

« Les principaux coupables, dit le commissaire spécial de police, dans une lettre du 14 mars, avaient été renfermés dans la maison de justice. Ils ont été transférés ce matin au Château, où siège le Conseil de guerre, avec une escorte peu considérable, sans qu'on ait entendu aucuns murmures. »

Suivant un contemporain, les choses se seraient passées autrement.

« Vers deux heures du matin, dit M. Le Sénécal, plu-
« sieurs personnes de la rue Saint-Pierre avaient
« entendu le bruit sourd et régulier d'un nombreux
« cortège marchant au pas. Ces personnes avaient
« ouvert leurs fenêtres et les avaient subitement refer-
« mées sur l'injonction brutalement lancée d'en bas :
« *Fermez vos fenêtres !* Mais elles avaient eu le temps
« de voir sommairement l'ensemble du cortège. Deux
« files de soldats marchaient, précédées d'agents de
« police portant des torches. Au milieu était la file des
« prisonniers ; chacun desquels était tenu à la corde
« par un sous-officier ayant le sabre nu à la main. »

(1) Lettre du commissaire spécial, du 14 mars. — Arch. du Calvados.

Le même jour, c'est-à-dire le 14 mars, à 8 heures du matin, la Commission militaire avait ouvert la séance dans une des salles du Château. Elle était composée de MM. Jouy, major du 46e régiment d'infanterie de ligne, membre du conseil de recrutement, président ; Bongini, chef de bataillon au 113e régiment d'infanterie de ligne ; Mercier, capitaine aux dragons de la garde impériale ; Dodeman, capitaine d'artillerie de 1re classe ; Labbé, lieutenant en premier de la gendarmerie d'élite ; Souvrain, maréchal-des-logis chef aux dragons de la garde impériale ; Pantin-Wilder, capitaine, commandant la gendarmerie impériale au département du Calvados, faisant fonctions de rapporteur et de procureur impérial ; tous nommés par M. le général de division, comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, assistés du sieur Morin, gendarme, greffier nommé par le rapporteur.

Que se passa-t-il dans cette terrible audience ? Nul ne saurait le dire. Le jugement, publié par l'administration le lendemain de l'affaire, se borne à de pures formalités de procédure. Des interrogatoires des prévenus, des moyens de la défense, du réquisitoire, de la physionomie des débats, aucune trace. Toutes les pièces officielles ont disparu. Quant à la presse, naturellement elle n'était pas représentée ; d'ailleurs elle n'aurait pu rien dire.

Nous savons seulement par deux lettres de M. Moreau de La Rochette, commissaire spécial de police à Caen, qu'il y eut 3 défenseurs officieux et 76 témoins pour 61 prévenus (1). C'était peu en vérité, et, lorsqu'on se

(1) Lettre du 14 mars au ministre de la police.—Arch. du Calv.

rappelle la difficulté que le rapporteur avait éprouvée à obtenir des renseignements autres que ceux fournis par les agents de la force publique, il est permis de croire que le Conseil de guerre n'entendit qu'un son, celui du glas qui annonçait la prochaine agonie des condamnés à mort de 1812. Car il n'est question, dans une des lettres du commissaire spécial, que de la déposition des agents. « On doit rendre justice, écrit-il le 15 mars (1), au zèle, à l'énergie et au dévouement des commissaires de police qui ont osé accuser, en face du Conseil de guerre, les chefs de la sédition et rendre un hommage éclatant à la vérité. »

Un tel éloge ferait sourire, s'il ne s'agissait de circonstances si graves. Quelle audace ! C'est comme si l'on vantait le courage du rabatteur qui pousse le gibier sous le fusil des chasseurs ?

Grâce aux souvenirs d'un contemporain, nous avons comme un écho, bien atténué, de la séance du Conseil de guerre. M. Le Sénécal était tout jeune alors et, intimidé, comme de plus grands sans doute, il n'osa pas malheureusement pénétrer dans la salle où se déroulait le drame judiciaire.

« Vers midi, dit-il (2), j'allai au Château. Le pont-levis était abaissé comme d'ordinaire et la porte ouverte. Mais il n'y avait pas l'ombre d'affluence dans l'enceinte de la place. Le Conseil siégeait dans un bâtiment situé sur la droite de la voie. L'entrée de la salle avait lieu par un couloir. Pas le plus léger bruit n'en parvenait

(1) Au conseiller d'état Réal. — Arch. du Calvados.

(2) Manuscrit de la Bibliothèque de Caen.

à l'extérieur. Des militaires entraient et sortaient, affairés, paraissant agir pour le service. Pas un ne disait un mot. On leur laissait la voie libre comme si leur contact eût été un danger. Vingt-cinq à trente personnnes stationnaient sur la gauche, en silence, échangeant à peine un mot insignifiant. Toutes ces personnes étaient d'âge mûr et bien mises. Elles attendaient sans nul doute l'occasion d'entrer. Nul individu de la classe du peuple ne paraissait nulle part. Il n'y avait pas cinquante étrangers aux abords ou dans l'enceinte du Château. Je me glissai jusque vers le milieu du couloir sans être arrêté par une injonction de la sentinelle. Mais, intimidé par l'immobilité des hommes sérieux qui attendaient, et non moins par la circulation et le silence des soldats, je revins sur mes pas et sortis de l'enceinte du Château, sans avoir recueilli un seul mot... Je ne rencontrai pas une seule patrouille. Elles étaient en effet bien inutiles. La terreur leur suppléait. Le drapeau noir semblait étendu sur la ville. »

Dans la soirée, M. le Sénécal fut plus heureux. Il apprit que les principaux témoins, pour ne pas dire les seuls, furent le préfet, le maire et le colonel de gendarmerie, Guérin. Le baron Méchin paraissait très modéré et s'efforçait d'atténuer la gravité des rapports adressés au Gouvernement. Le maire répondait comme un écho docile aux questions de juges prévenus ; le colonel Guérin se montrait rude et inflexible comme devant l'émeute. Le rapporteur, M. Wilder, esssayait d'accorder une liberté relative à la défense. Mais le major Jouy et ses assesseurs, repoussant tout moyen dilatoire, ne demandaient qu'à sabrer l'affaire.

Et ils la menèrent si vite en effet que, suivant une lettre du commissaire spécial (1), le conseil de guerre termina ses opérations à une heure du matin. Les interrogatoires de 61 accusés, les dépositions des témoins, le réquisitoire, les plaidoiries, la délibération à huis clos, les réquisitoires pour l'application de la peine, la minute du jugement qui comprend dans l'imprimé 16 pages in-quarto, tout cela fut exécuté en 17 heures !

Résultat de cette justice expéditive : 8 condamnations à mort ! Lhonneur, 41 ans, maître d'écriture ; Samson, 19 ans, équarrisseur ; Barbanche, 33 ans, marin ; Françoise Gougeon, 28 ans, dentellière ; femme Prévost, 48 ans, dentellière ; Jacques Vesdy, 51 ans, blanchisseur ; fille Trilly, 20 ans, rentière, contumace ; femme Retour, filassière, 28 ans, contumace.

Huit condamnations aux travaux forcés, neuf à cinq années de réclusion. De plus, vingt-cinq des prévenus mis sous la surveillance spéciale de la haute police pendant cinq ans, onze seulement acquittés.

Il est bon de faire remarquer tout d'abord que l'article 91 du Code des délits et des peines, en vertu duquel on avait condamné à mort huit des accusés, ne permettait d'appliquer cette peine qu'aux émeutiers convaincus d'avoir porté *la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes*. Or, s'il y eut, jusqu'à un certain point, *dévastation* et *pillage* dans l'affaire du 2 mars, on se demande quel massacre y fut commis, à moins que les juges n'aient considéré comme tel un certain nombre de vitres brisées à la préfecture ou aux moulins de Montaigu.

(1) Du 15 mars, au conseiller d'État Réal. — Arch. du Calv.

Mais un mot de plus ou de moins dans un article du code, qu'importe? Les juges de la Commission militaire n'y regardaient pas à deux fois. Ils étaient si pressés que, d'après M. Le Sénécal, ils levèrent séance sans avoir ni rédigé, ni signé le jugement. Une simple note, portant le nom des condamnés, aurait été remise par un gendarme à l'adjudant de place chargé de procéder à l'exécution.

Cette légèreté, ou plutôt ce mépris cynique des formalités ordinaires de la justice, aurait eu, s'il faut en croire les mêmes traditions, une conséquence horrible.

M. Lemaître, alors secrétaire général de la préfecture, qui était à portée de bien connaître les choses, aurait assuré à plusieurs personnes dignes de foi, entre autres à M. Chemin, que Vesdy n'avait pas été condamné à mort. Après l'exécution on fut obligé de faire, corriger, chez l'imprimeur Leroy, l'épreuve du jugement, où l'on substitua son nom à celui du véritable condamné, qui bénéficia ainsi de l'erreur commise par l'adjudant chargé de procéder au supplice.

Le fait, si atroce qu'il soit, est rendu vraisemblable par deux lettres, l'une du général Durosnel, l'autre du commissaire spécial de police, toutes les deux à la date du 15 mars. Dans la première, l'aide de-camp de l'Empereur menace de faire arrêter et conduire en poste au ministère de la police générale le fonctionnaire public qui se serait permis des *propos indécents* sur les opérations de la Commission militaire. La lettre du commissaire spécial n'est pas moins comminatoire.

« J'ai enjoint expressément aux agents de police, écrit-il au conseiller d'État Réal, de surveiller les

groupes, de les dissiper, et surtout de recueillir avec soin ce qui pourrait être dit à l'occasion de cet événement. Déjà quelques propos ont circulé relativement à cette exécution. S'ils se renouvelaient et que je parvinsse à en découvrir les auteurs, je les livrerais sur le champ à M. le général comte Durosnel, *quelle que fût la classe* à laquelle ils appartiendraient. »

Cette dernière partie de la phrase est particulièrement significative, quand on la rapproche des termes de la lettre du délégué de l'Empereur. C'est un personnage, un fonctionnaire qu'elle désigne, probablement le secrétaire général de la préfecture qui, dans le premier moment d'indignation, n'avait pu retenir le cri de sa conscience révoltée. Mais, informé du danger qu'il courait, il se tut sans doute, réservant pour plus tard les confidences qu'il fit à M. Chemin et à M. de La Chouquais, mort président de la Cour de Caen.

Le rapprochement de deux autres lettres nous autorise aussi à penser qu'il dut y avoir un retard imprévu dans la composition du jugement destiné à être affiché.

Dans la matinée du 15 mars, le général Durosnel adressait copie du jugement au préfet avec injonction d'en ordonner immédiatement l'impression. Il ajoutait qu'il était urgent d'en « répandre des exemplaires non seulement dans le département du Calvados, mais encore dans tous ceux de la 14e division militaire (1). » L'affichage immédiat du jugement après l'exécution devait en effet compléter le système de terrorisme employé jusque-là par l'aide-de-camp de l'Empereur.

(1) Archives du Calvados.

Et cependant, malgré le zèle non douteux du préfet, nous voyons, d'après une lettre du commissaire spécial, datée du 16 mars à midi (1), que le jugement n'avait pas encore été placardé, à cette heure, sur les murs de Caen. Pourquoi ce retard ?

Nous ne posons ici qu'un point d'interrogation ; car il serait impossible de répondre affirmativement. Dans tous les cas, que la tradition ait tort ou raison, il nous semble qu'une erreur après l'arrêt, si atroce qu'elle eût été, pèserait moins sur la mémoire des juges de 1812 que la condamnation du malheureux Vesdy, fusillé pour avoir tenu quelques propos incohérents.

La lecture du jugement aux condamnés, en présence de la garde assemblée sous les armes, donna lieu aux scènes les plus déchirantes. Ce fut d'abord de la stupeur. Puis des cris de désespoir et de rage. Leurs gémissements et leurs lamentations, durant toute la nuit, troublèrent le repos des habitants qui demeuraient dans le voisinage du Château.

« Ils redoublèrent encore, dit M. Canivet (2), quand le matin arrivèrent les soldats, dont la présence annonçait que l'heure fatale était venue. Lhonneur, Barbanche, la femme Prévost et la fille Gougeon parurent enfin se résigner. Le jeune Samson criait à tue-tête : « Ne me tuez pas, ne me tuez pas ! envoyez-moi plutôt à l'armée, on n'en revient jamais ! » mot amer et dont le malheureux ne comprenait sans doute pas la portée ; sanglante condamnation du régime de chair à canon.

(1) Au comte Réal. — Arch. du Calvados.

(2) *Émeute du 2 mars 1812, à Caen.*

qui pesait alors sur la France. Vesdy fit d'abord quelque résistance, prétendant n'être pas au nombre des condamnés, puis il se résigna et se mit à entonner un cantique, semblant ainsi marcher au martyre plutôt qu'à la boucherie. »

Au moment du départ des malheureux, Adolphe Prévost, fils de l'une des femmes condamnées à mort, âgé seulement de 17 ans, presque un enfant, vit passer sa mère, que l'on conduisait au supplice. Il en fut tellement troublé qu'il tomba malade. L'infortuné faisait partie des détenus condamnés à la surveillance spéciale de la haute police pendant 5 ans. Son état parut si grave au capitaine, commandant la gendarmerie du Calvados, que cet officier en écrivit à M. Moreau de La Rochette pour lui faire donner des secours (1). Voulait-on compléter le système d'intimidation en laissant passer le lugubre cortège sous les yeux des émeutiers acquittés, qui auraient dû être mis en liberté immédiatement après le jugement? On serait autorisé à le croire, puisque ces derniers auraient eu le temps de sortir de prison avant l'exécution, qui eut lieu à 9 heures et demie du matin (2).

A cette heure, on abaissa le pont-levis de la *Porte des Champs* ou *de Secours*, qui s'ouvre vers le Vaugueux, sur une campagne déserte. L'endroit était bien choisi pour se débarrassser, presque à huis clos, des six condamnés à mort. Car on se doutait bien que la popu-

(1) Lettre du 17 mars. Arch. du Calvados.

(2) C'est l'heure indiquée par les registres de l'état civil et par la lettre du commissaire spécial, du 15 mars.

lation, terrifiée, n'oserait pas se risquer dans les cours intérieures du Château en y pénétrant par la porte du Sud, située en face du portail de l'église Saint-Pierre. Cette porte, d'ailleurs, avait-elle été ouverte? M. Le Sénécal prétend qu'elle était restée fermée et que le dernier acte n'eut pas de témoins. Il se trompe. L'exécution eut lieu, d'après le commissaire spécial, en présence d'un petit nombre de personnes.

« Elle a plongé le peuple dans la stupeur, dit-il (1) dans une lettre du 15 mars. Les rapports de tous les agents de police, qui n'ont cesssé d'être sur pied dans cette affaire, s'accordent à cet égard. »

Avant de franchir le pont-levis, les six condamnés purent voir, sur la droite, une petite charrette qui attendait leurs cadavres. Lorsqu'ils furent en dehors de l'enceinte, on les conduisit, à quelques pas de là, contre le mur du jardin de M. Formigny de La Londe. Après le feu de peloton, leurs corps tombèrent dans un fouillis d'herbes et d'horties, dont le terrain était couvert. Le mur, contre lequel on les avait placés, porta longtemps la trace des balles. Quinze jours aprés l'exécution, M. Le Sénécal y vit encore des taches de sang et de cervelle. On lui montra même, dans une pierre de taille, l'empreinte qu'y avait laissée un projectile, après avoir traversé la tête de la malheureuse femme Prévost.

« Les groupes ne tardèrent pas à se dissiper après l'exécution, dit le commissaire spécial (2). Le soir, il

(1) Lettre au Ministre de la police. Arch. du Calv.
(2) Lettre au comte Réal, du 16 mars. — Arch. du Calvados.

n'y eut aucuns rassemblements sur les places publiques; les cabarets ont été déserts. Quelques propos recueillis ça et là étaient insignifiants. La halle est peu approvisionnée en blé à l'instant où j'écris; mais il faut observer que les arrivages se font jusqu'à 1 heure et que le mauvais état des chemins les a nécessairement retardés. »

Du 16 au 24 mars, l'état des chemins n'avait cependant guère eu le temps de changer et, à cette première date, d'après une note adressée de Caen au comte Réal (1), la halle de Caen se trouvait remarquablement approvisionnée.

C'est que les cultivateurs n'osaient plus se hasarder dans une ville où régnait la terreur. C'est qu'ils ne revinrent en grand nombre aux halles qu'après le départ du général Durosnel et des détachements de la garde impériale, qu'on avait pourtant envoyés sous prétexte d'y rétablir l'ordre. Le terrible aide-de-camp de l'Empereur quitta Caen le 16 mars, suivi le lendemain par les troupes qui l'avaient accompagné (2).

A peine se fut-il éloigné, que la ville et les campagnes environnantes commencèrent à respirer. Comme après un affreux cauchemar, on se sentait encore troublé, presque tremblant. Mais si les sentiments d'indignation, qui étaient au fond de tous les cœurs, n'éclataient pas ouvertement, dans l'intérieur des maisons, au foyer, on critiquait avec colère les mesures prises par les autorités, les illégalités commises, les cruautés

(1) P ar le commissaire spécial. — Arch. du Calv.
(2) Idem.

du conseil de guerre. L'esprit aussi reprenait ses droits et adoucissait, par des jeux de mots, la férocité du blâme. L'un des exécutés portant le nom de Lhonneur et l'un des condamnés aux travaux forcés étant connu sous le sobriquet de Lafrance, on disait couramment alors que l'*on avait mis la France aux fers et qu'on avait perdu l'honneur*.

L'administration locale aussi se ressaisissait peu à peu de son libre arbitre, après l'horrible tutelle qu'elle venait de subir. Par des mesures d'humanité, elle essayait de faire oublier ses faiblesses et ses involontaires complicités. C'est ainsi que le maire et le préfet ordonnèrent de distribuer des secours aux familles des pauvres gens condamnés par la Commission militaire. Mais, quand il s'agit de transférer à l'hôpital général les enfants que les parents n'étaient pas en état de soutenir, trois seulement de ces petits abandonnés y furent recueillis (1). Les autres mères, *quoique dénuées de ressources*, mais instruites sans doute par l'expérience, refusèrent d'accepter les propositions de l'administration, dont elles craignaient les bienfaits.

S'inspirant des exemples de modératiou donnés par la préfecture, la police elle-même, dans un état estimatif des individus condamnés à cinq ans de réclusion, accompagne chaque nom de notes favorables, qui ont la plupart cette conclusion, « qu'on aurait pu se contenter de les mettre en surveillance (2). »

(1) Note du commissaire spécial au préfet, du 19 mars. Arch. du Calvados.

(2) Commissariat spécial de Caen : « État nominatif des individus des deux sexes, qui, ayant pris part à la sédition arrivée

Quelle plus sanglante flétrissure que cette leçon de justice donnée rétrospectivement par la police aux juges de 1812 !

VI.

M. Le Sénécal, dans ses souvenirs manuscrits, et M. Canivet, dans sa notice imprimée sur l'*Émeute du 2 mars 1812*, n'hésitent pas à faire peser sur la mémoire du baron Méchin les responsabilités de la sanglante répression qui terrifia la ville de Caen. Suivant eux, le préfet, sous l'impression des insultes qu'il avait reçues, aurait eu le tort d'exagérer les faits. Son rapport au ministre, écrit dans des termes alarmants, aurait manqué de mesure et trompé le pouvoir central, qui se serait cru sous la menace d'un véritable mouvement révolutionnaire.

Ces honorables écrivains se sont fait l'écho inconscient d'une légende, mise en circulation, à l'origine, par des haines locales, et, depuis, grossie et accréditée par les polémiques de la presse ultra-royaliste.

La première lettre du baron Méchin au ministre de la police générale, celle qui décida l'Empereur à envoyer immédiatement à Caen le général Durosnel avec les détachements de la garde, fut écrite le 3 mars, à une heure du matin, quelques heures seulement après l'envahissement des moulins de Montaigu. Le fonctionnaire, qui tenait la plume à ce moment, était

le 2 mars 1812 à la ville de Caen, ont été condamnés à 5 ans de réclusion, avec des notes sur chacun d'eux. Fait à Caen, le 27 mars 1812. » — Arch. du Calvados.



encore tout vibrant au souvenir des outrages qu'il avait reçus de la foule. Certes, il eût été bien excusable de se laisser entraîner en pareil cas, dans le récit des événements dont il avait été la première victime, à quelque mauvaise humeur, pour ne pas dire même à quelque violence de langage. Au contraire, il sait si bien se posséder que son rapport est rédigé avec la plus louable mesure. C'est la simple exposition des faits.

Dans sa seconde lettre, où il donne plus de détails, et qu'il a écrite dans l'après-midi du 3 mars, même réserve, même sang-froid. Peut-être eut-il le tort de conclure en laissant supposer que l'émeute aurait bien pu être préméditée.

« Cette sédition est-elle spontanée ? disait-il en terminant. Est-elle un simple résulat du malaise de la classe indigente ? Y a-t-il derrière le rideau des chefs et des agitateurs ? C'est ce que les renseignements qu'on recueillera chaque jour apprendront, et surtout les débats judiciaires qui auront vraisemblablement lieu. Je dois ajouter que, parmi les séditieux, j'ai vu beaucoup d'hommes et de femmes en état d'ivresse, et généralement les personnes qui formaient l'attroupement ne portaient pas la livrée de l'extrême misère. »

Sauf cette dernière insinuation, en somme assez innocente, la deuxième lettre du préfet ne contient rien qui puisse avoir motivé les sanglantes mesures prises par le Gouvernement impérial contre les émeutiers du 2 mars.

Malgré sa conduite honorable, le baron Méchin n'en resta pas moins, pour beaucoup de gens, l'auteur responsable de l'affreuse boucherie de 1812. Il fut proposé dès le lendemain de l'affaire à la vindicte de l'opinion

par les ennemis du régime impérial; et plus tard la mauvaise foi des partis le pousuivit de ses invectives jusque dans la vie privée, où il était rentré depuis le second retour de Louis XVIII.

C'est ainsi qu'en 1821 un journal ultra-royaliste de Caen, *l'Observateur Neustrien*, l'attaqua grossièrement, dans son numéro du 26 mai, à propos d'un projet de loi sur les indemnités à accorder aux donataires, qui avaient perdu les dotations que Napoléon leur avait distribuées en pays étranger.

« Les *grosses dotations*, dit *l'Observateur*, c'est-à-dire la presque totalité, furent la proie des valets de l'usurpateur et des lâches instruments de sa tyrannie. Par exemple, on cita un ancien pacha impérial qui, par tempéramment, ne fut jamais rien moins que militaire, et dont le courage civil ne jeta pas même un éclat bien vif dans l'occurence dont nous allons parler. »

Suit un récit de l'affaire de 1812, où le véridique journaliste représente son *pacha*, le baron Méchin, fuyant lâchement devant la foule et se *vengeant* plus tard *de sa frayeur* en faisant fusiller huit malheureux, *hommes*, *femmes et adolescents*.

S'il fallait en croire la feuille royaliste, qui avait d'ailleurs précédemment exercé plusieurs fois sa méchanceté aux dépens de l'ancien préfet, le baron Méchin ne serait rien moins qu'un monstre.

Cependant, lorsqu'on examine les deux portraits du baron Méchin (1), conservés encore aux Archives du

(1) L'un de ces portraits est une lithographie d'Aug. Bry, l'autre un dessin à la mine de plomb.

Calvados, on est tout étonné de voir la bonne et loyale figure que ce monstre offre aux regards de ceux qui l'observent, même superficiellement. Car ce qui frappe tout d'abord dans cette tête, un peu trop ronde, mais néanmoins fort jolie, c'est une extraordinaire expression de bonté. Les yeux, prodigieusement grands, sont d'une douceur incomparable. Tout l'ensemble de cette physionomie respire le calme, la placidité, allant peut-être jusqu'à la naïveté. Et la rondeur qu'on remarque dans les traits, on la devine dans le caractère.

Telle est bien, en effet, la concordance que l'on trouve entre le visage de l'homme et ce que nous connaissons de sa vie.

Alexandre-Edme Méchin, né à Paris en 1772, fut d'abord chargé de diverses commissions près l'Assemblée nationale. Nommé ensuite commissaire supérieur de l'armée du Nord, chef de divisions ministérielles, liquidateur des dépenses de la guerre, commissaire du gouvernement à Malte, contrôleur général des dépenses de l'armée de Rome et de Naples, il fut, après la création des préfectures, promu successivement à celle des Landes, de la Roërr, de l'Aisne et du Calvados. Il avait quarante ans en 1812, lorsque l'émeute du 2 mars vint troubler tout-à-coup le calme d'une existence qui s'était partagée jusque-là entre les devoirs administratifs et les travaux littéraires.

Car le baron Méchin n'était pas seulement un administrateur capable, très instruit dans toutes les parties de l'économie politique, dont il avait fait dans sa jeunesse une étude spéciale. C'était encore un auteur de mérite, à qui l'on doit plusieurs ouvrages politiques ou

littéraires, parmi lesquels il faut citer le *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie*, et une bonne traduction en vers des *Satires de Juvénal.*

Plus d'une fois même, l'écrivain mit son talent au service de l'administrateur. En 1813 par exemple, lors du passage de l'Impératrice Marie-Louise à Caen, il composa une fantaisie de circonstance (1), qui lui valut une critique maladroite, d'un certain M. Barley, inspecteur de la loterie impériale. Et, si nous rappelons cet incident de peu d'importance, c'est qu'il nous apporte un trait de caractère qui fait honneur au baron Méchin.

On sait quelle est en général la susceptibilité ombrageuse des gens qui ont la prétention d'écrire. Eh bien, loin de s'offenser du blâme qu'on lui infligeait, le préfet du Calvados adressa à son critique une lettre pleine de courtoisie, dont nous citerons ce passage significatif :

« Ce qui est livré à la connaissance du public est abandonné à son jugement, et il lui est assurément bien permis de l'exprimer avec la plus entière indépendance (2). »

Et comme rien sous l'Empire ne pouvait se publier sans l'autorisation du préfet, le baron Méchin, pour mettre en pratique sa haute leçon de libéralisme, accordait, par la même lettre, à son critique, la permission de faire insérer son article dans le *Journal du Calvados*, l'organe même de la préfecture !

(1) *Bouquet offert à l'Impératrice reine et régente par le département du Calvados, le 24 août 1813.* Caen, Ee Roy ; in-4°.

(2) Lettre autogr. du 31 août 1813. Arch. du Calvados.

Voilà certes un rare exemple de justice, exercée par un homme qui aurait pu, en refusant l'insertion demandée, couvrir la petite vengeance de l'écrivain sous les exigences professionnelles de l'administrateur tout-puissant.

Le baron Méchin ne pardonnait pas seulement les offenses. Il devait avoir une nature tout en dehors, portée aux épanchements, aux confidences intimes. Sa correspondance avec son ami Réal nous a même prouvé que sa confiance n'était pas toujours très bien placée, et qu'elle pouvait l'exposer aux plaisanteries les plus inconvenantes.

« Au demeurant, lui écrivait Réal (1) pour répondre aux doléances du préfet, qui se plaignait des ennuis que lui causait la question des subsistances dans le Calvados, je suis désespéré de voir la belle et bonne M[me] Méchin dans tout ce tapage Il paraît, mon ami, d'après ce que tu me dis, qu'elle t'a procuré quelques moments de consolation. C'est bien fait à elle. Ainsi, sous les draperies de soye comme sur la paille, cette *misère*, calomniée comme la foudre, est donc comme le coup de tonnerre, favorable à la population. Mets-moi aux genoux de ta charmante consolatrice, et dis-lui que, prosterné devant une belle vierge de Raphaël qui lui ressemble, je prie cette bonne mère de Dieu d'accorder à ta femme un garçon qui ait la santé brillante et le bon esprit de sa mère, ou une fille qui ait sa grâce et sa bonté. »

(2) Lettre autographe du 6 juin 1812. Arch. du Calvados. Voir aux *Notes* cette curieuse lettre que nous y publions *in extenso*.

Cette lettre nous démontre clairement quelles profondeurs de naïveté il y avait dans l'âme toute droite du baron Méchin. C'était un homme de premier élan, sincère, mais simple, à qui il aurait fallu d'autres amitiés que celle du policier Réal et d'autres départements à diriger que ceux où grondait l'émeute.

Administrateur actif et laborieux, mais ami de la tranquillité, comme tous les lettrés qui se plaisent à philosopher aux heures de loisirs, il se trouva tout décontenancé le jour où la ville de Caen, habituellement si paisible, lui donna le spectacle d'une foule affolée qui réclamait à grands cris du pain. Touché par tant de misère, et obéissant à ce premier mouvement de pitié compatissante qui était le fond de sa nature, croyant aussi peut-être apaiser ainsi les passions populaires, il eut le tort de jeter à ces malheureux tout l'argent qu'il avait sur lui. Comme particulier il eût bien agi, comme premier administrateur du département, il avait fait une lourde maladresse.

Dans cette journée difficile, le baron Méchin ne fut donc pas à la hauteur de sa tâche. Il manqua d'énergie. « C'est parce que l'on est quelquefois sévère qu'on n'est jamais cruel », lui écrivait ironiquement son ami Réal deux mois après l'événement (1). La leçon était bonne, quoique tardive. Avec un peu plus de fermeté en présence de l'émeute, le préfet du Calvados aurait pu éviter peut-être l'affreuse répression que lui imposa le gouvernement. Là fut sa faute.

On pourrait aussi lui reprocher d'avoir subi la direction

(1) Lettre autog. du 6 juin 1812. — Arch. du Calv

tyrannique du général Durosnel. S'il avait eu le courage de donner sa démission, personne ne l'aurait accusé d'avoir trempé ses mains dans les représailles sanglantes, qu'au fond du cœur il désapprouvait. Mais fonctionnaire jusqu'au bout des ongles (1), comme les Ponce-Pilate de tous les temps, malgré la douceur de son caractère, il se prêta hiérarchiquement à des exécutions dont il se croyait autorisé à décliner la responsabilité. Nous verrons plus tard tous les efforts qu'il fit pour expier sa faiblesse, en essayant d'obtenir la grâce des séditieux, qui n'avaient été condamnés qu'aux travaux forcés ou à la réclusion.

Ce n'était pas d'aillleurs la première fois que le préfet du Calvados avait vu commettre sous ses yeux des excès de pouvoir, auxquels il n'avait pris aucune part.

Précédemment, sous son administration, par mesure de haute police, on avait procédé à des arrestations arbitraires. M. et Mme Desessarts, la dame Amfrie, MM. Filleul et Pouilli furent détenus illégalement et subirent, pendant plusieurs mois, l'horreur d'un secret rigoureux. Le baron Méchiu n'y était pour rien ; il eut même le courage de protester et de manifester son mécontentement.

C'était un tort; il n'avait pas le droit de se plaindre, puisque le gouvernement impérial, agissant sans le consulter, lui avait fait l'honneur de croire qu'il ne se

(1) Au premier retour des Bourbons, le baron Méchin, pour conserver sa place de préfet, faisait écrire au Roi le 6 novembre 1814 par le Commerce de Caen : « Nous recommandons à V. M. le père de 4 enfants, un magistrat sans fortune, qui compte 20 ans d'administration. » *Journal du Calvados* du 15 avril 1820.

prêterait point à des mesures illégales. Les arrestations avaient été faites, d'après l'ordre formel et direct du ministre de la police générale, par M. Moreau de La Rochette, auditeur au Conseil d'État, alors commissaire spécial à Caen, et depuis préfet du département de la Vienne.

En 1812, c'est encore le même commissaire spécial qui, par ses rapports exagérés, va donner l'éveil à la police soupçonneuse de Napoléon. S'inspirant des leçons du maître, toujours inquiet depuis le 18 brumaire, il s'imaginait, comme lui, découvrir sous la moindre agitation quelque complot des Jacobins, ou quelque tentative de restauration des Bourbons.

« Au fort du pillage, écrivait-il le 3 mars (1), on a distingué ces vociférations : « Nous sommes régis par des lois tyranniques ; nous renouvellerons, s'il le faut, les scènes de Belzunce et nous promènerons des têtes. »

Dans ce style déclamatoire, il est difficile de reconnaître les cris qui partent habituellement du milieu des foules. Admettons toutefois que le commissaire spécial, un peu gâté par le mauvais goût des tragédies classiques du temps, ait voulu habiller à sa façon, pour les rendre présentables à l'oreille de l'Empereur, les exclamations trop naturalistes des émeutiers. Soit, il y eut des menaces et l'on rappela le nom de Belzunce, égorgé à Caen, en 1789, dans des circonstances particulièrement atroces.

Mais que penser de ce passage du rapport du 4 mars ? «... Cette émeute aurait un caractère important et

(1) Lettre au ministre de la police générale. — Arch. du Calv.

se rattacherait à la politique. Il est à remarquer que le jour même où elle a eu lieu, on assurait que les Anglais croisaient devant la côte et menaçaient d'une descente. On disait que S. M. l'Empereur était dangereusement malade, par suite d'une inflammation considérable aux jambes et de la décomposition du sang (1). »

C'est avec ces ragots politiques, comme il doit s'en faire dans une loge de portier, que le pouvoir central va être appelé à se former une opinion sur la portée de l'émeute du 2 mars à Caen. Ces bavardages seront cependant pris au sérieux par un homme qui avait de l'esprit, et s'en croyait encore plus, par le comte Réal. Il ne se contenta pas d'accueillir les abracadabrants racontars de son inférieur. Après les avoir acceptés, il y ajouta d'autres contes ineptes, tirés de ses vieux cartons de policier.

« J'ai reçu, Monsieur, dit-il au commissaire spécial de Caen le 9 mars (2), votre bulletin de police du 1er de ce mois et les lettres des 3 et 4, par lesquelles vous m'avez fait connaître les détails de l'émeute populaire survenue à Caen, sous le prétexte de la cherté des grains, au moment où ils éprouvaient une baisse et où le marché se trouvait bien approvisionné. Ces deux dernières circonstances, jointes aux propos séditieux qui se sont fait entendre, doivent décider la police à tout mettre en usage pour remonter à la cause de ce mouvement et en découvrir les véritables auteurs. Je me repose à cet égard sur votre dévouement et votre

(1) Lettre au ministre de la police générale. — Arch. du Calv.
(2) Arch. du Calvados.

sagacité. Vous vous montrerez sans doute jaloux de faire preuve de zèle dans une occasion aussi importante.

« *P. S.* — J'ai signalé, il y a plusieurs années, à M. le Préfet du Calvados, une espèce de société ou association qui, sous le nom de *frères Lubins*, réunissaient les anciens *Carabauds* qui, à Caen comme à Rouen, ont tant fait parler d'eux dans les 1ers jours de la Révolution, ont brisé des métiers, pillé des grains, etc. Cette populace n'a jamais été bien matée. Veuillez bien, Monsieur, vérifier si ce n'est pas parmi ces gens-là que s'est organisée la révolte. »

Pour un grand chef de la police, Réal était bien mal informé. Car il n'y a jamais eu rien de commun entre les scélérats, qui déshonoraient par leurs crimes les mouvements révolutionnaires, et la Société des *Carabots*, organisée à Caen en 1789, pour s'opposer aux excès des démagogues. C'est qu'il ne faut pas confondre l'histoire avec les légendes, sorties des rapports plus ou moins erronés d'agents subalternes.

La lettre de Réal n'était, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de faussetés, qui n'en servirent pas moins à accréditer ce bruit absurde que l'émeute de 1812 avait un caractère essentiellement politique. Trompé lui-même, il était probablement de bonne foi, et son erreur entraîna celle du ministre de la police, le duc de Rovigo, qui s'empressa d'envoyer à Caen des agents de la police secrète, chargés d'exercer une surveillance active non seulement sur la ville, mais encore sur la *côte*.

La participation de l'Angleterre à la petite bagarre de la halle aux blés de Caen ne faisait plus de doute pour la police, qui se crut en face d'une formidable

conspiration. Et Napoléon qui, avec la prétention de régler tout lui-même, ne voyait les hommes et les choses que par les yeux d'un Fouché ou d'un Rovigo, Napoléon le crut aussi.

Au moment de partir pour la campagne de Russie, il resta convaincu que dans ce petit événement, demesurément grossi, il y avait une menace pour le salut de l'Empire. Et il jugea qu'il était nécessaire de frapper un grand coup, de terroriser le pays d'où partait ce signal du désordre. Huit condamnations à mort n'étaient pas de trop pour consterner l'esprit de révolte. La nécessité d'état commandait ce sacrifice humain. Il le pensa, et l'exécution suivit sa pensée, comme le coup de foudre suit l'éclair.

En vain essaierait-on de rejeter la faute, ou le crime, comme il plaira de l'appeler, sur quelque fonctionnaire imprudent, ou mal informé. Napoléon, qui voulait et pouvait tout, n'avait pas le droit de se tromper. C'est lui qui rédigeait tous les journaux de l'Empire par la main de ses préfets; c'est lui qui pensait et croyait pour la France ; c'est lui qui lui imposait son credo religieux ; c'est lui qui rédigeait son catéchisme, lui qui y faisait insérer, comme conclusion aux devoirs des chrétiens envers lui : « Dieu, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même (1). »

(1) *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*, Paris, Mame, 1808. Leçon VII de la seconde partie.

Les suppliciés du 15 mars 1812 n'auraient donc pu sans impiété maudire leurs juges, puisqu'ils avaient été frappés par un arrêt du Tout-Puissant.

VII.

Napoléon n'était pas cruel à la manière des Empereurs romains, dont l'histoire nous a conservé les traits de férocité maniaque. Il ne frappait pas pour le plaisir de frapper ; mais, comme il avait su se mettre au-dessus des lois, il ne reculait devant aucun moyen quand il s'agissait de se débarrasser d'un ennemi, ou seulement d'intimider un adversaire. « Il n'a jamais eu, dit le chancelier Pasquier, de haines, ni d'affections que celles qui lui ont été commandées par son intérêt. »

Or, après le feu de peloton des fossés du Château de Caen, lorsqu'il eut donné la preuve de la rapidité des coups qu'il savait porter, son intérêt immédiat lui conseillait de ne pas s'aliéner, par de nouvelles rigueurs, une population dont il ne pouvait ignorer les réelles souffrances.

Déjà, dans son adresse du 10 mars, le Conseil municipal de Caen ne lui avait pas caché la gravité de la situation. Entre deux éloges au souverain, la pièce officielle, tout en blâmant énergiquement les excès du peuple, faisait un tableau navrant de sa misère, qui résultait, non seulement de la cherté toujours croissante des grains, mais encore du défaut de travail et de l'insuffisance des salaires.

Et cet avis, qui lui venait de Caen, l'Empereur le

recevait de cent autres localités où sévissait la disette. Il ne suffisait donc plus de se faire craindre ; il était grand temps d'apporter des soulagements à la classe indigente.

Aussi voit-on paraître au *Moniteur*, dès le 24 mars, un décret qui a pour but d'organiser temporairement un nouveau service de bienfaisance. Dans tout l'empire, à dater du 1er avril jusqu'au 1er septembre, on procédera à une distribution journalière et gratuite de deux millions de soupes à la *Rumfort*, ou d'autres espèces d'aliments économiques. Une somme de 22 millions 500,000 francs, présumée nécessaire, fut inscrite au budget. Mais, en réalité, elle devait être payée par un emprunt, ou une addition d'impôts à la charge des communes.

Comme la mesure était provisoire, il ne fallait guère y voir, en quelque sorte, qu'une bouchée de pain jetée dans la bouche d'un grand peuple affamé. Ce qu'il était urgent d'obtenir à tout prix, c'était l'approvisionnement régulier et complet des halles. Mais comment? On allait se heurter à la résistance, au mauvais vouloir des propriétaires et des fermiers? Qu'importe! que pouvaient peser quelques mécontents, dépouillés administrativement, aux yeux d'une justice qui les mettait dans un des plateaux de sa balance, tandis que l'autre était abaissé par le poids formidable de la masse populaire? C'était celle-là qu'on devait bien se garder d'irriter, au moment de quitter la France et de s'enfoncer, avec la Grande Armée, dans les steppes de la Russie.

Et les lois de l'économie politique? Et les principes?

Qu'allaient donc penser ceux qui avaient compté sur le Premier Consul et l'Empereur pour rétablir l'ordre en toutes choses? Ah! les niais! Ils ne savent donc pas que Napoléon n'est plus Bonaparte. Les principes? il n'y a que ceux qui servent à la fortune d'un grand homme. Bonaparte était républicain jusqu'au 18 brumaire; Napoléon sera conservateur en politique jusqu'au jour où le socialisme d'État lui sera nécessaire pour raffermir son trône ébranlé.

« La question des blés, disait-il à l'heure où les émeutes pour les grains compromettaient la sécurité de l'Empire, est la plus importante et la plus délicate pour les souverains. Les propriétaires ne sont jamais d'accord avec le peuple. Le premier devoir du souverain, dans cette question, est de pencher pour le peuple, sans écouter les sophismes des propriétaires (1). »

Comme chez lui, maître absolu des destinées de la nation, l'acte suivait de près la parole, le 16 avril 1812, il fait envoyer aux préfets des instructions, où il développe sa nouvelle manière de comprendre les devoirs des cultivateurs envers les classes populaires.

La véritable cause de la hausse, selon sa pensée du jour, est beaucoup moins dans la rareté de la denrée que dans la terreur qui a frappé les consommateurs en présentant à leur imagination, comme prochain, le moment où les marchés cesseront d'être approvisionnés.

Le moyen de remédier à ce malheur est de donner aux consommateurs une garantie certaine de l'approvisionnement du marché jusqu'à la récolte.

(1) *Napoléon, par Antoine Guillois*, tome II, page 191.

Comment obtenir ce résultat? Par un procédé très simple. Chaque préfet fera signer aux principaux fermiers, ou propriétaires de grains de son département, l'engagement de conduire aux marchés, qui leur seront désignés, la quantité de blé pour laquelle ils auront été compris dans l'état de distribution.

De plus, on demandera aux mêmes fermiers de s'assurer la reconnaissance de leurs concitoyens en s'obligeant à ne pas vendre le froment au-dessus de 33 francs l'hectolitre. Il ne faudrait pas voir là une *taxe*, grand Dieu ! mais une *souscription*.

Comme l'Empereur, à l'avance, ne paraissait pas trop compter sur le patriotisme des cultivateurs, il recommandait à ses préfets de le représenter comme le seul défenseur des personnes et des propriétés.

« Si vous trouviez, disait-il (1) comme mot de la fin comminatoire, quelques opposants à une mesure que commandent les circonstances et la justice, alors vous leur déclarerez que *telle est la volonté formelle de l'Empereur*, et vous leur ferez connaître que cette volonté est dans leur intérêt, puisqu'elle aura pour résultat d'éviter des désordres et des excès, toujours inséparables de la pénurie des subsistances, et dont les effets pourraient compromettre la tranquillité de ceux qui se seraient refusé à cet acte de bienfaisance et de patriotisme. »

Il était impossible d'indiquer plus clairement aux

(1) *Instructions données à MM. les Préfets du rayon de Paris le 16 avril 1812*. Pièce signée par le comte Collin de Sussy, ministre des manufactures et du commerce. — Arch. du Calv.

récalcitrants qu'on les abandonnerait aux représailles des foules, qui trouveraient les marchés mal approvisionnés, ou le prix du blé trop élevé.

Cependant, la menace qui concernait leur sécurité dut moins intimider les cultivateurs que celle qui compromettait leurs intérêts. A quelque temps de là, en effet, l'Empereur se vit contraint, pour en obtenir l'application, de donner force de loi au système qu'il avait essayé de faire accepter par la persuasion.

Ce fut d'abord le décret du 4 mai, dont l'article 1er proclamait la libre circulation des grains. Seulement, l'article 2 obligeait tout commerçant à faire ses achats publiquement, après une déclaration au préfet ou au sous-préfet ; l'article 3 défendait d'emmagasiner les grains achetés et d'en faire un objet de spéculation. Les articles 4 et 5 soumettaient tous les propriétaires de grains à conduire dans les marchés les quantités qui leur seraient indiquées par l'administration. L'article 8 prohibait tout achat ou vente des grains hors des marchés. L'article 9 n'autorisait les négociants à faire leurs achats que lorsque les habitants et les boulangers se seraient approvisionnés.

Enfin, brochant sur le tout, le décret du 8 mai fixa un maximum de 33 francs l'hectolitre pour le prix des blés dans les départements où la récolte suffirait aux besoins de la consommation. Quant aux autres, qui s'approvisionnaient au dehors, le maximum serait à l'appréciation des préfets.

Sauf ces restrictions, le commerce des grains était libre, comme la presse du monologue de Figaro. Ennemi autrefois des doctrines révolutionnaires et du

maximum, qu'il avait poursuivis de ses sarcasmes, Napoléon venait de les appliquer avec le même arbitraire que la Convention. Mais son nouveau décret était promulgué le 8 mai et, le lendemain, il partait pour prendre le commandement de la Grande Armée. Au moment de quitter la France, il voulait assurer l'ordre à l'intérieur par une série de mesures qui lui paraissaient propres à prévenir le retour des émeutes. Qu'importait la prospérité du commerce et sa liberté ! C'était la classe indigente qui le préoccupait à cette heure. Pour l'apaiser et prendre à ses yeux le rôle d'un souverain paternel, il léguait, en s'éloignant, à ses préfets, le soin de se débrouiller dans le chaos d'un système, où il n'avait vu qu'un moyen de reconquérir une popularité déjà compromise par les excès de la conscription.

Les tribulations du préfet du Calvados avaient cependant commencé bien avant la promulgation des décrets du 4 et du 8 mai. Dès le 8 mars, quelques jours après l'émeute, il recevait, de Vire, une lettre de menaces, où la façon de comprendre la liberté du commerce des grains prouve combien Napoléon avait habilement flatté, dans ses mesures d'actualité, les préjugés et les passions populaires.

« Ah ! celerats de Méchin, lui disait l'anonyme (1), « nous croyons avoir un père dans toi ; nous en avons « un meurtrier qui nous faits mourir de fain nous et « nos enfans ; mais si tu ne mais fin à nos peine par « un areté qui empeche la circulation des grains a six « lieux de la mer et des ports, tu peux faire une acte

(1) Archives du Calvados.

« de contritions; car, devant paque, nous aurons ta tete,
« coquin ! cest du complots de plus de 30000 ame !
« Je te le jure. »

Tandis qu'il avait à souffrir des préjugés et de l'irritation de la « sainte canaille », comme devait l'appeler plus tard le poëte des *Iambes*, le baron Méchin luttait avec non moins d'énergie contre l'égoïsme affolé des classes aisées. C'est ainsi qu'à la halle de Caen du 23 mars, malgré l'abondance des grains qu'on y avait apportés, le double hectolitre de blé se vendit au prix moyen de 86 fr. 52, c'est-à-dire avec une augmentation de 8 fr. 52 sur le dernier marché. Et cette hausse provenait uniquement de ce qu'un grand nombre de particuliers, dans la crainte d'une disette, se disputaient la denrée avec un empressement dont les cultivateurs profitaient (1).

Avant de chercher le remède à une si triste situation économique, il fallait d'abord venir en aide aux indigents. Avec l'approbation du préfet, le Conseil municipal de Caen s'occupa d'organiser des secours prompts et extraordinaires. Chacun de ses membres se transporta au domicile des habitants pour solliciter des souscriptions volontaires.

Mais, en présence d'une misère qui ne tenait pas seulement à la cherté des subsistances, mais surtout à la stagnation des affaires et au défaut d'industrie, les ressources qu'on demandait à la charité devaient être bientôt épuisées.

(1) Lettre du 24 mars 1812 au comte Réal. — Arch. du Calv.

Malgré cela, le préfet informe la municipalité qu'il va publier un arrêté pour ordonner la continuation des quêtes publiques. Il prétend se conformer ainsi à l'intention du souverain, qui a dit formellement, le 30 mars, dans sa réponse au collège électoral du département de l'Eure : « Les abondants secours que les propriétaires fournissent doivent être continués. »

Il y eut sans doute résistance de la part du maire, au nom des contribuables que l'on allait mettre en coupe *déréglée*. Car, le 5 avril, le préfet lui adressait une lettre (1) où il semblait répondre à des objections antérieures.

« Vous présumez trop défavorablement de vos concitoyens, lui disait-il en un style autoritaire, et j'en ai une tout autre idée, parce que j'ai éprouvé plusieurs fois les bons sentiments qui animent cette cité ; parce que tout homme éclairé sent que, dans les circonstances extraordinaires où nous sommes, ce n'est pas seulement de son superflu, mais encore de son nécessaire, qu'il faut sacrifier, que si, dans l'obligation imposée à la société de secourir ceux de ses membres qui souffrent, une taxe proportionnelle peut et doit être établie, ceux qui, par leur aisance, sortent de la classe des contribuables ordinaires, ont, indépendamment de leur part dans la dette commune, une dette spéciale à acquitter ; parce qu'un don est irrévocable de sa nature ; parce qu'enfin il n'est personne qui, *une fois sa signature engagée*, ne veuille y faire honneur.

« La délibération que prendra le Conseil municipal

(1) Lettre du 5 avril 1812. — Archives municipales.

sera soumise à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur. Il est possible qu'il rectifie mon opinion ; mais, en attendant, je ne puis agir que selon *celle* dont je suis profondément pénétré... »

Le baron Méchin voulait parler ici de la façon dont l'Empereur comprenait actuellement l'expropriation forcée en matière de charité publique. C'était une question d'ordre à l'intérieur que l'on prétendait obtenir à tout prix, c'est-à-dire aux dépens des gens aisés.

Le Conseil municipal de Caen ne partagea pas cette manière de voir, et il sut le dire en termes très dignes dans sa délibération du 8 avril. Suivant lui, « les souscriptions dictées dans l'intérêt du maintien de l'ordre public, autant que par un sentiment d'humanité, n'offrent point un résultat juste, ni proportionnel, puisque souvent le riche a refusé de s'imposer, tandis que l'homme d'une fortune médiocre a pris sur son nécessaire. » Et il concluait ainsi : « L'avis unanime du Conseil municipal a été que les souscriptions ne pourraient être équitablement exigées à titre de pur don de tout citoyen qui se refuserait à les abandonner, mais qu'elles pourraient être converties en un emprunt, autant toutefois qu'on ne pourrait pas se procurer de fonds, d'après le mode indiqué par le décret du 24 mars dernier, assez à temps pour satisfaire aux dépenses courantes, et dans le cas encore où le fonds accordé serait insuffisant. »

Ainsi se débat lamentablement le pauvre baron Méchin, sûr de ne contenter personne quoiqu'il fasse, injurié par le peuple qui accuse l'administration de l'affamer, maudit par les gens aisés qui le considè-

rent comme un ennemi de la propriété. Va-t-il enfin être plus heureux lorsque les décrets du 4 et du 8 mai lui auront tracé officiellement sa voie et préparé un champ d'action plus solide?

Hélas! la taxe sur le prix des grains, dont on attendait tant de merveilles, ne tardera pas à changer la joie des premiers jours en une consternation profonde. Les commerçants ne viennent plus aux marchés. La denrée se cache et disparaît. Pour approvisionner les halles, le préfet est obligé de recourir à des mesures coercitives.

« L'approvisionnement des halles, écrit-il à ses sous-préfets (1), doit occuper toute votre pensée. Vous avez peu à espérer d'y parvenir par les voies ordinaires. Il n'y a donc pas à hésiter. Il faut frapper de réquisitions et en maintenir l'exécution... Nommez un certain nombre de porteurs de contraintes provisoires que vous placerez chez les récalcitrants à raison de 5 francs par jour, indépendamment de la nourriture. »

A côté des récalcitrants, il y a les fraudeurs qui font des déclarations mensongères. Ceux-là, on les traduit devant les tribunaux. Mais l'administration n'a guère à gagner à ces sortes de procès. Certains avocats profitent de la circonstance pour faire de l'opposition au gouvernement, outrager les employés de la régie chargés de la vérification des récensements, et ameuter le public contre les droits réunis (2).

Aux prises avec des difficultés presque insurmon-

(1) Lettre du baron Méchin, du 20 mai, au sous-préfet de Caen. — Arch. du Calv.

(2) Plainte du directeur de l'Administration des droits réunis à M. le baron Méchin, du 24 juin 1812. — Arch. du Calvados.

tables, le baron Méchin avait d'autant plus de mérite à lutter qu'il n'était pas partisan du *maximum* qu'on lui imposait. Dès les premiers jours, quand il eut fait afficher le décret impérial du 8, il y joignit un arrêté qui inaugurait, à titre d'essai, un tarif provisoire. Car il pensait, avec beaucoup de raison, que l'expérience seule pourrait le mettre à portée de corriger ce qui serait reconnu défectueux (1). Après une série de tâtonnements, il crut probablement nécessaire d'abaisser son premier tarif et de le ramener au prix fixé dans le décret du 8, pour les départements où la récolte suffisait aux besoins de la consommation. Ce n'était pas le cas du Calvados, et l'initiative du baron Méchin lui valut la colère du maître.

De son quartier général de Posen, d'où il se préparait à envahir la Russie, Napoléon ne perdait pas de vue la question des grains en France et l'application de ses décrets. A la date du 1er juin, il adressait une lettre furibonde au ministre des manufactures et du commerce: « Monsieur le comte de Sussy, la taxation du blé par le préfet de Caen à 33 francs l'hectolitre est fort extraordinaire. Je ne conçois pas comment ce préfet a ainsi méconnu le principe. Je m'attendais à ce que vous me disiez un mot des motifs qui l'ont décidé... »

C'était vraiment jouer de malheur. L'infortuné fonctionnaire, qui mettait tant de zèle à l'approvisionnement des halles de son département, ne devait pas se consoler d'avoir encouru la censure de l'Empereur. Crai-

(1) Instructions du baron Méchin au sous-préfet de Caen, du 16 mai. — Arch. du Calv.

gnant sans doute une disgrâce, il s'empressa de chercher un appui auprès du général Durosnel, avec lequel il était resté, depuis l'affaire du 2 mars, dans les meilleurs termes. Comme cet officier supérieur avait suivi Napoléon dans la campagne de Russie, le baron ne pouvait trouver de plus sûr paratonnerre pour le protéger contre le coup de foudre qu'il redoutait.

Il était d'aillleurs difficile d'imaginer une occasion plus favorable. Pour un parent, un ami, ou une créature, l'aide-de-camp de l'Empereur venait de solliciter la perception de Saint-Julien-sur-Calonne. Belle entrée en matière pour une longue lettre (1) qui allait devenir, sous la plume du préfet menacé, une sorte de mémoire justificatif.

C'est, en effet, un exposé complet de la misère du département et des efforts du baron Méchin pour lui fournir des grains. Dans le pays d'Auge, la famine sévit si cruellement que nombre de pauvres n'y vivent que d'herbe et de son. Le grand malheur, c'est que les cantons s'isolent et retiennent leurs produits. Si le préfet contracte des marchés au-dehors, chaque département, inquiet pour lui-même, se dessaisit avec peine d'une denrée que l'on se dispute. Et, pour ajouter à ses peines, le Directeur général des vivres le fait requérir de fournir à la manutention militaire la subsistance des troupes !

L'auteur de ce plaidoyer le termine par quelques phrases qui prouvent bien qu'il avait l'espoir d'être entendu par l'oreille du maître.

(1) Voir cette lettre aux *Notes et pièces justificatives.*

« Plaignez-nous, Monsieur le comte. Mais, s'il arrivait que Sa Majesté eût occasion de vous parler de la Basse-Normandie, veuillez l'assurer que je ne manquerai ni de tête, ni de cœur. Ceux qui ont le bonheur de combattre sur les bords de la Vistule, sous les yeux du monarque, au lieu de voir leur vie se consumer dans les soucis et les chagrins, ne courent que la double chance d'une vie brillante ou d'une mort glorieuse (1). »

Nous ne savons quelle fut la réponse du général Durosnel aux lamentations épistolaires du baron Méchin. Mais il est probable qu'elle n'apporta pas au préfet embarrassé de notables éclaircissements sur la conduite qu'il avait à tenir. Comment devait-il interpréter les fameux décrets du 4 et du 8 mai, sans s'exposer à mécontenter leur atrabilaire et tout puissant auteur? Tel était le point d'interrogation qui se dressait, comme une potence, au bout de laquelle le fonctionnaire, hanté par le cauchemar d'une disgrâce, croyait voir s'agiter un spectre, étranglé dans ses rêves ambitieux.

Pour échapper à cette obsession, le malheureux préfet demande conseil à ceux de ses amis qu'il croit le mieux en état de l'arracher à sa cruelle perplexité. Voici d'abord la réponse étonnante que lui adresse Rœderer :

« Monsieur le baron (2), la disposition du décret qui autorise à taxer suivant les distances des lieux, d'où il

(1) Brouillon d'une lettre du baron Méchin, 4 juin 1812, à M. le comte Durosnel. — Arch. du Calvados.

(2) Lettre autographe de Rœderer, sans date. — Arch. du Calv.

faut tirer le blé, autorise à le taxer *au cours,* ou de s'en approcher à Caen même. Si le maximum donne la famine, la famine doit ramener les vrais prix. Il y a dans le décret une haute sagesse. Car il dit au peuple : Vous voulez le maximum et les récensements et les réquisitions, eh bien! essayez. Mais en même temps, il dit aux préfets : Si cela ne réussit pas, vous profiterez de la lumière qui aura frappé le peuple pour lui rendre la cherté à la place de la pénurie absolue. Il y a dans ce décret l'art de forcer le peuple à implorer les hauts prix qui sont inévitables, au moment où il allait se porter aux derniers excès contre les hauts prix. Je crois que j'entends assez bien le décret en l'entendant ainsi. J'en ai conféré, votre lettre à la main, avec M. l'arch. Ch. (1) (ceci soit dit entre nous). Votre mal n'a été très cuisant, ces jours passés, que parce que vous avez taxé trop bas. Osez, et ne me nommez pas; car je ne suis pas une autorité, ni ne veux l'être. »

Cette interprétation, non moins fantaisiste que sceptique, de la pensée qui avait conçu les décrets de mai, était bien digne de l'homme politique, dont Mallet du Pan a dit plus tard : « Il a serpenté avec succès au travers des orages et des partis, se réservant toujours des expédients, quel que fût l'événement. »

Elle ne devait pas contenter l'âme sincère et tourmentée du baron Méchin, qui se plaignait surtout à son ami Réal des ennuis que lui donnait l'application des décrets du mois de mai. Le comte Réal, qui était le bras droit du ministre de la police, n'abusa pas de la con-

(1) Il s'agit ici de l'archi-chancelier : Cambacérès.

fiance de son naïf correspondant. Comme lui, il blâmait l'emploi du maximum ; mais, courtisan spirituel, il lui donnait une leçon de bonne conduite en l'avertissant qu'il *ne raisonnait plus devant un décret rendu.*

Cette lettre confidentielle, pleine de verve, qui mériterait d'être citée dans son intégralité (1), se terminait par ce conseil :

« Recense donc, et fais porter tout ce que tu pourras sur les grands marchés. Point de mollesse. Obtiens même par la force, de ton propre sol, le grain qui te sera nécessaire pour atteindre le moment de l'arrivée du secours que tu devras chercher au loin.

« Tu as été trop faible et trop indulgent pour ce factieux qui s'est montré à la tête de la populace de Honfleur ; il faut que ce mauvais sujet soit arrêté, enlevé, envoyé à Bicêtre, et qu'on le sache bien. »

Le baron Méchin avait peut-être besoin de ce coup de fouet. Administrateur trop débonnaire, selon son ami, le voilà parti maintenant sur la pente si rapide de l'autoritarisme, où les fonctionnaires du premier Empire se laissaient d'autant plus facilement entraîner qu'ils se savaient certains d'être soutenus en toute occasion.

Déjà ce n'est plus le même homme. Lorsqu'il apprend que les réquisitions, même soutenues de garnisaires payés à raison de 7 francs par jour, ne produisent plus de résultat, le baron Méchin se fâche. Lorsqu'enfin on lui apporte cette nouvelle qu'à la halle de Troarn, sur 82 hectolitres requis, aucun n'a été apporté sur le carreau, il s'emporte tout à fait et jette feu et flamme.

(1) Voir aux *Notes* cette lettre, datée de Paris, le 6 juin 1812.

« Cette résistance systématique, s'écrie-t-il (1), doit être sévèrement punie. Elle est la preuve du plus mauvais esprit et ne peut-être considérée que comme un complot contre la tranquillité publique. C'est un crime d'État et, sous ce rapport, je me propose de solliciter du ministre des *mesures de haute police* contre les coupables... »

Mais tant de fureur ne pouvait entrer longtemps dans l'âme pacifique du préfet du Calvados. Pour ne plus appliquer les rigueurs dont il menaçait les contrevenants, il renonce aux réquisitions et imagine d'autres manières de donner la pâture à son département.

Outre les achats de froment qu'il achète en France et jusqu'à Aix-la-Chapelle, il fait des approvisionnements considérables de riz qu'il réussit à introduire dans les campagnes, où l'on avait tout d'abord montré beaucoup de répugnance pour cet aliment (2). De plus, il est constamment en quête des moindres incidents qui peuvent lui apporter des ressources inattendues. C'est ainsi qu'il eut la bonne fortune de s'entendre avec une maison de commerce pour faire mettre en vente 1,992 barils de farine, provenant du navire américain *Congress,* capturé et conduit à Cherbourg par le corsaire français l'*Épervier* (3).

Malgré toute son activité, le préfet n'obtenait encore

(1) Lettre au sous-préfet de Caen, du 16 juin 1812. — Arch. du Calvados.

(2) Lettre au général Durosnel.

(3) Lettre d'un certain Victor Le François au préfet du Calvados, à la date du 24 mars 1835. — Arch. du Calv.

que de médiocres résultats. C'est alors qu'il se décide à employer un remède radical : la suppression de la taxe. Cette initiative audacieuse eut un succès inespéré. Subitement, comme au coup de baguette d'une fée, les halles, jusque-là mal approvisionnées, voient renaître l'abondance. Le 10 août, pour ne citer qu'un exemple, la halle de Caen reçut 149 hectolitres de seigle et 511 hectolitres de blé froment.

En apprenant que la taxe avait été levée, de tous les côtés les cultivateurs s'étaient empressés de porter leurs produits au marché, dans l'espoir de profiter des hauts prix. Une telle concurrence avait naturellement amené la baisse.

Le baron Méchin recevait en même temps les nouvelles les plus satisfaisantes sur les promesses de la récolte prochaine. Les blés avaient la meilleure apparence, les épis étaient bien fournis et les grains d'une grosseur extraordinaire. Si le temps favorisait la moisson, on aurait une année d'abondance.

L'infortuné préfet eut un soupir de soulagement, suivi d'un véritable cri de triomphe (1). « Nous voilà donc, écrivait-il au ministre du commerce, hors de cette détresse qui a pendant 5 mois rendu si douloureuse la condition des administrés et si pénible celle des administrateurs. Il ne me reste plus qu'à rendre compte de mes opérations. Mes matériaux sont réunis, et je crois que le moment d'une justice entière est arrivé pour moi. »

Le brave homme se trompait. Il eut encore à souffrir

(1) Brouillon d'une lettre du 11 août 1812.—Arch. du Calv.

de la mauvaise fortune, et il lui fallut aussi compter avec la sottise et la méchanceté.

Par un singulier renversement des lois de l'économie politique, l'abondance de la dernière récolte n'amena pas de baisse sur le prix des blés dans le courant d'octobre. Ne pouvant s'expliquer la persistance de la cherté des céréales par l'empressement que chacun mettait à s'approvisionner, le préfet du Calvados n'était pas éloigné de penser qu'il se faisait des opérations illicites sur le commerce des grains, et il ordonna à ses sous-préfets de surveiller secrètement les halles (1).

Le public, qui souffrait de cette situation bizarre des marchés, se livra bientôt aux commentaires les plus malveillants et les plus absurdes.

Tantôt, on dit que le gouvernement veut avoir le monopole des grains, comme il a déjà celui des tabacs. Tantôt on prétend que des magasins sont établis au bord de la mer pour l'exportation. Tantôt — et c'est le bruit le plus accrédité — on représente les recherches, que font les préfets sur la dernière récolte, comme un récensement avant-coureur d'une nouvelle taxe.

Sur ce dernier point, le baron Méchin, trop sincère et s'appuyant sur son expérience, eut la franchise, pour ne pas dire l'imprudence, de donner son avis en signalant l'inutilité et le danger des états demandés par trois ministres sur la récolte de 1812.

« Votre expérience, Monsieur, lui répondit brutalement le ministre (2), n'est que locale, tandis que celle

(1) Lettre confidentielle au sous-préfet de Caen, du 15 octobre. — Arch. du Calv.

(2) Lettre du comte de Sussy, du 19 octobre. — Arch. du Calv.

du Gouvernement s'étend sur tout l'Empire. Or, il lui a été démontré que jusqu'à ce moment il n'a reçu, sur le véritable produit des récoltes, que les renseignements les plus erronés. Il a donc fallu recourir à d'autres moyens, et vous devez vous conformer très exactement au tableau que je vous ai adressé...»

Décidément, cette question des subsistances devait être jusqu'à la dernière minute, pour le préfet du Calvados, un long et douloureux chemin de la croix. On peut même ajouter qu'elle fut le tourment de sa vie. Car les approvisionnements, qui lui coûtèrent tant de travail et d'ennuis, furent la source des accusations mensongères qui le poursuivirent jusque dans les dernières années de la Restauration.

Dès la première heure cependant, au retour des Bourbons, ce fut sous la présidence de M. Séguier, successeur du baron Méchin, que la comptabilité de l'ancien préfet subit l'examen d'une commission départementale, nommée pour apurer ses comptes. C'étaient donc des adversaires, sinon des ennemis, qui étaient appelés à juger le fonctionnaire de 1812.

On ne put le trouver en faute et l'épreuve tourna à son avantage. Mais la calomnie ne désarme jamais. Au contraire, le temps la sert en consacrant la légende par l'illusion de l'éloignement. Le baron Méchin, proclamé honnête homme par les royalistes de 1814, avec les années, était devenu un concussionnaire pour les ultras de 1820.

VIII.

Au milieu de ses déboires, le préfet du Calvados n'oubliait pas les victimes du jugement impitoyable de la Commission militaire. Avec une persistance et un zèle qui font honneur à ses sentiments d'humanité, il ne cessa de s'employer auprès des pouvoirs publics pour obtenir la grâce des deux femmes contumaces, qui n'avaient échappé à la mort que par la fuite, et la commutation de peine des autres condamnés.

Dès le 27 septembre, il écrivit au ministre de la justice (1) pour attirer son attention sur le sort lamentable d'une des femmes condamnées à mort, la fille Trilly, âgée seulement de 19 ans, qui menait une vie errante et misérable. Ses parents, honnêtes gens, bons ouvriers, d'une conduite irréprochable, tremblaient pour l'avenir de leur enfant, que la moindre imprudence pouvait conduire devant un peloton d'exécution ou sur un échafaud. L'arrêt du Conseil de guerre ne frappait donc pas seulement une pauvre fille, égarée plutôt que coupable; elle atteignait dans leur existence deux vieillards respectables. S. M. daignerait-elle exercer un acte de clémence en faveur de cette malheureuse ? L'Empereur ne serait-il pas en outre disposé à adoucir la peine des autres condamnés ? Un peu d'indulgence ne concourrait-il pas à affermir la tranquillité que l'on devait déjà à une juste rigueur ?

Après ce plaidoyer, dont nous résumons les princi-

(1) Brouillon d'une lettre. — Arch. du Calv.

paux arguments, le préfet s'adressa au procureur général de la Cour de Caen (1), afin de lui demander quelles démarches la fille Trilly aurait à faire pour purger sa contumace.

Mais toutes ces tentatives et celles qui suivirent durent échouer. Le baron Méchin n'avait obtenu, en effet, aucune promesse sérieuse jusqu'au passage de l'impératrice Marie-Louise à Caen, le 24 août 1813.

L'occasion parut excellente au préfet pour renouveler ses démarches. Afin de bien disposer le cœur de la souveraine à l'acte de clémence qu'il croyait pouvoir en attendre, le baron Méchin intercala dans l'*allégorie*, qu'il avait composée pour célébrer la fête de Marie-Louise, les vers suivants :

Normands, chantez cette douce puissance,
Ce sceptre dont la majesté
Ne s'annonce au monde enchanté
Que par la bienfaisance.

C'était habilement préparer le terrain que d'y semer une flatterie. Mais le préfet ne se contenta pas de sa préface littéraire. Il sut bien choisir le moment où il remettrait sa demande en grâce.

Dans la matinée du 2 septembre, avant de quitter l'hôtel de la préfecture, l'Impératrice voulut bien recevoir la baronne Méchin et ses enfants (2). Et c'est à l'instant des adieux, quand Marie-Louise donnait à son

(1) Brouillon d'une lettre du 12 octobre. — Arch. du Calv.

(2) Lettre du 2 septembre 1813 au ministre de la police. — Arch. du Calv.

hôtesse des témoignages d'affectueux intérêt, que le préfet remit entre les mains de la souveraine le rapport qu'il avait rédigé en faveur des condamnés de 1812.

« Ces malheureuses, y disait-il en parlant de la fille Trilly et de la femme Retour, contumaces, sont en proie aux anxiétés, aux terreurs, du fond de la retraite ignorée où elles traînent leur déplorable vie. Elles osent implorer leur grâce.

« La juste sévérité qui fut déployée lors des troubles a imprimé un effroi salutaire, contenu les malveillans et assuré peut-être le repos intérieur de tout l'empire. Mais en quoi la mort de deux infortunées, qui élèvent les mains vers le trône de votre Majesté, pourrait-elle ajouter à l'impression profonde qu'a laissée la punition des autres coupables? Leur supplice ne serait-il pas maintenant sans objet?

« Le même jugement condamne 9 individus à la peine de huit années de travaux forcés et 10 à celle de la réclusion pendant cinq années. J'ai classé ces individus dans le tableau ci-annexé. La grâce de l'un, ou l'adoucissement de sa peine, semble devoir entraîner la même faveur pour les autres. L'occasion se présente, Madame, où votre Majesté peut exercer un grand acte de clémence et faire usage de la plus belle prérogative du trône. »

L'impératrice reine et régente, comme on disait alors, accueillit avec bonté la demande du préfet et promit de s'occuper de l'affaire.

Plein d'espoir, le baron Méchin attendait avec impatience une réponse favorable, lorsqu'il reçut du Mi-

nistre de la police la singulière communication suivante (1) :

« Des personnes considérées de Caen m'assurent, Monsieur le baron, qu'au passage de Sa Majesté l'Impératrice par cette ville, fort peu de personnes de la haute société se sont trouvées chez elles et que presque toutes étaient à la campagne. Je désirerais beaucoup savoir quelle en est la raison, et si cela tient ou à de la mauvaise volonté, ou seulement au défaut d'invitation, qui aurait été faite à celles de ces personnes dont les propriétés ne sont point trop éloignées, de se trouver à Caen pour le moment de ce passage... »

Ce fut comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuages. Comment obtenir quelque grâce d'une souveraine qu'on a mécontentée sans s'en douter ? Il faut croire que le baron Méchin, qui avait mis tout le zèle imaginable à bien recevoir Marie-Louise, n'eut pas beaucoup de mal à se justifier auprès du ministre de la police. Car nous le voyons recommencer avec insistance son métier de solliciteur en faveur des séditieux condamnés à la suite de l'émeute du 2 mars.

Il écrit au grand juge, ministre de la justice, pour lui demander si on lui a renvoyé le mémoire, que l'Impératrice avait bien voulu accepter lors de son passage à Caen. « J'attache personnellement, disait-il (2), beaucoup de prix au succès de ma démarche, et je ne puis douter que la grâce des coupables, ou l'adoucissement de leur peine, ne fît ici un très heureux effet. »

(1) Lettre du duc de Rovigo, du 15 sept. 1813. — Arch. du Calv.

(2) Brouillon d'une lettre. — Arch. du Calvados.

Le brave homme ne tarda pas à éprouver une cruelle déception. Peu de jours après, le 18 décembre 1813, le grand juge, Molé, lui répondait qu'il n'avait reçu aucun mémoire. Et la lettre se terminait par cette trop évidente invitation à cesser toute démarche :

« Je vous observe que plusieurs des individus condamnés, par suite de la révolte dont il s'agit, se sont pourvus en grâce, mais que leurs demandes ont été rejetées, attendu que la nature et les circonstances du crime ne permettent pas d'user d'indulgence à leur égard. »

Impossible d'exprimer plus clairement que la volonté de l'Empereur était bien de rester impitoyable. Malgré toutes les sollicitations de son cœur, le baron Méchin, devant une telle injonction, dut se résigner au silence. Il le regretta, non seulement pour lui, mais surtout pour le gouvernement qu'il voyait s'engager dans une voie contraire à ses propres intérêts.

S'il n'eût pas su par expérience que la clémence est moins une vertu pour le pouvoir qu'une habileté, le parti royaliste se serait chargé de le lui apprendre. Sous prétexte de porter des consolations à des malheureux, mais en réalité pour faire de l'opposition, la haute société de Caen avait pris l'habitude de rendre visite à ceux des condamnés du 15 mars qui avaient été renfermés, à la Maladrerie, dans la maison de détention de Beaulieu. Souvent, des voitures de maître déposaient à la porte de la geôle des femmes élégantes, qui venaient distribuer des secours aux onze détenus.

Parmi ces prisonniers, on distinguait surtout la femme Bertaud, que son passé recommandait particu-

lièrement à l'attention du monde aristocratique. A l'âge de six ans, cette femme avait, en effet, connu Charlotte Corday à l'Abbaye-aux-Dames. Elle racontait que la fameuse héroïne lui avait appris elle-même son métier de dentellière, en lui indiquant la manière de se servir du bloquet. Elle ajoutait aussi des détails intéressants sur Charlotte Corday. « Elle était gravée, « disait-elle, plutôt grande que petite et pas belle ; « mais elle avait un air si doux, qu'avant qu'elle eût « parlé, on l'aimait déjà. C'était un ange du bon « Dieu ! (1) ».

Ainsi, au lieu d'intimider ses ennemis par des répressions inexorables, l'Empire leur procurait un moyen inattendu de lui faire la guerre. On le représentait comme cruel et prolongeant inutilement le supplice de malheureux prisonniers, qui n'avaient plus rien à espérer que du retour des Bourbons.

L'heure prédite, tant désirée, ne tarda pas à sonner. Le 9 avril 1814, le baron Méchin et ses conseillers de préfecture, dans leur acte d'adhésion, « saluent l'aurore de paix et de bonheur qui luit sur la France ; rendent des actions de grâces aux magnanimes puissances alliées et se rallient avec le plus vif empressement au sceptre de l'auguste fils de Henri IV. »

Le 15 avril, le duc de Berry est reçu par la ville de

(1) Ce propos et les détails qui l'accompagnent ont été recueillis, le 10 mai 1852, par M. Georges Mancel, ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen, qui les tenait de la femme Bertaud, alors âgée de 76 ans, et qui habitait le Vaugueux, à Caen. — Le tout était consigné sur une note au crayon, trouvée par M. Courtin dans les papiers de M. Georges Mancel.

Caen comme un libérateur. Au banquet, donné à l'hôtel-de-ville par le Corps municipal, l'enthousiasme fut tel que le prince dit à ceux qui lui versaient à boire : « Ménagez-moi ; car je me sens déjà ivre de joie (1). »

Au milieu du délire général qui se manifestait à tout instant en présence du duc de Berry, le préfet du Calvados ne perdait pas de vue les prisonniers, dont il avait inutilement demandé la délivrance au gouvernement impérial. Habilement, il avait préparé à l'avance l'ordre motivé de relâcher les onze condamnés de 1812, détenus à la maison de détention de Beaulieu. Le duc de Berry n'eut que la peine de signer la pièce suivante (2), qu'on lui présenta le 17 au moment où il allait quitter la ville :

« Je me suis fait rendre compte de la condamnation encourue par quelques individus qui, le 2 mars 1812, se sont portés à des excès condamnables. Mais ils les ont expiés par une peine sévère et prolongée.

« Je désire que ma présence dans cette ville les délivre, qu'ils jouissent provisoirement de leur liberté, à charge de se représenter à la première réquisition ; je n'excepte pas les deux femmes condamnées à mort par contumace et les détenus au bagne de Cherbourg.

« Caen, le 17 avril 1814.

« CHARLES FERDINAND. »

(1) *Journal du Calvados*, du 18 mai 1820.

(2) Pièce écrite de la main du baron Méchin et suivie de la signature du duc de Berry. — Arch. du Calv.

Sur le champ, dans la journée, les victimes de la justice impériale virent s'ouvrir les portes de leur prison (1).

La veille, comme préface à cet acte de clémence, on avait imaginé une petite mise en scène, destinée à le rendre populaire.

Le soir, au théâtre, on jouait *La partie de chasse d'Henri IV* devant le duc de Berry. Son altesse avait été accueillie par les applaudissements frénétiques de l'assemblée, où l'on remarquait beaucoup la toilette des femmes, vêtues en blanc pour rappeler les couleurs du nouveau drapeau qu'on avait arboré depuis deux jours à toutes les fenêtres de la ville. Pendant un entr'acte, la toile se lève. A l'avant-scène, sous le rideau, on aperçoit un groupe d'hommes et de femmes à genoux, joignant les mains, ou étendant les bras, par un geste reconnaissant, vers la loge du prince. Ce sont les prisonniers qui viennent publiquement implorer la miséricorde de l'auguste spectateur.

Une gravure, qui parut dans un ouvrage (2), publié en 1820 pour célébrer les grandes actions du duc de Berry, représente le prince assis au premier rang d'une loge du théâtre de Caen. La main droite sur son cœur, la gauche dirigée vers la scène, il se retourne pour désigner les prisonniers à un groupe de trois personnages, parmi lesquels il est facile de reconnaître le

(1) Lettre de M. Fouché, directeur de Beaulieu, accompagnée d'un état nominatif des condamnés. — Arch. du Calv.

(2) *Le duc de Berry, ou vertus et belles actions d'un Bourbon*, par Édouard Hocquart. Paris, Didot, 1820. In-4°, fig.

baron Méchin. Dans la salle, à tous les étages, des spectateurs se lèvent pour acclamer, de leur place, le duc de Berry, que les femmes saluent en agitant leur mouchoir. Suivant la légende de la gravure, Son Altesse aurait versé des larmes d'attendrissement.

Dans tous les cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il profita de l'occasion pour assurer de nouveau « que la famille royale rentrait en France avec la ferme volonté de se consacrer au bonheur du peuple et au rétablissement de la liberté. »

Personne ne douta de la sincérité de ses paroles; car tout le monde était las de ce régime despotique, qui avait rempli les forts et les prisons de suspects, enfermés la plupart sans jugement, par simple mesure de haute police. On avait horreur des levées sans merci, de la guerre, des arrestations illégales. On croyait que les Bourbons ramenaient la paix, la justice. Et le peuple le croyait si sincèrement, au moins en Normandie, qu'un menuisier de Caen adressait, le 17 avril, au royal voyageur, une pétition dont nous donnons seulement cet amusant début : « Monseigneur, sées dans sées bau-
« jour ou les habitants de la ville de Caen jouisse
« du bonneur de vous posseder dans leur murs, que
« chaque citoyen paisible peut enfin respirer et jouire
« de sa vrais liberté, et ou chaqu'un peut devant un
« bon prince, vottre altesse Royalle, faire sées juste
« réclamations (1)... »

Ce qui prouve quelle foi naïve le digne homme devait avoir en l'esprit de justice des Bourbons, c'est l'objet

(1) Pétition du sieur Le Blondel. — Arch. du Calv.

même de sa pétition. Il demandait au duc de Berry de lui faire payer (ce qu'il n'avait pu obtenir encore de l'administration) sa part de travail à la construction d'un arc de triomphe pour le séjour à Caen de Napoléon Ier en 1811.

Il y avait donc, à ce moment, communion complète entre le gouvernement qui revenait, et la nation qui l'acclamait. Si les Bourbons avaient eu l'art de conformer leur politique aux vœux du pays, ils auraient, les premiers, fondé en France un régime qui se serait appuyé sur la base inébranlable d'un accord parfait entre les gouvernés et les gouvernants. Mais cette union, tant désirée, ne devait même pas avoir la durée d'une lune de miel. Dès le 25 avril 1814, on dénonçait à ses chefs un simple brigadier de gendarmerie, qui n'avait pas montré assez d'enthousiasme à la *fête de Saint-Louis* d'une commune rurale (1). Quant aux fonctionnaires de première volée, qui s'étaient ralliés au nouveau gouvernement, on ne tarda pas à les traiter en suspects. C'est ainsi que l'excellent baron Méchin, auteur de l'article ultra-élogieux qui parut (2) sur le séjour à Caen du duc de Berry, en fut bientôt pour ses

(1) « J'aurais désiré, écrit l'adjoint du bourg de Creully, le 25 avril 1814, au sous-préfet de Caen, que le sieur Soret, brigadier de gendarmerie, eût manifesté le même enthousiasme que les habitants d'ici. Son *inconduite* m'a forcé de rédiger procès-verbal contre lui... Je vous prie d'en référer aux autorités compétentes pour y donner les suites nécessaires. » — Arch. du Calv.

(2) *Journal du Calvados,* du 20 avril 1814. Le brouillon de l'article, qui remplit 6 colonnes, est en entier de la main du baron Méchin. — Arch. du Calv.

frais de rédaction. Le 2 décembre 1814, il dut ouvrir les portes de la préfecture du Calvados à son successeur, le marquis de Séguier.

Jusque-là rien de trop anormal. Pour placer ses créatures, la première Restauration se débarrassait d'anciens fonctionnaires de *l'usurpateur*, dont elle avait mille raisons de se défier. Mais voilà que recommencent bientôt les procédés tyranniques et sanglants de l'Empire. En 1817, une disette est l'occasion de nouveaux désordres, comme en 1812. Et, pour les réprimer, Louis XVIII, tout en reconnaissant qu'on se trouvait en face « d'hommes plus égarés que coupables », n'hésita pas à les faire exécuter à l'issue même des marchés, où les troubles avaient eu lieu. Sa justice, comme celle de Napoléon, oubliant les promesses de l'avènement, employa moins souvent la cour d'assises que les cours prévôtales.

Était-ce donc bien la peine de changer de gouvernement si l'on ne changeait pas de régime ? La France a fait, depuis un siècle, plus d'un essai de ce genre. Tous les pouvoirs qu'elle a renversés ont été tout d'abord amenés ou ramenés par les fautes de leurs prédécesseurs, jusqu'à ce qu'ils fussent emportés à leur tour par leurs propres excès. Dans le flux et reflux des événements politiques ne faudrait-il donc voir qu'une stérile agitation, où les révolutions joueraient le rôle des tempêtes, qui détruisent sans reconstruire ?

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

La lettre du baron Méchin au comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, est d'une importance capitale pour la question des subsistances pendant la disette de 1812. Ce n'est pas seulement un plaidoyer *pro domo*. Elle démontre clairemeut, en s'appuyant sur des faits, quel gâchis économique on pouvait attendre des récents décrets de Napoléon.

4 juin 1812.

M. le comte (1), je réponds le 4 juin à votre lettre du 4 avril, j'en meurs de honte. Mais je dois pourtant dire, à ma décharge, que je voulais vous annoncer la possibilité de me conformer à vos désirs ; et j'ai eu quelques obstacles à lever. Et puis je suis accablé des plus tristes affaires du monde. Elles sollicitent pour moi votre indulgence. Votre candidat pour la perception de Saint-Julien-sur-Calonne est présenté aujourd'hui à S. Exc. le Ministre des finances. Sa nomination me

(1) Le brouillon de cette lettre du baron Méchin est conservé aux Archives du Calvados.

paraît certaine. Je ne laisse pas ignorer au Ministre l'intérêt que vous portez au sujet proposé.

Ce pays-ci, M. le Comte, vous a trop d'obligations pour que vous ne lui conserviez pas un intérêt particulier. On aime toujours ceux de qui on a bien mérité; et certes le Calvados ne peut oublier la conduite ferme, noble et mesurée que vous avez tenue dans une époque importante pour sa tranquillité. Vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne quelques détails sur notre position actuelle. Ils sont affligeants et sans doute les Ministres les ont déjà fait connaître à Sa Majesté.

Depuis le 2 mars le prix du blé a toujours augmenté et il est enfin parvenu à un taux excessif. L'hectolitre est payé jusqu'à 75 fr. Cependant l'ordre public n'a point été troublé. L'exemple *imposant* qui venait d'être donné a contenu la multitude. Mais la misère augmenta rapidement, elle fut bientôt à son comble. Des secours nombreux furent assurés aux indigents et je mis tous mes soins à les porter autant que possible au niveau de leurs besoins. Le succès avait répondu à mes efforts.

Les décrets qui taxent le prix des grains répandirent une vraie allégresse, mais qui ne tarda pas à être suivie d'une consternation profonde. Sur le champ, la denrée disparut. Le recensement, que j'avais dû faire faire d'après les ordres ministériels, révéla une affreuse vérité et nous fit connaître notre détresse, bien que ce recensement fût inexact. Cependant, en y ajoutant un tiers de son total, j'ai eu la conviction que, si le commerce ne venait à notre secours, nous ne pourrions atteindre le 5 juin. Mes calculs se vérifient. Aussitôt les décrets publiés, les halles ne purent être approvision-

nées que par réquisitions qui frappent maintenant sur la provision nécessaire aux cultivateurs. A quelques exceptions près, les réquisitions ne sont point complètement exécutées. Des garnisaires sont à l'instant établis chez les récalcitrants, des vérifications s'opèrent sur tous les points ; les faux déclarants sont arrêtés et livrés aux tribunaux. Mais sous peu de jours nos tableaux de recensement seront épuisés. Le faible produit des vérifications ne tardera point à l'être. Les réquisitions dès lors frapperont au hasard et l'approvisionnement public est incertain. Je ne peux penser sans effroi aux malheurs qui pourraient nous accabler, s'il venait à manquer un seul jour.

Le haut prix des grains avait entretenu dans la halle une demi abondance. On y apporte jusqu'à l'épuisement, et il est des *cultivateurs que l'avidité* a aveuglés au point de leur faire vendre l'orge et le sarrazin indispensables pour l'ensemencement de leurs terres.

Les cantons s'isolent et retiennent les denrées. Les halles ne sont plus des marchés, mais des entrepôts où les communes apportent et dont elles retirent leur contingent proportionnel, que leur délivre un officier public. Plus de transports, plus de circulation. Et *rarement j'ai dans mon tarif accordé des prix plus élevés aux contrées qui ne rapportent point de blé*. Comme l'approvisionnement des halles ne s'opère que par la force et qu'il est à peine suffisant pour la consommation locale, il ne reste rien pour l'exportation hors du canton.

La vallée d'Auge, tous nos pays d'herbages, sont conséquemment dans la position la plus cruelle.

Il ne nous arrive rien des halles des départements

voisins, de sorte que Lisieux et Honfleur, qui recevaient leur subsistance du département de l'Eure, ne vivent que des rares secours que je puis leur envoyer.

Dans cette douloureuse situation, je fais tout ce que le zèle, le dévoûment et quelque aptitude des affaires m'inspirent. J'ai pensé qu'il convenait d'abord d'approvisionner les villes, et parce qu'elles *sont toujours le foyer des troubles* et que d'ailleurs leur consommation, ne pesant plus sur les campagnes, celles-ci respireront. J'ai de même pris des mesures pour l'approvisionnement des établissements publics. Mais, pour atteindre ce but, il faut contracter des marchés au dehors. J'ai fait des commandes à Rouen, à Chartres, à Paris, à Soissons, à Saint-Quentin et jusqu'à Aix-la-Chapelle. Déjà quelques secours nous sont arrivés de Rouen et de Soissons. Les villes ont réalisé des fonds et des valeurs. Le ministre du commerce m'a prêté une somme de 230,000 francs. J'y ai réuni les fonds départementaux dont l'emploi peut se différer de deux mois, le peu de fonds que je possède personnellement. Mais les achats sont fort difficiles parce que chaque département, inquiet pour sa subsistance, se dessaisit avec peine d'une denrée que l'on se dispute. Au moment où je comptais sur Soissons, une réquisition du gouvernement est venu suspendre mon opération. Enfin, malgré mes soins et l'offre de payer comptant, je n'ai pu encore obtenir que 1050 sacs de farine et 765 hectolitres de grains, secours bien faible, bien insignifiant dans notre position.

Le ministre du commerce, que j'avais supplié de m'accorder quelques bateaux de grains pour la vallée d'Auge, m'a répondu qu'il était dans l'impossibilité de le faire et qu'il m'engageait à presser mes achats. Mais

si le Ministère ne peut en faire pour nous, que dois-je, que puis-je espérer ? Pour ajouter à mes peines, M. le Conseiller d'État, Directeur général des vivres, me fait requérir de fournir à la manutention militaire la subsistance des troupes qui vont occuper le département. Eh bon Dieu ! où prendre la denrée ?

J'ai fait des achats considérables de riz. Je les renouvelle, et je répands partout cet aliment pour lequel la population des campagnes avait de la répugnance.

Le département de la Manche n'est pas plus heureux que nous.

Enfin, M. le Comte, je n'épargne ni jours ni veilles; j'ai eu le bonheur d'inspirer quelque confiance au public et je lui dois, au moins en partie, la résignation avec laquelle on attend la récolte qui s'annonce avec magnificence ; mais qui peut répondre des suites du désespoir ? Nous sommes tout à l'heure proches de la disette.

Plaignez-nous, M. le Comte. Mais s'il arrivait que S. M. eût occasion de vous parler de la Basse-Normandie, veuillez l'assurer que je ne manquerai ni de tête, ni de cœur. Ceux qui ont le bonheur de combattre sur les bords de la Vistule, sous les yeux du Monarque, au lieu de voir leur vie se consumer dans les soucis et les chagrins, ne courent que la double chance d'une vie brillante ou d'une mort glorieuse.

Ma femme, sa sœur et toute la famille, se rappelle à votre bon souvenir et vous présente ses civilités. Je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon respectueux attachement.

II.

Nous publions ci-dessous la très curieuse lettre inédite de Réal à son ami Méchin, qu'il raille agréablement comme mari et comme fonctionnaire.

Paris, le 6 juin 1812.

En attendant, mon cher Méchin, une réponse officielle à tes diverses lettres, tant à celles du 23 et du 30 mai que tu as adressées à S. Exc., qu'à celles du 30 mai et premier juin que tu m'as écrites, reçois cette causerie confidentielle, qui t'arrivera probablement avec une réponse officielle.

Tu donnes beaucoup trop d'importance à un article de journal ; qu'importe qu'il se lise dans le *Journal de l'Empire :* il n'y a de journal officiel que le *Moniteur.* Et puis, mon cher, nous sommes, ce me semble, un peu loin du temps où les journalistes étaient presque des magistrats et prononçoient des arrêts. Nous sommes encore plus loin du temps où, sur un article inséré dans un journal, le peuple souverain pendoit *provisoirement* un administrateur ; tu as, sur tout cela, un peu beaucoup exagéré l'inquiétude. Et l'importance que tu as donnée à cette bagatelle dans les deux in-folio, plantés d'échalas (1), que tu as adressés au ministre et à moi, nous conduiroit

(1) L'écriture du baron Méchin, dont les lettres, longues et épaisses, ressemblent à des bâtons, est ici très exactement et spirituellement caractérisée.

à croire, si nous n'avions ici dix fois plus d'esprit que chez vous, que les autres questions traitées par toi pèchent par la même exagération.

Si tu n'avois pas été tourmenté du besoin d'avoir peur, n'aurois-tu pas dû lire dans cet article qu'on n'y parloit que d'une époque antérieure au décret du 8, antérieure au *maximum*. La faute du rédacteur a été d'avoir oublié l'insertion de cette date. Si donc, mon cher, le journal à la main on se présente pour te pendre, avant d'être pendu, proteste de nullité ; nous nous chargerons de prouver que tu as été mal et mal à propos pendu. Quoi qu'il en soit, j'ai insisté auprès de Son Excellence sur la légèreté et même sur l'indiscrétion de l'art. inséré ; et le ministre a mandé, séance tenante, le rédacteur qui sera plus circonspect à l'avenir.

Sur le reste de tes causeries, je suis et j'ai toujours été d'une opinion semblable à la tienne ; mais je *ne raisonne plus devant un décret rendu*. Je sais que tu n'es pas sur des roses ; mais il nous semble ici que tu t'occupes un peu trop du mal et pas assez du remède.

Il nous semble encore que tu n'as pas cherché d'assez bonne heure, ni assez loin, le secours dont tu avais besoin. Quand tu as eu tourné tes regards sur Rouen, sur Paris, ou sur Soissons, tu as cru avoir assez fait. Ce n'est pas là, mon cher, que tu pourras trouver les ressources qui te sont nécessaires. Il auroit fallu envoyer dans la Roer où le blé est encore à 28 fr. Aujourd'hui, et surtout pour le besoin actuel, il seroit trop tard d'envoyer dans ce département chercher des blés qui ne pourroient arriver que dans deux mois au plus tôt ; mais encore ferois-tu bien de te hâter de diriger de ce

côté tes agents pour y obtenir les secours dont tu auras besoin en août et même en septembre.

Quant à présent, dirige tes achats dans la Belgique et même dans la Hollande. Consulte promptement M. le comte Maret. Peut-être qu'en donnant des fonds à ceux de ses agents qui achètent pour lui dans ces pays, tu pourrois obtenir promptement quelque secours.

En attendant, tu dois, autour de toi, *presser l'éponge,* et trouver dans ton propre pays un mois ou six semaines de vivres, et de tranquillité, qui puisse te permettre d'attendre les secours que tu pourras tirer des pays plus éloignés. Ne viens pas, n'envoye pas tes agents dans notre rayon ; tu nous trouveras intraitables pendant ces derniers mois, où chacun fait en subsistances son solde de compte et l'inventaire bien exact de ses magasins.

Malheureusement, la moisson de l'an 12 sera retardée d'un mois ; et celle de l'an 11 a été avancée d'un mois ; de sorte que cette moisson de l'an onze qui a été d'un quart d'une récolte ordinaire a dû cependant suffire à quatorze mois.

Recense donc, et fais porter tout ce que tu pourras sur les grands marchés. Point de mollesse. *Obtiens même par la force*, de ton propre sol, le grain qui te sera nécessaire pour atteindre le moment de l'arrivée du secours que tu devras chercher au loin.

Tu as été *trop faible et trop indulgent* pour ce factieux qui s'est montré à la tête de la populace de Honfleur ; il faut que ce mauvais sujet soit arrêté, enlevé, envoyé à Bicêtre, *et qu'on le sache bien.*

Mon ami, c'est par ce que l'on est quelquefois sévère, qu'on n'est jamais cruel.

Au demeurant, je suis désespéré de voir la belle et bonne Mme Méchin dans tout ce tapage. Il paraît, mon ami, d'après ce que tu me dis, qu'elle t'a procuré quelques moments de consolation. C'est bien fait à elle. Ainsi, sous les draperies de soye comme sur la paille, cette *misère* calomniée comme la foudre, est donc, comme le coup de tonnerre, favorable à la population. Mets-moi aux genoux de ta charmante consolatrice, et dis lui que, prosterné devant une belle vierge de Raphael qui lui ressemble, je prie cette bonne mère de Dieu d'accorder à ta femme un garçon qui ait la santé brillante et le bon esprit de sa mère, ou une fille qui ait sa grâce et sa bonté.

Tout à toi,

RÉAL.

P. S. — Toutes réflexions faites, à la place de *ou*, dans ma dernière phrase, je mettrai *et* dans ma prière ; il me semble que dans ce cas la copulative vaut mieux que la disjonctive ou l'alternative.

III.

La correspondance entre Réal et le baron Méchin paraît avoir été assez suivie ; et il n'est guère de lettres du fameux conseiller d'État — du moins celles que nous connaissons — où il ne soit question de la beauté

de la baronne. Réal en parle toujours sur un ton admiratif et plaisant. — A son sujet il lutine constamment le mari, quand il ne s'en moque pas ouvertement. Tel est un passage de sa lettre du 12 novembre 1811, qu'on nous saura gré de publier ici in extenso; car c'est un pur chef-d'œuvre d'humour, où le gai policier raconte spirituellement comment une fausse nouvelle naît, se propage, et, bien qu'échappée à une malveillance notoire, ou sortie d'une bêtise épaisse, parvient à se faire accepter de gens d'esprit.

Paris, le 12 novembre 1811.

Des trois nouvelles dont tu me parles, mon cher Baron, deux seulement étoient parvenues à mes oreilles et avoient éveillé mon inquiétude; je n'ai point entendu parler de la troisième, et je n'aurois pu y croire. Il est donc vrai que l'on a dit qu'il y avoit une grande sédition dans la ville de Caen, je ne sçais quel lundi, et que les habitants de Caen, pour tuer le tems, avoient massacré le Préfet, et même le maire; je ne vois pas pourquoi cette nouvelle auroit moins qu'une autre mérité croyance; nous en avons vu bien d'autres, bien plus incroyables, qui se sont trouvées vraies; mais on ne s'est pas avisé de me dire que M[me] la Baronne avoit perdu de sa beauté, et même (comme tu oses le blasphémer) étoit devenue laide; cette nouvelle n'auroit trouvé que des incrédules.

Je vais te conter par le menu toute cette niaiserie; car je l'ai vue naître.

Je me trouvais, le 22, sur les onze heures et demie, chez notre ministre ; un huissier interrompt notre conversation en annonçant le comte Regnaud. Il entre, et, tout ému, nous annonce la nouvelle de la sédition pour les blés et de ton *hachis*, et de la pendaison du maire. C'est de Lenoir que je tiens cette nouvelle, nous dit Regnaud. Lenoir l'a reçue d'un *Cannais*, qui la tenoit directement d'un de ses compatriotes ; Lenoir est là, voulez-vous l'entendre ?

Lenoir est introduit.

Tu connois ce grand coquin de Lenoir. C'est un de nos amis. Ce jour là sa figure s'étoit encore allongée de moitié par une médecine qu'il avoit prise, et par l'effroi que la nouvelle lui avait causée ; un de ses amis, de Caen, nommé je crois Henry, était venu le voir le matin, lui avoit demandé s'il savoit une nouvelle qu'il avoit apprise la veille sur le soir, l'insurrection, etc., etc. Lenoir annonce qu'il ne sçait rien, et voilà Henry qui lui donne les détails de toute l'affaire. Il les tenoit de sa cuisinière ; et il ne doutoit pas que sa cuisinière ne les eût appris de deux de ses amis, comme lui *originaux* de Caen, et qui, jadis ses voisins, auroient sans doute été rencontrés par sa cuisinière. Il annonça à Lenoir qu'il alloit à la recherche de ses compatriotes, et qu'il leur demanderoit avec précision les détails que leur auroit procurés leur correspondance. Il offre ses services pour Caen, et Lenoir lui donne une lettre pour le ministre.

Cependant Lenoir, resté seul avec sa médecine, délibéroit s'il sortiroit pour venir instruire le ministre de ce qu'il venoit d'apprendre. Lenoir ne doutoit pas que tu ne fusses au moins pendu, et doutoit encore moins que

la nouvelle de ta tragique aventure ne fût arrivée à la police. Le monologue, qui échappa dans ces circonstances à sa sensible sagacité, ne dépareroit pas un de nos mélodrames. Enfin il *laisse là* sa médecine, et va chez Regnaud.

La nouvelle y est racontée, et comme une nouvelle doit toujours gagner quelque chose dans un second récit, il arriva qu'à ce que je t'ai déjà dit Lenoir ajouta que son ami étoit allé chercher des détails dans les lettres que ses amis *avoient* (ce n'étoit plus *auroient*) reçues.

Ce qui avoit été dit chez Regnaud est dit, redit et encore redit chez le ministre ; j'étois confondu. Je retourne bien vite chez moi; pas une seule lettre de Caen. J'accours chez le ministre, et je voulois que ce silence fût une preuve de la fausseté de la nouvelle. Point du tout, me disait-on, il la confirmeroit. J'avois beau dire que l'on ne pouvoit avoir tout tué, qu'il restoit un commissaire spécial, des adjoints du maire, un secrétaire général, etc., etc. On me répondait : ils sont cernés, la ville est fermée, le courrier est arrêté. Je répondois encore : mais les villes voisines ont pu écrire. On me répondoit : elles n'auront écrit que le lendemain. Mais, disois-je, puisque les amis de l'ami de Lenoir ont reçu des lettres..... on répondait : le commerce est toujours plus tôt instruit que l'autorité ; et me voilà commençant à être aussi ébranlé que les autres ; et, tout en disant : c'est impossible, me laissant aussi gagner par la nouvelle, et finissant par faire du souvenir et de l'érudition, en disant avec la gravité d'un de nos gobe-mouches de la petite Provence : « Messieurs, ce sont les *Carabauds* de Caen qui ont commencé la révo-

lution en Normandie » ; et peut-être que, dans le moment où je fesois cette savante observation, je n'aurois pas été très fâché que la justesse en fût confirmée par les détails qui nous auroient officiellement appris que mon ami Méchin auroit été bien pendu, ou bien taillé par ces Carabauds ou Carabots, que je ressuscitois si à propos.

Le ministre, qui ne perdoit pas la tête, ne trouvant ni chez Desmarets, ni chez Saulnier, ni chez moi, aucune lettre dont la date et le contenu pussent démentir cette nouvelle, envoya promptement à la gendarmerie et chez M. de Lavalette. Celui-ci nous tranquillisa sur le champ en nous annonçant que les lettres reçues ne parloient d'aucun mouvement, que le courrier lui-même interrogé avoit déclaré qu'il avoit laissé, le dimanche à 2 heures après midi, la ville de Caen dans un calme profond, et jouissant d'une grande abondance.

Nous avons cherché les auteurs du bruit ; la cuisinière, mieux consultée, a conduit chez le boucher, et le boucher nous a dirigé sur des inconnus, et la seule chose qui soit restée bien démontrée, c'est que certaines gens profitent de toutes les circonstances pour amener des troubles et que de tous les côtés la malveillance sème des bruits où l'on trouve non ce qu'elle peut, mais ce qu'elle désire.

Présente mes respects à ta belle et bonne, et crois moi pour la vie,

Ton ami,

Réal.

POÉSIES

PHILIPPE LE CAT

OU LE COTENTIN EN 1429

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

Ad majorem majorum gloriam.

I.

Des Veys de Saint-Clément jusqu'aux caps de la Hague,
Dont le granit s'écroule aux assauts de la vague,
Le Clos du Cotentin est aux mains des Anglais.
Ces maudits ont l'injure à la bouche et la dague
Au poing. Un peuple râle et de ces jours mauvais
Le sombre souvenir ne s'éteindra jamais.

Nos pères ont lutté longtemps. La Normandie
A vu tomber, après les villes, les châteaux.
Dans le sang, aux lueurs fauves de l'incendie,
Les soudards ennemis ont baigné leurs chevaux.

Plus d'un noble a péri sur le champ des batailles;
Les autres, moins heureux, brutalement chassés,
Ont pris le dur chemin de l'exil. Les broussailles
Ont voilé les créneaux des donjons renversés.

Aux cités, où jadis a régné l'opulence,
Tout est morne. Devant l'oppresseur, les bourgeois
N'ont point courbé la tête. A leur tour, en silence,
Avec des pleurs amers, ils ont quitté leurs toits.

D'autres sont plus à plaindre. Enchaînés à la terre,
Comme elle, les vilains ont pour maître un vainqueur.
Chaque jour plus pesant, le joug héréditaire
Étreint leur front, meurtrit leur chair, brise leur cœur.

Ces humbles, ces petits souffrent sans espérance.
Eux n'ont pu fuir, ils sont abandonnés de tous ;
Leur âme garde encor son amour pour la France.
De ces infortunés la haine a fait des loups.

On les a vus avec Blondel, Bazan, La Haye,
Hier puissants barons, aujourd'hui partisans,
Fondre sur l'ennemi, bondissant de la haie,
Mal armés, presque nus, nos braves paysans !

Et, malgré sa cuirasse et sa cotte de mailles,
Où s'émoussent la lance et l'estoc affilé,
Au fond d'une bastille aux épaisses murailles,
L'Anglais, chef ou soldat, bien souvent a tremblé.

Mais, après chaque alerte, en troupes plus serrées,
Viennent d'autres Saxons, féroces maraudeurs,

Voulant aussi leur part des sanglantes curées,
S'enivrant sans remords de meurtres et d'horreurs.

Ah ! malheur à celui qui porta la croix blanche ;
Ils l'appellent « larron, meurtrier, traître au Roi ».
L'échafaud a la hache ou le chêne une branche
Pour punir ce héros, « brigand » mis hors la loi.

Là-bas, au milieu de la grève,
Dans le Mont-Saint-Michel au péril de la mer,
Les derniers de nos preux, géants bardés de fer,
Pour la France luttent sans trêve ;
Et, sur le monastère où l'Archange apparut,
Les bannières fleurdelisées
Flottent aux flèches pavoisées,
Symbole radieux d'espoir et de salut.

II.

Le beau soir de printemps et la douce contrée,
Par les derniers rayons du soleil empourprée,
Dans le cadre bleu des lointains,
Des marais infinis et des forêts ombreuses
Et des ruisseaux jaseurs, où les vertes yeuses
Se mirent aux flots argentins.

L'ombre vient; et soudain, à travers la ramée,
Quelqu'un marche, évitant la sente accoutumée,
L'œil inquiet, sondant la nuit.
Eh bien! c'est un héros, lui qui se cache et semble
Un faon craintif, perdu dans les bois, et qui tremble
Et qui s'arrête au moindre bruit.

Une feuille qui bouge, un oiseau qui s'envole,
C'est tout; mais point d'Anglais. Ailleurs on tue, on vole,
Ce soir-là. Libre est le chemin.
L'homme d'un pas prudent a gagné la clairière,
Où devant lui se dresse une pauvre chaumière.
A l'huis il frappe de la main.

— Qui va là?
— Votre ami.
— Tiens, fit une voix d'homme,
C'est Philippe Le Cat, Philippe que l'on nomme
Le Harpeur de Cherbourg. Entre.
— Salut à tous!
— Salut. Qui te ramène? On devenait jaloux:
Nous as-tu délaissés pour les gens de la ville?
Si notre toit est pauvre, il est un sûr asyle,
Quand avec nous on a combattu l'étranger
Et partagé la peine et bravé le danger.
— C'est vrai, mais j'étais loin.
— Sais-tu quelque nouvelle?

Chassera-t-on l'Anglais ?

— En vain on le harcèle.

C'est à douter du ciel ! Il est toujours vainqueur.
Mais, que m'importe à moi ? Je ne suis qu'un chanteur ;
Je ne sais que chanter, je chante.

— Ce langage,

Philippe, est un blasphème en ta bouche. Au village,
Nous espérons encor.

— Non, tout cède au Saxon.

— Honte et malheur !

— J'ai faim, écoutez ma chanson.

Dans les buissons, sous les ramées,
Des oiseaux s'éveille la voix
Et, par les sentes parfumées,
Les amoureux s'en vont au bois.
La terre se fait jeune et belle ;
Le soleil rit dans le ciel bleu.
C'est l'Avril, la saison nouvelle,
Le temps que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille,
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson.

Le souffle attiédi de la brise
Réchauffe les larges sillons.

Le flot du ruisseau qu'il irise
Gazouille au fond des frais vallons.
L'arbre refleurit. Dans la plaine
L'épi penche sous le ciel bleu.
Demain la grange sera pleine
Du blé que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson..

Salut, Printemps, où l'espérance
Verse dans un rêve enchanteur
Et l'oubli de toute souffrance
Et l'allégresse à notre cœur,
Où l'amante semble plus belle,
Quand le soleil rit au ciel bleu.
Salut, Avril, saison nouvelle,
O temps que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson.

Elle fut longue la veillée.
Tandis qu'on écoutait les chansons du harpeur

Dont les refrains joyeux se répétaient en chœur,
L'aïeule en cheveux blancs filait sa quenouillée.
C'était l'oubli profond des misères du jour,
Le rêve consolant; et, de leurs bouches roses,
Les filles souriaient, car on parlait d'amour.
Ce Philippe, il savait si bien dire les choses !

Et tous ces malheureux, fatigués du labeur,
Qui, sous un ciel de feu, les courbe vers la terre,
Demeuraient suspendus aux lèvres du trouvère.
Ils sentaient murmurer doucement dans leur cœur
Ta voix, divine poésie
Des prés, des champs, des bois, des vastes horizons,
Qu'un crépuscule d'or pare de fantaisie
Dans le prisme éclatant des jeunes floraisons.

On faisait circuler la cervoise à la ronde ;
La gaîté devenait plus bruyante.

Un vieillard,
Au large front, creusé d'une ride profonde,
Pensif, loin du foyer, se tenait à l'écart.
Alors, tout frémissant de colère : — Silence !
Silence ! cria-t-il. Tes refrains autrefois,
Philippe, nous parlaient de notre douce France,
Et du gentil Dauphin, noble fils de nos Rois.
Au cœur de ces enfants pourquoi verser l'ivresse

De tes chants? Veux-tu faire oublier aux vaincus
Les effroyables temps que nous avons vécus,
Et la douleur qui nous oppresse,
Et le deuil des aïeux vaillants qui ne sont plus,
Morts en soldats pour la patrie,
Les lys et la France meurtrie
Sous les coups de la trahison ?
L'or des Anglais a donc répandu son poison
Partout ? On t'a payé, je le gage. On t'envoie
Pour endormir la haine en nos âmes. Satan
Seul put rêver un crime aussi lâche. Va-t'en !

Les hommes menaçaient, la main haute. La joie
Sur le front calme et pur de Philippe éclata.
— Bien, dit-il, mes amis, bien ! j'aime vos colères.
Bien ! les Normands toujours sont dignes de leurs pères.
Il reprit sa harpe et chanta :

Tout là-bas de vagues murmures
Font frissonner l'écho lointain.
C'est le cliquetis des armures,
Le signal d'un nouveau destin.
C'est le réveil de notre France;
Les lys d'or brillent au ciel bleu.
C'est l'heure de ta délivrance,
Peuple que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.

Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la rouge moisson.

Debout ! Voici la moisson mûre,
Elle s'empourpre au clair soleil.
La terre a repris sa parure,
Tout est vermeil.

Debout ! Pauvre vassal qu'opprime
Le maître insolent, le vainqueur.
Cette fois, tu paieras la dîme,
La joie au cœur.

Debout ! Une moisson humaine
Sous les coups pressés de ta faux
Demain va tomber dans la plaine
Et dans les vaux.

Debout ! Charles donne la chasse
A ces léopards que tu hais.
Gars normand, reprends ton audace,
Sus à l'Anglais !

— Oh ! que dis-tu, Philippe ?
— Aux rives de la Loire,
L'étranger a rougi les ondes de son sang.

Les nôtres font entendre un long cri de victoire,
Et l'étendard français flotte resplendissant.
Or, voici la nouvelle étrange, mais certaine :
Une Vierge, par Dieu suscitée en Lorraine,
— Elle se nomme Jeanne et c'est presque une enfant, —
Fait fuir l'Anglais devant son regard triomphant.
Elle commande avec La Hire, avec Xaintrailles,
Et le Roi, qu'elle guide au plus fort des batailles,
Suit, par l'ordre de Dieu, sa bannière où sont peints
La Bienheureuse Mère et l'Archange et des saints.

Demain verra la délivrance
D'Orléans, rempart de la France,
Et dans Reims, au lieu vénéré
Où Clovis reçut le baptême,
Bientôt le roi Charles septième,
Victorieux sera sacré.

Bientôt vous la verrez, frères, l'heure bénie
Qui viendra mettre un terme à la longue agonie
D'un peuple qu'écrasait le joug de l'étranger.
Lorsqu'on a tant pâti, qu'importe le danger ?
Votre fourche est de fer et votre main est sûre,
Et dans plus d'un buisson vous cachez une armure.
O fidèles amis, gardez bien nos secrets.
L'appel va retentir ; des chefs vaillants sont prêts.
Voici des croix, prenez cette blanche livrée
Et notre Normandie est demain délivrée.
— Nous fûmes, tu le sais, toujours des gens de cœur ;

On peut compter sur nous.

— Certes, dit le chanteur.

— Des crimes de l'Anglais nous tirerons vengeance
Ou nous saurons mourir pour le Roi, pour la France !

Tous, invoquant la Vierge et Monsieur saint Michel,
Simplement, d'une voix grave, le cœur sans crainte,
Ils firent, étendant la main vers la croix sainte,
De vaincre ou de périr le serment solennel.

III.

Pendant de longues nuits, de village en village,
Le trouvère s'en fut répétant ses chansons
Et ses ardents refrains réveillaient le courage.

A ceux qui combattraient il donnait des leçons.
Il disait comme il faut marcher à la bataille,
D'un choc rompre les rangs des gens de pied saxons,

Frapper avec l'épée et d'estoc et de taille,
Parer les coups, percer au poitrail les chevaux,
Franchir la palissade, assaillir la muraille.

Partout on aiguisait les haches et les faux ;
On fourbissait l'acier des cuirasses ternies,
Prises sous les débris écroulés des châteaux

Ah ! vous alliez cesser, misères infinies
Des vaincus torturés depuis quinze ans ! — Hélas !
Combien de trahisons demeurent impunies !

On attendait en vain. Le signal ne vint pas.

IV.

Un matin, des Anglais, en rampant dans la brousse,
Avaient surpris un homme endormi sur la mousse.
Vingt contre un, ils avaient pu l'attaquer sans peur.

Un traître avait vendu Philippe le Harpeur.

Le prisonnier, avant que le jour ne s'achève,
Fut mené dans Cherbourg. La justice fut brève
Et l'exécution prompte. Jean Marescot,
— C'était, nous le savons, le bourreau de Valognes,
Qu'on appelait souvent pour de telles besognes, —
De sa hache, d'un coup, sur le sanglant billot,
Aux hourras des Saxons, fit rouler une tête.
Puis le bailli du Roi commença son enquête
Sur l'avoir confisqué de Philippe, — en chantant,

Il ramassait du pain, jamais d'argent comptant, —
Et l'on dut constater par un acte authentique
Qu'au logis du trouvère existait pour tout bien
Une méchante harpe et qu'on n'en offrait rien.
Les Anglais des vaincus aimaient peu la musique.
Un pauvre chapelain demanda l'instrument.
Brisé, vibrant encore d'une grande pensée,
Et promit de prier Dieu très dévotement
Pour la victime trépassée.

V.

O drames oubliés, martyres inconnus !
Héros purs dont le sang a coulé pour la France,
Paysans, grands aïeux, qu'ennoblit la souffrance,
Par l'histoire vos noms ne sont pas retenus !

Nulle voix n'a chanté votre légende épique.
Mais voilà qu'aujourd'hui de nobles écrivains
Révèlent du passé l'œuvre patriotique
Et disent les grandeurs de vos exploits lointains.

De vos mâles vertus les sublimes exemples
Et le récit cruel des maux jadis soufferts,
Que la Grèce eût gravés au fronton de ses temples,
Montrent que l'on peut vaincre après mille revers.

Alsace, souviens-toi! Lorsque, sous la croix blanche,
Le fidèle Normand combattait sans secours,
Pour ses fils il rêvait l'heure de la revanche.

Elle est lente à venir; mais elle vient toujours.

AOUT [1]

Par M. G. LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

Au bas de la côte, avec un bruit doux,
Tout le long du pré dont il mouille l'herbe,
Un humble ruisseau court sur les cailloux ;
Certains l'ont connu bruyant et superbe ;

Il a fait jadis tourner un moulin
Au temps des seigneurs et des privilèges,
A peine aujourd'hui si son lit est plein
Vers le mois de Mars, aux fontes des neiges.

En s'insinuant sous ses bords étroits,
A l'abri discret qu'offre la ramure,
Il s'écoute vivre et pendant trois mois
Le poète entend son gentil murmure.

(1) Notre confrère, M. Gustave Le Vavasseur, publie en 1896 son cinquième volume de vers : *Senilia*. Nous en extrayons la pièce suivante dont il a bien voulu nous communiquer l'épreuve.

C'est l'asile aimé des petits poissons
Qu'un rayon furtif de soleil enivre,
Qui, loin des brochets et des hameçons
Dans un filet d'eau sont heureux de vivre.

On voit scintiller des pauvres petits,
Entre les cailloux, l'écaille irisée ;
Un bibet suffit à leurs appétits,
Et leur soif s'étanche avec la rosée.

On entend encore en Juillet parfois
Un sanglot perdu dans l'herbe flétrie ;
Mais dans la mollière et le long du bois
En août tout se tait. La source est tarie.

Il reste par ci par là quelques trous ;
A défaut de l'eau vivante qui coule
Et semble courir après les cailloux,
De petits étangs dorment sous la houle.

Dans le limoneux et trouble horizon
Le même fretin, surpris, s'éternise,
Faute de pouvoir sortir de prison,
Il languit d'abord, puis il agonise.

Dans mon esprit leste, ardent et viril,
— C'était, Muse, au temps de nos fiançailles, —

Un ruisseau clairet courait en Avril,
Le long du côteau parmi les broussailles.

Muse, il t'en souvient, la main dans la main,
A son gazouillis nous prêtions l'oreille,
Et, sans s'épuiser, chaque lendemain
L'eau recommençait le chant de la veille.

Les poissons avaient un reflet changeant
Cent fois plus joli qu'on ne saurait dire ;
Leurs écailles d'or, de moire et d'argent
Nous faisaient rêver, aimer et sourire.

Notre ruisselet coula tout l'été
Sous l'abri discret de rives amies ;
Sûr d'être compris, sûr d'être abrité ;
Peut-être a-t-il fait des économies.

Mais la saison marche et voici venir
L'heure où le moulin est dans la détresse ;
Entre l'espérance et le souvenir,
Résignons-nous, Muse, à la sécheresse.

L'herbe rosoyante et le vert roseau
Ont l'aspect pantois d'une humble litière.
Et les cailloux blancs où cascadait l'eau
Ont l'air d'os roulés dans un cimetière.

Le gentil fretin qui tant frétillait
Languit altéré dans de tristes hâvres,
Et le long du bord si frais en Juillet
Surnagent déjà de petits cadavres.

Tous ne mourront pas, il faut peu de temps
Pour grossir le flot et remplir la tonne.
Mais reverrons-nous un nouveau Printemps,
Muse ? En attendant, saluons l'Automne.

Août 1895.

JEANNE D'ARC

SONNET

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A François Coppée.

Avoir, à l'appel de son Dieu,
Aux jours d'épreuve et de souffrance,
Pour défendre et sauver la France,
A ceux qu'on aimait dit adieu ;

Humble fille, avoir au saint lieu
Puisé la foi sans défaillance,
Qui ressuscite la vaillance
Et des cœurs ravive le feu ;

Avoir servi dans les batailles
D'exemple aux Lahire, aux Xaintrailles,
Vu cent fois la mort, sans broncher ;

S'appeler Jeanne la Lorraine,
L'héroïque, la surhumaine,
Ciel ! et mourir sur le bûcher !

POMMIERS EN FLEURS

SONNET NORMAND

Par le même.

Vous êtes jolis, pommiers roses,
Parmi les brumes du matin.
A votre aspect, vite au lointain
Fuit le spleen des rêves moroses.

Vos fraîches corolles mi-closes,
Dont l'abeille aime le satin,
Mieux que les œillets et le thym
Font penser aux plus douces choses.

Oui, sous le voile virginal
Du léger brouillard matinal
Vous avez l'air d'une épousée,

Quand sa grâce, à l'aube du jour,
Et, comme vous, blanche et rosée,
Sourit aux regards de l'amour.

LA POÉSIE

Par le même.

A. M. Émile Travers.

Vierge entre toutes choisie
Et fleur d'immortalité,
Honneur à la Poésie !
C'est l'exquise fantaisie,
C'est l'idéale beauté.

Aussi fraîche que la rose,
Elle a l'âge du printemps.
Aux lieux où son pied se pose,
Le sol rit, le ciel est rose ;
Les vieillards même ont vingt ans.

Plus belle qu'on ne peut dire,
Elle a le charme et l'humour.
Dans son cœur vibre une lyre,
Et sa lèvre a le sourire
De la grâce et de l'amour.

Ses yeux pour toute souffrance
Ont des larmes de pitié.
Elle est la foi, l'espérance.
Pour la faiblesse et l'enfance
Tout en elle est amitié.

Nid d'oiseau dans la charmille,
A l'ombre du vert figuier,
Ou, ruche humaine, famille,
Mieux que le faste qui brille,
Lui plaisent : C'est le foyer.

Elle aime les fiançailles
Des jeunes gens bien épris,
Et sourit aux épousailles
Plus qu'aux sanglantes batailles,
Dont les lauriers sont le prix.

Elle aime en sa métairie
Le laboureur courageux,
De qui la moisson fleurie
Lentement pour la patrie
Mûrit sous le ciel joyeux.

De son âme virginale,
Qui de l'aube a la blancheur,
Une clarté matinale,

Discrète, et jamais banale,
Répand sur tout sa fraîcheur.

Sa voix caressante et chère
Semble bercer dans son vol
La brise errante et légère,
Où flottent dans le mystère
Les soupirs du rossignol.

Cette voix jamais ne prête
Sa verve aux chants libertins,
Et se plaît dans toute fête
A chanter la joie honnête,
Non l'ivresse des festins.

Son cœur est la douceur même.
Pure, elle vit dans le bleu,
Et ne sait dans son poème
Enfermer que ce qu'elle aime,
Le beau, la nature et Dieu.

Mais l'innocente magie
Qui respire dans ses chants
Soudain devient énergie,
Pour flétrir la pâle orgie
Ou l'audace des méchants.

Tendre, elle n'est pas moins fière :
Faut-il venger d'un affront

La patrie et sa bannière ?
La vierge se fait guerrière ;
Elle embouche le clairon ;

Et comme un nouveau Tyrtée,
Dont les chants font des vainqueurs,
Elle ramène, indómptée,
La victoire disputée,
En régénérant les cœurs.

A UN PEINTRE

Par M. Ach. MILLIEN,

Membre correspondant.

Mai, frappant du pied le flanc des collines,
Fait jaillir la sève en nouveaux bourgeons...
Babille, fontaine aux eaux cristallines;
Gazouille, fauvette, au milieu des joncs !

Les jeunes taureaux, joyeux et folâtres,
Beuglent de plaisir dans le fond du pré,
Et le son perçant des flûtes des pâtres
Résonne au retour du soir empourpré.

Auprès de son nid voilé de ramure,
Le merle siffleur s'ébat ; ce matin,
Je l'ai vu piquer une fraise mûre,
Vermeille parmi la mousse et le thym.

Vous qui contemplez d'une âme fervente
Et le champ paisible et la dune en deuil ;
Vous qui comprenez la voix émouvante
Du vent dans les bois, du flot sur l'écueil.

Ami, partez vite ! autour des villages
Les faneurs déjà s'en vont, les bras nus,
Et, la plaine calme et les rudes plages
Réclament déjà vos pinceaux connus.

Vous êtes de ceux que ne courbe guère
Du destin jaloux l'injure ou l'affront,
Et vous repoussez le renom vulgaire
S'il faut l'acheter en baissant le front.

Laissez les vendeurs, comme un flux qui monte,
Étalant leur art de mauvais aloi,
Envahir le temple, apostats sans honte,
Et pour un succès renier leur foi.

Vous cependant, maître au talent robuste,
Sans les envier, sans faiblir jamais,
Vous allez, guidé par la muse auguste
Dont le libre essor vous porte aux sommets !

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1895.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894-1895

MM.

BEAUJOUR, *président*.
BERJOT, *vice-président*.
GASTÉ (A.), *secrétaire*.
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BEAUJOUR, *président*. GASTÉ, *secrétaire*. CARLEZ, *vice-secrétaire*.	membres de droit.
BARETTE, BÜCHNER, FAYEL, TRAVERS, De BEAUREPAIRE, DENIS.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection	
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév.	LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

Date de l'élection	
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.
1893 27 janv.	COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.
1894 27 avril.	MARIE, prof. à la Faculté de droit.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1895 26 avril.	LANGLOIS, président de la Société des Antiquaires.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
1873 24 juin.	MAHEUT (3), prof. honoraire à l'École de médecine.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1853 25 nov.	GIRAULT (1), prof. honoraire à la Fac. des sciences.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres (3).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés pendant les années 1894-95.

Date de la nomination.	MM.
1894 26 janv.	RIVIÈRES (baron DE), secrétaire adjoint de la Soc. archéol. du Midi, à Albi.
1894 27 avril.	DURO (don C. Fernandez), à Madrid.
1894 25 mai.	LE VERDIER, secrétaire de l'Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
1894 25 mai.	GOSSART, professeur adjoint à la Fac. des sciences de Bordeaux.
1894 22 juin.	BROWNING (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.

(1) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. J. Denis, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1894-95)

Membre honoraire

FAUVEL (Adolphe), juge de paix honoraire.

Membres titulaires

FAUVEL (Charles), président du Tribunal civil de Caen.

BOURIENNE (Dr), directeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie.

Membres correspondants

DE LA SICOTIÈRE, sénateur de l'Orne.

BOULATIGNIER, ancien président de section au Conseil d'État.

MARCHAND (Eug.), pharmacien honoraire à Fécamp, associé national de l'Académie de médecine de Paris.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES

Caen, Imp. HENRI DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.

